Maillot, Eugene, 1841-1889: standard- size material

Publication/Creation

1841-1908

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/c9re9xtb

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
https://wellcomecollection.org

MS 5132/A/1

Maillot Eugène, né le 10 mai 1841

Ecole communale – Gacogney – Simon.
— particulière – Peltier.
— id — juin 1851 – 1852 — Voinchet, curé
Collège de Luxeuil 8bre 1852 – 1857 – Bacc. ès lettres août 1857
— Salins 8bre 1857 – 1858 – Bacc. ès-sciences juill. 1858.
Lycée de Besançon 8bre 1858 – 1859
Collège Stanislas à Paris 8bre 1859 – 1860.

Reçu 87e à l'Ecole Polytechnique 8bre 1860
— 2e — Normale id —
Nommé élève de l'Ecole Normale 25 8bre 1860
Licence ès-sc. math. et physique 1862
— naturelles — 1863.

Nommé chargé de cours de physique au Lycée de Tours 22 7bre 1863.
1864-65 — 2e année au lycée de Tours. —
Traitement fixe 1190f – Eventuel 1200f –
1865 — août = agrégation à Paris
18bre nommé préparateur de physique à l'Ecole Normale, au laborat de Mr Pasteur
1866 – Le 6 février, à Alais, avec Mr Pasteur et Gernez – Combalusier – Pont-Gisquet
Courses à Servas, Salynder, Rousson
Cabane, St Hippolyte
Le 1 avril, départ pour Paris (par Aimvelle

et Angicourt) Suppléé Gernez au lycée de Versailles, du 10 avril au 25 juillet
21 mai – mort de Cécile Pasteur
9 juin ——— Verdet
Vacances à Aiguelle – Voyage à Salins, Berne, Lausanne, Genève – Retour à Paris le 30 7bre

Nommé Agrégé en date du 8 nov. 1866

Traitement 1865-66 – Ecole 1022 f.
Versailles 809 f.
Alais 573 f.
Beaux Arts 600 f.
} 3004 f

En 8bre l'oncle Boulangier Agte habite rue de l'Ouest. 96.

1867. Suppléé Gernez à Versailles du 18 janvier au 7 juillet –
Mars – Effondrements du sol à St Loup.
Mai – Boul. à Laon – Exposition à Paris –
Vacances – Voyage en Allemagne avec M Frin et Mr Grébaud du 20 au 31 août
Strasbourg, Mayence, Cologne – Spa, Metz –
Octobre Retour à Paris – Le 30 8bre M Frin épouse Mme Desgenétais – En 9bre M Duruy installe M M Bertin & Bouillier
Traitement : Ecole 1208
Versailles 1067
B. Arts 600
} 2875 f.

1868 1 janvier – mort de ma gd mère Boulangier
5 ——— ——— du curé Voinchet
17 mars à Alais avec Mr Pasteur

5132/A/2

31 mai – à Perpignan – 7 juin à St Vendres
15-17 juin – Espira – Estagel – Jlle – Thuir &c –
22 retour à Paris par Le Saulnier & Aimelle
11-14 août – Nancy – Gérardmer – Hohneck –
1 7bre Mort d'Ernest Corcier – Démolition du vieux clocher d'Aimelle
13 7bre Retour à Paris avec ma mère
20 8bre Mr Pasteur est frappé de paralysie
Traitement – Ecole 1894 } 4397 f.
Alais 2503 }

1869. 4 janv. voir Mr Borde rue Rovigo, 4 et M de Casabianca
16 – allé à St Hippolyte du Fort avec Gernez – aux Graves – Raulin et Lackerbauer –
26 – Départ pour la Corse, par Nice
1 avril – à Bastia – Vescovato – Venzolasca etc –
4 juin – Cervione – 7 juin – Belgodere
8 – Mort de Prudhon à Marseille
24 – à Orezza (Piedicroce).
1 juillet – Marseille
3 – à Rousset – Mr Borde, Mme B. M les Blanche & Rose.
5 – Sous le Saulnier
7 – Aimelle
12 – Paris
12 août – Vacances à Aimelle – Les Grossetête –
20 – Arthur Corcier ép. D. Verdet
27 – Retour à Paris
29 7bre Dîné chez Mr Borde, qui va à Suez
13 9bre Mr Pasteur va à Villa Vicentina
Traitement : Ecole 1895 } = 5229 f
Vers à soie 3334 }

1870 27 janv. Soirée chez Mr Borde
20 mars – id – Mr Pérussis
27 – En mission en Corse (lettre du 14 mars 1870)
9 avril – à Bastia
2 mai – à Oletta chez Mr Romanace

27 mai - Angiola Vallesi s'établit à la maison
20 juin - Départ de Pancotto et de Cécile
25 - Fièvre - La bergère Moracci -
12 juillet - départ pour Marseille, par Romaniche
chez Terrel des Chênes - Le 15 j'apprends que la
guerre est déclarée ! - 16 à Paris
9 août - à Ainvelle, on apprend la bataille de Reichofen
15 - Départ des mobiles : Alphonse et Stéphane Chalot
18 - Les voir à Vesoul - 24 - ils vont à Belfort
4 7bre on apprend la bataille de Sedan -
6 - on proclame la république
14 - Joseph tire au sort le n° 44.
11 8bre Conduit Joseph à Vesoul - Vu les blessés de La
Bourgonce !
13 - Les Prussiens sont à Bains | Le ch. de fer cesse de circuler - Maurice, Léon, Pernin
se sauvent à Luxeuil et Lons le Saulnier -
17 - Environ 800 Badois à Ainvelle - Nous logeons
1 off et 40 soldats - Ils partent le 18 à 8h.
28 - à Héricourt voir les mobiles - puis à Besançon
au-devant de Léon - Retour par Belfort & Lure.
4, 5, 7, 11 novembre Réquisitions -
11 9bre + Mort de Marthe Boulangier
12 8bre Son père est pris à la chasse
22 9bre Maurice part pour Besançon

Traitement de 1869-70

Ecole	985	6640 fr
—	853	
Vers à soi	3302	
	1500	

1871 - 3 janvier. Léon en réquisition à Vesoul
9 - Canon de Villersexel.
14 - 16 - Les Francs-tireurs à Luxeuil & St Loup
21 - Retour des Prussiens
27 - Ils ont rétabli le chemin de fer - Logé 11 hommes
1 fév. Logé 4 h. et 4 chevaux
2 - Plus de 1000 hommes - Pillages -

5132|A|3

1872 — 27 fév. Départ pour Aiguelle
9 mars — — Rousset
14 — à Trets avec M. Connebert, Mlle Marie &c
17 — nuit de Lénane —
30 avril — Gautier se marie —
19-27 juin — Petit voyage en Corse
21 juillet — Départ pour Lyon (Exposition) avec M. Ernest, Mme Servetto
26 — Fête à Montiel près Lle Sauluir
31 — à Aiguelle
20 août Mission à Roveredo (Lettre du 21 juin)
Voyage par Bâle Lucerne, Como, Milan — Brancate (chez M. Susani)
10 7hr dép. de Milan pour Rovereto
20 — Retour par Turin, Lyon, Courbouzon
4 8hr à Paris rue Garancière
Rapport sur l'Etablisst Susani & sur Roveredo —

Traitement 7+72	Mission d'Udine	2000
	Agrégation	600
	Rovereto	1200
		3800

1873 — 15 janv. De Paris à Aiguelle
14 mars d'Aiguelle à Rousset — Vers à Soie
10 juillet — Projets de mariage —
12 — à Gréoulx avec Mr, Mlle B, et Montaque
14 — Retour par Aix
19 — 2e voyage à Gréoulx — à Valensolle — parlé à Madame Borde
23 — Retour à Rousset
26 — Informations sur Varnier — allé à Gréoux avec Frin le 27 — Retour à Rousset le 28
31 — Départ pour Nîmes et Montpellier
3 août — M. du Frétay — M. Galland — Mr Etienne
6-7 — à Châlon (Mury-Gourg) à Pierre (M. Adenot)

3 fév. - Il en reste 300
4 — Ils partent sur Vesoul
6 - Il en revient 150
7 - Retour de Maurice par Neufchâtel
12 — de Joseph
25 - allé à Belfort avec Joseph, qui est malade
26 - Alphonse est blessé - je demande une passe pour lui - Logé chez le Chauffournier
28 - Départ - Couché à Champagney
1 mars - à Luxeuil & Aimelle
9 - Joseph a une fièvre typhoïde - Maurice se blesse à la main - Delphine et Léon sont malades - mon père aussi -
+ 14 avril - Mort de Delphine à 2h du matin
17 - mort du petit Maurice du croup -
18 - Marthe tombe malade
+ 30 - mort de mon père à 1h du matin -
14 mai - Prost est maire
26 - Voyage en Corse par l'Ile Rousse, Belgodère, Vescovato - Corte - Aimelle
23 juillet - à Paris - Ruines laissées par la Commune
20 août Excursion à Clermont Ferrand
Obtenu un congé pour 1871-72
7 septembre Mission à Udine (lettre du 17e)
13 — Logé chez M. Kechler -
22 — Chiozza à Scodovacca - Séjour -
28 7bre à Venise
9 8bre - Retour à Scodovacca -
14 — Udine
22 - à Padoue - 28 - Lac de Côme (M. Gaddi)
30 - Départ par le tunnel du Fréjus.
6 9bre Aimelle
14 — Paris, rue Garancière 10, chez M. Frin
16 Xbre M. Bonde me propose une association

Traitement 70-71 | Ecole 2089 Mission 1500 | 3589 f.

5132/A/4

9 – à Conflans
10-12 – Visite de Mr Ernest Borde à Aiguelle
20-22 – Adèle Azière se marie avec F. Tissaud
31 – allé à Belfort avec Alphonse
2-14 7bre à Rousset, Pontoise, Marseille avec Alp.
15-21 – à Aiguelle
21-27 – à Paris – voir M. Landrut
27-30 – à Thomery avec Fin
30 – Aiguelle
2-30 octobre – à Grenoble avec Maurice
1-19 9bre à Rousset, Pontoise, Aix
19-21 – Marseille
22-29 Rousset
29 – Mon mariage – Dépt pr Marseille
1-7 Xbre – Marseille
7 – Aiguelle
20 – nommé Dr de la Station sérée de Montp.

Traitement 72-73 – Agrég 427
Mission 500
927

1874 – 8 janvier. D'Aiguelle à Montpellier –
Logé rue du Cardinal 6

4-13 avril – Voyage en Corse pr Cédratiers
15 av – Logé rue Gendarmerie
22 juillet – 18 août. Voyage à Nice et en
Corse avec Marie – Retour par
Sédourne & Gênes.
20 – De Lyon à Gray, Aiguelle.
8 7bre d'Aiguelle à Montpellier avec Marie
26-30 8bre Congrès de Montpellier –
9bre Léon vient d'Aiguelle

2 Xbre 1re série de Conférences
31 — à Marseille avec Marie

1875 — 10 avril — logé rue Maquel 11
10 juin — Léon part avec Marie
5-20 août Visite de Mlle Cornubert
8 7bre à Aix voir M. Vial
18 8bre visite de ma mère avec Marie
6 Xbre naissance d'Elisa
15 — Dép. de ma mère avec l'oncle
Boul. qui va de Nîmes à Dijon
M. Stpierre succède à M. Locillat

1876 — en janvier Elisa est malade
1 fév. Entrée de Marie Delon
1 avril — — Mallet
10 mai logé rue Rameau, 7
6-17 sept Congrès de Milan
21 octobre Entrée de Bourgon
3 nov — Dépt pour conférences par
Remoulins & Avignon
(Marie va à Marseille v. 9e Armée
jusqu'au 18 Xbre)

1877 — 18-25 janv. à Paris
9-12 fév — idem
10 avril mort de M. Mallet

5132/A/5

15 juin – Entrée de M. Mayet

1878 — Traitt de 6000 fr le 1er janvier 1878
12 janv. – naissance de Valérie
21 avril – mort de M. Borde
10–14 mai – à Paris Exposition
9–14 juin – idem (id)
25 juin – 19 juillet Marie aux bains de Gréoulx
2–14 7bre Congrès sévt de Paris
9e Xbre – Conférences

1879 — 16–22 janv. Comité de Sienne
5 avril Entré à la Guillarde (Châlet)
1–5 mai – Concours rég. de Marseille
16–28 juillet – Rancate, Buste, Turin
4 8bre Payé le boucher Verdier
Le 20 – assurance incendie
25 – Visite d'Ernest Borde
28–3 nov. – angine – Installt chez Villaret rue Arquitèse
5–16 nov. – Conférences
18–20 – Nîmes
23 nov. – 11 Xbre – Suite des conférences
14–24 – idem
29 – Rentrée au Châlet de la G.

1880

18 janv. visite de M. Tisserand
8 mars – Expédié la caisse Aspiciotaki
à Marseille – allé à Rouvet
11 avril – Entrée de marrigonnais Jean Romain
4-5 mai – Banyuls & Perpignan
26 mai – Départ – Lyon – Rancate
3-5 juin – Como
11-12 – Lyon
13 – Aimaille
16 – Montpellier
24 – St Ambroix, Alais
30 – Payé les billets Charpentier
8-9 juillet – Chèque à Aspiciotaki
12 – Reçu la médaille de la Soc.
d'agriculture de Prusse
7 août – à Lyon – École de Commerce
7bre Visite de M. Miloglia, de M. Abel –
9bre ——— Amassian, Henzé, de Micheaux,
12 septembre Naissance de Désiré-Pierre
9bre et Xbre Conférences

1881 – 27 juin – allé à Valbranque – Zizi fait ses dents –
5 juillet – Palavas
8 août – Avignon – Chaire d'agric –
12 – Dép. pr Sienne
18 – Montepulciano
20 – Sestri – Milan – Exposition
25 – Retour à Montpellier
29 7bre à Aix – Reçu la dette Suzanne ~~de Fuveau~~

5132/A/6

1882 2 Janvier – Visites de MM. Vigouroux et Tédenat pour Lisette qui a les amygdales énormes

4 et 5 – Conférences à Alais – Andaze, Lasalle, Vallerange &c

15 – Départ de Marie Delon, malade

16 – Conf. au Vigan – Hoppenot – Bertrand et Aloisi

22 – A Gray (Marie), Aimelle –

24 – Retour avec Judith

Fév. 24 – Chercher Marie à Gray

Avril 6 – Arrivée de Judith Brost

14 – Visite de Mr Vigouroux pour Marie

Mai 3 et 4 – Aubenas – (Pasteur, Henzé, etc –)

Juin 4 et 5 – Peyrani, Malijai, l'Escale, Paillerols &c

9. Retour avec Marie Cornubert

18 – Emmené Judith jusqu'à Lyon

21 – Renvoyé Judith Brost
Remmené Marie Cornubert à Marseille

22 – Valence, Modane, Turin

24 – Revigliasco

25 – Padoue

26, 27 Verson et Quajot

28 – Gorik – Rolle, via Alvarez 9

29 – Rosenthal, Sempas, –
Angelo Levi via Sta Chiara près du pont

Juillet – Udine – Kechler – –

3. Venise – Selvatico

5 – Ramate, Monticello, Varedo
Koritska

9 – Turin, Modane – Lyon –

10 – Dusuzeau, Serrell, Perret, Raulin, Violle

13 – Montpellier

17 – Alais – Mr Francezon 100 kg frais = 32,6 sec
dont 30 à 31 frais et le reste doubles artes
1k soie = 3k1 à 3k2 cocons secs
La soie humide est plus sensible au sérigraphe que sèche

17 – Fabrique Hoppenot, au Vigan

Août – MM. Décane, Bélissent, Mozziconacci, Tori, Lacoste, Bouffart, Berne, &c

1882 Octobre – 26 – mort de Marie Carmebal
27 – Enterrement

Nov – 9 – Grenoble, Bourbonnette, Avignon
21 dec – Nîmes, Meaux, Privas, Valence

Déc – 6 Avignon, Nice, Aix –

1883 Janvier 3 – Dîner chez le Bécane
8 – Vaccinations chez le Foex
27 – Marie va à Marseille voir Mr Landrat

Fév – 7 – Reçu de M. Manuel 223 f
10 – Renvoi de Léonie Rouvière –
Jean (entrée le 11 avril 1880)
11 – Entrée de Virginie Blanchard
19 – Xavier Dutty d'Ensisheim

Mars 17 – Marie mène les enfants chez Mr Guérin
et rentre très tard
23 – Départ différé

2 Avril – Remis 50 gr. B. à Mr Spotorno (Vesoul au Cap)
payé 100f à Mr Vigouroux – 9 – Départ de Marie pour Aimvelle
24 – Entrée de Mlle Joséphine Blanc

12 Juillet départ pr Marseille avec Marie, les enfants et Mlle Blanc
17 – arrivés à Rancate chez Mr Susani
26 – De Rancate à Sestri Ponente
31 – De Sestri à Bourg
1 Août à Bourg chez les Gds Landrat
19e dép. pour Aimvelle – Renvoi de Mlle Blanc
2 septembre – Retour à Montpellier

15 sept. Location rue Fg St Jaume 27 bis, maison
Creissac – payé 600 fr pour six mois.
10 octobre – dépt pr Conférences Valence, Grenoble, Albertville
payé 100f à Mr Vigouroux Gap, Avignon
15 retour – Dépêche Pasteur pr aller à Milan, à la
réunion du Comité des Congrès – on nomme
Pasteur Président
9h + 7h fin des conférences

5132/A/7

1884

Janvier – Etude des papillons Guérin
20 – Soc. géographie de Lyon – Prix de 300 fr

Février.
2 – Entrée de Pauline Rund –
16–24 – Excursion à Paris – Soc. des Agric. de France

Mars.
5 – Signé un bail de 2 ans de Mr Bonnial.
10–31 – Rougeole de Lisette, Valérie, Désiré –
100 ✗ (Payé 100 fr. le 31 mars au docteur)

Avril.
31–7 – Fin de la rougeole – 7 – Renvoi de Pauline
24 – Entré rue de la Mercie 14 ; Sidonie Velon, entrée le 21

Mai – 4 – Elections municipales
+ 6 – mort de Mr Borde Gdmère, à Rousset.
13 – renvoi de Sidonie
15 – Entrée de Léonie Vidal
29–31 – Magnanaries de la Drôme, avec Dusuzeau et de Lachadenède

Juin – Coqueluche des enfants
7–16 – Exc. à Remoulins, La Foux et moi dans la Drôme avec M. Dusuzeau

Juillet – 10, 11, 12 – Lisette malade –

Août – 6 au 15 – idem – 2 visites de Mr Pezet, 23e du Dr Vig.

Du 26 août au 16 septembre, allé à La Foux, demeuré chez Mr Ferdinand Fabre. Marie Delon fait le service. Entrée de Thérèse Sagas de Remoulins.

Octobre – Conférences du 12 au 28 – publication de mon
Novembre id 11 27 } livre sur le ver à
Décembre id 6 – 17 } soie du mûrier –

Depuis le 10 Xbre Marie souffre de son genou

1885

– 5 visites du Dr à Lisette en Janvier

8 mars – adjudic. de la maison de Rousset
14 avril – Entrée de Léa Chazes, de Montélimar –
9 mai – Visite de Mr Henri Mangon – Concours régional
10 – Bal à la préfecture – Mr et Mme Carrière de Fréas –
Exposition scolaire et Industrielle

allé à Lyon, au commt de juin – et à Beyrieu, fin juin, et à St André de Sangonis

12, 13, 14 juillet. A Palavas, chalet Pipordière – Mérite agricole.

17 août dépt pt Remoulins – Douches à Lisette – voyage à Lédenon pour son panaris – Congédié Léa – Ramené Anna de Castilhon

Voyages de conférences en 8bre 9bre 10bre

1886 — 7 février, mort de la petite Lacour

150 f → 22 — remis 150 fr au docteur Vigouroux

8 mars Renvoi d'Anna

18 — id d'Eugénie Grégoire

6 avril id Eugénie Montéty

25 — (Pâques) Entrée d'Hermance Nias

→ 7 juin — payé 60 f à Mme Bouyer

16 — allé à Remoulins aux cours

20 — id Peyrin

4 août déjà pr Bourg, Aimelle, retour le 11 7bre — ramené Judith

15 7bre entrée d'Irma Thorte — Zizi va en pension chez Mme Hongarois

22 Xbre renvoi d'Irma — Conférences en 8bre 9bre Xbre

rentre malade de Gap pour Peyrin — en mon absence, le crédit lyonnais a payé le bon de marseille —

1887 — Entrée de Philomène le 1 janvier

A mon retour, je garde la caisse — Mariage à Aimelle —

17 janvier 106 f à Mme Bouyer

Envois de graines Bolle, Mulgouzi, Mariani, Bourguier, Bollat, Nagel, etc

Rentrée d'Hermance le 16 mars.

mercredi 13 avril — départ de Judith, je la mène à Nîmes

Conférences mai, Bourg, Albertville, Rumilly, Lyon

Concours sérécole du Gard — St Gilles, Alais,

Envois cocons Moore

— juin Concours — Nîmes, St Ambroix, Alais, Vigan, etc

— Le Bien — Trabu —

— juillet Conférences Grenoble

Août achats pendule, couteaux etc

— 13-22 août — Visite des Cormubels

+ 18 — mort du père Jeanneret

29-30 août — Visite à Thézan

5 7bre Le gous avec 2 grecs

3 9bre renvoi d'Hermance

Achats de Castelets, paniers, d'ouis, etc

1888 — 9-20 janvier — à Bourg en Bresse

à Paris (Susani)

MS 5132/C/1

E. Maillot

Botanique (manipulation).

1862-63.

Cellules (moelle de sureau)

Cristaux des cellules (feuille de vanille)

Sous les cellules blanches à cristaux de l'épiderme, on voit les grandes cellules mesopariétales, qui contiennent la chlorophylle.

Grains de chlorophylle (Vanille)

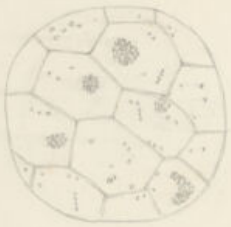

Section dans le bulbe du Phajus
(orchidée —)

(Bulbe du Phajus)

Raphides et Grains de fécule

Longueur des grains, environ 0mm 05
et des raphides de 0mm 13

Cystolithes.

Feuille de Ficus elastica.

Après l'action de l'acide nitrique.

Fécule de la graine de lin

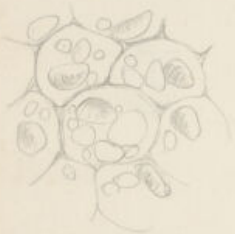

Cellules à nucléus
Couche épidermique de la feuille
d'iris germanica

Matière verte (confervæ).

Bacteriens

Cellules pierreuses de poire.

Fécule de différentes substances

Tranchée d'écorce de l'érable

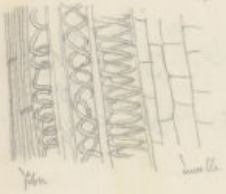

Faisceau fibrovasculaire
Dans la feuille de fougère

Fibres et vaisseaux
de la vigne (tige)

Fibres et vaisseaux de
la vigne (coupe longitudinale)

Vaisseaux rayés (balsamine) — Dans les faisceaux fibrovasculaires
ou tissus de tranchée —
Dans les cellules de raphides

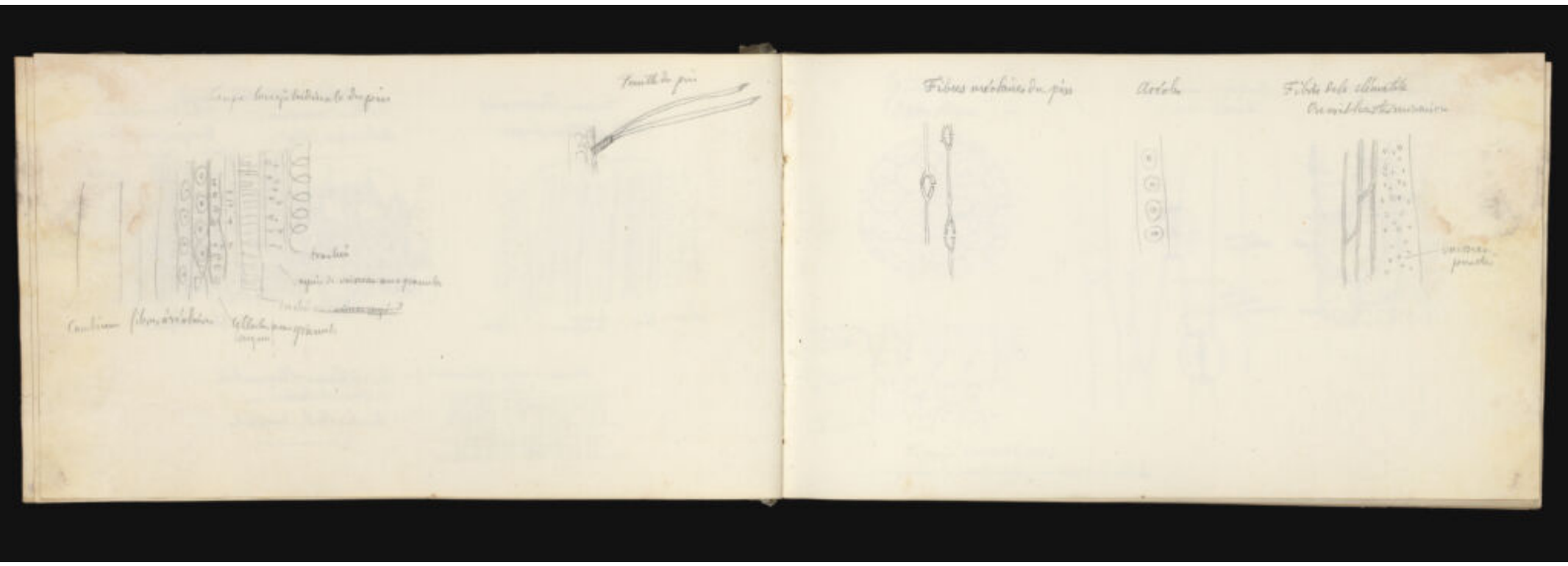
Fibres méchaires du pin
Aréoles

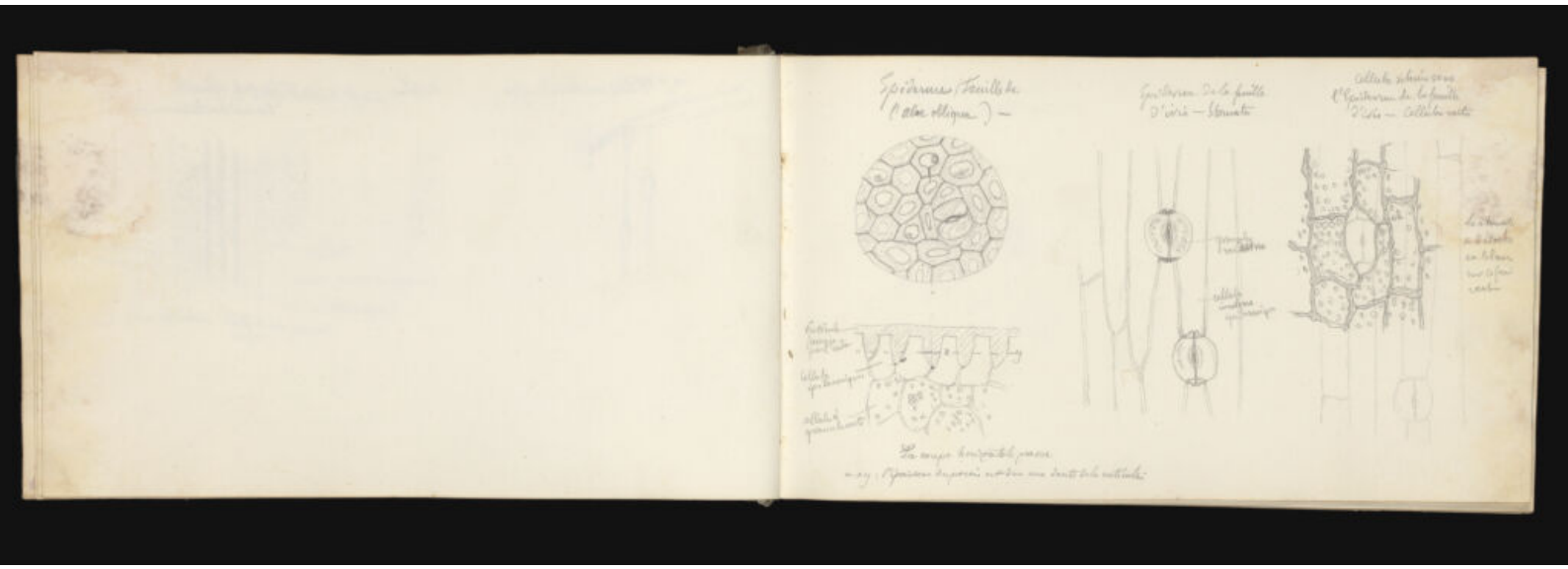
Épiderme (Feuille de l'aloe oblique) —
Épiderme de la feuille d'iris — Stomate
Cellule solaire sous l'Épiderme de la feuille d'iris — Cellule verte

Ages divers du Tomate
Feuille du bulbe de jacinthe

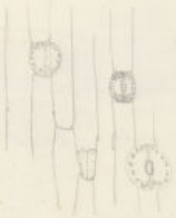

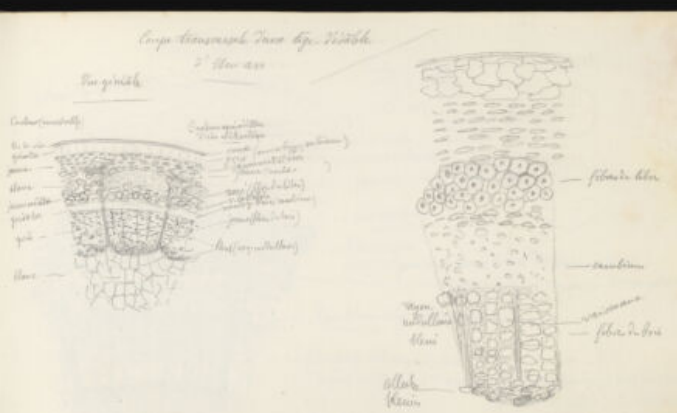

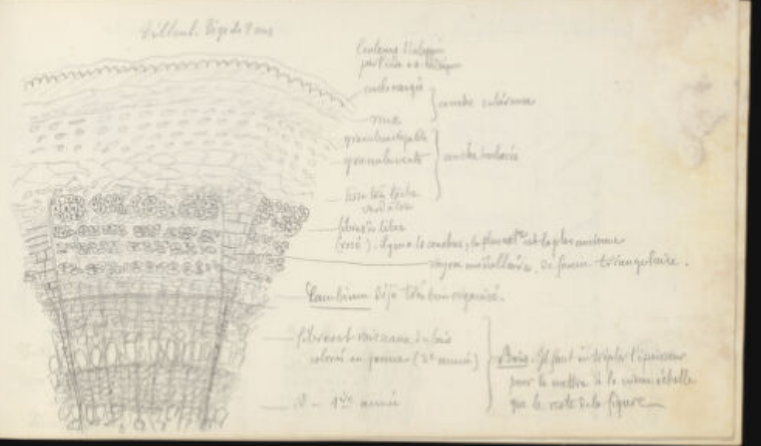

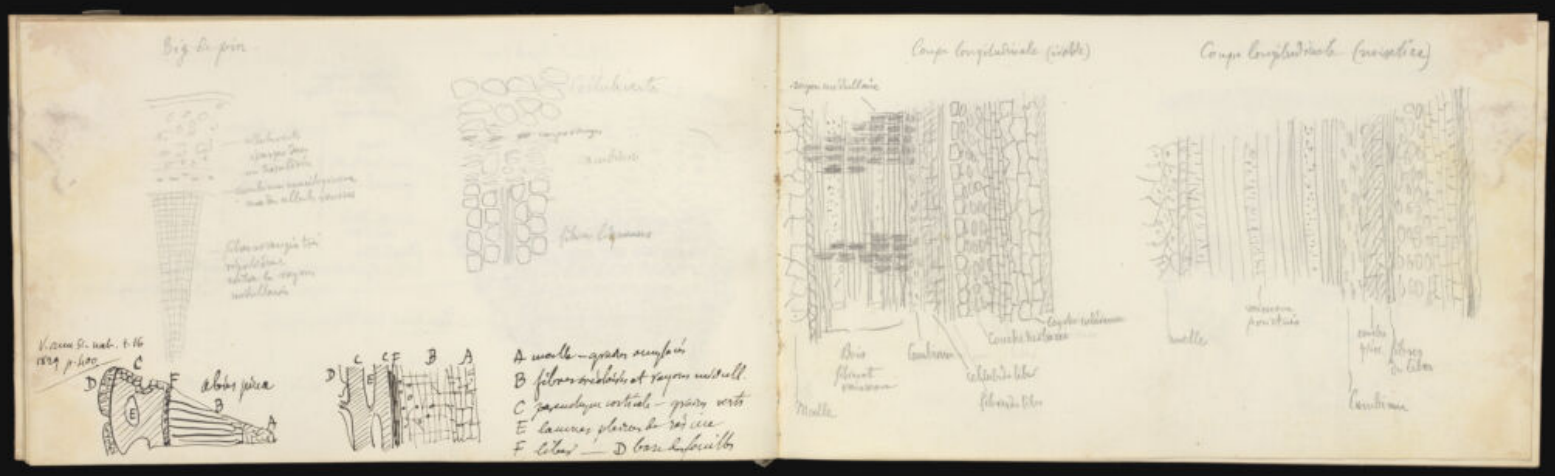
Bois de pin
Coupe longitudinale (visible)
Coupe longitudinale (noisette)
A moelle — grades ouvertes
B fibres cristalisées et rayons médull.
C parenchyme cortical — grains verts
E lacunes plaines de résine
F liber — D base des feuilles

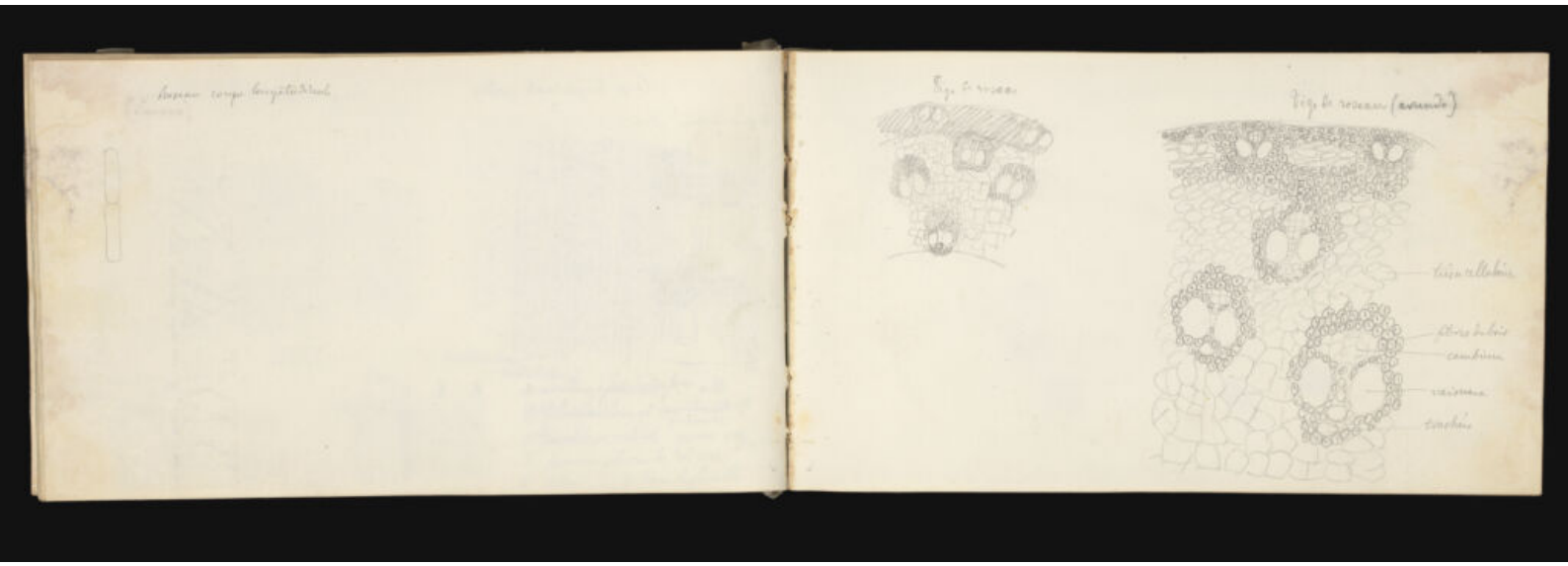
Tige de roseau
Tige de roseau (arrondie)
tissu cellulaire
fibres du bois
cambium
vaisseaux
trachées

Coupe du pétiole d'une feuille de palmier

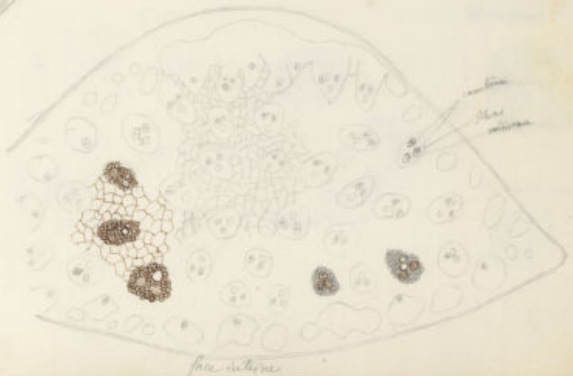

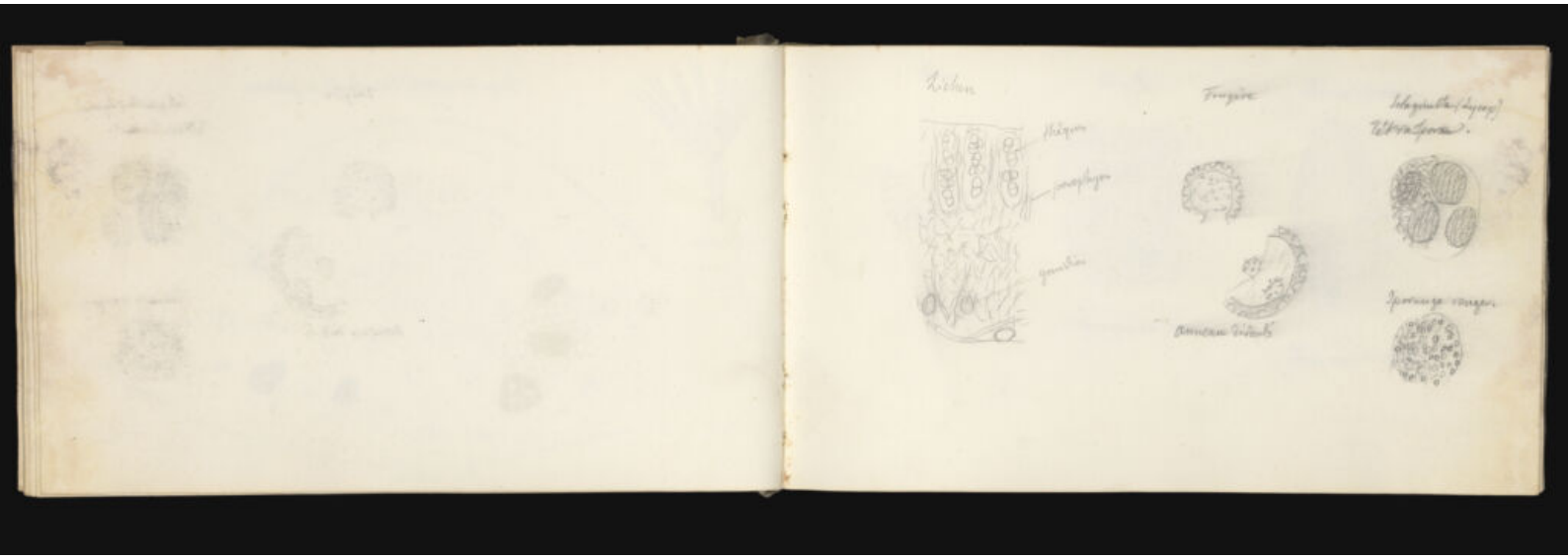

Truffe

Champignons

Racine d'Iris

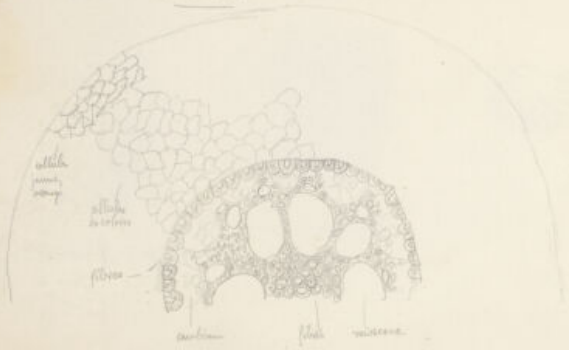

Racine d'asperge

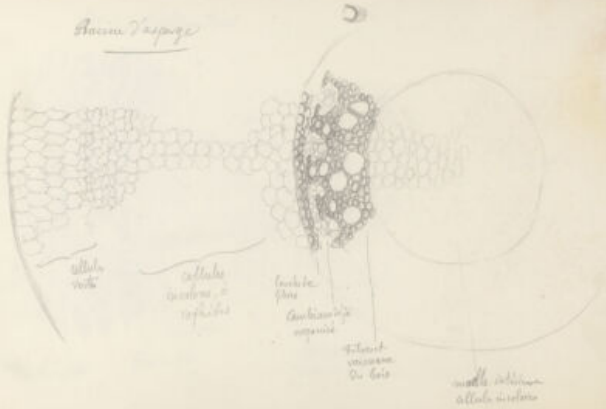

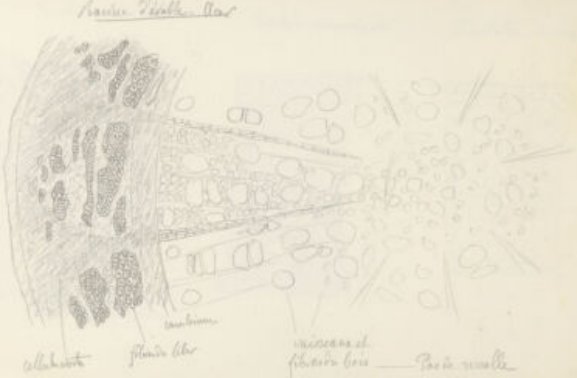

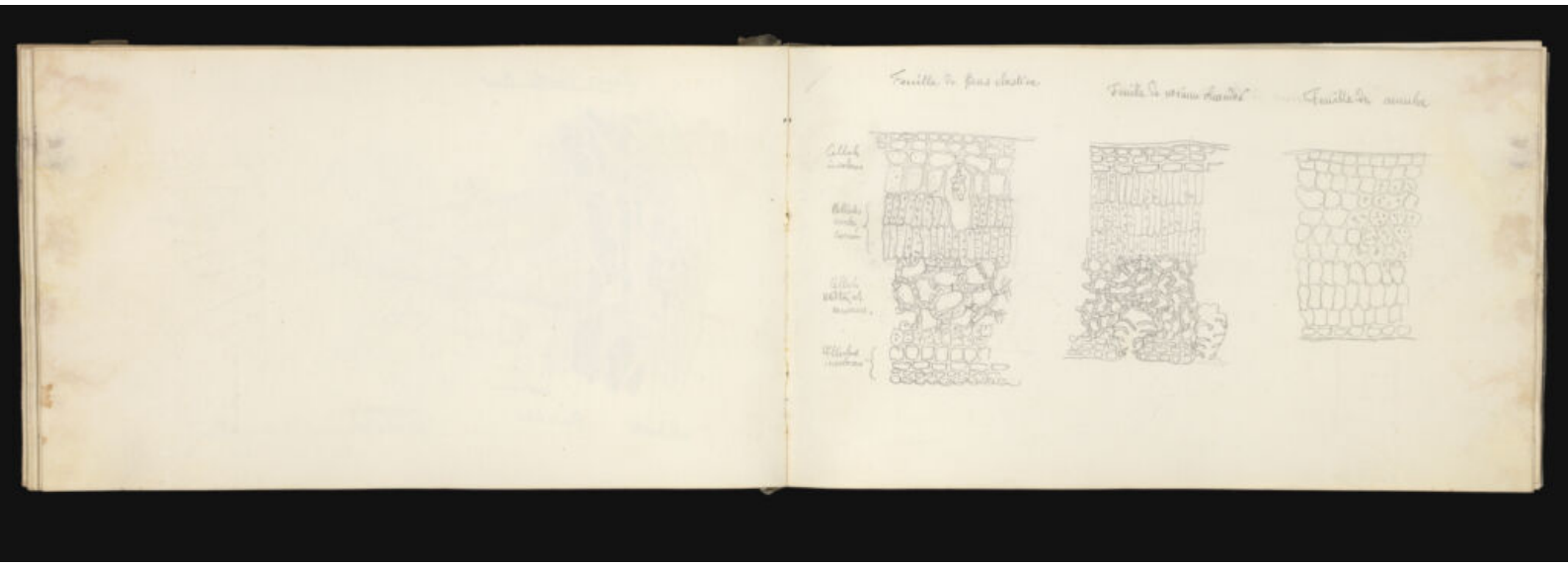
Feuille de pins élastiques
Feuille de mélèze chaudes
Feuille de cuivre

Feuille de Cactus.

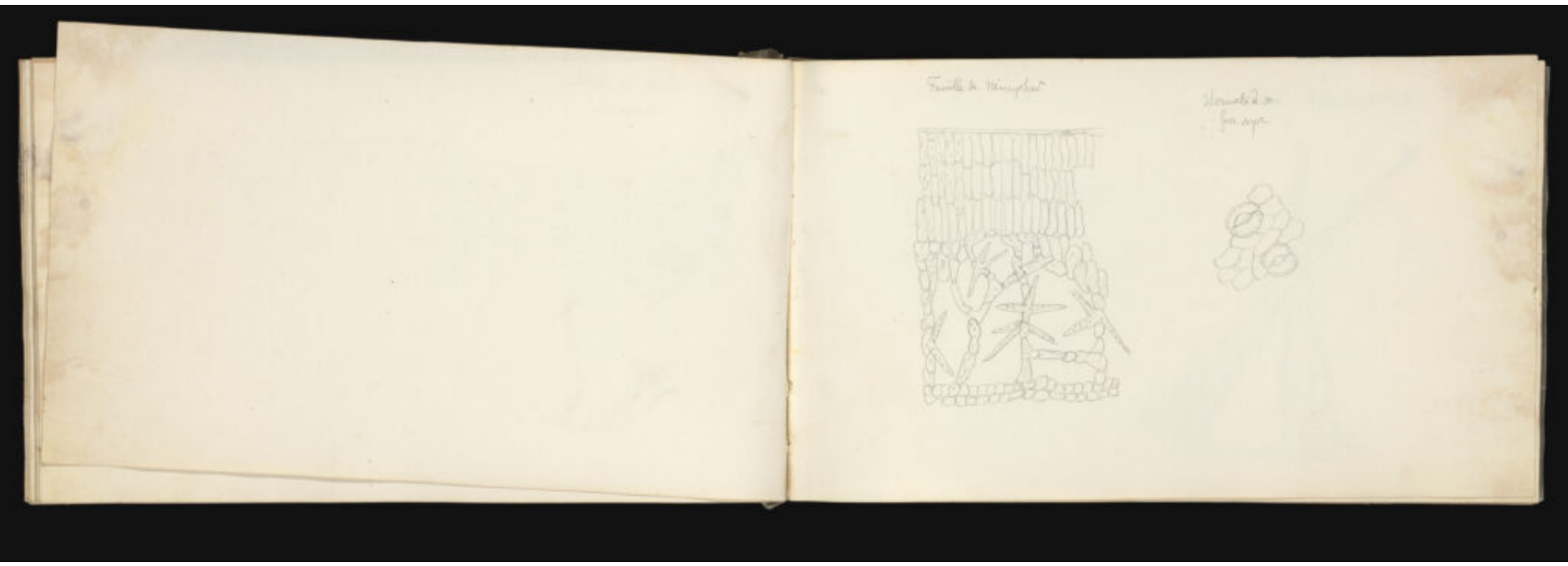

Poils de la feuille de Garrenier

Poils de la feuille d'Ortie

Sections faites perpendiculairement à l'axe de l'ovaire de l'Asphodèle

A, B, C, glandes une seule débouchant vers le haut.
D - section du style.

Stigmate (géranium)

Style, coupe transversale

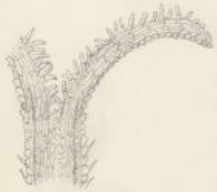

a, cavités qui servent à la déhiscence

b, cinq tubes à tissu conducteur, correspondants aux 5 ovaires

Pollen
de digitale

Étamines de digitale, où chaque loge n'est
pas encore entièrement formée

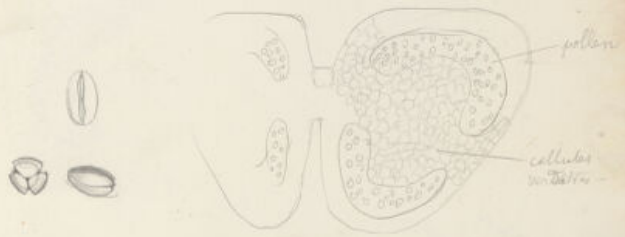

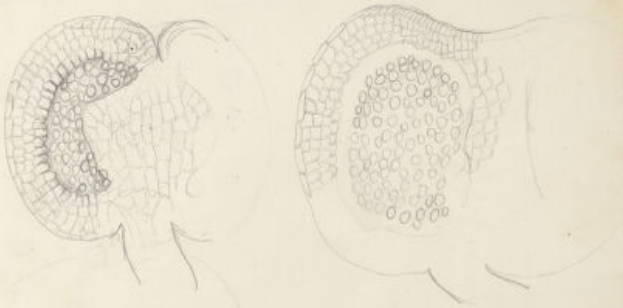

Étamine de Digitale, où chaque loge est presque formée complètement

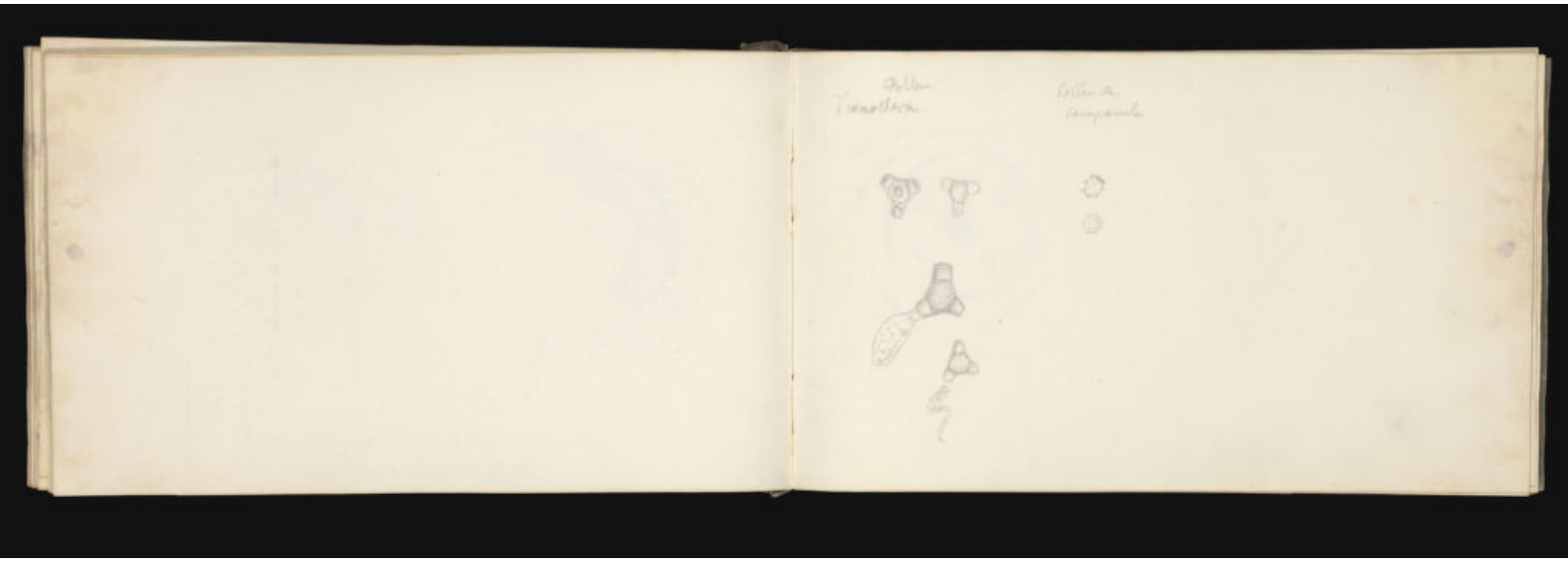

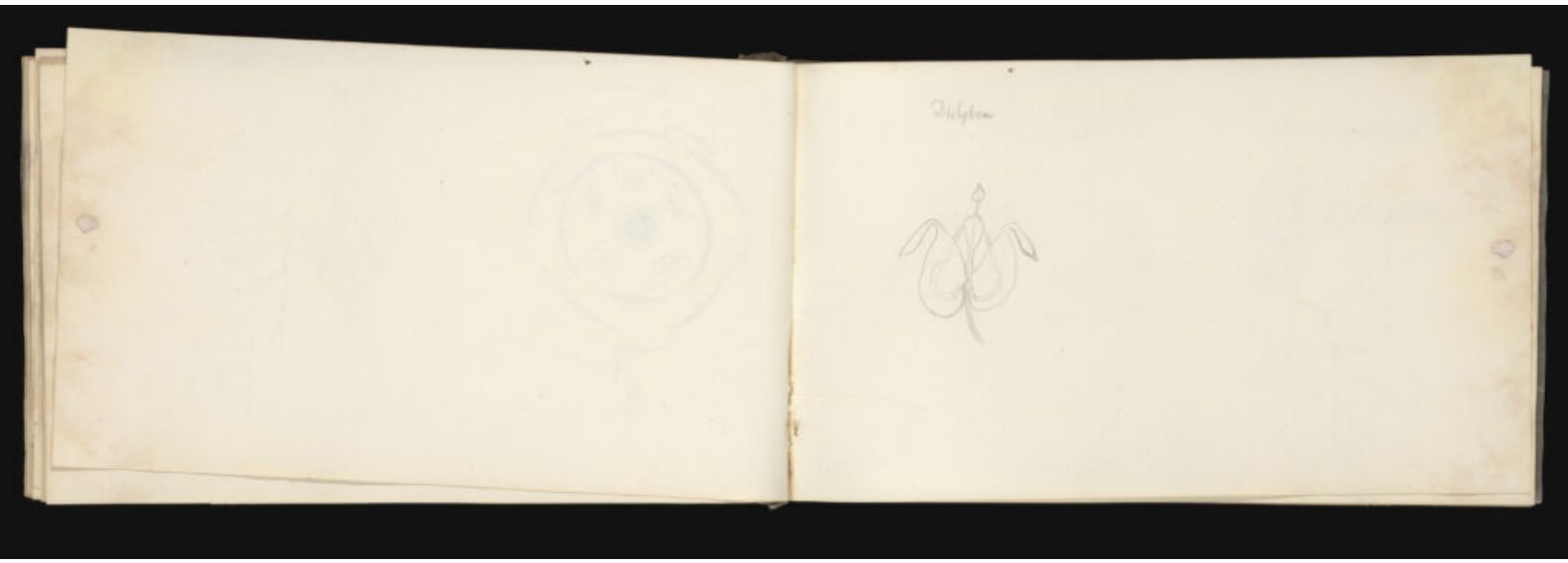

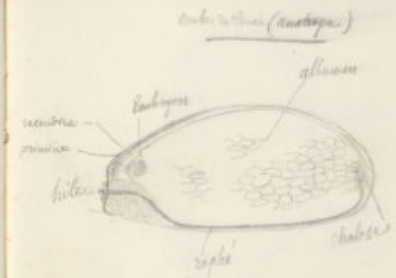

La graine et l'enveloppe extérieure

Ovule de pois de senteur. Campylotrope

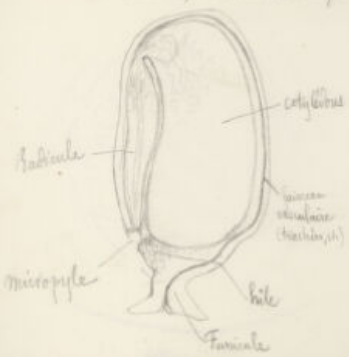

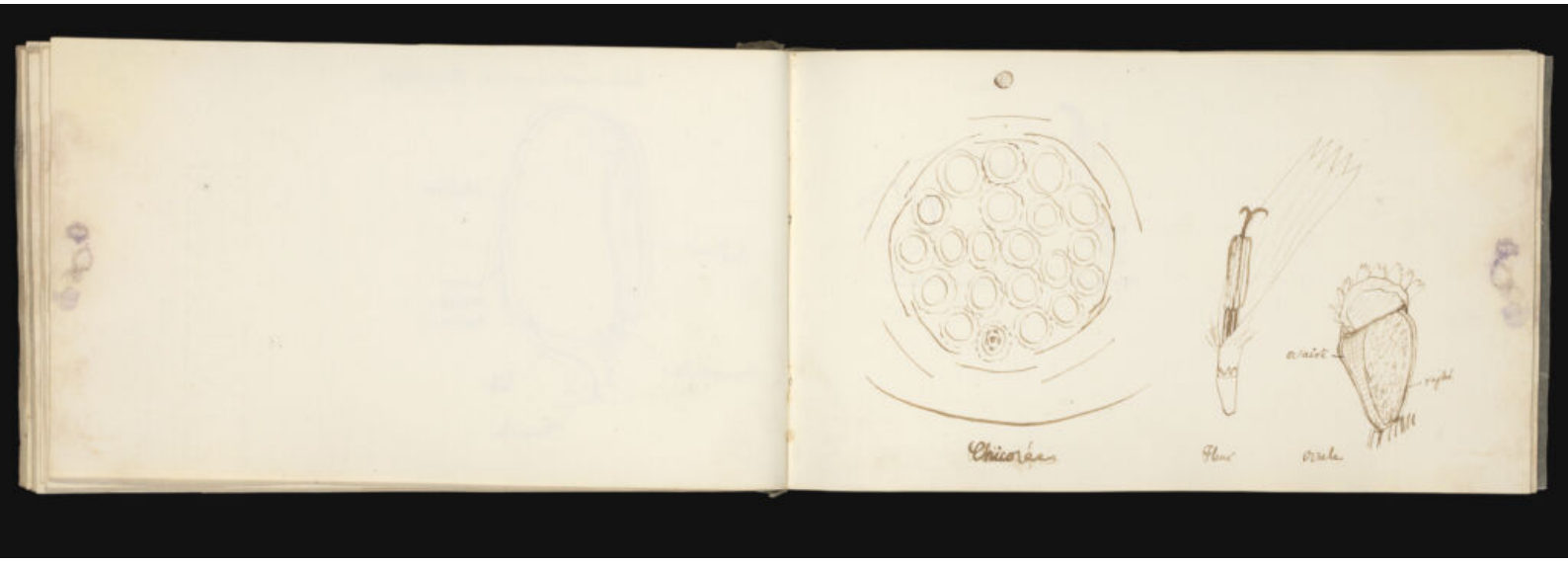
Chicorée
Fleur
ovaire
ovule

Ovaire de Borraginé

Coupe longitudinale

Coupe verticale

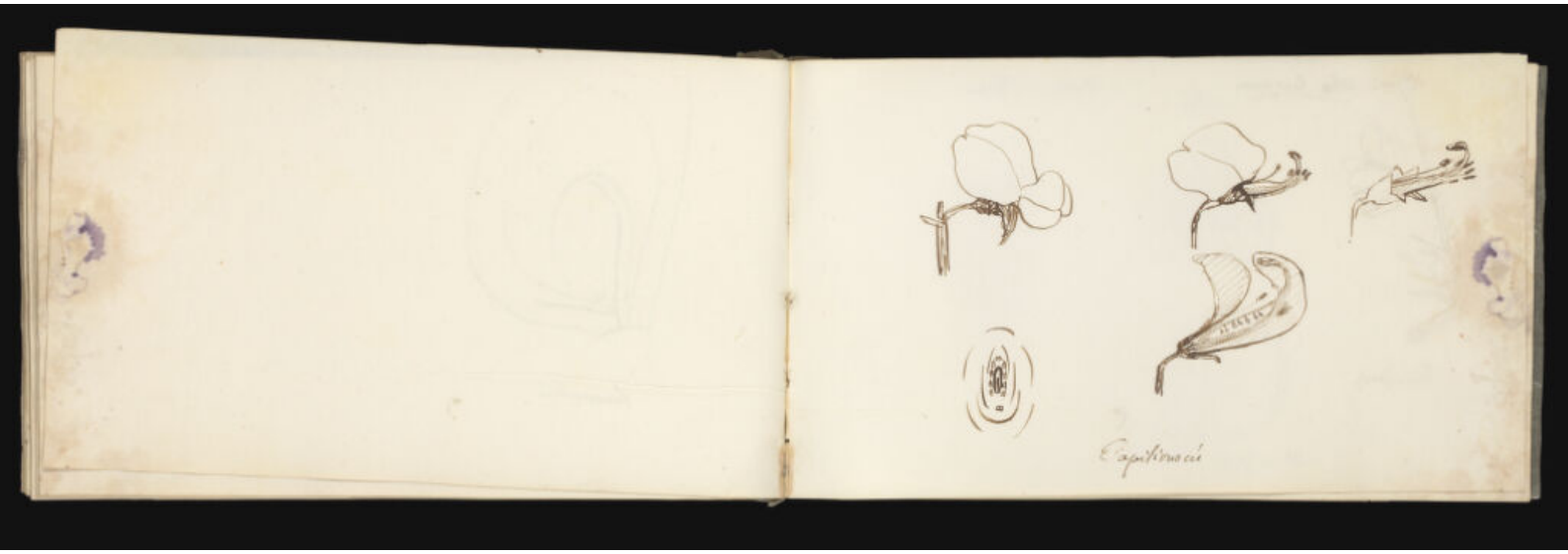

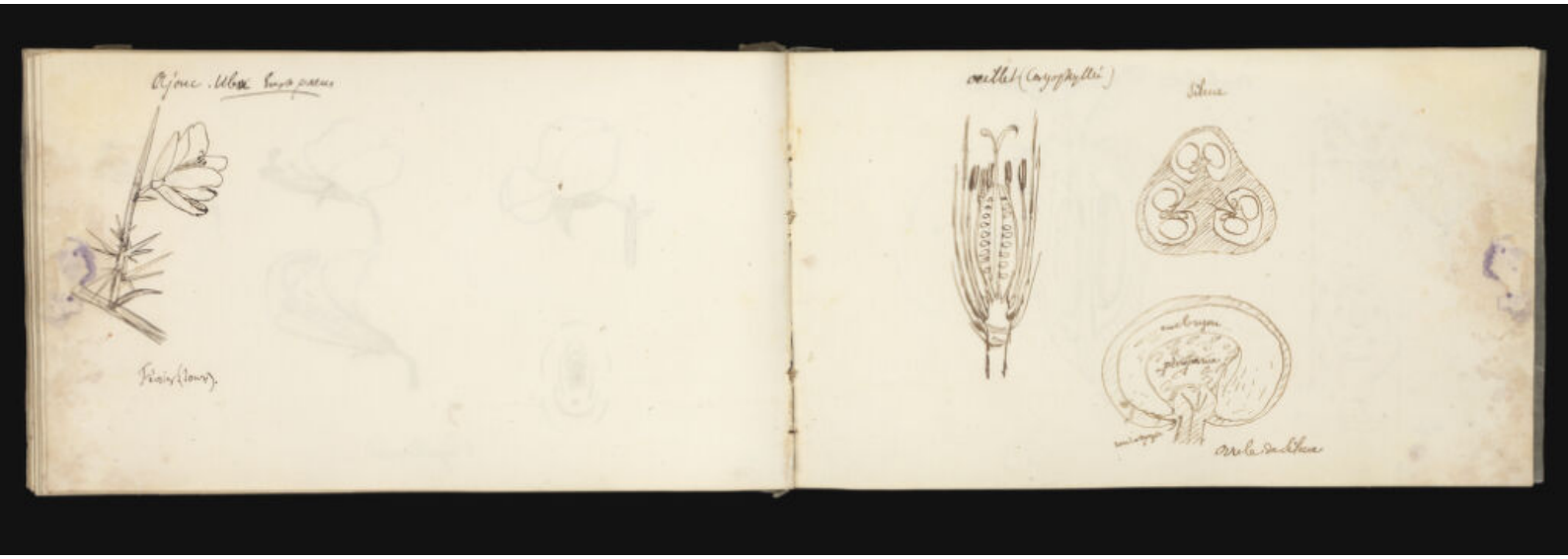

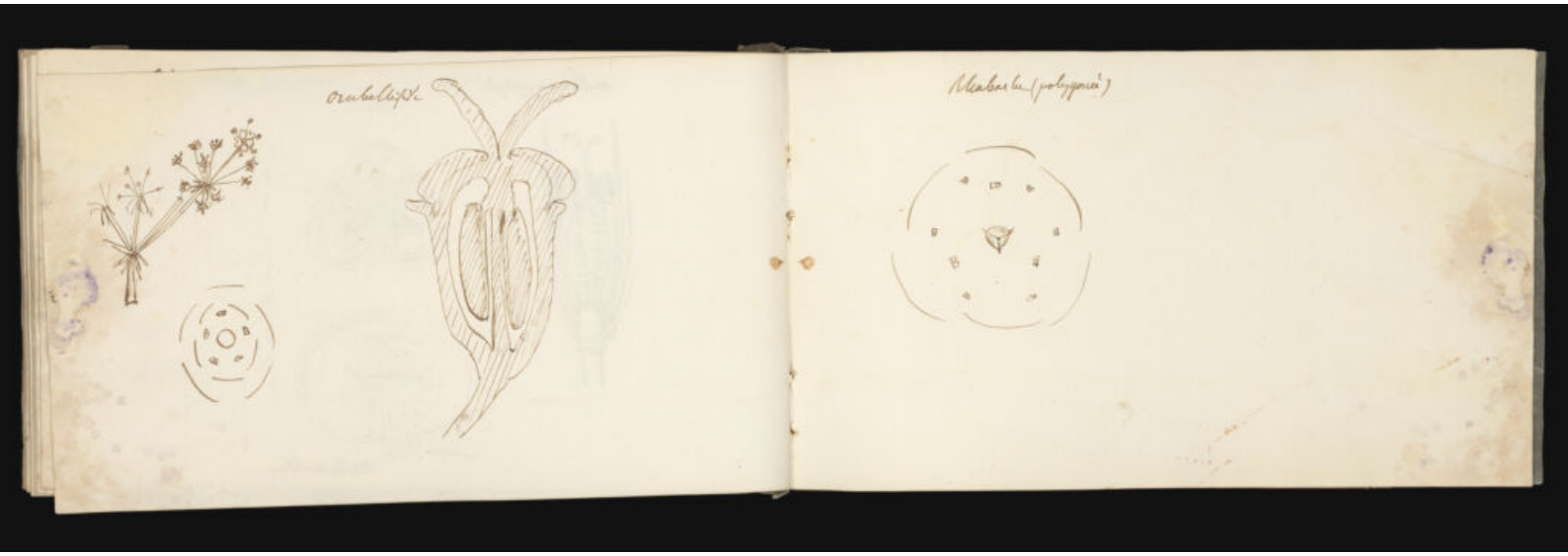

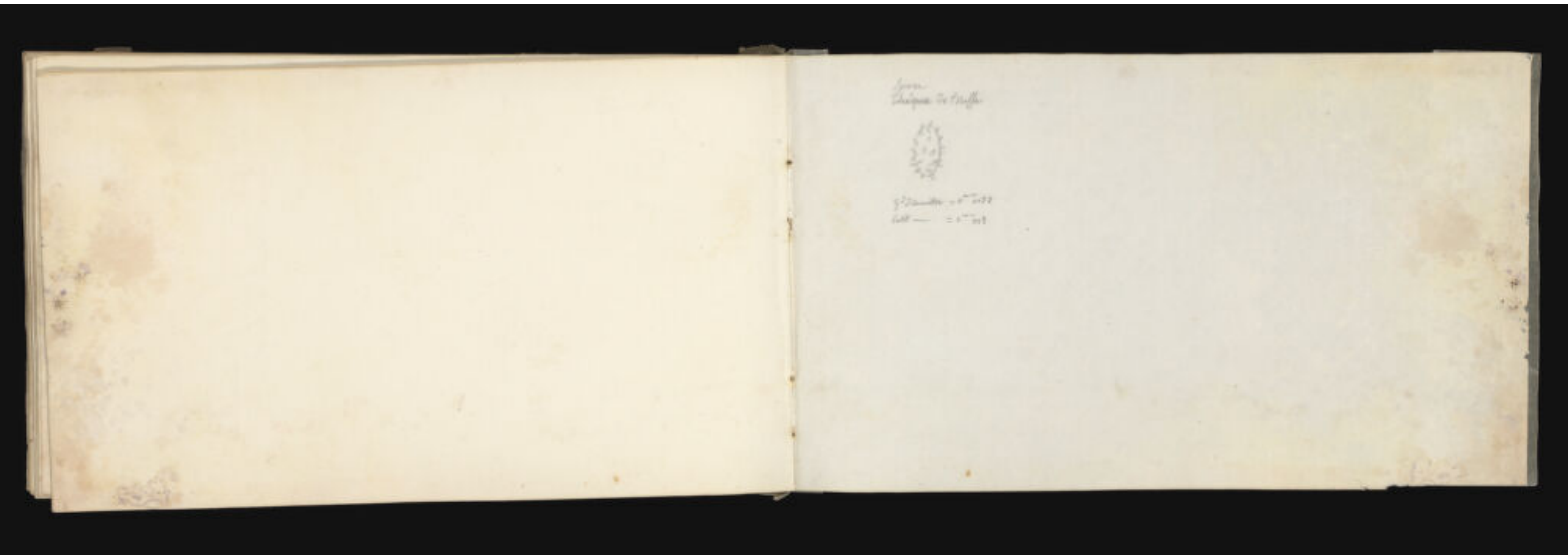

MS 5132/D/1

Notes sur les mémoires de Mr Pasteur

D'après le dictionnaire de Poggendorf
Mr Pasteur est né à Dôle 1822, a
été préparateur 46-48, puis
prof à Strasbourg 49-54
à Lille — 54-57
et adr à l'École normale 58

Recherches sur la dimorphisme — CR 176 p535 (en retard)
Annales [8] t. 23 1848 — Voyez encore un rapport de Beguault Bulletin de mars 1849 et CR t. 27 p401.

Le Jacob. de Kopp. 1p37 3 t.

« Pasteur a fait des recherches sur la dépendance qu'il peut y avoir entre la forme cristalline, la composition chimique, et les sens de la polarisation rotatoire. Il fait remarquer que tous les tartrates (acides, sodés, ou doubles) ont des faces dont les angles sont à peu près les mêmes ; leur forme essentielle est la même, et a tout ce qu'on est autorisé à dire de plus variable dans les dérivés sels. Les racémates ressemblent aux tartrates : comme si tous les sels avaient une forme dans la nature de la molécule cristalline, et des variations à ses extrémités, selon la base du sel ou l'eau de cristallisation. Pasteur a déjà les faces hémièdres du tartrate : elles peuvent se montrer tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Il note que les formes hémièdres d'un sel sont les images des autres dans un miroir. Il appelle droite et gauche. Dans les tartrates sont droits et tournent à droite. Le paratartrate de soude et d'ammoniaque qui, quoique, d'après cristallographie, est inactif, donne des cristaux les uns droits, les autres gauches, qui séparés donnent des solutions actives droite ou gauche. Les sels de acides ne donnent rien. Conservent ce même pouvoir. L'acide paratartrique donne un composé de 2 acides actifs en sens contraires, donc l'acide racémique n'est pas paratartrique. Les tartrates droits et gauches ont exactement les mêmes propriétés physiques, cristallographiques, chimiques, et de solubilité. Ils ne diffèrent que par le sens de la polarisation rotatoire. Ils ont même densité, même chaleur spécifique, même chaleur de dissolution, même chaleur de neutralisation, même forme cristalline, même angles, mêmes faces, même clivage, même dureté, même élasticité, même pouvoir réfringent, même dispersion, même double réfraction. Ils ne diffèrent que par le sens de la polarisation rotatoire. Ils ont même densité, même chaleur spécifique, même chaleur de dissolution, même chaleur de neutralisation, même forme cristalline, même angles, mêmes faces, même clivage, même dureté, même élasticité, même pouvoir réfringent, même dispersion, même double réfraction. Ils ne diffèrent que par le sens de la polarisation rotatoire.

Laurent a rappelé à ce sujet CR 26 p592 que l'avait établi avec : un corps peut posséder 2 formes différentes, mais qui se ressemblent, et pourtant l'une à l'autre seulement ; 2 corps de même composition peuvent être isomorphes tout en n'appartenant pas même forme cristalline : ainsi un rhomboèdre voisin de 90° et un cube ; un prisme hexagonal et un prisme rhomboïdal droit de 120° ; 2 corps n'ayant pas même composition, mais appartenant au même type cristallin peuvent être isomorphes ou tabulaires.

Annales ch. et ph [3] t 23, Pasteur cherche à montrer que les formes de ces sels sont voisines, l'une monoclinique, l'autre rhomboïdale mais les angles des faces de la forme voisine de 90° (angle des faces, tartrate 90°32' et 89°28' ; angle de base et face de la base 96° 6', 85° 54'). Et la même

pour plusieurs autres corps.
Mais avec ces procédés, on peut faire concorder tout ce qu'on veut, et du reste Kupffer (Pogg. Ann. 2, p. 423) a rapproché les 2 formes du sulfate d'une façon toute différente). Enfin le sel $NiO, SO^3 + 7HO$ est quadratique et rhombique, ce dernier, presque rectangle — or l'axe de la 1re forme se met perpendiculaire à celui de la forme rhombique, quand le passage s'opère de l'une à l'autre.

Rapports de Biot — CR. 5 Ste 48 — Les paratartrates n'ont affecté ni le tartrate ni aucun signe d'hémiédrie ni de p. ρ. — Mais il y a une complication : celui de (NaO, BrH^4O) qui a été signalé comme identique au tartrate (métachrétique) parce donne à ne porter des cristaux de 2 sortes droite et gauche —

Il les a séparés — Ils avaient des ρ contraires. Il en a chassé BrH^4O par la soude ; les ρ se consument — Il en a chassé la soude par SO^4H — les acides ont gardé le ρ.

CR. 5 Ste 49 — ne porter a eu de l'acide ni ciniques de ne Koestner à Manne — Il en a extrait les 2 acides — Leur solution dégage de la chaleur et cesse de tourner —

La table des densités de T droit et du % d'acide convient au T gauche — Le p. ρ est le même avec l'eau, l'arborique α — mais de signe contraire — Mais la densité et la comp. chimique n'ont nulle différence

ne porter a trouvé hémiédrie les

5 tes de ZnO
— MgO } solutions sans p. ρ.

ce la peut tenir à ce que on se trouvait plus dans l'eau la même qté d'eau que ce l'état solide —

CR. 5 Ste 50 — ne les distingue l'h. non superposable dans les a. Tartrique
l'asparagine
glycémalate
la glucosate de salmarin } avec p. ρ.

Mais les 5 tes de ZnO
MgO
la formiate de SrO } l'ont aussi avec p. ρ.

Recherches sur le dimorphisme.

Haüy n'admet pas qu'une substance dont les atomes sont arrangés en molécule de forme donnée puisse avoir 2 formes cristallines. Il n'admet 2 formes que si l'arrangement moléculaire des atomes est différent c.à.d. s'il y a isomérie. C'est aussi l'opinion de ce bouteur. Seulement cette isomérie ne touche guère aux propriétés chimiques parce que les 2 arrangements ont quelque relation; l'un est une forme limite d'où l'on peut passer à l'autre; l'objet du mémoire est de prouver cette propriété.

On concevrait cependant le dimorphisme sans isomérie en disant que les molécules d'une forme peuvent se grouper en une molécule complexe dans l'autre forme.

Soufre 1. octaèdres (prisme rectangle droit). Angle 90°. 2. prisme oblique à base rhombe. Mais l'angle de la base sur les pans est 96°6' et l'angle des pans 90° 32'.

Carbonate de chaux — Le prisme rhomboïdal de l'arragonite est droit et voisin de 120°. Or un prisme hexagone régulier donne un rhomb d'environ 101° par les fausses 6 ⅔, à ⅓ sur les axes des bases.

Iodure de mercure — rouge prisme droit carré jaune malcoeur, pr. rhomboïd. droit dont l'angle est sans doute voisin de 90°. L'isomorphisme le bichlorure de mercure conduit à cette conclusion (V. ann. Poggend. t. 28; Ann. Chim. 3 t. 7)

Acides arsénieux, antimonieux. Pyrite. Ici il y a isomérie et sans dimorphisme; il se raisonne

M. Desaignes a extrait du fumarate d'ammoniaque
voir CR t 33, 217.
Et l'acide malique de Piria

CR. t. 25 p 176 — Une substance extractive n'est agit d'une manière différente sur les variétés droite et gauche d'une substance active comme étude des sels d'alcaloïdes.

1853. annales t. 38, 437 — Résumé général sur les acides malique, tartrique et les bases organiques — Action optique —

malate de chaux

malate d'am.

tartrate

acide racinique

acide tartrique inactif

sels d'alcaloïdes

1851 — Acides aspartique et malique —

a. aspartique actif a. inactif

Jusqu'ici la nature s'est refusée le secret de faire des corps doués de pouvoir rotatoire en partant de corps qui en sont dépourvus.

Avec l'aspargine $C^8H^8Az^2O^6, 2HO$ (Robiquet 1805) nous pouvons bien faire l'acide aspartique $C^8H^6Az O^7, HO$ (par ébullition 1h avec HCl concentré, AzH^4O se dégage) acide qui dévie à droite ; d = 1,661, prisme droit rectangle, soluble dans 364 fois son poids d'eau à 11°.

Mais avec les malate et fumarate d'ammoniaque, corps inactifs, M. Desaignes n'a fait qu'un acide aspartique inactif ; d = 1,663, prisme oblique à base rhombe, soluble dans 208 v. d'eau à 13°5

Et les sels respectifs ont même action que leurs acides sur la lumière. Il en est de même des acides malique qu'on obtient par l'action de l'acide nitrique nitreux sur l'acide aspartique (Piria) ; si ce dernier est actif, on a un acide malique actif ; sinon, non.

Rem. L'a. aspartique perdant 3HO devient inactif. Le bimalate d'am. perdant 5HO ...
Est-ce la chaleur ? Est-ce la perte d'eau ? Otez l'eau à basse température pour savoir cela. (note, page 63).

1853. J. pharm. t. 24, p. 75 — Bastick. Sur un fluide noirâtre contenant des infusoires, et sur un parasite nouveau trouvé dans l'estomac. [illegible]

1854 — Dr. morphinum [illegible] — [illegible] — Annal. [illegible] 42, 418 — CR t. 39, p. 20. — Barbet. Sur la fermentation alcoolique, [illegible]

1855 — Alcool amylique — CR t. 41, p. 796. — Dictionnaire de chimie [illegible] — Bastick. Sur quelques réactions de l'alcool amylique, [illegible]

Vol pour 1859 — Ann. de chim. et de phys. (3) t. 69, p. 5. — Fermentation des fruits de raisins — Lauge

1856 — CR. t. 42, p. 1357 — Bacyle [illegible] — [illegible]

p. 767 — Centrifugation de la levure [illegible] — fermentation alcoolique

Annales t. 52. Fermentation lactique.
1858

On cherche la cause de la production simultanée de 2 alcools amyliques isomères (d'où le gaz) dans la fermentation. On part de là, que la séparation de la matière active [illegible] physiologique de la levure vivante.

Historique — Scheele 1780 (Ann. de Ch.) trouve l'acide lactique dans le petit lait aigri. Braconnot le retrouve 1813 (Ann. de Ch.). Berzelius et Fuchs en donnent la composition (Ann. de Ch. 1832). Pelouze et Boutron le retrouvent à nouveau en 1841; Pelouze et Gélis en donnent à cette date la vraie nature de l'acide normal à fermenter.

Liebig a attribué la décomposition des sucres à un mouvement communiqué par la fermentation de Pelouze. Définition de la fermentation lactique.

Nous admettons la transformation du sucre en acide lactique (sucre + eau + matière azotée, caséum, gluten, albumine etc.; ou (lait) à une levure spéciale à petits globules qui se nourrit de la matière azotée, de la caséine où la matière est moins en peu abondante (le ferment alcoolique aussi a une matière azotée, on a fait à peu près cette marche du ferment lactique).

1° On sait que l'acide lactique se comporte ni en présence ou en l'absence des oxygènes, dans l'atmosphère ou [illegible] de la fermentation alcoolique de la sucre. Cette particularité distingue [illegible] de sucre de lait. Dans de l'eau de levure (levure bouillie avec 1/50 de fois son poids d'acide sulfurique; n'a pas été filtrée pour l'enlever, on a ajouté un peu d'acide chaux, pour saturer [illegible]

ajouter de la craie, puis un peu de levure lactique si on en a, (si on n'en a pas, la liqueur est apte à toute ferment, mais spécialement au f. lactique parce qu'elle est neutre; d'ordinaire il s'y fait aussi de la levure alcoolique, et des animalcules qui semblent devoir tous ces ferments); on porte à l'étuve à 30° ou 35°. La craie disparaît, et on a, en évaporant, du lactate de chaux.

Annales t. 58 1860 — Fermentation alcoolique

C'est telle qu'éprouve le sucre sous l'influence de la levure alcoolique (provenant de bière, de sucre de betterave, ou de toute autre origine)

Le dédoublement du sucre en alcool et acide carbonique est indiqué, non prouvé, par Lavoisier (Chimie) et Guy-Lussac (Annales 1815); on le doit à Dumas et Boullay 1825, et Dubrunfaut 1830. Enfin Lavoisier, Thénard disent qu'il se forme un acide, qu'ils croient à tort l'acide lactique.

Nous allons voir qu'il se fait de la glycérine + acide succinique.

Filtrez le liquide fermenté (la levure séparée ainsi est séchée à 100° et pesée); évaporez lentement le liquide filtré, en finissant par le vide sec. Ajoutez au résidu sirupeux 1 alcool à 90° + 1,5 éther à 62°; filtrez, lavez le filtre avec ce mélange d'alc. et d'éther, 7 à 8 fois, ce qui ~~[illegible]~~ le résidu granuleux et un peu acide. Le liquide qui passe contient les 2 corps: chassez au bain-marie la plus gd partie de l'éther, et saturez par l'eau de chaux; évaporez avec précaution.

Le succinate de chaux $C^8H^4O^6, 2CaO$ est insoluble dans le mélange éther-alcoolique. On emploiera donc ce liquide pour enlever la glycérine, qui sera concentrée au feu puis au vide sec.

On propose l'équation

$$49\,C^{12}H^{11}O^{11} + 109\,HO = 12\,C^6H^6O^8 + 72\,C^6H^8O^4 + 60\,CO^2$$

Mémoire sur les compressibilités des gaz de l'atmosphère (Gaz. spontan.) Annales t. 64 1862

Infusoires mêlent sans gaz O. libre — C.R. t. 52 (1861)
F. butyrique

Fermentation acétique

Rôle des oxyd. dans la fermenty
CR t 54 1862

(Ann. Sci. Normale t. 1. 1864.)

L'acétique vient de l'alcool oxydé par l'air.

Le fait, entrevu par Rozier, Lavoisier, observé par Berthollet, est démontré en 1823 par Döbereiner à l'aide du voir de platine (déc. en 1821 par Sd Davy), il donne l'équation

$$C^4H^6O^2 + 4O = C^4H^4O^4 + 2HO$$

L'étamphénomène de fermentation.

Fourcroy, Macquer, Berrelius 1830, y voient une action de contact du vinaigre; Liebig 1841 une action oxydante des matières organiques copeaux, mèdes, etc qui prennent O à l'air, et le passent à l'alcool. Dumas 1843 dit qu'on peut traiter l'action dépendante d'un ferment.

Cependant 1807 Chaptal vit que les fleurs de vin sont des végétaux, et en 1835 Cagniard Latour découvrit le bourgeonnement de la bière et son action sur le sucre. On aurait dû appliquer dès lors cette idée aux fleurs.

Le ferment est le mycoderma acéti

Ce ferment, en articles légèrement étranglés, de 1 1/2 millièmes de millimètre de large, de longueur plus que double, se multiplie par scissions et l'étranglement, et se présente en chapelets; voilà ceci sur le liquide. Pour l'obtenir, mettez dans un cristallisoir. 100 p. eau de levure à 2, 3, 5 millièmes de matière dissoute (50 gr à 100 gr levure de bière lavée 1/4 h. dans l'eau et filtrée. On a de tenir un albumine et phosphates en évap. 100 cc dans l'étuve à 100°) 1° ou 2° acide acétique; 3 ou 4° alcool. Couvrez d'une lame de verre. Après 2, 3, 4

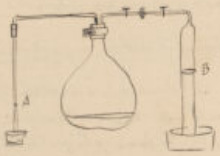

jours, le vase se fait. Voici d'autres liquides

1 vol vinaigre	1 vol bière
2 v. eau	4 v. eau
1 v. vinaigre de table à 7% environ d'acide acétique	½ v. vinaigre

Si on ne mettait pas de vinaigre, on aurait le mycoderma vini. En ensemençant un acétique dans le 1er liquide, on voit se faire le tâtonnement.

Si on cède à l'oxygène, on voit que le mycoderme soit en délicates flottantes dans le liquide, il donne des articles agglutinés en rameaux ou masse gélatineuse qui s'est fait voir, surtout dans le vinaigre faible. On l'a appelé cette forme du mycoderme.

Passage aux cultures pures.

Voir le premier.

Voici pour l'oxygène :

Procédé. Dans un flacon de 2 l. 5, environ 100 cc de bonne bière acide de 1% 1 acide acétique ; 3 cc 4 alcalimétrie ; + mycoderme. H = 746 mm 6. Le tâtonnement a voir. Il faut environ 3 l. de l'air B (environ de façon) se voit à peser de l'air ; il contient 0 mgr 5 d'acide ; un peu d'acide CO^2 sans doute a été pris par la potasse.

L'oxygène a servi à former l'acétique et les autres divers produits (acide alcool mannite goût fruit plus d'acide que bon vinaigre) tels que alcool, acide, aldéhyde, etc.

Voici comment on cultive :

Cependant remarque de la même manière

phosphate ; voici pour un liquide :

acétique	12 gr 75	alcool absolu	22 cc 50
pte Samen	0 2	pte de KO	0 gr 1
— de MgO	0 1	— CaO	0 gr 1

Eau distillée pour achever 1 litre.

On met 2 litres de liquide dans une cuvette en grès (65 cm sur 50), on ensemence mycoderme, on couvre d'une verre. 3 jours après l'acétique avait doublé. On retire du liquide avec un siphon, on y ajoute 20 cc alcool, on reporte le tout avec un pulvérisateur. Après 3 jours on avait 2 litres 02 (80 cc d'eau) contenant 12 gr 8 d'acétique.

Poids des organes de l'acide :

Il résulte que 1 gr soit comme d'un peu de mycoderme acétique. Il a été fait trois essais :

Détermination de l'azote aussi :

Dans un flacon de 4 l. 7 mettre 10 cc d'un peu, 50 cc de bière, 50 cc eau contenant 5 gr d'acétique. Semer du mycoderme aceti. 12 jours après on a dégagé CO^2. Même chose dans tous les cas : dégagé l'alcool a tout oxydé, c'est l'acétique qui est brûlé à son tour.

Détermination du mycoderme : Si on ajoute de l'alcool trop fort, on détruit le liquide, il se fait des produits nuisibles, la cuve meurt : avec les articles allongés, on voit les globules graisseux.

Le mycoderme submergé n'oxyde pas.

Il devient aussi pur, on doit toujours avoir soin à la pureté d'oxygène, a été garde pour la fermentation ; il n'a acétifié pour rien pas

Suite des m. vini et acet :

Le m. vini, voile épais et ridé, [illegible] l'alcool en $HO + CO^2$. Mais si on ôte la liquide, et qu'on rajoute de l'alcool étant de rares arbres de m. acet se décolorer, ne dépends du m. vini, et on a le voile mince du m. acet : l'acétification se fait.

Les anguilles sont sensibles à l'acét.

Ces animalcules vont besoin d'O ; vivent sur les bords et tirent à fond le voile du m. acet alors elles pullulent partout. Mais le voile se renforme, et ainsi de suite. Les anguilles sur les bords (on les sent au doigt humide et gras) sont une indice que l'acétification se fait bien.

Procédé d'Orléans : tonneaux de 400 l., trou en avant de 55 mm. diamètre. Verser 100 l. vinaigre bouillant ; 8 j. après 10 l. vin, 8 j. après 10 lit. Ainsi toutes 8 j. jusqu'à ce que tout soit plein. Attendre 15 j. le vinaigre est fait. On vide à moitié le tonneau ou mère, et on recommence 10 l. par 8 j.

Le vin est mis dans des tonneaux où il y a des copeaux de hêtre, et il se est soutiré très clarifié.

Cela va bien si on sent au doigt les anguilles par le trou du haut, et si la vapeur d'eau se condense sur les parois non mouillés, car alors il se dégage de la chaleur.

On ne le connaît pas la matière mucilag. que cette ... autres appellent mère (myc. gélatineux). On l'évite en employant un vin clair. Le vin trouble (myc. acét. en fragments) donnerait ce gélatineux ; il faudrait alors coller ce vin, ou tuer le myco par la chaleur.

Notes sur la conservation des vins — CR t. 57 — Xbre 63 p. 231
j. 64 p. 287
mai 65 p. 394
déc. p. 398
août 66

Lettre du Membre Vénérable —

Études sur les vins, ses maladies, etc. — Paris, imp. impériale 1866.

tartrate d'une droite

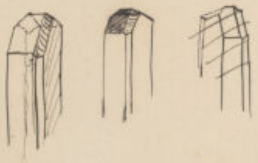

1850. De l'acide racémique (Annales t. 28). 1850 ou CR, 28 et 29

L'acide paratartrique ou racémique, est inactif; c'est un composé d'acide tartrique droit (ou dextrorotatoire) et d'a. t. gauche (ou lévorotatoire) corpractifs et hémiédres.

Pour le démontrer, on sature des poids égaux d'acide racémique, par NaO, et BrH^4O; on mêle les 2 liq. neutres, et les cristaux de racémate double aussi obtenus sont hémiédres soit à d'te soit à gauche. On les tire le matin, avant que la chaleur n'ait fait dissoudre les petites facettes, on essuie, et on purifie chaque espèce par cristallisation. Cela donnera des dissolutions qui, un peu étendues, ne plont pas la chaux qu'après assez longtemps et en prismes droits à base rhombe. Mais si on mêle de l'acide droit et de l'acide gauche, la chaux donne tout de suite un pt en poudre amorphe ou en lames minces isolées ou groupées en étoiles.

On voit la figure du racémate double de soude et d'ammoniaque. Prisme droit PMT à base rectangle; facettes h sur l'arête (b, T) mais non pas partout, ici il y a hémiédrie. P étant devant les yeux, si h est en haut à droite, le cristal est droit; à gauche, il est gauche. On reconnaît P à 2 petites facettes s_1 s_2 situées à l'intersection (PT); de plus au lieu de h il y a souvent 2 facettes h_1 h_2.

T. Droite.

T. Gauche.

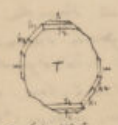

extrémité du tartrate droit

Le dédoublement de l'acide racémique ne se fait pas quand on fait cristalliser les racémates neutres de NaO, BrH^4O, CaO; ces sels ne sont pas hémiédriques, il se fait au

cristallise dans les racémate double de soude et d'ammoniaque, en tétraèdres (isomorphe avec le précédent).

Préparation de l'acide tartrique droit et de l'acide gauche. — Cristaux dangereux à séparer du racémique par $NaOCO^2$ et par $BrH\,4O$; mêlez, évaporez, faites cristalliser (solution saturée à 25° marque 25 Baumé). Triez les cristaux droits et gauches, recristallisez séparément.

Dissolvez chacun séparé dans l'eau ; ajoutez du NH^3 de PbO : le pt gélatineux cristallise. — M. Laurent a eu $C^4H^2O^5,PbO$, qui est presque insoluble (100 tartrate + 170 H^2O = 135 tartrate de Pb combiné 80 d'acide anhydre ; or les 100 tartrate en contenaient 69,5).

Traitez le sel de Pb par SO^4H en légère excès, faites cristalliser, vous avez deux figures. Formule $C^4H^2O^5,HO$.

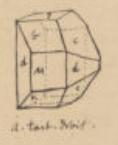

d. tart. droit.

d. t. gauche.

$Ib = 146°\,32'$	$Pc = 134°\,30'$
$PM = 100°\,32'$	$MA = 134°\,32'$
$Mb = 135°$	$AA = 102°\,54'$
$MK = 122°\,30'$	

Tartrate de chaux. — Cristallise dans l'eau, en cristaux prismatiques à base rhombe, avec facettes de l'octaèdre aux angles. Généralement groupés en sphères. Il y a aussi des cristaux prismatiques de tartrate de chaux droit ; dans ceux de tartrate gauche d'ammoniaque HCl devient à droite ; le tartrate droit devient à gauche.

Fermentation et tartrate de chaux. — Le tartrate droit de chaux, ou de chaux et potasse, ou de chaux et ammoniaque, ou de chaux et soude, est mis dans un ballon (chauffé à 25°) — Laissez en présence pendant quelques mois à 30° ; ajoutez alors du ferment de tartrate —

Le liquide se trouble ; il se dépose du sous-tartrate à globules analogues à la levure lactique ; la liqueur dégage de l'acide carbonique — Mais il ne se sature pas de tartrate droit, il prend son acide droit et devient tartrate gauche, ainsi le ferment a décomposé l'acide droit.

Il ne dit pas le produit de la fermentation

1858 — CR t. 46. p. 615 —

CR t. 56 p. 461 —

Fermentation de l'urée CR t 58 p 142

MS 5132/D/2.

Comptes rendus

1er Semestre

1836.

p. 53 1. Extrait d'un Mém. intitulé :
Méthodes mathes et expérimentales pour discerner les mélanges et les combinaisons définies ou non définies, qui agissent sur la lumière polarisée ; suivies d'applications aux combinaisons de l'acide Tart. avec l'eau, l'alcool et l'esprit de bois
par Mr Biot.

---

p. 540. Sur une nouvelle relation physique entre les éléments des corps naturels et les affections propres des divers rayons simples ; d'où résulte une nouvelle condition à satisfaire dans la constitution théorique du principe lumineux ; par Mr Biot.

Il s'agit ici de la loi des divisions réciproques aux carrés des longueurs d'ondes pour les divers rayons simples. Mr Biot indique en note que Fresnel avait établi cette loi dans un mémoire perdu. On ne possède que les nombres qu'il avait trouvés pour l'émeraude térébanthine, rapportés par Mr Biot dans le T. II de la collection de l'Académie.

Mr Biot rapporte à la suite du mémoire actuel p. 546, l'extrait d'une note de Fresnel, destinée à donner à Mr Biot une idée exacte de la conception par laquelle Fresnel représentait l'existence de ces phénomènes dans les groupes moléculaires libres à l'état de fluidité.

- Il y a aussi à la suite de l'extrait de M. Biot des réflexions de M. Dumas, desquelles il résulterait qu'un atome d'ammoniaque tribasique exercerait une action sur la lumière égale, mais inverse à celle qu'un produit pareil atome d'ammoniaque citrique.

p. 616. Note sur les acides Tartrovinique et Tartrométhylique de M. Gerhardt. 2 pages. par M. Biot.

Tableau mémorique des pouvoirs rotatoires des acides.

Comptes rendus
1er Semestre
1837

p. 917. Ordre de découverte des phénomènes de polarisation rotatoire 1 page. par M. Biot.

2e Semestre
1837

p. 664. Note dans laquelle M. Biot annonce les mémoires suivants 1 page

p. 729 SI. Mémoire sur plusieurs points fondamentaux de mécanique chimique. 9 pages

p. 767. Suite SI. Des propriétés spéciales manifestées par l'acide Tartrique dans son action sur la lumière polarisée. 8 pages.

p. 856. SB. De combinaisons fluides ternaires formées par l'eau, l'acide Tartrique et les alcalis. 8 pages

p. 905. Not. sur la Dextrine 1 page.

Comptes Rendus
1er Semestre
1838.

MS 5132/D/3

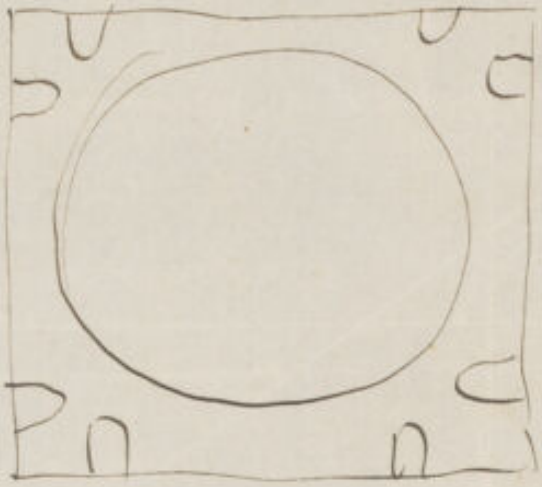

Hallier

Engelmann à Leipzig

- Gährungserscheinungen
- Die Parasiten des Menschen
- Cholera

5132/D/4

Spécimens du papier et du texte des planches du livre de Mr Pasteur.

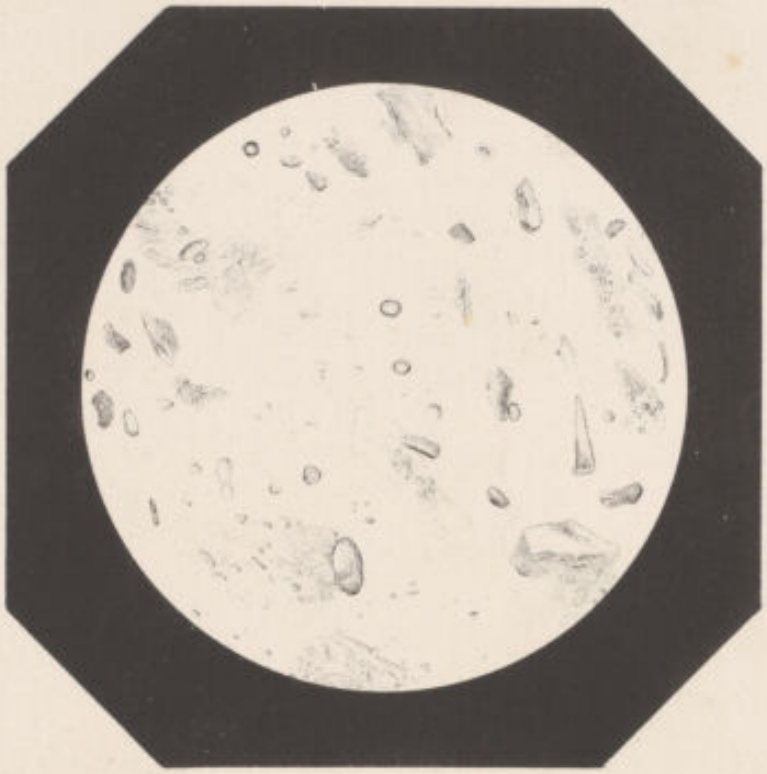

A

B

P. Lackerbauer ad. nat. del et sc. Imp. Becquet.

$\frac{430}{1}$

POUSSIÈRES EN SUSPENSION DANS L'ATMOSPHÈRE
recueillies dans le Gard.

A. dans la seconde quinzaine de Mars.
B. à la fin de Mai et au commencement de Juin.

5132/D/5

Lettre de faire part du frère de Madame Louis Pasteur

M

Monsieur Zevort, recteur de l'Académie de Bordeaux, Monsieur Pasteur, membre de l'Institut, Madame Pasteur et leurs enfants, Monsieur Loir, professeur à la Faculté des sciences de Lyon, Madame Loir et leurs enfants, Monsieur Edgar Zevort, professeur au Lycée de Bordeaux, Madame Edgar Zevort et leur fille, Monsieur Lenoël, secrétaire-général de la Préfecture du Lot, et Madame Lenoël, Monsieur et Madame Achille Laurent et leurs enfants, Monsieur et Madame Danicourt, Madame Cribier, Monsieur Georges Danicourt, Monsieur et Madame Huet et leurs enfants, Monsieur et Madame Heurteau et leurs enfants, Monsieur et Madame Gsell et leurs enfants, Monsieur et Madame Victor Tardif et leurs enfants, Monsieur et Madame Eugène Tardif, Madame la baronne Stoffel, et le colonel baron Stoffel,

Ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Henri LAURENT,

RECTEUR HONORAIRE DE L'UNIVERSITÉ, CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR,

leur beau-père, père, grand'père, arrière grand-père, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle et cousin germain, décédé à Lyon le 26 avril 1869, à l'âge de 74 ans, muni des sacrements de l'Eglise.

Priez pour lui.

Lyon, le 26 avril 1869.

Pompes Funèbres générales de France
Rue de Vauban, 14.

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS
FACTEURS RÉUNIS
LYON
PASSAGE DES TERREAUX

M. Pasteur

5132/D/6

Présentation d'ouvrage.

M. PASTEUR présente ensuite, avec de grands éloges, un ouvrage de M. Maillot, directeur de la Station séricicole de Montpellier, intitulé : *Leçons sur le ver à soie du mûrier.*

Cet ouvrage est renvoyé à la Section des cultures spéciales.

La séance est levée à quatre heures et demie.

P1 5132/E/1 57025

Université de France

Ecole Normale Supérieure.

Paris, le 3 fév. 1866

Monsieur l'économe,

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient je vous prie d'avancer à mes maîtres contrairement des mois de février et de mars.

Mille compliments

L. Pasteur

Je reconnais avoir reçu de Mr l'Econome le montant de mon traitement pour les mois de février et mars 1866, qu'il a bien voulu m'avancer

Paris le 3 février 1866

E. Maillet

118.75
118.75
237.50

5132/E/2

57025

N° du dépôt : 856
Nombre de mots : 20

Indications de service.

Reçu de
Fil n°

L'Employé,

TÉLÉGRAMME

D Paris pour Vescovato

déposé le 15

à 5 heures 45 min^tes du s

BUREAU
de la
Rue de Grenelle-St-Germain, 103.

N° d'arrivée :

EXPÉDIÉ

à domicile..... à h. m. du
au bureau de Mère à la poste
fil n° à 10h
à h. m. du

Le 186

L'Employé,
Guesey

AVIS.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850.)

Les dépêches doivent être écrites lisiblement. Elles doivent être signées de l'expéditeur.

Tarif intérieur.

1° Entre deux bureaux de la ville de Paris :

1 à 20 mots, adresse et signature comprises 0f 50c

Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante..... 0 25

2° Entre deux bureaux d'un même département :

1 à 20 mots, adresse et signature comprises 1 00

Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante..... 0 50

3° Entre deux bureaux de départements différents :

1 à 20 mots, adresse et signature comprises 2 00

Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante..... 1 00

La date, l'heure du dépôt et le lieu du départ sont transmis d'office.

Tous les mots inscrits par l'expéditeur sur sa dépêche sont comptés et taxés.

Le port des dépêches à domicile ou au bureau de la poste dans le lieu d'arrivée est gratuit.

Toute dépêche adressée hors du lieu d'arrivée est mise à la poste si l'expéditeur n'a pas demandé l'envoi d'un exprès ou d'une estafette. Elle est soumise à une taxe simple de chargement perçue au départ.

Le service des exprès et des estafettes est réglé par des conditions spéciales. Il peut être refusé si le bureau destinataire n'est pas en mesure de le faire.

Mai 1866. (Imprimés. — Modèle n° 324 bis.)

A

Mr Maillot en mission
à Vescovato
Corse
Nouvelles de vos divers lot
leur âge réponse payée ici
bien portant
Pasteur.

ADMINISTRATION DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES
BUREAU
DE
VESCOVATO

(1867)

La réponse peut être payée d'avance ; mention doit en être faite à la suite du texte, avant la signature. La personne qui se présente pour expédier une réponse payée doit exhiber la dépêche même qui en fait mention.

Aucune dépêche déposée à un bureau télégraphique ne peut être retirée de la transmission que par la personne qui l'a remise ou envoyée. Dans ce cas, la taxe perçue est acquise au Trésor.

Lorsque le destinataire ou l'expéditeur veut obtenir copie d'une dépêche par lui reçue ou transmise, il paye un droit de 50 centimes par copie.

Service de nuit.

L'Administration ne reçoit de dépêches de nuit que pour les villes où un service spécial de nuit est établi.

Les dépêches expédiées de nuit ne sont soumises à aucune surtaxe.

Liste des bureaux ouverts à Paris.

1er arr.	Hôtel du Louvre, rue de Rivoli, 166.
	Hôtel des Postes, rue Pagevin.
	Place Vendôme, 15 (jusqu'à 6 h. du soir).
2e —	Place de la Bourse, 12 (service permanent).
	Rue aux Ours, 32.
3e —	Boulevard du Temple, 41 (jusqu'à minuit).
	Rue des Vieilles-Haudriettes, 6.
4e —	Hôtel-de-Ville, rue de Rivoli (jusqu'à min.).
5e —	Halle aux vins, place Saint-Victor, 24.
	Place Saint-Michel, 6.
	Halle aux cuirs.
6e —	Palais du Sénat, r. de Vaugirard (jusq. min.).
	Rue des Saints-Pères, 31.
7e —	Rue de Grenelle-St-Germ., 103 (serv. perm.).
	Corps législ. r. de Bourgogne (pend. la sess.).
	École Militaire (pavillon de l'Artillerie).
	Magasin central, rue Bertrand, 24.
8e —	Aven. des Champs-Élysées, 67 (serv. perm.).
	Boul. Malesherbes, 4 (angle de la r. de l'Arc.)
	Rue Saint-Lazare, 126 (place du Havre).
	Rue Boissy-d'Anglas.
9e —	Grand-Hôtel, boul. des Capucines (minuit 1/2).
	Rue Lafayette, 35 (angle de la rue Lafitte).
	Rue Sainte-Cécile, 2.
10e —	Boulevard Saint-Denis, 16.
	Rue de Strasbourg, 8.
	Gare du Nord, pl. Roubaix, 24 (jusqu'à min.).
11e —	Boulevard du Prince-Eugène, 134.
	Place du Trône, boul. du Pr.-Eugène, 283.
12e —	Bercy, rue de Mâcon, 2.
	Rue de Lyon, 57 et 59 (service permanent).
13e —	Gare d'Orléans, rue de la Gare, 77 (minuit).
	Gobelins, route d'Italie, 6.
14e —	Montrouge, route d'Orléans, 8.
15e —	Vaugirard, Grande-Rue, 97.
	Grenelle, rue du Théâtre, 70.
16e —	Auteuil, Grande-Rue, 10.
	Passy, place de la Mairie, 4.
17e —	Boulevard Monceaux, 108.
	Les Batignolles, boulevard des Batignolles, 22.
	—————— avenue de Clichy, 73.
	Les Ternes, avenue de la Grande-Armée, 80.
18e —	Montmartre, boulevard Rochechouart, 48.
	La Chapelle, Grande-Rue, 102.
19e —	La Villette, rue de Flandre, 43.
20e —	Belleville, rue de Paris, 58.

Neuilly, avenue de Neuilly, 108.
Vincennes, rue du Midi, 46.
Boulogne-sur-Seine, place de la Mairie.

5132/E/3 57025

Pour Vescovato de alain

N° 945 Mots 20

Déposé le 24 mai à 4 h 55 s

Reçu par fil n° voie

L'Employé,

TÉLÉGRAMME

BUREAU d

Réexpédié à

Fil n° voie

Indications spéciales

L'Employé,

Mr Maillot

Vescovato Corse

Compliments du succès prenez renseignements nombreux précis desséchez feuilles mesurées quel résultat pour Raibaud étranger

Pasteur

Imprimés. — Modèle n° 348

AVIS. — Dans les dépêches imprimées en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

5132/E/4

57025

N° du dépôt : 168 Nombre de mots : 1

Indications de service.

Reçu de
Fil n°

L'Employé,

TÉLÉGRAMME

De Ganges pour
déposé
à 2 heures 30 minutes du 1.

N° d'arrivée :
Bureau de 767 Alais

EXPÉDIÉ

à domicile.... à 3 h. 10 m. du 1.
au bureau de
fil n°
à h. m. du

Le 20 mars 1868.

L'Employé,

Juillet 1866. Imprim. Mod. n° 324. - Nimes, Clavel-Ballivet et Cie

Mr. Maillot Alais.
Pont-Gisquet.
ne m'attendez pas ce soir et
peut-être pas demain.

Pasteur

5132/E/5 57025

N° du dépôt : 99
Nombre de mots : 20

Indications de service.

Reçu de
Fil n°

L'Employé,

TÉLÉGRAMME

D Alais pour Venovato

déposé le 1er Juin

à 5 heures 50 min^tes du

1868

POSTE CENTRAL,
Rue de Grenelle-St-Germain, 103.

N° d'arrivée :

EXPÉDIÉ
à domicile.....à h. m. du
au bureau de
fil n°
à h. m. du

Le 186 .

L'Employé,

AVIS.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850.)

Les dépêches doivent être écrites lisiblement. Elles doivent être signées de l'expéditeur.

Tarif intérieur.

1° Entre deux bureaux de la ville de Paris :

1 à 20 mots, adresse et signature comprises 0f 50c

Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante..... 0 25

2° Entre deux bureaux d'un même département :

1 à 20 mots, adresse et signature comprises 1 00

Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante..... 0 50

3° Entre deux bureaux de départements différents :

1 à 20 mots, adresse et signature comprises 2 00

Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante..... 1 00

La date, l'heure du dépôt et le lieu du départ sont transmis d'office.

Tous les mots inscrits par l'expéditeur sur sa dépêche sont comptés et taxés.

Le port des dépêches à domicile ou au bureau de la poste dans le lieu d'arrivée est gratuit.

Toute dépêche adressée hors du lieu d'arrivée est mise à la poste si l'expéditeur n'a pas demandé l'envoi d'un exprès ou d'une estafette. Elle est soumise à une taxe simple de chargement perçue au départ.

Le service des exprès et des estafettes est régi par des conditions spéciales. Il peut être refusé si le bureau destinataire n'est pas en mesure de le faire.

Maillot Venovato

Avec absence chapelet ne craignez pas 10 jours quand chez papillons pour chrysalides c'est beaucoup trop

Lasteur

Mai 1866. (Imprimés. — Modèle n° 324 bis.)

B

La réponse peut être payée d'avance ; mention doit en être faite à la suite du texte, avant la signature. La personne qui se présente pour expédier une réponse payée doit exhiber la dépêche même qui en fait mention.

Aucune dépêche déposée à un bureau télégraphique ne peut être retirée de la transmission que par la personne qui l'a remise ou envoyée. Dans ce cas, la taxe perçue est acquise au Trésor.

Lorsque le destinataire ou l'expéditeur veut obtenir copie d'une dépêche par lui reçue ou transmise, il paye un droit de 50 centimes par copie.

Service de nuit.

L'Administration ne reçoit de dépêches de nuit que pour les villes où un service spécial de nuit est établi.

Les dépêches expédiées de nuit ne sont soumises à aucune surtaxe.

Liste des bureaux ouverts à Paris.

1er arr.	Hôtel du Louvre, rue de Rivoli, 166.
	Hôtel des Postes, rue Pagevin.
	Place Vendôme, 15 (jusqu'à 6 h. du soir).
2e —	Place de la Bourse, 12 (service permanent).
	Rue aux Ours, 32.
3e —	Boulevard du Temple, 41 (jusqu'à minuit).
	Rue des Vieilles-Haudriettes, 6.
4e —	Hôtel-de-Ville, rue de Rivoli (jusqu'à min.).
5e —	Halle aux vins, place Saint-Victor, 24.
	Place Saint-Michel, 6.
	Halle aux cuirs.
6e —	Palais du Sénat, r. de Vaugirard (jusq. min.).
	Rue des Saints-Pères, 31.
7e —	Rue de Grenelle-St-Germ., 103 (serv. perm.).
	Corps législ. r. de Bourgogne (prod. la sess.).
	École Militaire (pavillon de l'Artillerie).
	Magasin central, rue Bertrand, 24.
8e —	Aven. des Champs-Élysées, 67 (serv. perm.).
	Boul. Malesherbes, 4 (angle de la r. de l'Arc.).
	Rue Saint-Lazare, 126 (place du Havre).
	Rue Boissy-d'Anglas.
9e —	Grand-Hôtel, boul. des Capucines (minuit 1/2).
	Rue Lafayette, 35 (angle de la rue Lafitte).
	Rue Sainte-Cécile, 2.
10e —	Boulevard Saint-Denis, 16.
	Rue de Strasbourg, 8.
	Gare du Nord, pl. Roubaix, 24 (jusqu'à min.).
11e —	Boulevard du Prince-Eugène, 134.
	Place du Trône, boul. du Pr.-Eugène, 283.
12e —	Bercy, rue de Mâcon, 2.
	Rue de Lyon, 57 et 59 (service permanent).
13e —	Gare d'Orléans, rue de la Gare, 77 (minuit).
	Gobelins, route d'Italie, 6.
14e —	Montrouge, route d'Orléans, 8.
15e —	Vaugirard, Grande-Rue, 97.
	Grenelle, rue du Théâtre, 70.
16e —	Auteuil, Grande-Rue, 10.
	Passy, place de la Mairie, 4.
17e —	Boulevard Monceaux, 108.
	Les Batignolles, boulevard des Batignolles, 22.
	—— avenue de Clichy, 73.
	Les Ternes, avenue de la Grande-Armée, 80.
18e —	Montmartre, boulevard Rochechouart, 43.
	La Chapelle, Grande-Rue, 102.
19e —	La Villette, rue de Flandre, 43.
20e —	Belleville, rue de Paris, 58.

Neuilly, avenue de Neuilly, 108.
Vincennes, rue du Midi, 46.
Boulogne-sur-Seine, place de la Mairie.

5132/E/6 57025

(Imprimés. — Modèle n° 324.)

N° du dépôt : 693

Nombre de mots : 20

Date du dépôt : 2

Heure du dépôt : 4 h. 35 m. du s.

Reçu de

le 186

à h. m^es du

L'Employé,

Eujard

TÉLÉGRAMME.

D Alais pour Perpignan

Indications non taxées.

BUREAU

d PERPIGNAN

N° d'arrivée : 719

EXPÉDIÉ

à domicil...e.. à 5 h. 46 m. du

au bureau de

à h. m. du

Le 2 juin 1868.

L'Employé,

Eujard

AVIS.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850.)

Les dépêches doivent être écrites lisiblement en langage ordinaire, intelligible et sans abréviations de mots. Elles doivent être signées de l'expéditeur.

Tarif intérieur
établi par la loi du 3 juillet 1861.

1° Entre deux bureaux d'une même ville ou d'un même département :

1 à 20 mots, adresse et signature comprises 1f 00c

Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante 0 50

2° Entre deux bureaux de départements différents :

1 à 20 mots, adresse et signature comprises 2 00

Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante 1 00

La date, l'heure du dépôt et le lieu du départ sont transmis d'office.

Tous les autres mots inscrits par l'expéditeur sur sa dépêche sont comptés et taxés.

L'expéditeur peut comprendre dans sa dépêche la demande de collationnement ou l'accusé de réception par le bureau destinataire.

La taxe du collationnement est égale à celle de la dépêche.

La taxe de l'accusé de réception, avec mention de l'heure de la remise à domicile, est égale à celle d'une dépêche simple pour le même parcours télégraphique.

Le port des dépêches à domicile ou au bureau de la poste dans le lieu d'arrivée est gratuit.

Toute dépêche adressée hors du lieu d'arrivée est mise à la poste si l'expéditeur n'a pas demandé l'envoi d'un exprès ou d'une estafette. Elle est soumise à une taxe simple de chargement perçue au départ.

Mr Maillot hôtel Bosc Perpignan

Donner jour moyen exact de la montée pour les envois faits de Mr Siau

Pasteur

ADMINISTRATION DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES

Le service des exprès et des estafettes est réglé par des conditions spéciales. Il peut être refusé si le bureau destinataire n'est pas en mesure de le faire.

Les dépêches expédiées à plusieurs destinataires dans la même ville n'acquittent qu'une fois la taxe, mais elles payent en sus autant de fois 1 franc qu'il y a de destinataires moins un.

La réponse peut être payée d'avance; mention doit en être faite à la suite du texte, avant la signature. La personne qui se présente pour expédier une réponse payée doit exhiber la dépêche même qui en fait mention.

Aucune dépêche déposée à un bureau télégraphique ne peut être retirée de la transmission que par la personne qui l'a remise ou envoyée. Dans ce cas, la taxe perçue est acquise au Trésor. L'Administration ne rembourse que les frais de poste, d'exprès ou d'estafette.

Lorsque le destinataire ou l'expéditeur veut obtenir copie d'une dépêche par lui reçue ou transmise, il paye un droit de 50 centimes par copie.

Observations sur le compte des mots et des chi .

Mots. — Les mots composés, formant à ce titre un article séparé au dictionnaire de l'Académie française, comme *aujourd'hui, après-demain, contre-ordre*, ne sont comptés que pour un mot.

Les noms géographiques, les noms de famille formés de plusieurs mots, les noms de rue, place et les indications relatives au numéro des maisons, sont comptés pour le nombre de mots employés à les exprimer.

Tout caractère isolé, lettre ou chiffre, compte pour un mot.

Les traits d'union, les apostrophes, les signes de ponctuation, les alinéas ne sont pas comptés.

Pour chaque passage souligné, on compte deux mots en sus.

Chiffres. — Les nombres en chiffres sont comptés pour autant de mots qu'ils contiennent de fois cinq chiffres, plus un mot pour l'excédant.

Les virgules qui séparent les chiffres, les barres de division sont comptées pour un chiffre.

Service de nuit.

L'Administration ne reçoit de dépêche de nuit que pour les villes où un serv ce spécial de nuit est établi.

Les dépêches expédiées la nuit ne sont soumises à aucune surtaxe.

Remboursements.

Toute demande en remboursement de taxe doit être adressée par écrit à l'Administration dans les six mois qui suivent le jour du dépôt de la dépêche; ce délai est réduit à quinze jours pour les demandes concernant des réponses payées d'avance et non expédiées.

Toute réclamation doit être faite par l'expéditeur de la dépêche à laquelle elle se rapporte, et accompagnée de la copie remise par le bureau d'arrivée au destinataire, ou du bulletin de dépôt

5132/E/7 57025

(Imprimés. — Modèle n° 324.)

BUREAU

d PERPIGNAN

N° du dépôt : 9 25/30

Nombre de mots :

Date du dépôt : 4

Heure du dépôt : 1 h. 15 m. du 1

Reçu de

le 186

à h. m^es du

L'Employé,

Eyzard

TÉLÉGRAMME.

D Alais pour Perpignan

Indications non taxées.

N° d'arrivée : 2746

EXPÉDIÉ

à domicile..... à 3 h. 5 m. du 1

au bureau de

à h. m. du

Le 4 Juin 188 .

L'Employé,

Eyzard

AVIS.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850.)

Les dépêches doivent être écrites lisiblement, en langage ordinaire, intelligible et sans abréviations de mots. Elles doivent être signées de l'expéditeur.

Tarif intérieur
établi par la loi du 3 juillet 1861.

1° Entre deux bureaux d'une même ville ou d'un même département :

1 à 20 mots, adresse et signature comprises 1f00c

Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante..... 0 50

2° Entre deux bureaux de départements différents :

1 à 20 mots, adresse et signature comprises 2 00

Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante..... 1 00

La date, l'heure du dépôt et le lieu du départ sont transmis d'office.

Tous les autres mots inscrits par l'expéditeur sur sa dépêche sont comptés et taxés.

L'expéditeur peut comprendre dans sa dépêche la demande de collationnement ou l'accusé de réception par le bureau destinataire.

La taxe du collationnement est égale à celle de la dépêche.

La taxe de l'accusé de réception, avec mention de l'heure de la remise à domicile, est égale à celle d'une dépêche simple pour le même parcours télégraphique.

Le port des dépêches à domicile ou au bureau de la poste dans le lieu d'arrivée est gratuit.

Toute dépêche adressée hors du lieu d'arrivée est mise à la poste si l'expéditeur n'a pas demandé l'envoi d'un exprès ou d'une estafette. Elle est soumise à une taxe simple de chargement perçue au départ.

Mr Maillot hôtel Bosc
Perpignan

Poursuivez Duclaux autorisé insistez fortement pour éloigner papillons duvet noir dans Guichens orfèvre cette graine m'inspire craintes.

Billes à revoir craintes lettre demain

Pasteur

ADMINISTRATION DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DIRECTION DE PERPIGNAN

Le service des exprès et des estafettes est réglé par des conditions spéciales. Il peut être refusé si le bureau destinataire n'est pas en mesure de le faire.

Les dépêches expédiées à plusieurs destinataires dans la même ville n'acquittent qu'une fois la taxe, mais elles payent en sus autant de fois 1 franc qu'il y a de destinataires moins un.

La réponse peut être payée d'avance; mention doit en être faite à la suite du texte, avant la signature. La personne qui se présente pour expédier une réponse payée doit exhiber la dépêche même qui en fait mention.

Aucune dépêche déposée à un bureau télégraphique ne peut être retirée de la transmission que par la personne qui l'a remise ou envoyée. Dans ce cas, la taxe perçue est acquise au Trésor. L'Administration ne rembourse que les frais de poste, d'exprès ou d'estafette.

Lorsque le destinataire ou l'expéditeur veut obtenir copie d'une dépêche par lui reçue ou transmise, il paye un droit de 50 centimes par copie.

Observations sur le compte des mots et des chiffres.

Mots. — Les mots composés, formant à ce titre un article séparé au dictionnaire de l'Académie française, comme *aujourd'hui, après-demain, contre-ordre*, ne sont comptés que pour un mot.

Les noms géographiques, les noms de famille formés de plusieurs mots, les noms de rue, place et les indications relatives au numéro des maisons, sont comptés pour le nombre de mots employés à les exprimer.

Tout caractère isolé, lettre ou chiffre, compte pour un mot.

Les traits d'union, les apostrophes, les signes de ponctuation, les alinéas ne sont pas comptés.

Pour chaque passage souligné, on compte deux mots en sus.

Chiffres. — Les nombres en chiffres sont comptés pour autant de mots qu'ils contiennent de fois cinq chiffres, plus un mot pour l'excédant.

Les virgules qui séparent les chiffres, les barres de division sont comptées pour un chiffre.

Service de nuit.

L'Administration ne reçoit de dépêches de nuit que pour les villes où un service spécial de nuit est établi.

Les dépêches expédiées la nuit ne sont soumises à aucune surtaxe.

Remboursements.

Toute demande en remboursement de taxe doit être adressée par écrit à l'Administration dans les six mois qui suivent le jour du dépôt de la dépêche: ce délai est réduit à quinze jours pour les demandes concernant des réponses payées d'avance et non expédiées.

Toute réclamation doit être faite par l'expéditeur de la dépêche à laquelle elle se rapporte, et accompagnée de la copie remise par le bureau d'arrivée au destinataire, ou du bulletin de dépôt si la dépêche n'est point parvenue à destination.

5132/E/8 57025

(Imprimés. — Modèle n° 324.)

BUREAU

d

N° du dépôt : 932

Nombre de mots : 20

Date du dépôt : 18

Heure du dépôt : 7 h. 40 m. du 12

Reçu de

le 186

à h. m^es du

L'Employé,

Jullier

TÉLÉGRAMME.

D Paris pour Perpignan

Indications non taxées.

N° d'arrivée : 2964

EXPÉDIÉ

à domicile..... à 8 h. 50 m. du 13

au bureau de

à h. m. du

Le 18 Juin 1868.

L'Employé,

AVIS.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850.)

Les dépêches doivent être écrites lisiblement en langage ordinaire, intelligible et sans abréviations de mots. Elles doivent être signées de l'expéditeur.

Tarif intérieur
établi par la loi du 3 juillet 1861.

1° Entre deux bureaux d'une même ville ou d'un même département :

1 à 20 mots, adresse et signature comprises 1f 00c

Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante..... 0 50

2° Entre deux bureaux de départements différents :

1 à 20 mots, adresse et signature comprises 2 00

Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante..... 1 00

La date, l'heure du dépôt et le lieu du départ sont transmis d'office.

Tous les autres mots inscrits par l'expéditeur sur sa dépêche sont comptés et taxés.

L'expéditeur peut comprendre dans sa dépêche la demande de collationnement ou l'accusé de réception par le bureau destinataire.

La taxe du collationnement est égale à celle de la dépêche.

La taxe de l'accusé de réception, avec mention de l'heure de la remise à domicile, est égale à celle d'une dépêche simple pour le même parcours télégraphique.

Le port des dépêches à domicile ou au bureau de la poste dans le lieu d'arrivée est gratuit.

Toute dépêche adressée hors du lieu d'arrivée est mise à la poste si l'expéditeur n'a pas demandé l'envoi d'un exprès ou d'une estafette. Elle est soumise à une taxe simple de chargement perçue au départ.

Maillat hotel Bosc
Perpignan
Pasteur madame
et Duclaux a Paillerol
chez Raibaud Jean
a reçu clé. lettre suivi
Paillerol
Despeyroux

7075

Le service des exprès et des estafettes est réglé par des conditions spéciales. Il peut être refusé si le bureau destinataire n'est pas en mesure de le faire.

Les dépêches expédiées à plusieurs destinataires dans la même ville n'acquittent qu'une fois la taxe, mais elles payent en sus autant de fois 1 franc qu'il y a de destinataires moins un.

La réponse peut être payée d'avance; mention doit en être faite à la suite du texte, avant la signature. La personne qui se présente pour expédier une réponse payée doit exhiber la dépêche même qui en fait mention.

Aucune dépêche déposée à un bureau télégraphique ne peut être retirée de la transmission que par la personne qui l'a remise ou envoyée. Dans ce cas, la taxe perçue est acquise au Trésor. L'Administration ne rembourse que les frais de poste, d'exprès ou d'estafette.

Lorsque le destinataire ou l'expéditeur veut obtenir copie d'une dépêche par lui reçue ou transmise, il paye un droit de 50 centimes par copie.

Observations sur le compte des mots et des chiffres.

Mots. — Les mots composés, formant à ce titre un article séparé au dictionnaire de l'Académie française, comme *aujourd'hui, après-demain, contre-ordre*, ne sont comptés que pour un mot.

Les noms géographiques, les noms de famille formés de plusieurs mots, les noms de rue, place et les indications relatives au numéro des maisons sont comptés pour le nombre de mots employés à les exprimer.

Tout caractère isolé, lettre ou chiffre, compte pour un mot.

Les traits d'union, les apostrophes, les signes de ponctuation, les alinéas ne sont pas comptés.

Pour chaque passage souligné, on compte deux mots en sus.

Chiffres. — Les nombres en chiffres sont comptés pour autant de mots qu'ils contiennent de fois cinq chiffres, plus un mot pour l'excédant.

Les virgules qui séparent les chiffres, les barres de division sont comptées pour un chiffre.

Service de nuit.

L'Administration ne reçoit de dépêches de nuit que pour les villes où un service spécial de nuit est établi.

Les dépêches expédiées la nuit ne sont soumises à aucune surtaxe.

Remboursements.

Toute demande en remboursement de taxe doit être adressée par écrit à l'Administration dans les six mois qui suivent le jour du dépôt de la dépêche; ce délai est réduit à quinze jours pour les demandes concernant des réponses payées d'avance et non expédiées.

Toute réclamation doit être faite par l'expéditeur de la dépêche à laquelle elle se rapporte, et accompagnée de la copie remise par le bureau d'arrivée au destinataire, ou du bulletin de dépôt si la dépêche n'est point parvenue à destination.

5132/E/9 57025

DIRECTION GÉNÉRALE
DES POSTES

DÉPARTEMENT

d

BUREAU

d

N°

OBJET :

Valleraugue le 24 juin 1868

Monsieur Maillot,

J'apprends à l'instant que vous vous occupez des préparatifs de départ et que Monsieur Pasteur doit rentrer au Pont gisquet Dimanche ou Lundi, comme je dois venir avec Ma fille Mathilde, je vous serai très obligé de me faire savoir le jour de votre départ si toutefois vous le savez. Dans le cas ou Monsieur Pasteur fixerait son départ avant le 4 du mois prochain je viendrai seul ma fille à son grand regret serait privée du plaisir de venir saluer Monsieur Pasteur pour cause de ses règlements de fin de mois

A M

Typ. Ch. Oberthür, à Rennes

Nous jouissons à Valleraugue
d'un Bureau de Télégraphe, et pour
plus de célérité vous pouvez prendre
cette voie quand vous serez fixé.

Dans l'attente d'avoir l'avantage
de vous lire Recevez je vous prie
l'assurance de mes sentiments les
plus affectueux

Magnan

Bon de Corte à Valleraugue (Gard)

5132/E/10

5702

Pour _____ de _____

N° _____ Mots. _____

Déposé le _____ à _____ h. _____

Reçu par fil n° _____ voie _____

TÉLÉGRAMME

BUREAU d _____

Réexpédié à _____

Fil n° _____ voie _____

L'Employé,

Indications spéciales.

L'Employé,

VESCOVATO 179 30 27 2 S = MR MAILLOT RUE D'ULM 45 PARIS = PUIS JE COMPTER SUR 18 ONCES DE GRAINES AUX CONDITIONS EXPRIMEES DANS VOTRE LETTRE COMBIEN EN AVEZ VOUS D'ONCES DISPONIBLES REPONSE PAYEE = FRANCESCHETTI

Réponse réserver 200 grammes
28/2/70

Mai 1868. — Imprimés. — Modèle n°

AVIS. — Dans les dépêches imprimées en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt,

S132/C/11 57025/

Pour _____ de _____

N° _____ Mots. _____

Déposé le _____ à _____ h. _____

Reçu par fil n° _____ voie _____

L'Employé,

TÉLÉGRAMME

BUREAU d _____

Réexpédié à _____

Fil n° _____ voie _____

L'Employé,

Indications spéciales.

DE CERVIGNANC 2 18 4 1.40 S =

MAILLOT RUE ULM 45 PARIS = OUI ENVOI IMMEDIAT DES ADDITIONS

JE LES ATTENDS POUR RENVOYER LE TOUT = PASTEUR

Mai 1863. — Imprimés. — Modèle n° 321.

AVIS. — Dans les dépêches imprimées en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

5132/E/12 57025

Pour _____ de _____

N° _____ Mots. _____

Déposé le _____ à _____ h. _____

Reçu par fil n° _____ voie _____

L'Employé,

TÉLÉGRAMME

BUREAU d _____

Réexpédié à _____

Fil n° _____

L'Employé, 9

Indications spéciales.

PARIS DE CERVIGNAGNO 3 20 7 2 25 5 = BAILLOT 45 DE ULM PARIS = ENVOYE VENDREDI AU MARECHAL GRAINE CONNEAU . OFFRE? SERVICES POUR SUDE . AERE2 GRAINES CONNEAU COMBES = PASTEUR

Mai 1868. — Imprim

AVIS. — Dans les dépêches imprimées en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

5132/E/12 57025

Pour _____ de _____

N° _____ Mots. _____

Déposé le _____ à _____ h. _____

Reçu par fil n° _____ voie _____

L'Employé,

TÉLÉGRAMME

BUREAU d _____

Réexpédié à _____

Fil n° _____ voie _____

L'Employé, 9

Indications spéciales.

PARIS DE CERVIGNAGNO 3 20 7 2.25 S = MAILLOT 45 RUE ULM PARIS = ENVOYE VENDREDI AU MARECHAL GRAINE CONNEAU . OFFREZ SERVICES POUR CORSE . AERE2 GRAINES CONNEAU COMBES = PASTEUR

Mai 1868. — Imprim

AVIS. — Dans les dépêches imprimées en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots ta[illegible]es autres désignent la date et l'heure de dépôt.

5132/E/13 57025

Pour P. de Cervignano

4 Mots. 20

Déposé le 9 à 1 h. 40

Reçu par fil n° voie

L'Employé,

TÉLÉGRAMME

BUREAU d

Réexpédié à

Fil n° voie

L'Employé,

Pce St Michel 9 MARS 70 PARIS

Dépêche communiquée à mi maillot

Indications spéciales.

Réponse payée

Libraire Gauthier Villars P.

Les additions sont elles composées et envoyées pressez donc aussi envoi des feuilles réponse payée

Pasteur

J'ai répondu que la fin des additions ~~[illegible]~~ lui remise Samedi soir à mi maillot. Feuilles 8, 9 parties. Feuille 10 demain. Feuilles 11, 12 Samedi. Tenez compte délais aller et retour

Gauthier Villars

AVIS. — Dans les dépêches imprimées en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

Mai 1868. — Imprimés. — Modèle n° 321.

5132/E/14 57025

Pour Paris de Cervignano

N° 5 Mots. 20

Déposé le 10 à 1 h. 40

Reçu par fil n° voie

L'Employé, de Guibert

TÉLÉGRAMME

BUREAU d

Réexpédié à

Fil n° voie

L'Employé,

Indications spéciales.

Voie Italie

Librairie Gauthiers Villars

Paris

Ne ~~ne~~ remettez pas a Maillot cela retarde trop . portez directement au ministere demandant toujours ~~aux~~ urgence

Pasteur

Mai 1868. — Imprimés. — Modèle n° 324.

AVIS. — Dans les dépêches imprimées en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

5132/E/15 57025

Mon cher Monsieur Maillot,

Glorifiez-vous, soyez content avec votre nouveau bachelier qui grâce à vous a passé la partie scientifique de son examen peut-être mieux que la partie littéraire. Ainsi nous vous devons un bon cierge; et hier, à la fin du dîner, vous avez été des premiers proposés pour le toast au champagne.

Ici, malgré tout le bonheur que j'ai causé, personne n'est malade; papa se porte très-bien. Il se joint à maman qui, avec moi, fait des vœux pour la guérison de votre sœur.

Je vous serre la main avec reconnaissance.

Votre élève

J.B. Pasteur

Paris, ce 21 Août 1869.

5132/6/16

57025

Paris le 26 janvier 1877

Copie de la lettre de M. Dumas

Monsieur le Président

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez adressée à la date du 24 de ce mois, au nom du Comité International du Congrès Séricole de 1878.

Je serai heureux de m'associer aux efforts de hommes éminents et des savants illustres qui composent ce comité en accordant à l'exposition sacologique qui se prépare un emplacement digne de l'intérêt qu'elle peut et doit présenter. Pour arriver le plus promptement possible à déterminer les conditions dans lesquelles vous pourrez le plus utilement participer à la prochaine exposition internationale, il est nécessaire que je puisse me concerter avec une personne compétente déléguée à cet effet,

M. Dumas, Membre de l'Institut
Président du Comité International du Congrès séricicole de 1878.

pour le Comité que vous présidez. Je vous prie en conséquence de vouloir bien me désigner un de vos collaborateurs qui soit à même de me fournir les renseignements nécessaires pour discuter et arrêter les bases de votre Exposition au succès de laquelle je suis tout disposé à contribuer aussi largement qu'il me sera possible

Veuillez agréer, Monsieur le Président l'assurance de ma haute considération et de mon vif et respectueux attachement

Signé Krantz

Réponse de M. [illegible] à M. Krantz

5132/E/17

57025

Minute

Paris, [illegible] février 1877.

Monsieur le sénateur

Conformément au désir exprimé dans votre lettre du 26 janvier ~~[illegible]~~ l'exposition bacologique internationale et de l'emplacement qui pourrait lui être affecté, j'ai l'honneur de vous informer que le comité international du congrès sériciole de 1878 a désigné pour se concerter avec vous M. Bouillot ~~[illegible]~~ directeur de la Station sériciole de Vincent Pelletier à qui le Comité écrit de se rendre à Paris sans retard à cet effet.

Mailly après examiner le Commissaire général l'assurance de ma haute considération

Le président du comité international sériciole

Let. aut. minute

INDICATIONS DE SERVICE.

5132/E/18 57025/

Télégramme

TIMBRE A DATE.

Pour _____ de _____ N° _____ Mots _____ Dépôt le _____ à ____ h. ____ m. du _____

MONTPELLIER DE PARIS 41426 23 15 2 35 SR .+ MAILLOT PROFESSEUR ECOLE AGRICULTURE

MONTPELLIER .+ IL EST TRES PROBABLE QUE RECEVREZ DEMAIN DEPECHE MINISTERE POUR

ALLER SIENNE PREPAREZ VOUS MARSEILLE GENES PISE .+ PASTEUR .

Dans les dépêches imprimées en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)

57025
5132/E/19

Paris, 22 Août 1879

Monsieur & cher Collègue,

J'ai parfaitement reçu votre Rapport, que m'a été renvoyé par M. Pasteur. Je vous prie de m'excuser d'avoir négligé de vous en accuser réception à ce moment. J'ai été distrait par mon cours qui souvent m'empêche de songer à autre chose.

Je ne puis mieux faire, pour répondre à votre question relative à l'époque de la publication des rapports sur l'exposition, que de vous communiquer le procès-verbal de la réunion des Rapporteurs des Jurys

n'avez pas reçu l'ouvrage que vous devez, cela signifiera que ma tutelle ~~a~~ a échoué.

Agréez, Monsieur & cher Collègue, l'assurance de mes sentiments distingués & dévoués

G. Wurtz

P.S. Soyez assez bon pour me renvoyer le procès-verbal de la réunion des Rapporteurs quand vous en aurez pris connaissance.

de date qui a eu lieu au mois de décembre dernier. Ce document vous mettra au courant des diverses mesures qui ont été prises pour la publication des travaux des rapporteurs. Vous y verrez quun délai maximum dun an leur est accordé pour le dépôt du rapport. Jespère être fort longtemps avant cette époque, probablement en Mai ou Juin, et je remettrai alors notre travail, en même temps que le mien, au Comité de rédaction. Jaurai soin quelles épreuves vous soient adressés directement à Montpellier.

Je nai pas encore eu le temps de moccuper de vous procurer louvrage dont vous avez besoin. Je doute que je puisse y réussir par la voie que vous mindiquez. La bibliothèque de l'Institut nest ouverte quaux membres de l'Institut et aux personnes présentées par eux. Or je nappartiens ni à lune ni à lautre catégorie. Mais lors même que jy eusse mes entrées, je ne crois pas quon me permît demprunter des volumes. Je vais essayer néanmoins, sans beaucoup despoir de succès: Si dici à huit jours vous

5132/C/20

57025

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE PARIS
(Anonyme)
Capital : 40,000,000 de francs

19, Rue Louis-le-Grand

Paris, le 20 7bre 1874

Monsieur,

Je viens d'apprendre aujourd'hui que le rapport de l'exposition universelle de 1878 serait rédigé exclusivement par le rapporteur. Aujourd'hui ce que, par conséquent, votre excellent et très intéressant travail ne pourrait être utilisé.

Je ne puis que vous le rendre en vous priant d'agréer tous mes remerciements. Me permettez-vous d'ajouter une prière ? Vous me ferez le plus grand plaisir, lorsque vous le publierez, de m'indiquer la publication qui le donnera ou le nom de l'éditeur que vous

aussy choisi, car je pense que vous
ne voudrez faire le public de ce
beau travail.

Agréez, Monsieur, la nouvelle
assurance de tout mon dévouement

Vittor Rossi

5132/E/21

57025

Mr & Mme Louis Pasteur adressent
leurs compliments à Mr et Mme Maillot
et ont le plaisir de leur faire part
de la naissance de leur petite fille
Camille Vallery-Radot

Rue d'Ulm, 45

5132/E/22 57025'

Monsieur & Madame
René Vallery-Radot
ont l'honneur de vous faire
part de la naissance de
leur fille Camille.

Paris, le 17 Septembre 1880

207, Boul.d St. Germain

Mon cher Maillot, je viens de voir M. Cornu. Rien n'est fait. Il me prévient. D'une part il a M. Baillon pour concurrent, de l'autre il a le désir, si désir est réalisable, de cumuler les deux fonctions. Cependant il verrait la sérieusement volontiers distraite de sa triple mission.

Comme je serai présent par lui ou autrement, nous verrons s'il y a là pour vous quelque amélioration possible de situation

mille amitiés

6515)

le 5 8bre 1883

L. Pasteur

MS 5132/E/23

MS 5132/E/24

Cabinet
du Ministre
de l'Instruction Publique
des Beaux-Arts
et des Cultes

Paris le 26 Juin 1886

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai renouvelé, pour l'année 1886, la mission en vertu de laquelle, M. Maillot, Directeur de la Station séricicole de Montpellier a été chargé de donner des leçons de sériciculture dans les Ecoles Normales d'Instituteurs et d'Institutrices de la région. M. Maillot continuera à recevoir l'indemnité de 600 francs qu'il a touchée jusqu'à ce jour.

Je suis heureux d'avoir pu réaliser le désir que vous avez bien voulu m'exprimer en cette circonstance.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de l'Instruction Publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,

[illegible]

Mon cher Maillot,
il n'est pas question
de votre ouvrage dont
j'avais fait cependant
un grand éloge très mérité.
Pourquoi? que sais
L. P.
6 27 juin

Monsieur Pasteur, Membre de l'Institut

du personnel ont été réduits
Il ne reste rien — d'un autre côté
le Ministre vient de prescrire aux
Ecoles d'abeilles les élèves aux travaux pratiques
plus qu'on ne le fait aujourd'hui;
~~[illegible]~~ pour la Sériculture
le Directeur devra mettre tous les
élèves Nécessaires pour faire la
Besogne de M. Maillot —
en ce moment nous ne pouvons
créer de Nouveaux Emplois —

Je finis Monsieur & illustre
Maître, en faisant des vœux pour
votre chère Santé, & en vous priant
de présenter mes respectueux hommages
à Madame Pasteur, à Mad. Vallery Radot
et mes compliments affectueux à Mr Vallery
Radot — Pour vous, cher Maître croyez
à mes sentiments les plus sincèrement dévoués
E. Tisserand

5132/F/1

Ministère
de l'Agriculture
Direction
de
l'Agriculture

Paris, le 3 octobre 1887

E. Tisserand Acad. des Sciences

Monsieur & très cher & illustre
Maître,

Je viens de recevoir la lettre
que vous m'avez fait l'honneur
de m'écrire au sujet de Mr
Maillot —

Je m'empresse de vous annoncer
que j'ai lu avec un très vif
intérêt le rapport de M. Maillot;
ce que ce dernier demande
pour l'enseignement de la
Sériculture, nous le demandons
depuis longtemps

aussi & comme il le dit lui même, l'administration de l'agriculture s'est mise déjà l'année dernière en rapport avec le Ministère de l'Instruction publique pour obtenir l'enseignement théorique & pratique de l'élevage du Ver à soie dans les Ecoles Normales primaires de garçons & de filles dans les régions intéressées.

Nous avons prié M. Maillot d'organiser cet enseignement;

J'ai donc accueilli pour ma part avec empressement le programme de M. Maillot — on va lui écrire officiellement à cet égard et mettre de suite à sa disposition le crédit nécessaire pour acheter le matériel d'élevage destiné aux 40 Ecoles Normales qui en auront besoin — Il sera chargé de surveiller l'Enseignement & l'élevage comme il le désire; je considère même son action comme indispensable —

en ce qui concerne une préparation la chose est plus difficile; les crédits

5132/F/2

Lyon, le 9 Décbre 1887

La Chambre de Commerce de Lyon.

A Monsieur le Ministre de l'Agriculture.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
12 DECBRE 87
DIRECTION DE L'AGRICULTURE
15 DEC 1887

9409 Sériciculture

Monsieur le Ministre,

Dans le cours des recherches qui sont faites en Asie pour obtenir les races de vers à soie du mûrier domestique réputées les meilleures, notre Chambre reçoit, soit directement, soit par l'entremise de M. H. Rondot, qui a en Chine, dans l'Inde et au Japon, des relations étendues des œufs de vers à soie dont l'élevage en France à titre d'essai est désirable.

Un certain nombre de ces éducations d'essai sont faites à Lyon même, et nous espérons que ces études y seront continuées, au moins pour certaines races.

Votre Département entretient à Montpellier

16 DEC. 7

une Station de Sériciculture qui est placée dans des conditions favorables pour faire ces élevages, et, se trouvant sous la direction de M. Maillot, qui a à la fois l'expérience pratique et une valeur scientifique incontestée, cette Station pourrait les conduire à bonne fin.

Nous avons l'honneur de vous demander de vouloir autoriser à envoyer au Directeur de la Station de Montpellier les œufs de vers à soie qu'il vous paraît intéressant de voir élever, afin que leur éducation soit faite par des soins à la Station.

Nous attacherons un prix particulier à recevoir directement de M. Maillot, à la fin de ces élevages, un compte rendu des résultats obtenus et son appréciation de la valeur des différentes races. Nous désirons de plus que, au cours de ces éducations, M. Maillot fasse recueillir des chenilles de chaque âge, des papillons mâles et femelles, et des vers, chrysalides qui nous seraient envoyés, et qui d'une part prendraient place dans nos collections du Laboratoire d'étude de la soie, et d'autre part serviraient de matériaux pour la détermination des espèces et des races de vers à soie qui est depuis plusieurs années à l'étude.

Les producteurs de soie ont un grand intérêt à connaître d'une façon certaine les vers à soie qui peuvent donner les meilleurs cocons, et ces connaissances compléteront par les essais qui seront faits dans

notre laboratoire leur fourniront des informations utiles.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre respectueuse considération.

Le Président,

Le Secrétaire,

5132/F/3

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

Direction
de l'Agriculture,

Bureau
des Encouragements
à l'Agriculture.

Sériciculture.

Transmission d'une lettre du Président de la chambre de Commerce de Lyon.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 26 DEC. 1887 188

Monsieur le Directeur, j'ai l'honneur de vous transmettre une lettre par laquelle M. le Président de la Chambre de Commerce de Lyon m'exprime le désir d'obtenir le concours de la Station Sericicole de Montpellier en vue d'assurer l'acclimatation de races de vers à soie de l'Inde, de la Chine et du Japon.

Mon Administration ne peut que seconder la Chambre de Commerce de Lyon dans les recherches qu'elle poursuit pour l'amélioration de notre production Sericicole, et je vous serai obligé, Monsieur

M. Maillot, Directeur de la Station Sericicole de Montpellier.

le Directeur, de réserver un accueil favorable à la demande qui vous sera adressée.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Agriculture,

Vielle

des agriculteurs, bien que non admis et repoussé au contraire. —
une folie histoire! il a exposé ces jours ci — des cocons qu'il intitule race de Venise. — J'avoue que cette race m'est absolument inconnue parmi les races italiennes! — Venise manquent de terre et de plantations de mûriers, et n'ayant pas d'usines séricicoles sur ses canaux et lagunes!

Si je me trompe dites le moi je vous en prie!.. mais M. Ramé est un menteur si absolu, que "sa race de Venise" me paraît peu ... possible! quand on connaît Venise; — après cela, il a peut être voulu parler ~~xxx~~ du Comtat venaissin — on peut faire une erreur géographique et une brioche quant on a été pâtissier!..

5132/F/4

Société des Agriculteurs de France

21, Avenue de l'Opéra

Paris, le 18 Juillet 1888
30 place de la Madeleine.

Monsieur et très honoré collègue

pourriez vous rendre à notre 8e section des agriculteurs de France, et à moi même, un service dont nous vous saurons tous grand gré? —

Nous voudrions avoir pour le bulletin, quelques détails exacts et précis sur les résultats des récoltes séricicoles de 1888. — on m'écrit que les éducations ont bien réussi cette année et donné de bons et nombreux cocons, surtout des espèces Italiennes et de pays; — mais que les prix de vente ont été illusoires et ont à peine compensé les frais de

nos éducateurs? — Comme personne n'est plus compétent, et plus au fait de toutes ces questions que vous, et que de plus vous faites partie de la Société, — nous espérons que vous voudrez bien nous envoyer une note signée de vous, à publier intégralement, — ou des renseignements précis, pour en rédiger une à publier sous signature, — à votre gré.

Je vous remercie d'avance au nom de tous mes collègues de la 8e Section — qui, cette année se sont augmentés de quelques spécialités savants et honorés, M. Fallou entre autres, le vice Président de la Société d'Insectologie agricole. — En regard, nous avons repoussé avec enthousiasme et à l'unanimité, un ignare intrigant, dont il faut se défier comme peste — car on a à se plaindre de sa probité scientifique et morale, partout où il met les pieds. Il a commis des actes indignes à l'exposition des insectes l'an passé! — fils d'un ancien cuisinier — pâtissier, ce M.r est un intime ami et protégé de M. Wilson. — Il se nomme Ramé, et grâce à M. Herold il a été casé à l'exposition de 1889 pour les choses séricicoles, — dans la section, dont l'honorable M. Blanchard est président: or M. Blanchard de l'institut est malade et quasi aveugle et M. Ramé s'ingénie déjà à le supplanter, — or il est sériciculteur comme moi Chinoise! — Mais il donne hardiment comme de lui, des travaux de bases savants qui lui confient leurs études. — Nous avons donc tenu à vous avertir et prévenir, — d'autant que M. Ramé se dit membre

5132/F/5

on m'écrit de Hollande pour un musée — où l'on désirerait se procurer une certaine quantité de très beaux spécimens de cocons, étouffés, pour rester clos; — ou percés par la sortie du papillon. — on voudrait le plus grand nombre possible de variétés — de races, et d'espèces — Bombyx mori — et races exotiques. Yama mai — Cecropia, &c — pourriez vous m'indiquer où je dois m'adresser pour cette commission? on serait si pénible à la Station de Montpellier, de m'envoyer les échantillons et spécimens demandés — y compris des boîtes des cocons envoyés...

pardonnez moi Monsieur cette immense lettre. Je serai bien touchée de recommander de votre épouse dont je vous remercie d'avance. croyez à toute ma gratitude et à mes meilleurs considérations

Baronne de Page
née Comtesse de Courteilles

Société des Agriculteurs de France
21 Avenue de l'Opéra
Paris le 188

et au lieu de race de Louise, il aurait voulu dire — race de Vaucluse. Les cocons sont en effet, absolument pareils à ceux que je récolte chez moi, dans l'arrondissement d'Apt, — à Lourmarin. —

à ce propos, pourriez-vous me dire si vous connaissez un M. Bagel, qui vient d'y acheter une petite maison (peu propre à une magnanerie) pour dit il, y établir par ordre du Gouvernement une Station séricicole afin de tâcher d'amener le perfectionnement des races de vers à soie? — il donne des graines gratuitement et s'intitule Directeur de la Station séricicole de Vaucluse

Cela me semble singulier. — La Station sericicole de notre midi étant à Montpellier, et sous votre direction compétente. — Je la comprends dans un milieu scientifique et de ressources universitaires et savantes, comme Montpellier; — mais ne puis me l'expliquer, dans un trou de village comme Lourmarin, où ne se trouve pas un éducateur sérieux; — et où les paysans élèvent malproprement quelques kilos de cocons en tout... il y a eu sus, un étouffage de cocons, mais cela n'implique pas une Station de l'Etat?...

Peut être M. Nagel a-t-il une mission, une inspection? Je viens vous prier de me renseigner confidentiellement à son sujet, pour bien savoir la vérité. — Ce nom de Nagel ne m'est pas inconnu. Je crois qu'un graineur de ce nom a tenté des essais aux environs de Dijon — puis à Cavaillon, — mais je ne suis certaine de rien — Vous seul, Monsieur, pouvez donc nous renseigner avec certitude et exactitude.

Quant à l'exposition de 1889 — Comment s'y prendre pour exposer — collectivement avec la Station sericicole de notre région et de Montpellier? Cela m'intéresse beaucoup — et éviterait des frais aux exposants en rendant plus belle l'exposition de la région — qu'en pensez-vous?

5132/F/6

MUSEUM
d'Histoire Naturelle

ENTOMOLOGIE

Paris, le 20 novembre 1888.

Cher Monsieur,

J'ai reçu votre intéressant ouvrage sur les Vers à soie et je vous en remercie vivement

Permettez-moi de vous envoyer quelques unes de mes publications, je ne puis vous les envoyer toutes, car il en est, de mes premières (1876) dont je n'ai plus d'exemplaire. Je joins à ces notes, deux travaux qui, je pense, vous intéresseront: l'un est une notice sur mon grand père par mon oncle Dumas.

l'autre est la biographie complète de mon oncle Dumas par Hoffmann.
J'ai pensé que vous aviez eu avec lui des rapports assez intimes et que cela vous serait peut-être agréable de posséder ce travail.

Veuillez agréer, cher Monsieur, avec mes hommages respectueux, l'expression de mes sentiments dévoués

Charles Broughard
8 rue Guy de la Brosse.

P.S. Je n'ai pas oublié le renseignement que vous m'avez demandé, mais je n'ai pas encore pu m'en occuper.

5132/F/7

Paris 22 janvier 89

Mon cher ami tu me demandes ce qui est advenu du projet de congrès, je t'avoue que je n'en sais rien et que j'ai trouvé à la réunion des gens tellement étrangers que je m'en suis désintéressé de suite, ayant de suite conçu, in petto, le projet de n'y pas assister au cas où il aurait lieu. Je représente tu un congrès où il serait à la fois question de viticulture et de sericulture, un congrès de viticulteurs se tenant gravement dans la seconde moitié de Septembre? Je représente tu surtout un congrès à programme universel, ayant pour objet de omni re scibili, jusqu'au nombre de façons à donner

Voilà le récit de mes aventures. Moi qui avais juré de n'être d'aucun comité de l'exposition, je suis bien récompensé de n'être hasardé dans celui-là.

J'ai vu hier M. Susani qui va bien. Adieu mille et une amitiés de ton tout dévoué

E. Duclaux

(1888

E. Duclaux Ac. des Scienc

à la vigne?

Mes collègues aiment la parade cela leur plait de figurer dans le comité d'organisation, mais quant à organiser quelque chose de viable surtout à penser cinq minutes avant la séance à ce qu'ils vont y dire ou examiner, ils ne se lèvent pas jusque là.

A toute quelle préoccupation principale de ces gaillards là, qu'ils soient députés ou propriétaires est la question de vente et la discussion des traités de commerce. Vous lu un congrès international où ces questions le seraient mises en discussion ce serait un beau charivari. Donc voyant la tournure que prenaient les choses, et me rappelant que la commission du congrès international nommée à Milan était surtout une commission d'enterrement des congrès, je n'ai soufflé mot à personne

Je fais pour obéir à la consigne un questionnaire à peu près calqué sur le lien qui n'était du reste revenu du ministère agrémenté de quelques questions de statistique que j'ai courageusement biffées. Il est convenu qu'on imprimera ces projets de programme, et qu'on les soumettra aux intéressés (?) on attendra les réponses et on fera (pas moi) un programme définitif. Entre temps, j'ai traitreusement fait consigner au procès verbal une déclaration qui a rencontré l'unanimité des votants et d'après laquelle nous disions que faire le congrès en septembre c'était vouloir rien pas faire. Comme la section de viticulture n'est qu'une fraction du congrès, et que le mois de 7bre convient aux autres, on ne dérangera rien pour nous, et la section sera enterrée. Dieu ait son âme

5132/F/8

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

Direction
de l'Agriculture.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 29 Mars 1889.

Cher Monsieur,

Vous m'avez écrit pour me demander divers renseignements concernant votre exposition sériciole et vos prochaines tournées dans les Ecoles normales.

Vous me demandez tout d'abord si la carte sériciole de 1888 dont vous avez adressé la minute au Ministère le 31 Janvier dernier et que vous avez l'intention d'exposer en votre nom sera publiée dans le Bulletin du Ministère assez à temps pour que vous puissiez en exposer un exemplaire imprimé.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la carte dont il s'agit est actuellement à l'impression et qu'elle paraîtra vraisemblablement dans le Bulletin n° 3, d'ici trois

Mai 1888.

Eugène Tisserand
membre de l'Institut (1904)
Né 1830 + 1911

semaines environ.

En ce qui concerne l'Exposition séricicole de l'Etablissement que vous dirigez, vous voudriez savoir si les envois de cocons peuvent être effectués dès à présent et s'il existe, ~~pour les recevoir~~, des vitrines pour les loger et les mettre à l'abri de la poussière et des intempéries.

Permettez moi de vous faire remarquer, cher Monsieur, que ce sont là des détails d'organisation dont le soin vous incombe et pour lesquels je ne puis vous donner de conseils. Je vous rappelle toutefois qu'il vous sera loisible de renouveler les envois que vous aurez faits à l'Exposition, dans le cas où ils vous paraîtraient avoir subi une détérioration quelconque; il est bien entendu que tous les frais devront être supportés par l'Ecole qui possède un crédit pour cet objet.

En terminant, vous me rappelez que le moment de vos tournées dans les Ecoles Normales approche et vous vous étonnez de n'avoir pas encore reçu d'ordre à ce sujet.

Je viens précisément de m'occuper de la question et vous recevrez très prochainement les instructions que vous attendez pour commencer vos tournées.

Recevez, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués et bien dévoués

Le Conseiller d'Etat
Directeur de l'Agriculture,
E. Tisserand

5132/F/9

Bourbonne les Bains. le 10 Août 1869.

Cher monsieur.

J'ai reçu avant hier votre amicale lettre du 6 et je suis vivement peiné des nouvelles que vous me donnez de l'état de votre santé. J'ai l'espoir que le repos et le changement de climat vous remettront promptement et j'en recevrai avec plaisir l'assurance.

Je vous remercie donc d'avoir pris la peine de penser à moi et de m'envoyer les documents qui accompagnaient votre lettre.

J'adresse aux trois préfets alsaciens un rapport dont je vous envoie la minute que je vous prie de me retourner lorsque l'état de votre santé vous permettra de nouveau de vous occuper d'affaires. Je serais heureux d'avoir votre appréciation sur ce document. — J'ai joint un exemplaire de la circulaire ministérielle

Je me propose de présenter un nouveau rapport aussitôt que j'aurai en main le texte des vœux du congrès sur la question qui nous occupe et celle des pépinières de mûriers.

Enfin, j'ai l'intention d'adresser au Gouverneur Général, pour le Conseil Supérieur, un rapport d'ensemble. Mais, comme je puis compter sur un délai d'un mois et demi à deux mois j'espère que votre rétablissement étant complet il vous sera possible de me fournir les indications que vous vous proposez de me transmettre.

Pour le voyage en Algérie les mois d'Avril et Mai seraient certainement les plus agréables; cependant le trimestre d'Octobre à Décembre ne présente aucun inconvénient. Laissez moi espérer que sans ajourner notre programme à l'an prochain vous pourrez le mettre à exécution dès cette année. J'y verrais même cet avantage que la douceur de notre climat pourrait s'il était besoin parachever votre guérison

Veuillez agréer cher monsieur l'expression de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués.

M Nicolas

a Bourbonne jusqu'au 4 Oct
a Paris Grand Hôtel jusqu'au 20
Puis du 20 jusqu'à fin 7bre
a S Etienne 3 Rue de la Roquette
Loire

5132/F/10

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE

ÉCOLE NATIONALE D'AGRICULTURE
DE
MONTPELLIER

DIRECTION

Montpellier, le 23 Août 1879

Chers Monsieur,

Nous avons fait connaître dernièrement au Ministère que le lot de graines de vers à soie préparé par vos soins et destiné au Tonkin serait prêt à partir dès le 20 courant. En réponse à cette communication, nous avons reçu la lettre que j'ai l'empresse de vous communiquer ci-joint, qui renferme les indications nécessaires pour effectuer cet envoi.

Dans le cas probable où vous ne viendriez pas à

Montpellier pour faire cette expédition, je me mets bien volontiers à votre disposition pour la faire moi-même — Dans ce cas, je vous prierai de me donner tous les renseignements nécessaires — Je dois vous dire que Xavier est en congé depuis dimanche dernier et que je serais privé des renseignements qu'il aurait sans doute pu me donner —

Le départ du paquebot aura lieu de Marseille, le 1er Septembre, il y a donc urgence à faire cet envoi.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments bien dévoués

J. Laporte

Je vous prie de vouloir bien me retourner la lettre ci-incluse ——

5132/F/11

MUSEUM
d'Histoire Naturelle

ENTOMOLOGIE

Paris, le 28 avril 1889.

Cher Monsieur,

voulez vous m'envoyer une facture en triple expédition dont une sur papier timbré de 0f60 -

Doit le muséum d'histoire naturelle de Paris - (service de l'Entomologie) à Mr Maillot titres - dans.

1°	
2°	
etc	
total	42f

Certifié véritable et sincère la présente facture s'élevant à la somme

de Quarante deux francs
Paris le 28 avril 1889
(Signature)
Maillot

(2eme Signature [1])
Maillot

galerie et de l'exposition
universelle -

Votre respectueux et bien dévoué
Charles Bourguignant

8 rue Guy de la Brosse

[1] Cette 2ème est pour l'acquit.

Envoyez moi cela et le
Muséum vous enverra un
mandat.

Je suis exténué, car j'ai
à m'occuper de la nouvelle

5132/F/12

Larnaca / Chypre / le 15 Mai 1889.

A Monsieur E Maillot
directeur de la Station Sericicole
Montpellier

Monsieur,

M'occupant toujours à la Sériciculture, & ui intéressant surtout à notre race de Chypre, je me permets de vous adresser ma présente pour vous prier de me dire si cette race, s'élevant déjà chez vous deux années, remuait comme chez nous. Par le croisement je suis parvenu à faire une nouvelle race d'vers plus petit que les autres mais ayant le même poids c-à-d. 2-3 gram. chaque. Mon éducation est finie depuis 15 jours, & je voudrais vous envoyer quelques cocons mais le nombre en est si petit que je n'ose pas tuer la chrysalide, vous promettant de vous envoyer de la graine si vous les trouvez jolis, par le prochain

5132|F|13

courrier vous aurez les cocons éclos.
J'ai aussi cette année quelques cocons pure race Bagdad à très jolis cocon blanc & gros. un peu plus petit que le cocon de chypre mais plus dure et la soie très fine.

J'ai besoin d'un nouveau microscope et je vous dirie de vouloir bien me dire l'instrument que vous me ferez celui de Praxmowski ou celui de Nachet parce que je désire avoir un instrument parfait.
Si vous recevez des journaux sericicoles je vous prie d'avoir la complaisance de m'en voyer quelqu'uns pour voir celui qui me convient et donner mon abonnement pour l'avoir regulièrement et être au courant des affaire de ce genre.
Après vous avoir demandé bien des excuse pour des peines que je vous donne je vous prie Monsieur, de vouloir bien agréer mes respectueuses salutations tout à vous

Cl Kaloyeras

5132/F/14

Monsieur Maillot,

Je me permets, à titre d'ancien élève, de venir me rappeler à votre bon souvenir, et vous présenter quelques détails, intéressants peut-être, qu'il m'a été permis de rassembler, durant le cours d'un petit élevage de vers-à-soie, en Calédonie.

Parlons d'abord des races qui nous sont arrivées de France au commencement de l'année :

Ces graines, à l'instigation de M. Perret, mon chef direct, ont été portées à 0° ; c'était au commencement de Janvier ; la chaleur était très-forte ; de la glace, elles ont passé à 35° et 38° dans un appareil de chauffage installé à cet effet à Nembo. La chaleur n'a pas activé l'éclosion. M. Perret a ordonné alors un second séjour dans la glace ; et nos graines ont enfin éclos mais le même jour que celles qui n'avaient subi aucun traitement et fort irrégulièrement.

Au fur et à mesure de la sortie de l'œuf, on recueillait les petits vers et l'on en faisait autant de petits lots soigneusement étiquetés.

Dans le cours de l'éducation, 2 races seulement sur 12 se sont maintenues : D'abord, celle qui nous venait de l'École

produite accidentellement ? Depuis que je suis en Calédonie (4 ans à peu près) je demande en vain un microscope à l'Administration.

Cependant, j'ai eu le soin de faire grainer séparément chaque femelle sur un cellule et de la conserver soigneusement épinglée afin de faire mon choix, si l'on se décide enfin à accéder à mes demandes réitérées.

Je vous donne ci-dessous quelques chiffres relatifs à la race du Japon de Nemba :

De l'éclosion à la montée	25 jours
De la montée au grainage	12 jours
Pour l'achèvement du cocon	4 jours.
Nombre moyen des œufs d'une femelle	500
Poids du cocon 4 jours après la montée	1 g. à 1 g. 15
Perte de poids éprouvée par le cocon pesé 4 jours après étouffement	25 %
Du grainage à l'éclosion suivante	5 mois et demi.
Éclosion de la graine traitée par l'acide sulfurique —	15 jours après l'opération

Une question capitale se présente ici ; le mûrier donne, à peu près, toute l'année mais ses feuilles ne peuvent guère être utilisées, de Mars à Septembre, en raison de leur dureté de leur parenchyme. Il s'agit donc de faire coïncider l'éclosion avec l'époque de la bonne feuille, ou d'Octobre à Mars environ. La race de Nemba exige 5 mois et demi, environ, du grainage à l'éclosion et 1 mois et demi à peu près de l'éclosion au grainage ; soit 7 mois d'une génération à l'autre. Suivant l'époque à laquelle se sera produite une éclosion déterminée, il y aura intérêt par conséquent à hâter ou retarder le moment de l'éclosion suivante.

5132/F/15

Pour hâter l'éclosion, la chaleur est le moyen à la fois le plus simple et le plus pratique, mais j'ai déjà exposé que son action restait inefficace, lorsqu'on ne la provoquait que peu de temps avant l'époque de l'éclosion naturelle.

Aussi, me suis-je déterminé à un petit essai dont les résultats m'éclaireront, je l'espère, sur la façon la plus sûre de procéder.

Aussitôt après le grainage, j'ai placé quelques graines dans une boîte en fer-blanc percée de petits trous que j'ai déposée dans une cuisine où la température est sensiblement supérieure à celle de l'extérieur; un 2e lot, a suivi le premier dans les mêmes conditions, un mois après le grainage; un 3e lot, le mois suivant et ainsi de suite, jusqu'à l'époque de l'éclosion, sans procédé artificiel. Les oscillations qui se produisent fatalement, je le sais, dans un lieu chauffé à certaines heures seulement sont contraires à tout bon essai, mais l'Administration ne supporterait pas que, sous prétexte d'expérimentation, j'entretienne, nuit et jour, pendant plusieurs mois, une lampe à pétrole. Ici, il faut tout faire avec rien. —

— Le froid se recommande naturellement quand il s'agit de retarder le moment de l'éclosion mais ici, comment obtenir un froid artificiel ne coûtant rien? J'ai songé alors à absorber l'humidité de l'air. Pour cela, un mois avant le moment de l'éclosion naturelle, j'ai placé un lot de graines dans des bouteilles séparées et fermées hermétiquement; la 1e contenait de la chaux vive, la 2e de l'acide sulfurique.

Au même jour, j'ai essayé de l'effet de certains anesthésiques (l'éther, le sulfure de carbone,) et enfin des vapeurs d'ammoniac et d'essence de térébenthine.

Un mois après, toutes ces bouteilles examinées, m'ont donné les résultats suivants:

Les grains suspendus au-dessus de la chaux et de l'acide sulfurique ont éclos, aussi bien que celles de la bouteille ne renfermant aucune substance et mises comme témoins comparatifs. La chaux, il est vrai, était restée exposée à l'air longtemps après la sortie du four et avait dû absorber beaucoup d'humidité, surtout en ce pays.

Il ne s'est produit aucune éclosion sur l'éther, l'alcool le sulfure de carbone, l'ammoniac, et l'essence de térébenthine. Les dernières graines seules sur l'essence de térébenthine me permettent encore d'espérer une éclosion plus ou moins régulière; je considère les autres comme perdues, à leur aspect. L'avenir du reste, mieux que les prévisions m'éclairera à ce sujet.

Quel serait, à votre avis, le moyen le plus pratique et le plus sûr d'empêcher l'éclosion, à un moment donné, le froid ne pouvant être employé? —

— J'ai essayé aussi de l'action de l'acide sulfurique concentré sur des grains de 8 à 10 jours; l'éclosion s'est produite une quinzaine de jours après. —

Un fait assez remarquable est l'éclosion spontanée de tous les oeufs, sans exception d'une femelle de race du Japon de Uemba, une quinzaine de jours après le grainage? Une autre cellule porte aussi quelques vers éclos, dans les mêmes conditions.

Que penser de cette éclosion prématurée? A quoi l'attribuer?

Vous voyez, Monsieur Maillot, qu'il y a encore beaucoup à faire pour l'élevage en Calédonie. Ce qui frappe surtout, c'est l'absence de maladies dans un élevage souvent abandonné presque sans soins.

Veuillez je vous prie, être assez bon pour me renseigner sur tous les points signalés obscurs dans cette trop longue lettre. N'oubliez pas surtout votre appréciation sur le poids de nos cocons tant des vers de races annuelles que de la race bivoltine de Uemba —

A présent, Monsieur Maillot, je me permettrai, en qualité d'ancien élève, en qualité surtout de bon élève — je crois pouvoir le dire — de me recommander encore à votre sollicitude. Durant mon dernier séjour en France, vous avez daigné vous intéresser un peu à moi; ne vous arrêtez pas en si bonne voie, je vous en prie; Vos relations, votre influence, votre autorité, votre bienveillance surtout, me sont un sûr garant de l'efficacité de vos démarches en ma faveur.

A l'École même, dans les écoles pratiques d'Agriculture, chez les particuliers, en France, à l'étranger on peut avoir besoin de jeunes gens actifs, jeunes, bien intentionnés; ne m'oubliez pas, je vous en prie et sur une lettre de vous, je rentrerais immédiatement. La vie ici est atroce: c'est l'atrophie, l'abêtissement, la démoralisation. Le corps des Agents de culture, en particulier, se trouve en butte à des vexations à des poursuites odieuses; notre licenciement est implicitement prononcé au Ministère de la Marine. Si on nous reconnaît incapables, malhonnêtes, inutiles, pourquoi ne pas baser notre renvoi sur des motifs aussi graves, au lieu de s'acharner contre nous, de nous discréditer, de nous opprimer gratuitement?

Tout cela m'écœure de plus en plus et il a fallu que je rentre dans cette Administration, pour redouter, tous les jours, d'être traité en malhonnête homme. Tout ceci, croyez-le bien est écrit, de sang-froid et non sous l'impression d'un ennui quelconque.

Veuillez donc penser à moi, Monsieur Maillot, et agissez selon ce que vous dictera votre bienveillance; la première occasion sera la bonne et je vous remercierai bien en France.

Rappelez-moi, je vous prie, au bon souvenir de tous

ces Messieurs et intéressez-les à moi, si c'est possible.

Ne me oubliez pas surtout auprès de Monsieur le Directeur et de Monsieur Durand; ils feraient beaucoup s'ils le voulaient, j'en ai la ferme conviction.

Veuillez aussi présenter mes respectueux hommages à Madame Maillot et me croire toujours

votre ancien élève reconnaissant et dévoué

A Prosselet

Ce 19 Mai 1889.

Hemba, Nouvelle-Calédonie.

5132/C/16

Moscau 20/VI 89.

Cher Monsieur
et très estimé Professeur,

Deux de mes compatriotes, Mr Gondatti, Secrétaire du Comité de la Sericiculture de Moscau et Mr Kawraisky, Zoologiste, Membre du même Comité, viendront dans quelques jours visiter Votre Station.

Je n'oublierai jamais Votre amabilité dont Vous m'avez voulu donner les preuves pendant mon séjour à Montpellier et voilà pourquoi je m'ai permis de fournir Mr Gondatti et Mr Kawraisky

avec ma carte de visite pour vous la présenter avec mes compliments les plus sincères.

Agréez Monsieur le Directeur l'assurance de mon respect le plus profond

A Tikhomiroff

5132/F/17

79 Rua Central
Macao, Chine le 9 Juillet 88.

Mon cher Monsieur Maillot,

Lorsque nous sommes arrivés en Chine l'Inspecteur Général avait l'intention de me nommer à Peking et nous sommes allés en toute hâte à Shanghai mais au dernier moment il a été forcé de changer ses nominations et à la fin j'ai reçu ma nomination à Lappa près de Macao. Ainsi six semaines sont passées et depuis le besoin de trouver une maison et de nous y installer et de me familiariser avec le travail d'un nouveau port m'ont tellement occupé que je n'ai pu trouver de temps pour vous écrire plus tôt.

Pendant que j'étais à Shanghai M. Klein-wächter est venu de Ningpo me voir pour me parler de ses intentions

Tâcherai encore une fois d'obtenir des échantillons, et j'espère avec meilleurs résultats car je prendrai plus de précautions cette fois-ci.

La graine que vous avez eu l'obligeance de me confier a toute périe de moisissure sur le bateau. Je crains que je n'ai pas fermé hermétiquement la boîte et que l'humidité de la glacière y est entrée pour détruire les œufs. C'est dommage car j'aurai pu distribuer la graine dans le voisinage. Cependant je crois que ce sera nécessaire de changer entièrement le système d'élevage. On a la maladie ici parmi les vers, on s'en reconnaît pas les causes, et on augmente toujours le nombre que l'on élève afin de suppléer aux ravages de la mort, avec le même résultat ici qu'on a éprouvé en France, c. à. d. que

Vous aurez dû recevoir en Avril
ou en Mai les deux Chinois
qu'il a envoyés reprendre
les études que moi j'ai suivies
sous votre direction. Mais j'ai de doutes
s'ils sont assez instruits pour pouvoir
approfondir les choses, sauf d'une manière
tout-à-fait empirique; cependant l'un
d'eux connait très-bien la pratique
chinoise d'élever les vers et ainsi il
pourra probablement tirer beaucoup
de profit de vos instructions.

Quant à M. Kleinwächter lui même
il espère pouvoir établir une magnanerie,
et dans le but de choisir une situation
convenable il a fait un voyage étendu
aux endroits où l'on élève la plupart
des vers près du grand fleuve, le
Yangtsze. Après il partira pour le
Japan pour y étudier les methodes
que suivent les Japonnais pour élever
les vers et faire les expériences de la
qualité des soies, car M. Kleinwächter
tient, malgré ce qu'a dit M. Rondot
sur ce sujet, à joindre à la magnanerie
un laboratoire d'études sur le modèle
de Lyon ou du Japon.

Quand je suis arrivé ici, c'était
justement le moment de la première
recolte. Je me suis procuré plus d'
une centaine de papillons que j'ai
bien installés dans des petits sacs
suivant le système Pasteur. Malheureuse-
ment malgré tous mes soins, mes
papillons ont été attaqués par les
fourmis et tous mangés. Sans ce
contretemps je vous aurais envoyé une
provision des oeufs des vers de cette
province. Mais je crois avoir reconnu
que presque tous les papillons souffraient
de la pebrine. On me dit que la huitième
recolte - en Septembre ou Octobre - est
la meilleure, et, ce mois arrivé, je

votre petit garçon. Il aimait beaucoup les charettes, et une charette japonaise pourrait lui faire du plaisir. Pour les demoiselles j'envoie sous pli deux petits porte-cartes, aussi d'origine japonaise. Toutes ces choses ont peu de valeur, mais lorsque vous prenez une tasse de thé l'apresmidi j'espère que vous vous rappelerez quelquefois de notre séjour à Montpellier et avec autant de plaisir que nous nous en souvenons.

Ma femme envoie ses meilleurs voeux à Madame et désire se faire rappeler à votre souvenir. Moi je vous serre bien cordialement la main et présente mes respects à Madame

Votre dévoué

Alfred E. Sisley

5132|F|18

la mortalité grandit toujours.

Je vous remercie infiniment du papier peint que j'ai reçu en très bon état.

Lorsque le bateau "Iraouaddy", celui sur lequel j'ai fait le voyage en Chine, est retourné en France, le Commandant Bretel a eu l'obligeance de se charger d'un petit paquet à votre adresse, qu'il devait déposer au bureau des Messageries Maritimes à Marseille. Je vous prierais de vouloir bien leur écrire pour en prendre livraison. Il contient un service à thé en porcelaine japonaise, que ma femme et moi vous prient, Madame Maillot et vous, de vouloir bien accepter comme un petit souvenir de notre visite et de toutes les bienveillances dont vous nous avez comblés. Il y a aussi dans la boîte un petit pinikska pour

5132/F/19

Madras Club.

July 13th 1889.

Monsieur E. Maillot
Ecole Nationale d'Agriculture
Montpellier

Sir,

I have to thank you for forwarding me a copy of your work on Sericulture for which I have the pleasure to forward you a money order for the equivalent of 9 frs. which I gather from your letter of the

17th Ult.o is the amount I am indebted to you. I hope some day to pay your institution a visit and to have the honor & pleasure of making your acquaintance. I have engaged the services of a passed Agricultural Student of this College, a native, who I will send up to Bengal by & bye to obtain information from Mr. Mukerji on Sericulture as recommended by you

Yrs very truly
W. S. Hamilton Scholmer

5132/F/20

PRÉFECTURE
DE
L'HÉRAULT

Division
d

Objet:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Montpellier, le 18 juillet 1889

Monsieur le Directeur
de la station sericole a
Montpellier

J'ai l'honneur de vous prier
de me faire parvenir si cela
vous est possible une quinzaine
de cocons étouffés de toutes
nuances

Recevez Monsieur le Directeur
l'assurance de mon respectueux
dévouement

G. Azema

Employé de préfecture
division des Finances

MS 5132/F/21

Venezuela –
Sud amirica.

Caracas 20 Juillet 1889.

Monsieur le Secretaire de la Société
d'Agriculture de
Montpellier.

Monsieur

Au mois d'avril 1885, M. le Secretaire de la Société Gle d'apiculture et d'insectologie, 6 rue Monge à Paris, m'écrivait ce qui suit:

" Vous pourriez être bien renseigné à cet egard
" en Vous adressant au professeur de Sericiculture à
" l'école d'agriculture de Montpellier. Il Vient de publier
" un ouvrage de Sericiculture pratique, et est fort entendu
" dans la matière ".

J'avais alors l'intention d'introduire cette industrie agricole au Venezuela, chose que je n'ai pas encore realisée ayant preferé suivre les essais que j'ai faits et qui sont des plus encourageants.

En effet, la temperature au moins dans la vallée de Caracas, (922 M. d'altitude) ne baisse que rarement en dessous de +15° Cent. et ne dépasse pas +27°: les arbres ne se dépouillent jamais de leurs feuilles dans les terrains qui ne sont pas trop secs, et dans ces conditions les cocons de Vers et tout leur travail se suit sans interruption d'un bout

fous, ce qui a pour résultat presque mathématique la récolte de cocons à chaque période de 40 jours.
Dans ces conditions éminemment favorables, l'industrie séricicole aurait au Venezuela un avenir des plus brillants, d'autant plus que pendant 4 ans d'expériences quotidiennes, il ne s'est présenté aucun cas d'épidémie de dysenterie ou autres maladies.
J'ai projeté une mémoire au Gouvernement qui est disposé à m'accorder tout ce que je lui demanderai pour établir cette industrie dans les endroits les plus favorables qui à mon point de vue doivent se rencontrer à la même altitude que Caracas.
Ce qu'il y a de plus extraordinaires c'est que l'on rencontre dans certains endroits d'immenses plantations de Mûriers qui paraissent avoir été introduits dans le pays par les espagnols pendant l'époque de la Colonisation et qui se sont reproduits avec facilité.
Il serait donc extrêmement facile d'introduire cette industrie ici en grande échelle et d'en faire une affaire sous ligne.
Cela tenterait-il le capitaliste ou industriel français?
Pour ma part j'y ai tellement confiance que je consentirais à faire l'apport de ma concession en réservant la valeur exclusivement en actions, persuadé que ces titres sont destinés à acquérir une valeur considérable.
Le but de la présente est donc de vous prier de vouloir bien communiquer ma lettre à M. le professeur d'Agriculture auquel il est fait allusion, le priant de se mettre promptement en relations avec moi, je vous en serais

fort reconnaissant.

J'profite également de la circonstance pour vous offrir mes services à ma fête quelconque pour tout ce qui concerne le Vénézuela qui peut être destiné avant peu à offrir beaucoup d'intérêt au point de vue agricole.

Agréez Monsieur

mes salutations distinguées

D. Lamerlest

5132/F/22

Monsieur E. Maillet
professeur d'Agriculture à
Montpellier

Vous excuserez mon silence
mais j'ai tenu à me rendre
compte avant de la valeur
de ces races. —
1° Les vers sont arrivés l'après
midi le lendemain du départ
2° Ils n'étaient pas en trop
mauvais état mais n'avait
plus rien à manger. —
3° Je les ai bien traité immédiatement et leur ai donné de
mes mûriers. — (Ce que je constate)
4° Ils mangent très peu. —
5° Dégoûtant parce qu'ils restent
sur la bruyère 3 à 4 jours
avant de faire son cocon
6° Est quel cocon mon Dieu!
Pour être d'un grand blanc
ils le sont. cela est certain
quand même ils seront noirs

mais quand à de l'étoffe
il n'y en a pas.
Mes voeux je désire que
chez vous ils fassent mieux
car peut-être le voyage
pourrait bien les avoir
dérangés.
La ~~[illegible]~~ race Anamite
en 24 heures a fait son
cocon à bien regarder
c'est une bonne race pour
le pays. Un ver qui n'est
pas délicat qui mange
peu et qui en 18 jours fait
son cocon.
Quand à votre envoi
que vous avez bien voulu me
faire je vous en remercie
sincèrement car toutes ces
expériences me donne encore
que plus de courage pour
mes races du pays et
celle de Canton.
S'il vous fallait une certaine
quantité de mûriers je les

tiendrais à votre entière
disposition mais s'il ne vous
en faut que quelques uns
je vous les enverrais par courrier.
J'en ai vendu 10 000
pieds à un sericiculteur
des Etats-Unis.
En ce moment où j'ai
des vers à la 2me maladie
de mes graines que j'ai fait
ici mais il n'y en a pas
beaucoup.
Rien autre à vous dire
Monsieur et agréez mes
sincères salutations
Dévoué
Ed. J. Arnal

Paris ce 27/9/69

5132/F/23

Commission Impériale du Japon
à l'Exposition Universelle de 1889.

à Paris. Le 21 juillet 1889.

Monsieur.

M.r Sasaki a l'honneur
le transmettre à Monsieur
Maillot 1 volume du Journal
de l'Université du Japon.
Il demande mille fois pardon
d'avoir retardé de l'envoyer
car il avait complètement perdu
l'adresse de Monsieur Maillot.

Mille compliments

Sasaki

5132/F/24

MINISTÈRE
DU COMMERCE
ET
DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE
DE 1889

CONGRÈS et CONFÉRENCES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 28 7bre 1889

Cher monsieur

Je reçois de l'Imprimerie Lahure un avis me disant que la distribution des caractères du volume du Congrès d'agriculture est commencée et me demandant quels sont les tirages à part réclamés.

Je croyais que vous vous étiez entendu avec l'imprimerie; voulez vous écrire pour dire de quels travaux vous désirez un tirage à part et quels nombres d'exemplaires vous désirez.

Agréez, cher monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués

P. P. Dehérain

5132/F/25

MINISTÈRE
DU COMMERCE
ET
DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE
DE 1889

GROUPE VIII

CLASSE 76

COMITÉ D'INSTALLATION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 1 Août 1889

Monsieur & Cher Collègue,

J'ai eu de trouver au bureau
ce volume et la lettre qui
l'accompagne et m'empresse
de vous en faire expédier.

Agréez, je vous prie,
mes salutations empressées

A Rame

5132/F/26

Paris, le 3 août 1889.

Cher Monsieur,

Je vous réponds tout de suite. Vous aurez vu mes dernières lettres à Kiang et vous êtes bien au courant de la situation.

La première chose que je vous demande c'est de me dire que, selon vous, Kiang a besoin de rester encore un peu de temps en France pour repasser le cours de leçons de théorie & de pratique qu'il a suivi; que, selon vous, il ne comprend pas & ne fait pas complètement tout ce qu'il doit enseigner en Chine, car, à son arrivée en Chine, il deviendra, bon gré mal gré, instituteur.

Kiang m'a fait écrire qu'il n'a plus rien à apprendre. D'après ce que vous m'avez dit de lui, je crois qu'il se fait illusion sur le degré de son instruction.

Donc, je vous prie d'avoir que

Kiang doit passer encore une couplée de mois en France, il faut me le dire, et il faut aviser aux moyens de mettre à profit son séjour.

Lui faire passer à Paris et à Lyon le mois d'août me paraît impossible. Huit jours, Kiang aura vu tout ce qu'il doit voir à Paris. A Lyon, il n'a vraiment rien à y voir. Il n'y a pas à songer à le faire travailler au laboratoire; M. Duclaux est trop âgé pour s'occuper activement de lui, et l'on est à présent tellement versé au laboratoire dans les recherches purement scientifiques que Kiang ne tirera guère profit de telle visite. J'admets qu'il passe par Lyon, qu'il y visite la condition, le laboratoire, etc., mais un deux jours tout sera vu.

Il faudrait que Kiang allât dans une filature. D'après ce qu'il m'a écrit les fileurs auxquels vous avez demandé de

5132/F/27

ont déjà appris. Je ne parle de cela qu'au cas où votre état de santé vous permettrait de leur donner par cela vos directions.

Vous comprenez que le voyage de Paris et celui de Lyon sont tout à fait inutiles. On peut bien perdre une dizaine de jours, une douzaine de jours, pour cela mais pas plus. À la Chimie doivent se rien faire jusqu'au 15 septembre, même jusqu'au 20 septembre, il vaut mieux la faire partir au plustôt.

M. Kleinwächter admet bien que le séjour soit prolongé, mais si le temps est employé utilement. Or pour la Chimie il n'y a d'utile que ce qui se rapporte aux maladies, au grainage, à l'éducation.

Je regrette très vivement de vous voir malade, d'abord à raison de la maladie en elle-même, du souffrance qu'elle cause et des inquiétudes qui l'en

suivant, ensuite parceque cela contrarie les intentions que vous pouviez avoir pour mener à fin l'instruction du Chinois. Avec les dispositions dans lesquelles le Gouvernement Chinois paraît être, il paraît intéressant de ne pas couper court.

Dites-moi ce que vous pouvez faire. Si M. Lambert ne peut pas faire office de répétiteur, il est inutile de le retenir après le voyage de Paris.

J'espère que vous me donnerez de meilleures nouvelles de votre santé, et je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

V. Rondot.

Kiang m'annonce qu'il part, avec King et M. Lambert, par Paris lundi soir.

l'admettre, ils seraient refusés.
Y en a-t-il pas d'autres, moins importants ou moins bien outillés, auxquels vous pourriez vous adresser ?
Si vous n'en connaissez pas, je pourrai chercher de mon côté. Mais il vaudrait mieux que vous choisissiez la filature et que vous donniez les instructions.

Vous parlez de me faire revenir la Chinoise que le 1er septembre à Montpellier ; il est vraiment impossible qu'elle reste un mois en voyage, 3 mois qu'elle ne soient déjà en douze jours dans une filature.

Si M. Lambert est avec eux, il faut que chaque jour M. Lambert leur donne une leçon de sériculture, maladies, grainage, &. M. Lambert doit être en état de leur faire répéter ce qu'ils ont appris & de leur faire écrire leurs notes.
Si vous rejetez tout au 15 septembre, la prolongation du séjour aura été tout à

fait inutile, et comme il faut
que Kiang parte au plus tard au milieu
d'octobre, s'il n'y a pas un mois que
vous ferez tout repasser et faire écrire les
leçons.

Voici ce qui me paraît possible :

Paris et exposition, 8 jours.
Lyon, 4 jours.
Filature, 8 jours.
Vers le 25 août au plus tard à Montpellier.
Leçons de M. Lambert, avec rédactions,
sous votre direction de près ou de loin.

Tout devrait être achevé à la fin
de septembre.

M. Lambert viendrait à Paris et
même à Lyon.

Serait-il utile qu'il aille à la filature ?

Si vous passez un mois au plus
dans une localité du Gard, ne serait-il pas
plus simple d'y faire venir les deux
Chinois et de leur faire repasser ce qu'ils

5132/F/28

Constantinople le 5 Aout 1884

A l'Honorable Monsieur Maillot
professeur a l'école Nationale d'agricul-
ture
Montpelier.

Monsieur.

Je viens vous accuser la réception de votre lettre du 29 Juillet accompanée d'un livre que je vous ai demandé. Je vous remercie bien, Monsieur, pour la peine que vous avez eu de moi.

Vous toucherez ci-inclu cinq franc pour la valeur du livre

Agreez Monsieur me biens sinceres salutations

N Xanthopoulos

5132/F/29

Lyon le 5 août 1889

Monsieur,

Lyon a accepté la mission flatteuse
Volume sur "la face", pour la bibliothèque
Scientifique Contemporaine éditée par
J. B. Baillière et fils de Paris, j'ai puisé
d'utiles renseignements dans vos remarquables
"Leçons sur le Vu à face des muscles".
Mon livre doit comporter quelques illustrations.
J'ai exprimé à mon éditeur, le désir de
voir intéresser dans le corps de l'ouvrage,
plusieurs figures extraites de vos Leçons.
Il s'agirait notamment des planches
3 - 8 - 9 - 11 - 12 - 13 - 15 - 18 - 20 - 23
25 - 26 - 32 - 35 - 36.
J'ai l'honneur de vous demander,

Monsieur, si vous voulez des renseignements à la réalisation de ce projet.

D'après votre préface, pourquoi toutes les figures des "Lecas" sont elles à l'obligeance de Mr Drageau, fondateur de la Maronne agricole ; je désirerais connaître l'adresse de Mr Drageau, ou de ses successeurs, afin que MMrs Vailleux puissent se mettre en rapport avec lui, et traiter pour le prêt des planches qui doivent être sa propriété.

D'avance, Monsieur, je vous présente tous mes remerciements, en vous priant d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Léo Vignon

Maître de Conférences à la Faculté des Sciences de Lyon
(Laboratoire de Chimie appliquée)

Place de Valmy 5

5132/F/30

Paris. 5 Août 89.-

Monsieur,

Permettez moi de vous remercier d'abord bien vivement de votre réponse si aimable ainsi que de l'ouvrage que vous avez eu l'extrême bonté de m'envoyer. Je viens de le recevoir à Paris où je suis arrivé hier au soir pour prendre part au Congrès International de Géographie ; c'est pourquoi je ne vous en ai pas accusé réception plus tôt. Je

viens de les adresser tous deux à M. Marchandeau, qui, étant à poste fixe dans l'Oasis de Tozeur, et ayant en outre un pied dans l'Oasis d'El Hamma, où il a acheté des terrains cultivés, et un autre dans l'Oasis de Nefta, où il va installer un poste télégraphique, est mieux placé que moi en ce moment pour s'occuper de l'élevage des vers. Je lui ai écrit de me mettre directement en rapport avec vous. Les gardes forestiers français que j'ai installés dans les postes créés par moi dans les Oasis des Djérid, où il s'occupent,

suivant mes plans, de la surveillance des Oasis et de la fixation des dunes de sable au moyen de plantations et de clayonnages sont des gens experts en jardinage et en espiguage de boutures. Ils aideront M. Marchandeau pour assurer la réussite de ses mûriers.

J'espère que cet essai sera suivi de succès et c'est à vous que nous le devrons. Nous vous tiendrons compte des résultats.

Veuillez agréer, Monsieur, avec tous mes remerciements, l'expression de mes sentiments devoués.

E. Blanc

P. S. La race chinoise jaune pointue a présenté un très bon dividage à la bassine mais la rente n'est pas forte.

un kilos et grammes 650 a donné

Soie grammes 137
Grèves filature 22

pour 1 kilos de soie il faut donc 12 kilos de cocons

5132/F/31

Ascoli Piceno le 8 Août 1889

Monsieur

Dans cette année il ne m'est pas permis de faire le voyage qui me donnerait le plaisir de vous revoir; je viens donc vous prier de me donner quelques notices sur l'éducation de vos races chinoises. J'aimerais surtout quelques informations sur les phénomènes remarquées sur ma chinoise a cocons jaunes pointus, et m'expliquer les extravagances singulières que cette race présente dans les mues. Contrairement à ce qu'on m'avait dit la race est à 4 mues, et vous y aurez remarqué le caractère général aux chinoises de la rapidité à la montée

J'ai élevé dans une seule chambrée 33 lots différents de graines. Il y avait une race très rapprochée à la race Carpi avec

Mons. le Profr Eugène Maillot
Directeur de la station Séricicole à
Montpellier

chemise à cocons pointus très rustique et très agile. Je vous en enverrai quelque gramme parce que je crois intéressant des expériences sur les races avec chemises, qui pourraient indiquer une parfaite disposition du fil très intéressante à notre industrie.

Des comparaisons faites dans ces races différentes il résulterait, que les croisements jaunes perdent leur vigueur, et ne peuvent pas produire des types particuliers que très rarement. Cela indiquerait que en France il est préférable conserver les races pures p. ex le Var, les Hautes Alpes, les Pyrénées &c et étudier les moyens de leur augmenter force et résistance aux maladies, si cela est possible.

Je ne vous dirai pas les extravagances des croisements jaunes et blancs indigènes — Le Vallerogne est un croisement. Il ne m'est pas arrivé d'y trouver des cocons jaunes sur les blancs bien triés de l'année précédente. Ce même blanc croisé avec mâle Roussillon ha donné très peu de cocons jaunes comme le type originaire.

Un intérêt particulier a été offert par les croisements blanc indigène avec la Chinoise sphérique, et aussi par l'ancien croisement de cette race avec le Roussillon; ce dernier est maintenant parfaitement séparé en deux espèces à cocons jaunes, et à cocons blancs. Les cocons sont plus gros et le rapport en poids en est donc plus convenable. Les caractères de la forme et de la bonne disposition du fil sont maintenus.

Vous aurez suivi vos expériences sur les chinoises aussi sur les anciennes comme sur les échantillons nouveaux que vous aurez reçu de Mr Rondot ou de la Chambre de Commerce de Lyon — J'aimerais beaucoup d'avoir un peu de graine de quelques espèces dont vous aurez jugé la convenance pratique. Je ne vous dirai pas que je serai toujours à votre disposition pourtant que vous pouvez désirer pour le progrès de notre industrie de la soie.

Je vous prie de me pardonner du mauvais français. Je me presse parce que je dois pour des affaires laisser la ville pour quelques jours.

Je vous prie enfin de présenter mes hommages à Madame, et à vos chers enfants, et j'ai l'honneur de me soussigner

Votre très dévoué
J. Tranquilli

5132/F/32

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

CABINET
DU CONSEILLER D'ÉTAT,
Directeur de l'Agriculture.

RÉPUBLIQUE FRANCAISE.

Paris, rue de Varenne, 78, le 10 8bre 1889

Mon cher Directeur,

J'ai appris avec le plus profond regret l'état dans lequel vous vous trouvez et je vous souhaite vivement de vous rétablir le plus promptement possible.

La proposition que vous avez soumise à M. le Directeur de l'École de Montpellier de remettre votre examen de sortie au 2e semestre me paraît très sage. Ainsi de cette façon vous aurez toute liberté de reprendre de nouvelles forces pour vous remettre à vos travaux.

Recevez mes meilleurs

M. Maillot, D. de la Station viticole de Montpellier.

souhaite pour le rétablissement
de votre santé, et agréez
l'assurance de mes sentiments
les plus distingués.

E. Despeaux

5132/F/33

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE

ÉCOLE NATIONALE
D'AGRICULTURE
DE
MONTPELLIER

STATION SÉRICICOLE

OBJET :

Graines pour la Nlle Calédonie

Beaucaire, 11 août 1889

~~Montpellier, le~~ 188

Monsieur le Directeur,

Etant tombé malade je n'ai pu m'occuper jusqu'à ce jour de la demande de graines dont il est question dans la lettre ci-jointe.

Mais je serai en mesure de livrer cette graine vers le 20 de ce mois. Je désire donc savoir à quelle adresse je devrai expédier le colis, qui consistera en une boîte de fer blanc du volume d'une lettre environ, et ne nécessitera aucun soin spécial

5132/F/34

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

Direction
de l'Agriculture.

1er Bureau.

Enseignement agricole
et
Encouragements à l'Agriculture.

Enseignement
séricicole.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 12 AOUT 188 9

Monsieur le Directeur, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, tenant compte des observations qui font l'objet de votre lettre du 17 mai 1889, je viens de rappeler M. d'André, professeur à l'Ecole normale de Rodez, à l'accomplissement de ses devoirs, en ce qui concerne l'élevage de vers à soie prévu par la circulaire du 27 octobre 1887 et dont il avait été dispensé momentanément par mon prédécesseur.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Agriculture,
POUR LE MINISTRE ET PAR AUTORISATION
LE CONSEILLER D'ETAT
DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE

E. Tisserand

M. le Directeur de la Station séricicole de Montpellier.

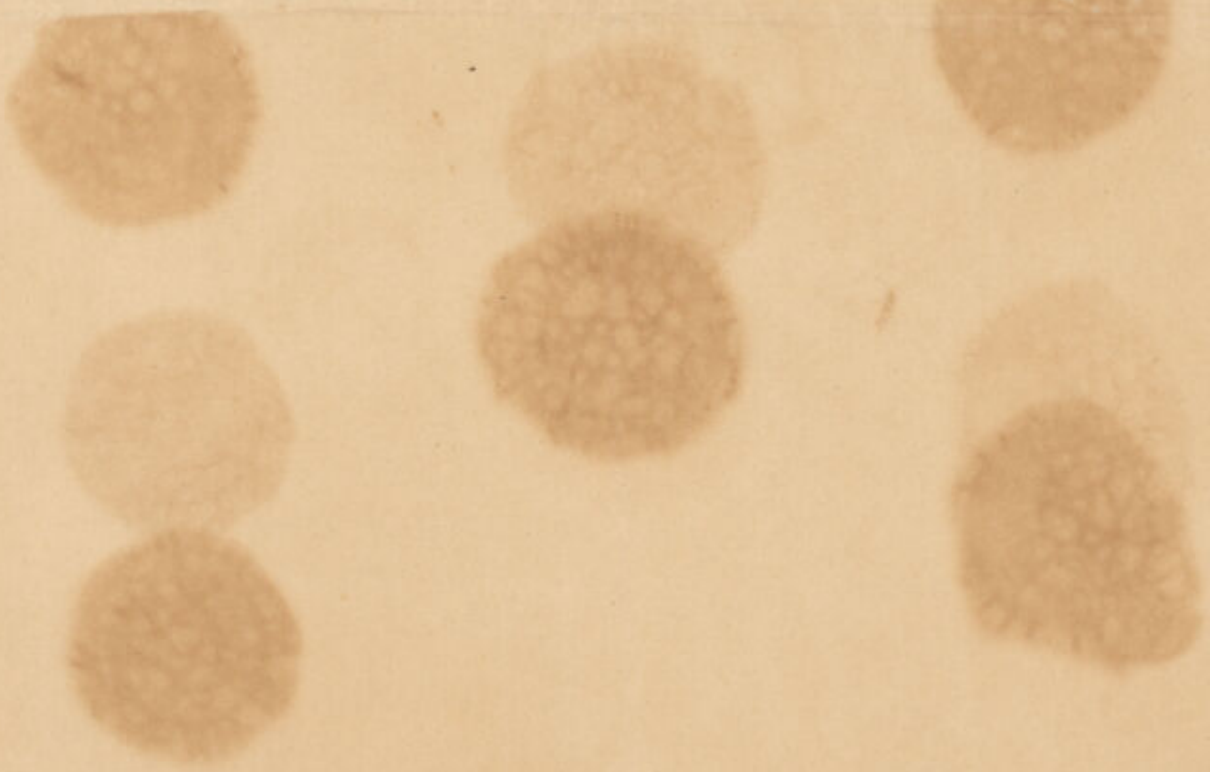

5132|F|35

Paris, le 14 août 1889.

Cher Monsieur,

J'ai reçu vos deux lettres.

J'ai vu Kiang et King. Je leur ai montré toute l'exposition lyonnaise : soies et soieries. Je leur ai surtout fait examiner toutes les soies. Il m'a paru que leur connaissance de la soie était très limitée.

Je les ai conduits à l'exposition du Chantiers de la Buire, où des bassines avec le jette bout sont en marche. J'ai demandé qu'on montre à Kiang à conduire ces bassines (avec les batteuses, mécaniques, &c.). Chaque matin, Kiang travaille pendant deux heures.

Puisque vos filateurs vous ont refusé de recevoir les Chinois, j'ai écrit à Teissier du Cros, à Valleraugue. Il m'a télégraphié de lui envoyer les Chinois. Blanchon, auquel j'ai aussi écrit, s'est mis aussi à ma disposition, mais Teissier du Cros sera plus obligeant. J'attends aussi la réponse de Boudon.

Je crois, comme vous, qu'il ne faut pas retenir trop longtemps Hiang.

Quand il aura passé quelques jours à Lyon et à Villeurbanne, il rentrera à Montpellier, et je vais voir s'il y a lieu qu'il aille vous voir à Remoulins, vous lui donnerez vos derniers conseils.

J'ai écrit à M. Kleinwächter et je lui fais part de votre offre d'écrire un résumé de vos leçons, sous forme d'un manuel pratique. Je lui demande de me donner sa réponse par le télégraphe, étant entendu que le Gouvernement Chinois reconnaîtra votre service par une décoration. Le Ministre de Chine ne veut pas prendre d'engagement.

J'espère que le séjour à Remoulins vous sera favorable et que vous ressentirez bientôt quelque amélioration.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

P. Rondot

5132/F/36

Monsieur le Professeur

Dans le prochain printemps est mon intention d'expérimenter les meilleures races indigènes de vers à soie françaises et italiennes pour constater leur résistance à la flacherie et pouvoir ainsi choisir les plus vigoureuses et les plus robustes.

A tel but, voulant acquerir des cellules, ou des pontes, de races regénérées par de sélections répétées, et de races obtenues par des raisonnables croisements, je vous prie de me notifier l'adresse des plus accrédités producteurs des graines de vers à soie (à système Pasteur) de la Corse du Var et des autres localités éminemment favorables pour la confection des graines de vers à soie.

Veuillez agréer, monsieur, mes remercîments empressés, à l'avance, et soyez sûr

que je vous serai gré des votres informations et que je ne ferai l'usage le plus discret.

En attente d'une votre réponse, j'ai l'honneur d'être, monsieur, avec parfaite considération votre très-dévoué serviteur

Augusto Mangiarotti

(Pavia) Redavalle, le 22 août 1883.

P.S.— Ayez la bonté de me notifier chez quel libraire je pourrais acquérir votre intéressante opuscule: De la production des graines de vers à soie— Paris 1875—

5132/F/37

Sarà, le 23 Août 1889

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de votre lettre et document de votre conférence au Congrès international d'agriculture que vous avez bien voulu m'envoyer. Je vous demande m'excuser que je n'ai pu vous écrire plus tôt, car j'étais absent pendant quelques jours en allant à l'Angleterre.

Quant à votre désir que vous m'avez écrit des travaux de Mr Sasaki sur Oudzi de vers à soie, j'ai causé à Monsieur Oshikawa, membre de la commission japonaise à l'Exposition Universelle de 1889 il m'a accepté de vous les offrir et les autres documents également

que vous m'avez demandé il y a quelques temps, par conséquent je crois que vous les recevrez de Mr Oshikawa à la fin de l'Exposition.

Je partirai ce soir pour le Japon par Amérique du nord et je me recommande vivement à votre bienveillance après je serai au Japon aussi bien que je sois en France.

Veuillez agréer,
Monsieur le Directeur
l'assurance de mes sentiments respectueux.

J. H. Fukuoka

P.S. Monsieur Moyoshi sera à votre station séricicole au commencement du mois d'octobre, je me recommande à votre bien bienveillance à son égard, les services que vous lui x

x rendrez seront très grand pour le Japon.

5132/F/38

Paris, le 24 août 1889.

Mon cher Monsieur,

Kiang est parti hier. Il est à Lyon où il visitera 3 filatures dans le Gard et dans la Drôme. Il rentrera ensuite à Montpellier.

Kiang reconnaît qu'il y a encore bien des choses qu'il ne sait pas bien, surtout des choses de pratique, pour le grainage, l'étouffage des cocons, le séchage, &c. Il estime qu'un séjour de deux ou trois semaines à Montpellier lui serait encore nécessaire. Est-ce que M. Lambert ne pourrait pas lui donner, d'après vos directions, des leçons? Naturellement Kiang donnerait pour cela une gratification à M. Lambert.

Êtes-vous d'avis que Kiang aille vous voir à Remoulins avant ou après ses leçons de M. Lambert?

Ne serait-il pas préférable que ce fût avant ? Vous verriez mieux ce que M. Lambert devra expliquer à Kiang en l'a demandé d'emporter du graines de vers de France, à cocon jaune & à cocon blanc. S'il part au milieu d'octobre, il pourrait le prendre avec lui.

C'est à vous de désigner la race que vous conseillez d'emporter. Kiang vous dira combien il désire en avoir de chaque sorte. Il sera facile d'acheter en graines la quantité sera certainement petite).

M. Klein achètera ensuite pour que Kiang rapporte ce qui peut être nécessaire pour l'élevage & le grainage. Dites-moi ce que vous conseillez d'acheter ou de commander, ce doit être peu de chose.

J'espère apprendre que vous vous trouvez bien du traitement que vous suivez et que vous êtes en voie

de rétablissement.

Agréez, Cher Monsieur, l'assurance
de mes meilleurs sentiments.

V. Rondot

5132/F/39

69, Rue de Miromesnil.
Paris.

Lundi le 26 Août 1889

Cher Ami

Je suis vraiment très contrarié des mauvaises nouvelles que vous m'avez données de votre santé. J'espère cependant que vous soyez rétabli et que l'attaque de gravelle ait été passager. Veuillez me donner de vos nouvelles car vous savez bien que je m'intéresse sérieusement à vous. Il y a quelque jours Mr Pasteur a été déjeuner chez moi avec J. B. et sa femme qui sont répartis pour Rome. Le pauvre Mr Pasteur est, à mon avis, bien bas et on le retient à Paris à cause de l'Exposition et de la mise en scène de ses tenants et aboutissants. Enfin j'ai taché aussi d'en tirer quelque profit pour vous en lui parlant de vous et en lui disant qu'il faudrait améliorer votre situation. Il m'a paru s'intéresser à vous et très gravement il m'a fait comprendre qu'il espérait qu'à l'occasion de l'exposition on pourrait vous avoir la croix. Vous devez le savoir et il ne serait peut-être pas inutile de lui raffraichir la mémoire

pourrait bien ne pas paraître politique et en ce cas on ne peut pas prévoir !
Si on devait en venir aux mains la guerre sera vraiment épouvantable ! Dieu nous en préserve !
Avant hier j'ai assisté en l'église de Notre Dame des Champs au mariage religieux de Chamberland qui a épousé un Mlle Noémi Rebour. Mr Pasteur en grand tralavara donnait le bras à la mère de Chamberland. Je soupçonne qu'il y ait là le dénouement de quelque aventure que je n'ai jamais bien connue. Quand je verrai Mr Gernez j'en saurai quelque chose. Et que se serait la fille de la dame protectrice ?
Mauvaise idée ... car on ne peut pas dire langue puisque je ne le dis pas.
Veuillez me rappeler au bon souvenir de Mad. Maillot et de vos enfants. Ecrivez moi brièvement s'il le faut pour ne pas vous fatiguer mais ne me laissé pas sans nouvelles de votre santé. Je vous embrasse cordialement

G. Lucas

au plus tôt. Car en ce moment siège le jury supérieur sous la présidence de Mr. Tirard et des autres Ministres, et il est certain que ce sera dans ces séances qu'on fixera toutes ces choses là.

Moi je traîne ma vie en faisant les honneurs de chez moi aux parents et amis qui viennent visiter l'exposition et je reste pour cela cloué à Paris négligeant ma campagne où en ce moment on est mieux qu'ici. J'ai eu la visite de Mr. Bolle et de Mr. Crivelli j'attends aussi Bellotti. J'ai ici mes neveux et autres parents. La maison est bien au complet!

Quant à mon séjour en Allemagne il a été strictement limité à Marienbad où je suis resté 28 jours à boire l'eau en même temps que le General Galiffet. Il pourrait mieux que moi peut-être répondre à la demande d'invasion. Je n'y crois pas pour le moment. J'espère que la paix puisse durer encore longtemps et qu'en attendant nous soyons affranchis de Mr. Crispi. Pour le moment ce qui importe sont certainement vos élections. Il faut que la république honnête et pas trop radicale soit définitivement établie en France pour la France d'abord, où je ne vois pas autre chose de possible sans guerre civile et pour les libertés de l'Europe en général. Il faut en outre qu'on ne parle pas en France de revanche prochaine. Je ne pense pas qu'on veuille envahir la France de propos délibéré c'est une trop grosse carte à jouer et il est bien certain que l'Allemagne ne peut pas y avoir intérêt car on sait ce qu'elle pourrait perdre étant battue et on ne voit pas trop ce qu'elle aurait à gagner en cas contraire. Tout le monde aurait à gagner à ne pas pousser à l'action et à tâcher de diminuer les dépenses militaires excessives! Mais ce qui serait raisonnable

5132/F/40

Paris, le 28 août 1889.

Cher Monsieur,

J'ai appris avec grand plaisir qu'il y a quelque amélioration dans l'état de votre santé et j'espère qu'elle s'affermira.

M. Lambert pourra se rendre auprès de vous à Remoulins, pendant que Kiang ira à Chabeuil, où il ramènera les deux Chinois à Montpellier, où il leur donnera les leçons ~~que~~ dont vous avez tracé le programme.

Vous me direz quelle rémunération Kiang devra offrir pour cela à M. Lambert.

Quant au voyage, je suppose que toute la dépense ayant été supportée par les Chinois, il n'y a pas lieu de donner une indemnité à M. Lambert qui aura fait pour son plaisir un voyage agréable.

Je ne vous parle pas du Manuel pratique, résumé de vos leçons à Kiang, quoique je pense qu'il conviendra de le faire.

J'ai écrit à ce sujet à M. Kleinwächter, en lui disant que je ne pouvais vous demander un tel travail que si j'avais de lui l'assurance que le Gouvernement Chinois vous conférera une décoration. Dès que j'aurai la réponse je vous en ferai part.

Ce résumé, accompagné de quelques planches, serait traduit en Chinois et publié.

Je suis de votre avis que Kiang a peu de chose à emporter. J'ai prévenu M. Kleinwächter que je ne laisserai pas faire à Kiang les achats ou commandes que lui M. Kleinwächter suppose nécessaires

Je ne prévois que l'achat
de graines de France,
d'un grand microscope,
d'un périmètre.

Agréez, mon cher monsieur
l'assurance de mes meilleurs
sentiments.

N. Bordot

5132/F/41

GRAINES
DE VERS-A-SOIE
à Cocons jaunes
RACES DU VAR
pures et croisées
GRAINAGE CELLULAIRE
Système PASTEUR

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS
Bonneterie · Chaussure · Mercerie ·
· Quincaillerie · Articles de Paris ·

Adresse Télégraphique
FERRAN-COGOLIN

COMMISSION VINS

Et pour tous autres Produits du Pays

Maison fondée en 1865

F. Ferran

COGOLIN (VAR)

Le 28/8 1889

Monsieur,

A la suite des nombreux échecs qu'ont dû éprouver les graines jaunes indigènes dans la dernière récolte, et cela plus particulièrement pour cause des intempéries, nous venons penser à les remplacer forcément dans certains pays par d'autres races plus robustes et surtout plus sveltes - ou mieux encore à vie plus brève -

C'est en effet durant les 2 ou 3 dernières journées de la vie des vers à races jaunes, que les échecs se produisent généralement — D'où il faut en conclure que ces graines sont saines, mais tendent à une faiblesse qui se traduit en flacherie la plupart du temps - sans parler de la muscardine —

A M. Maillot, Station Séricicole, Montpellier.

Si la sériciculture arrive à produire des graines aussi saines que les jaunes, mais donnant un ver vivant 4 ou 5 jours de moins, de la rapidité du ver "Vert Japonais" par exemple, les échecs seront insignifiants.

Les races japonaises sont défectueuses pour leurs qualités cocons. Leurs produits ne peuvent plus compenser les dépenses d'un éducateur, voire même s'il obtient une récolte moyenne.

D'où à la rapidité de la marche du nouveau ver il est essentiel de joindre une bonne qualité cocons.

Ns avons espéré que la station que vous dirigez pourrait avoir fait des expériences à cet effet, ou que vous pourriez nous donner des renseignements nous permettant d'arriver au but que ns ns proposons dans l'intérêt général.

C'est pourquoi, sous les auspices de votre bienveillant accueil habituel, nous nous sommes permis de vous adresser la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

Pp. Ferron & Cie

Ferron

5132/F/42

CAMERA DI COMMERCIO ITALIANA
IN PARIGI
82, RUE D'HAUTEVILLE

Parigi, le 29 Août 1889

Monsieur le Directeur,

Plusieurs sériculteurs de la Province de Teramo (Italie), désirant acheter en France quelques quantités de graines de vers-à-soie, la Chambre de Commerce de la dite localité s'adresse à notre Compagnie afin de lui transmettre les adresses des meilleurs producteurs de graines françaises qui vendent en Italie des graines à vers-à-soie en cellule avec frapillons et qui dans ces derniers temps ont obtenu les meilleurs résultats.

Nous ne saurions mieux nous adresser qu'à vous, Monsieur le Directeur, afin d'obtenir des renseignements sérieux et officiels.

Dans l'espoir que vous voudrez bien adhérer à notre demande et nous fournir la liste de ces principaux producteurs, nous avons l'honneur de vous présenter, avec nos remerciements d'avance l'expression de notre haute considération.

Le Président

Le Secrétaire

5132/F/43

MINISTÈRE
DU
COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
ET DES
COLONIES

Sous-Secrétariat d'État
DES
COLONIES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Marseille, le 29 août 1889.

N° 18

Mr Guilliod, Chef du Service Colonial,
à Monsieur Maillot, directeur de la Station Séricicole de Montpellier.
à Remoulins (Gard)

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu les graines de vers à soie faisant l'objet de votre lettre du 27 de ce mois.

Ces graines ont été remises à M. Lecca, directeur des Messageries Maritimes à Marseille, qui a bien voulu en assurer l'envoi par le paquebot du 1er Septembre. Une copie de votre lettre précitée sera remise à titre d'instructions à M. le Commandant du "Salazie" afin que le transport de ces graines puisse

s'effectuer

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

Direction
de l'Agriculture.

1er Bureau.

Enseignement agricole
et
Encouragements à l'Agriculture.

Ardèche.
Magnanerie modèle
d'Aubenas.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

5132/F/44

Paris, le 30 Août 1889

Monsieur, une demande de subvention vient de m'être adressée par M. Duriez, Directeur de la magnanerie modèle d'Aubenas (Ardèche).

Je vous serai obligé de vouloir bien aller visiter cet établissement et me faire connaître, dans un rapport motivé, quels sont les résultats obtenus par M. Duriez et dans quelle mesure ses efforts méritent d'être encouragés par l'administration.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Agriculture,

Pour le Ministre et par autorisation
le Conseiller d'État Directeur de l'Agriculture

E. Tisserand

M. Maillot.

5132/F/45

№

I. R. Istituto sperimentale di bacologia ed enologia

Gorizia 31 VIII 1889

Carissimo Amico!

Ho finito in questo momento l'esame dei Suoi campioni. I migliori sono le Pezzuole N.ri 1, 2, 3, 4, 5, 6
Sacchetti " 6, 9, 11, 12, 13, 18, 36, ~~42~~, 47, 64.
7. " N.ri 21, 5, e 42 hanno dal 5% al 7% di scarto per sacchetti vuoti senza farfalle. Del resto in nessuno l'infezione sorpassa il 5%, ma è invece al di sotto, quindi sono tutti buoni, se però però escluda N.ri 21 e 5.

La prego di farmi la spedizione colla possibile sollecitudine in sacchi od altro come vuole.

A Parigi mi ha piaciuto assai l'esposizione, anzi essa ha superato ogni mia aspettativa.

Nel ramo agrario vidi che parecchi Istituto e Società esposero tutti secondo uno stesso sistema, per cui ritengo che deve essere stata scritta qualche istruzione, secondo la quale si preparò l'esposizione.

Le sarei assai obbligato se Lei può procurarmi questa istruzione o compirandola per me o inviandomela a titolo d'imprestito, e così pure Le sarei obbligato se volesse indicarmi a suo tempo le relazioni stampate o libri che si pubblicassero in Francia intorno i vari rami agrari rappresentati all'esposizione

Con tutta stima

Devotiss.

Rulli

P. S. Prego di mandarmi il conto separato per le 300 pezzuole per Aquileja.

U.S.

5132|F/46

Izano (Crema)
2 Sept. 80.

Mr. Eugène Maillot
Montpellier

Si vous vous souvenez Mr. d'un des vos collègues aux Congrès Sericicoles Internationaux il vous prie d'une faveur précieuse, c'est à dire, de lui donner des renseignements sur la maison Ambroise Laugier de Oraison (Basses-Alpes) et particulièrement sur Mr. Felix Laugier fils, qui vient de s'installer à Milan, et qui veut me charger de la direction de cette succursale italienne de la maison de Oraison.

C'est une maison sérieuse, de toute confiance, la maison Laugier?

Vous pouvez reposer sûrement sur l'usage que, exclusivement pour ma règle, je ferais des vos renseignements, aux quels j'attribue une importance décisive, dans l'acceptation ou non de l'offre que Mr. Felix Laugier m'a faite.

Du mois de novembre au mois d'août je demeure à Milan, Rue Palestro 10: ne m'épargnez pas, si je puis vous être utile: ce sera pour moi un plaisir et un honneur.

Agréez ces mes remerciements et salutations très dévouées.

Dr. Ottone Fadini

5132/F/47

La Tricaille le 2 septembre 1887

Monsieur le Directeur

Vous trouverez fort étonnant que je suis en retard pour vous envoyer le Compte rendu des deux petits lots de graine de vers à soie que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer sur ma demande. C'est un oubli indolontaire de ma part ce n'est qu'aujourd'hui seulement qu'en cherchant d'autre papier j'ai vu que je ne vous en avait pas rendu Compte ce que je m'empresse de faire immédiatement.

Il ne me reste en terminant qu'à vous remercier pour mon Compte ainsi que pour le Compte de Mr Latala qui m'a prié de le faire pour lui.

Je vous salue

Hortala Henri

5132/F/48

Paris, le 2 Septembre
1889.

Mon cher monsieur,

Vous aurez donné vos instructions à M. Lambert, après avoir vu sur quels points Kiang est le plus faible.

Il aura vu l'exposition, les filatures, les établissements; il aura l'esprit plus ouvert.

Il demande la liste d'ouvrages traitant de l'industrie de la soie depuis l'éclosion du ver jusqu'au tissage de l'étoffe. Il n'y a de tels ouvrages, à d'ailleurs à quoi bon?

Il doit rester un éleveur et un graineur, et s'il doit acheter quelques ouvrages c'est vous qui les lui indiquerez le mieux.

Je suppose que Heim pourra partir pour la Chine en octobre. Il aura appris alors tout ce qu'il pouvait apprendre et retenir.

Agréez, cher monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

P. Rondot

5132/F/49

CHABRIER FORTUNÉ

Sériciculteur à PEYRUIS (Basses-Alpes)

Chevalier du Mérite Agricole

Diplôme d'Honneur et Médaille d'Argent — Musée national de Sériciculture, Turin (Italie)

GRAINES DE VERS A SOIE

Races du Var

Corse, à Cocons jaunes et blancs

Divers Croisements

SYSTÈME PASTEUR

Peyruis, le 7 7bre 1889

Monsieur Maillot.

En réponse à votre honorée du 6 courant nous vous faisons savoir que nous ne pourrons faire l'expédition de vos cellules avant Mardi 10 Septembre, à cause de l'absence de mon père qui est allé à Paris : il retournera Dimanche au soir et aussitôt arrivé nous nous mettrons à l'œuvre pour l'emballage.

Nous sommes bien peinés de voir que votre santé revient si lentement ; enfin il faut espérer que cela ne durera pas.

Je vous prie, Monsieur d'agréer mes salutations empressées et de les faire agréer à Madame Maillot et à toute votre famille.

J. Chabrier

5132 | c | 50

CHABRIER FORTUNÉ

Sériciculteur à PEYRUIS (Basses-Alpes)

Chevalier du Mérite Agricole

Diplôme d'Honneur et Médaille d'Argent — Musée national de Sériciculture, Turin (Italie)

GRAINES DE VERS A SOIE

Races du Var

Corse, à Cocons jaunes et blancs

Divers Croisements

SYSTÈME PASTEUR

Peyruis, le 1er août 1889

Cher Monsieur Maillot

C'est non sans un vif déplaisir que j'ai appris que vous aviez été sérieusement malade. Il faut espérer qu'avec de bons soins la santé vous reviendra. Il y a un remède qui a été découvert dans le fruit de mûrier et qu'on dit infaillible contre cette dangereuse maladie;

C'est tout simplement une infusion, faite avec des filaments dans de maïs, filaments qu'on appelle encore « la barbe du maïs ». Il faut en prendre un verre le matin et une autre le soir; Il faut avoir soin de faire refroidir le liquide avant de le boire. Je vous prie d'essayer ce remède qui est d'ailleurs très facile à faire; Je serais bien aise qu'il vous fit du bien.

Toute ma famille avec moi souhaitons ardemment votre prompt rétablissement.

Je vous prie Cher Monsieur Maillot d'agréer mes bien sincères salutations, de les faire agréer à Madame Maillot et votre famille, de la part de tous les miens.

Votre bien dévoué

Chabrier

5132/F/51

Paris, le 8 Septembre 1889.

Mon cher monsieur,

M. Kleinwächter n'a pas encore reçu les lettres dans lesquelles je lui parlais de votre concours. Il n'a donc pas encore pu me donner réponse par le télégraphe. La dépêche que je viens de recevoir de lui aujourd'hui n'est relatives qu'à la question d'argent. M. Kleinwächter a ouvert un crédit, de sorte que Kiang aura l'argent nécessaire.

Je vous prie de me dire quel est le microscope qu'il faudrait acheter pour M. Kleinwächter et chez quel Constructeur il faut le commander.

Combien Kiang devra-t-il payer à M. Lambert pour les leçons que celui-ci lui donne?

Combien de temps pensez-vous

que Kiang doit encore rester à Montpellier ?

M. Kleinjwächter me dit dans sa dépêche de retenir Kiang jusqu'à ce qu'il ait retenu vos enseignements les plus nécessaires.

Agréez, cher Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

P. Condot

5132/F/52

PHILIP WALKER
Agent Sériciole
près le Ministère de l'Agriculture
DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Interlaken le 8 Sept^re

Monsieur

Suivant ma programme actuel
je quitterai Lausanne pour me
rendre à Montpellier vers
le 2-3-25 du mois courant.
Puis je compte de vous y trouver.
Veuillez me répondre aussitôt à
Paris.

Agréez Monsieur l'Expression
de mes amitiés les plus sincères

Phil Walker

5132/F/53

MINISTÈRE
DU COMMERCE
DE L'INDUSTRIE
ET
DES COLONIES

EXPOSITION UNIVERSELLE
DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE
de l'Exploitation

CONGRÈS et CONFÉRENCES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, 16, avenue de La Bourdonnais, le 188

8 Septembre 89.

Cher monsieur

Rien n'est plus facile que d'avoir un tirage à part de votre excellent travail, écrivez un mot à Lahure, 9 rue de Fleurus, en lui indiquant nettement l'article dont vous désirez un tirage, le nombre des exemplaires, etc, faites prix avec lui. il est prévenu que vous allez lui écrire.

Je vous ai fait envoyer 25 exemplaires des rapports de la cinquième section.

Je vous serre bien cordialement la main.

P. P. de Nevai

5132/f/54

Commission Impériale du Japon
à
l'Exposition Universelle de 1889.

Paris, le 10 Septembre 1889

Monsieur,

J'accuse reception de votre lettre avec votre ouvrage, dans laquelle vous m'avez exprimé votre désire d'avoir la collection de vers à soie malades, les livres d'enseignement agricole et l'ouvrage de Monsieur Sassaki sur l'Ouji.

Voici ce que vous repondrez:

N°-1 La collection de vers à soie etait pluspart engagée, mais je ferai tout mon possible pour vous la procurer à considération que vous nous donneriez quelques choses soit en ouvrage soit en objets

qui interressent la sériciculture. Veuillez donc me donner un mot.

N° 2. Une partie des livres d'enseignement agricole sera à votre disposition

N° 3. L'ouvrage de Mr Sassaki est déjà envoyé avec une lettre de mes collègues au bureau du jury dont vous faites partie, j'espère que vous aurez la peine de le reclamer, et de mon côté j'écrirai au Japon de le faire venir car on ne trouve pas d'autre à Paris.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

N. Ochikawa

Monsieur E. Maillat
Le Directeur de la Station Séricicole de Montpellier

Commissaire Impériale du Japon à l'Exposition Universelle de 1889

5132|F|55

EMILE ROCHEBLAVE
RUE ORIANI, 1 — MILAN

Médaille en Bronze
LYON 1872

Médaille en Or
CRAIOVA 1887

Adresse Télégraphique
ROCHEBLAVE - MILAN

Milan 11 7bre 1889

Monsieur Maillot Directeur
de la Station Sericole
de Montpellier

Ce fut en 1871 que l'écrivain alors filateur acheta les premiers cocons jaunes qui parurent sur le marché d'Alais. C'était le produit de grainages spéciaux faits dans les Pyrénées Orientales par les maisons Darbousse, Martel et Delonca.

La méthode de l'Eminent Mr. Pasteur à laquelle depuis 1866 jusqu'en 1870 on reprochait autant d'insuccès que de réussites, commençait à porter ses fruits et devait désormais ne plus faire de doute pour tous ceux qui la mettraient en pratique.

Quelques années après les Cévennes avaient repris l'élevage de la race jaune, abandonnant la race verte japonaise. En 1874 j'eus l'idée de provoquer le même mouvement en Italie. Le but était difficile à atteindre les Italiens étant fortement attachés aux graines de reproduction japonaise et prévenus contre toute qualité de jaune. Malgré tous les obstacles je réussis à implanter celle des Pyrénées Orientales, mais

ce ne fut qu'au bout de 3 à 4 ans d'efforts et après avoir modifié les systèmes d'éducations en usage et fait adopter des règles plus conformes aux lois de l'hygiène et de la respiration des vers. L'élan donné la récolte italienne qui n'était que de 27 millions de Kilog. de cocons s'élevait progressivement d'année en année jusqu'à 43 millions de Kilog. de nos jours.

Pendant que le mouvement progressif se faisait en Italie, un mouvement tout contraire avait lieu en France. La récolte de 10/11 millions descendait à 8 et 7 millions de Kilog. de cocons. Malgré les bonnes graines malgré les efforts de l'Union des filateurs et mouliniers de la région de Valence, une partie des agriculteurs abandonnaient les vers à soie pour la vigne, une autre parlait de revenir aux races vertes, notamment à la qualité de reproduction de Mr Susani de Milan qui avait donné relativement de bons résultats aux essais.

Chargé en 1882/1883 par beaucoup d'éducateurs de la Drôme de leur procurer cette qualité et frappé de cette tendance je résolus de la combattre et d'arrêter si possible la décadence de la récolte française. Deux ans après en effet le mouvement descendant s'arrêtait à 6 millions 200 mille Kilog. pour devenir ascen-

5132/F/56

EMILE ROCHEBLAVE
RUE ORIANI, 1 — MILAN

Médaille en Bronze
LYON 1872

Medaille en Or
CRAIOVA 1887

Adresse Télégraphique
ROCHEBLAVE — MILAN

dant en 1885 par 6 millions 600 mille Kilog. Ce mouvement s'est continué pour ne plus s'arrêter je l'espère depuis lors dans les départements du Gard, de la Drôme de l'Ardèche, de l'Isère et du Vaucluse.

Là, comme en Italie, ce sont les conseils donnés aux éducateurs pour sauver les vers ~~[illegible]~~ menacés par les intempéries qui ont produit ce résultat. L'appel que j'adressai par ma circulaire du 20 février 1885 a été entendu puisque depuis lors il s'est fondé un Syndicat pour défendre les intérêts de la Sériculture française.

Encouragé par les résultats obtenus je désirerais maintenant porter tous mes efforts sur d'autres points où se trouvent des muriers abandonnés pour engager les propriétaires à en reprendre l'exploitation comme je le conseille par ma circulaire du 1er courant ci jointe.

C'est dans le but que je viens vous prier de me dire s'il n'existe pas, un traité ou une statistique ancienne ou récente indiquant par département, commune par commune la quantité approximative des muriers existants.

Si oui, je vous serais bien reconnaissant de vouloir bien me communiquer ce document et deux ballots du plaisir de vous lire agréez l'assurance de ma parfaite considération

E. Rocheblave

Comment aussi dénommez vous scientifiquement la variété de Mûrier nom de M. Amat qui selon lui donne 6 récoltes de feuilles ou coupes ? — N'en n'avez vous pas reçu des pieds et ne pourrait on avoir d'Hanoï des graines de cette précieuse variété qui en algérie nous donnerait bien les 6 coupes du pays d'origine.

J'attends avec impatience un mot de vous me rassurant sur l'état de votre santé et répondant à ces diverses questions.

Je pars pour Paris dans 10 jours j'y séjournerai un huitaine et je me mettrai en route pour l'algérie et ferai mon possible pour aller vous rendre visite.

En attendant je vous serre affectueusement la main

Votre tout dévoué

A. Maillot

3 Rue de la République
St Etienne Loire.

5132/F/57

MINISTERE
DE L'AGRICULTURE

St Etienne le 18 Septembre 1889

Cher Monsieur Maillot

Je suis sans nouvelles de vous depuis votre lettre du 6 Août, mais j'ai l'espoir que le repos et votre séjour dans le Gard vous ont rendu la santé.

J'ai adressé deux rapports à MM. les Préfets Algériens le 1er les a entretenus de la Circulaire Barbe et je les ai priés de suivre leurs conseils généraux de la question en les invitant à demander au Ministre de vous donner la mission de venir inaugurer dans chaque école normale l'enseignement sericicole.

Dans mon second rapport j'ai donné communication des trois vœux du Congrès Int. de l'Ag. concernant la sericiculture :

1° Mesures sanitaires
2° A Pépinières de Mûriers
B Station sericicole de Montpell.
3° Mesures douanières

J'ai également demandé de saisir les Conseils généraux de ces vœux.

J'insiste auprès de ces assemblées pour qu'elles corroborent les vœux du Congrès — invoquant le séjour que tous les enfants de Culon font à l'École pour ~~de~~ Montpellier pour suivre les cours de l'École.

Je conseille encore d'annexer aux Écoles normales départementales d'instituteurs et d'institutrices, à l'École de Rouïba des stations sericicales rudimentaires où des conférences seraient données aux colons.

Il me reste à faire mon rapport d'ensemble au Gouverneur pour que la question sous toutes ses faces vienne au Conseil supérieur. C'est ici que votre aide me devient nécessaire et je vous serais bien reconnaissant, si l'état de votre santé le permet sans fatigue de me tracer un cadre et je vous soumettrai ensuite mon travail pour le compléter

et y intégrer les données topiques que vous pourriez m'indiquer surtout en ce qui concerne le mouvement de l'état.

Je conseille aussi aux assemblées de voter l'attribution de primes aux producteurs et exportateurs pour créer le marché en Algérie, sur place.

En ce qui concerne le concours de l'État que pourrions nous espérer pour l'organisation des laboratoires sericicales annexés aux écoles normales et à Rouïba?

Avez vous examiné les cocons de polyvoltins et les mûriers donnant plusieurs récoltes quoique à l'état nous, exposés par un Mr Arnal de Dap Cou près Hanoï (Tonkin)

Quelle est la valeur comme robustesse, production est de cette variété polyvoltine donnant 4 éducations par an?

5132/F/58

MINISTERE
DE L'AGRICULTURE

St Etienne le 25 7bre 89

Cher Monsieur Maillat

No 162

Je réponds à votre aimable lettre du 18 qui s'est croisée avec la mienne du même jour

Je vois avec peine que l'état de votre santé n'est pas encore satisfaisant mais je compte que la maladie ayant suivi son cours normal vous ne tarderez pas à être en pleine convalescence et bientôt guéri complètement.

J'ai pu me procurer les 3 vœux de la section de sériciculture et je les ai adressés aux 3 préfets algériens avec un rapport, ainsi que je vous l'annonçais dans ma dernière lettre.

Il me reste mon rapport pour le Conseil Supérieur et je pense que l'état de votre santé vous permettra de me faire parvenir quelques renseignements.

Savoir : les noms de la variété polyvoltine de vers anamites et du mûrier nain dont je vous parlais ;

Les noms des variétés de vers exotiques qui pourraient prospérer en algérie ;

Item des variétés de mûriers à entendre ;

Le nom de notre élève avec lequel je pourrais correspondre pour les renseignements qui me seraient utiles.

Ne pourriez vous les demander quelques notes que j'insérerai dans mon rapport comme émanant de vous ?

Je suis un peu pressé pour déposer mon rapport qui doit être adressé avant le 15 8bre à Alger. Excusez moi donc de vous donner aussi de la besogne dans un moment aussi inopportun, pourvu que cela ne vous fatigue pas.

Quant à votre mission, rien ne presse, nous attendrons votre établissement.

Recevez cher Monsieur l'assurance de mes sentiments les plus affectueux avec tous mes remerciements.

Votre tout dévoué

C. Mulaly

à S. Etienne Loire jusqu'au 10 au 12 8bre

5132/F/59

№

I. R. Istituto sperimentale di bacologia
ed enologia

Gorizia 25 IX 1889

GORIZIA TIPI NAZIO

Carissimo Amico!

Confermo il ricevimento di 60,000 cellule in 10 casse.

Scrivo oggi stesso al Sig. Bezeredi che vi assegni col mezzo della Casa Ritter, Rittmeyer & C.a di qui il desiderato acconto.

Vi prego di sollecitare l'invio dell'ultima partita ancora restante, se credette potete mandarmela senza che sia contata, la numerazione la farei io qui.

Spiacemi assai udire che siete in disposto, voglio sperare che sia cosa passeggiera e che voi vi riefabilite in breve in piena salute.

Con tale vivo desiderio, mi segno con tutta stima

vostro devot.mo

Bello

5132/F/60

Commission Impériale du Japon
à l'Exposition Universelle de 1889.

à Paris. le 27 Septembre 89.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous répondre que je mettrai à votre disposition la collection des vers à soie dans l'alcool. Si vous voulez m'offrir, matériel pour les élevages de grains de vers à soie système Pasteur

Photographie de Station séricicole.

ouvrage { Nouvelle races de vers à soie du Mûrier

Collection de vers à soie et de cocons élevés à la Station séricicole.

Je serai très-heureux si vous voulez me faire un mot de réponse sur ma demande.

Quant à Mr Sasaki, il est parti pour Berlin, par conséquent j'ai envoyé votre lettre pour lui à Berlin.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués

N. Oshikawa

Membre de la Commission du Japon
152. rue de la Pompe
Passy

5132|F|61

69, Rue de Miromesnil,
Paris.

Dimanche le 29 sept. 1889.

Mon cher ami = Je viens de recevoir les cartes que vous avez bien voulu m'adresser. Je vous en remercie mais j'ai bien regretté de n'y trouver annexé un mot sur votre santé. Voudrez-je vous en prier m'en donner. J'ai été, ces jours ci et je suis encore très occupé à faire les honneurs de l'exposition aux amis ou parents que j'ai eu et j'ai chez moi avec une succession d'alternative qui a transformé ma maison à peu près en hôtel. Je pense que dans

quelques semaines ce sera fini. J'ai été à la recherche de Mr Pasteur après votre dernière lettre mais je ne l'ai pas trouvé chez lui. Il est à la campagne... Au reste il est bon de ne pas oublier qu'il est en ce moment trop grand-rire et trop, exploité par son entourage, pour qu'on puisse compter sur lui comme dans le temps. Enfin c'est dans la nature..!. humaine? Je pense que Duclaux sera rentré à Paris dans quelques jours et je m'empresserai de l'engager à rappeler à Mr P. votre croix.. Au reste je ne pense pas que les croix soient fixés avant le 15 Octobre. Veuillez faire agréer mes hommages à Madme Maillot. Une cordiale poignée de main de votre dévoué

G. Lucas

Si vous vous fatiguez à écrire prieg Madme Maillot de m'envoyer des vos nouvelles. ——

5132/F/62

Berlin le 1 octobre 1889

A Monsieur E. Maillot

Monsieur

J'ai l'honneur de vous communiquer que j'ai reçu votre lettre datée du 17. 9. 89, et je suis fort bien aise que vous avez reçu mon livre.

Je vous ai permis que j'écrirai au Japon pour faire parvenir entre vos mains les spécimens conservés dans l'alcohol et des vers à soie aux diverses phases de la maladie. Je m'empresserai de mentionner dans ma lettre que les choses demandées parviennent dans votre possession autant que possible

Agréez, chez Monsieur, l'assurance de ma parfaite Considération

Dr C. Lacaita

Werft Strasse No. 13 I.
bei Wiedekowski
Berlin Deutschland

5132/F/63

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE

ÉCOLE NATIONALE D'AGRICULTURE
DE
MONTPELLIER

DIRECTION

Montpellier le 4 Octobre 1889

Mon cher monsieur Maillot

J'ai appris avec peine par votre lettre du 26 sept. que vous étiez souffrant et j'ai hâte de venir vous exprimer toute ma sympathie et les vœux que je forme pour votre prochain rétablissement. Ne vous préoccupez pas de vos legons, il nous sera facile de les reporter, comme vous le proposez, au semestre d'été.

Nous avons eu nous aussi des valeurs troublés par une sérieuse maladie dont ma fille Alice a été atteinte, elle va mieux heureusement en

Ce moment.

Mme Foëx se joint à moi pour vous prier de présenter nos compliments à madame Maillot et pour vous exprimer ses regrets de vous savoir souffrant.

Veuillez agréer, mon cher Monsieur Maillot, l'expression de mes sentiments affectueux

G. Foëx

5132/F/64

MAGNANERIE MODÈLE
D'AUBENAS
(Ardèche)

Aubenas, le 5 Octobre 1884

Objet :

A Monsieur E. Maillot.
Directeur de la Station séricicole de Montpellier.

Cher Monsieur et Cher Maître.

C'est avec peine que j'ai appris votre indisposition, je l'ai regrette d'autant plus qu'elle me prive pour le moment du plaisir de vous voir. Je souhaite, je fais des vœux pour votre prompt et complet rétablissement.

La magnanerie expérimentale a été créé en 1881.

Contrat entre le Ministre de l'agriculture et du Commerce pour l'établissement d'une magnanerie modèle à Aubenas, Ardèche,

Monsieur Durrio Paul s'engage à entretenir dans les meilleures conditions d'hygiène et de production la magnanerie qu'il exploite dans la commune d'Aubenas.

Je m'engage à mettre en application les procédés les plus perfectionnés pour l'éducation des vers à soie, la production d'une graine saine et la Conservation des graines.

Je laisserai visiter librement ma magnanerie, et pendant la période de l'éducation et du grainage je fournirai

toutes les explications désirables aux personnes qui visiteront l'établissement.

Pendant la même période je serai tenu de recevoir les élèves des écoles d'agriculture qui se présenteront, les Instituteurs ou Institutrices autorisés par le Ministre de l'Instruction publique et telles autres personnes qui demanderont à suivre l'éducation ou le grainage, je les initierai à tous les détails de l'éducation et du grainage, leur donnerai toutes les explications jugées nécessaires, leur ferai faire les opérations et leur apprendrai l'emploi du microscope pour la confection des graines saines et nettes. Je ferai le nombre de conférences et de démonstrations nécessaires pour initier les personnes admises à suivre l'éducation à la connaissance du ver à soie, du mûrier, des procédés en usage des meilleures méthodes et des améliorations à réaliser.

La magnanerie prendra le nom de magnanerie modèle et sera exploitée à mes risques et périls.

A la fin de chaque campagne je devrai adresser un rapport au Ministre de l'agriculture et du Commerce sur les résultats obtenus, le nombre de graines mises en incubation le poids des cocons obtenus, la variété élevée, la quantité de cocons mise au grainage et la quantité de graines produite, le prix de vente des cocons et de la graine, le nombre de personnes qui auront visité la magnanerie et celles qui auront suivi l'éducation.

Les Inspecteurs Généraux de l'agriculture et autres délégués du Ministre auront le droit de visiter à tout moment la magnanerie pour s'assurer de son état et veiller à l'exécution des conditions mentionnées ci-dessus.

A titre de rénumeration de mes services, je recevrai la 1re année 1881, à titre de frais de premier établissement une somme de 1500 frs pour m'aider à faire les installations et les acquisitions de matériel necessaire, et une somme de ... chacune des années suivantes, à titre de subvention annuelle.

Ces subventions seront payables 1e 500 frs le 1 mai et le reste de la somme après l'envoi du rapport annuel du directeur.

L'administration ne prends, d'ailleurs l'engagement de continuer la subvention qu'autant que la maynonerie modèle répondra au but de l'institution.

Dans le cas ou l'administration ne voudroit pas continuer la subvention je demande à être prévenu trois mois d'avance à partir du 1 avril.

Fait à Aubenas le 5 octobre 1881.

Signé. P. Dey.

Dans ce contrat je ne fixais pas le chiffre de ma subvention à partir de 1882. Dans ma lettre d'envoi au lieu de 1500 frs comme on m'offrait je demandai 2000 ou 1800 frs au moins.

Le 27 octobre je reçois en réponse la lettre suivante.

Ministère de l'agriculture et du Comm.

Paris le 17 octobre 1881.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que j'accepte les dispositions du contrat aux termes duquel vous vous engagez à diriger et entretenir une maynonerie modèle à Aubenas.

En ce qui concerne votre reclamation pour l'augmentation de votre subvention annuelle, j'ai l'honneur de vous informer que je l'ai prise en considération et qu'à partir de l'année 1882 votre allocation sera portée à 1800 fr.

Cette année ces dépenses ne devant consister qu'en frais d'installation elle sera maintenue à 1500 fr et cette somme sera mise à votre disposition dès que vous aurez justifié que les travaux pour l'installation et la mise en état de la magnanerie modèle sont terminés.

Recevez Monsieur —

Le Ministre
de l'Agriculture et du Commerce
Signé: S. Cirac

Je puis en tout et partout dans la limite de mes forces, je me suis efforcé de remplir dignement la mission qui m'était confiée. Je n'ai rien trouvé, rien inventé de nouveau, je me suis attaché à vulgariser auprès des éducateurs des campagnes les leçons et les conseils des Maîtres.

Les éducateurs découragés avaient abandonné les graines jaunes et après avoir élevé pendant plusieurs années des graines étrangères vertes et blanches des races bivoltines et trivoltines étaient complètement désorientés pour l'éducation des graines jaunes, les graines les meilleures échouaient entre leurs mains. En 1877 je fus chargé par le Syndicat des filateurs et mouliniers de surveiller les petits lots de graines jaunes distribués pour la reproduction

5132 | F | 65

MAGNANERIE MODÈLE
D'AUBENAS
(Ardèche)

Objet :

Aubenas, le 188

aux éducateurs qui passaient plus les habiles et les plus soigneux

C'étaient des graines de premier choix venant de Perpignan élevées séparément par petit de cinq grammes, malgré cela il y eut à peine le 15% de réussite.

Les éducateurs découragés n'avaient plus confiance aux graines jaunes, petit à petit ils ont secoué la routine et aujourd'hui à l'inverse d'autres fois pour peu que la température soit favorable les échecs font l'exception on compte pour les chambrées le 80% de réussite. Au commencement ils ne voulaient entendre parler que des races grossières; ces braves gens se figuraient que plus les vers étaient gros plus ils étaient jolis, oui! au coup d'œil, mais arrivés à la montée beaucoup mouraient de flocherie, des chambrées entières y passaient.

Lorsque j'ai vu que les maladies regnantes tendaient à disparaître, j'ai cherché à améliorer les races par les croisements, je n'ai fait que mettre en pratique ce que vous recommandiez dans vos ouvrages et vos conférences. Au commencement j'ai distribué des races demi fine et aujourd'hui ils recherchent les races qui donnent les plus beaux cocons et les plus petits vers.

J'ai débuté par la race Roussillon que j'ai croisée avec des blancs Japon après plusieurs reproductions dans le pays. Ce croisement m'a donné un produit dont les cocons tiennent du blanc Japon pour la finesse du brin, par la forme et la force des cocons et la vigueur des vers de la race roussillon, c'est le n°1 ou race fine. Pour ceux qui désiraient des races grossières, j'ai croisé les roussillon avec les papillons des Cévennes, qui ont donné des vers

plus petits et des cocons plus fins N°2 ou race demi fine.
Sur l'ensemble j'ai sélectionné les vers les plus vigoureux et les plus beaux cocons que j'ai croisés et qui m'ont donné une 3e race dont les vers sont à peu près de la même taille que les roussillons, le cocon pas tout à fait si fin, mais plus fort et plus étoffé, soit N°3 que j'ai dénommé race ardéchoise, comme venant de l'ardèche, c'est celle qui se rapproche le plus de nos anciennes races de pays.

Pour les autres races de provenance directe que j'élève dans la magnonerie elles m'ont été adressées par des amis ou connaissances, en 1884 celles de Vaucluse par Mr Nazel directeur de la station de Cavaillon en 1885 celles des Pyrennées par une ancienne maison pour laquelle j'avais placé des graines dans le temps, en 1886 celles des Basses Alpes par Mr Laugier d'Oraison et celles du Var Moscault, Brescia ect. je les dois à votre extrême obligeance.

Depuis 1881, j'ai conservé la race du Roussillon, chaque année dans le même local, j'élève de dix à douze lats différents de graines, faisant environ 65 gram. De tous ces divers lats pendant neuf années consécutives j'ai toujours bien réussi au point d'avoir toujours mes cocons pour graines. Je n'ai jamais employé des cocons pour graines que ceux que j'ai obtenus dans la magnonerie. Chaque année je sélectionne et écarte les lats dont les vers offrent quelques irrégularités dans leur marche et dont les cocons offrent quelques défectuosités.

Au moment de la récolte j'examine gratuitement pour les propriétaires les papillons des lats de cocons qui peuvent être gardé pour le grainage ou livrés à la filature, dans l'hiver j'examine les cellules des éducateurs.

Au commencement j'avais plus de cellules à examiner, pendant les premières années j'en ai examinées jusqu'à 15000, aujourd'hui que j'ai fait des élèves, ils les examinent eux-mêmes, le chiffre que j'examine est insignifiant comme salaire ainsi 15000 à 13 %

Cellules me faisait 350 frs que j'ai en moins chaque année. Il y a trois ans dans mon rapport annuel j'en fis l'observation avec prière d'augmenter un peu ma subvention pour me remplacer ce que je perdais chaque année, comme on ne répondait pas je n'ai pas insisté.

2°. Depuis 1881 à 1888. j'ai été régulièrement payé de la subvention allouée par le contrat.

Je n'ai pas encore reçu celle de 1889, j'ai cependant envoyé mon rapport toute suite après la récolte le 14 juin, le 25 7bre j'ai écrit une prière de faire mettre la somme à ma disposition, les autres années je la recevais plutôt, dans le courant juillet; cette année ayant fait des dépenses extraordinaires pour faire bâtir, elle se fait attendre, et comptant la recevoir à l'époque ordinaire, c'est à dire fin juillet ou commencement août, j'avais établi mon budget et échelonné des échéances pour cette époque, après deux mois d'attente cela me contrarie beaucoup, me gêne et retarde l'achèvement de ma construction, j'aurai grand besoin de la toucher bientôt, et un supplément si je pouvais, car dépendant du Ministre de l'Agriculture et étant assujeti au public je fais plus de dépenses pour l'agrandissement et l'installation de la magnonerie que je ne ferrai jamais pour moi même.

Je n'ai jamais reçu la moindre indemnité de la ville, d'ailleurs ni de personnes.

3°. Presque dans la ville puisque l'école communale est en face de l'autre côté, dans une propriété dont j'ai hérité de ma famille j'ai fait bâtir une magnonerie dans le genre que vous indiquez dans votre dernier ouvrage (Leçons sur le vers à soie du mûrier).

Il n'y a rien d'extraordinaire, je me suis attaché pour que ce fut à la portée des plus petits éducateurs à chercher l'installation

la plus simple, la moins coûteuse et la plus pratique pour l'aération.
Le bâtiment est terminé, platriers menuisiers travaillent à l'intérieur, j'espère, je compte que tout sera prêt pour y faire mes vers la campagne prochaine.

Le bâtiment est presque carré 12 sur 11m, il se compose d'un rez de chaussée 1er étage, et mansarde du côté du sud, la magnonerie tourne du nord et va jusqu'au toit, elle se trouve au premier au dessus à l'est d'un appartement ou en cas de mauvais temps je puis en magasin de la feuille, au nord d'un cellier pas humide d'où je peux au besoin donner de l'air, elle est séparé du toit par un plancher où se trouve des trappes que j'ouvre ou ferme selon les temps. Elle est ajournée par trois grandes fenêtres l'une à l'est et deux au nord, plus une lucarne donnant à l'ouest pour ajourner les tables d'en haut. Deux cheminées une chaque côté. Ventilation. Au niveau du sol six soupiraux communiquant directement dehors, sans compter celui du cellier et deux portes donnant sur le corridor, les soupiraux s'ouvrent à volonté par une couline, l'un tourne à l'est deux au nord, un à l'ouest et deux sur le corridor et la cage d'escalier ouverte à l'est et allant du sol au comble, pour l'en haut un plancher sur les passages des trappes pouvant s'ouvrir ou fermer selon la température, dans le passage du milieu une trappe ~~pouvant~~ s'plus grande s'ouvrant sous un lanterneau au fait du toit pour activer la ventilation par un plus fort tirage.
C'est tout simplement le système Dandolo pour les soupiraux du sol apposés les uns aux autres, avec les trappes et lanterneau du Japon pour l'en haut.

J'aurai deux cours de table sur sept tables de hauteur sur 0,50 centimètre de distance du table à l'autre. Les cours sont isolés des murs et desservis de chaque côté par un passage d'un mètre

5132/F/66

MAGNANERIE MODÈLE
D'AUBENAS
(Ardèche)

Objet :

Aubenas, le 188

De l'autre côté séparé par un corridor se trouve au sud la chambre d'éclosion, et une chambre pour moi communiquant avec la chambre d'éclosion et la magnanerie sur le même palier. Au dessus au rez de chaussée d'un côté une cave ni trop fraîche ni trop sèche pour emmagasiner la feuille, de l'autre côté à l'est un cabinet de travail, voilà à peu près la distribution. Exposition excellente au milieu d'une propriété d'environ 6 hares où se trouvent quelques beaux mûriers bien conservés qui ont plus de 80 ans, reste d'une grande plantation qui faisait jadis notre fortune, le bâtiment est isolé bien situé et surtout aéré.

J'ai tout construit à mes frais, j'ai déjà employé près de 7000 frs et ce n'est pas fini. Pour le moment je ne puis vous fixer le prix de revient, j'ai bien le prix et les devis des entrepreneurs, mais ce n'est pas fini, je compte qu'elle me coûtera de 11 à 12000 frs et peut être plus, car lorsqu'on bâtit on peut compter sur un bon quart ou un tiers en plus.

Si je pouvais je tiendrai à profiter des quelques beaux jours de la saison pour avancer la platrerie avant les froids pour que ce fut sec au mois d'avril, si ma subvention m'était bientôt payée, je pourrais presser un peu plus les ouvriers.

Je vous prie, je vous serai très obligé d'en souffler dans votre rapport un mot au Ministre.

Je souhaite, je fais des vœux pour que votre état de santé s'améliore rapidement, alors j'aurai le plaisir de vous voir si d'ici là vous désirez quelques explications ou quelques détails, je m'empresserai de vous les donner. Veuillez je vous prie cher Monsieur, et cher Maître, agréer mes très sincères et cordiales salutations

Tout à vous de cœur P. Duriq

5132/F/67

MAGNANERIE MODÈLE
D'AUBENAS
(Ardèche)

Aubenas, le 8 Octobre 1889

Objet :

A Monsieur E. Maillot.
Directeur de la Station Séricicole de Montpellier.

Cher Monsieur.

Je m'empresse de venir vous donner les renseignements que vous désirez.

Je puis vous donner le chiffre exact de la quantité de graines mise en incubation, du rendement en cocons, de la quantité de cocons mise à graines, du prix de vente de la graine, mais je ne puis vous donner que le chiffre approximatif des personnes ayant visité la magnanerie.

Au début j'avais un registre pour faire signer les visiteurs, quelques personnes m'ayant demandé des explications de ce que je les priais de signer refusèrent, certains ne signèrent qu'à regret et même quelqu'uns refusèrent de signer le plus grand nombre signait très volontiers, mais dès à un moment de signer sur un registre, il est tout étonné de la proposition craignant de se compromettre, ou de déplaire à certaines personnes locales fait des difficultés, pour ne pas éloigner les visiteurs je renonçais. Lors d'une visite de Mr. M. Corne alors inspecteur de la séricicultture je lui fis part de mes observations à ce sujet, il me dispensa de tenir un registre pour compter les visiteurs.

Monsieur Maillat.

Si je ne puis vous donner le chiffre exact des visiteurs, je puis vous certifier, vous assurer que j'ai toujours fait mon devoir auprès du public. Je défie qui que soit d'établir une plainte à ce sujet. J'ai toujours agi franchement loyalement et sans mystère. J'ai toujours cherché à émanciper l'éducateur du monopole du marchand de graines. Afin de produire des cocons à meilleur marché, je leur ai toujours conseillé de confectionner eux-mêmes leurs graines, j'ai cherché à leur faire comprendre que pour lutter avec la concurrence étrangère il fallait produire à bon marché et quand diminuant les frais d'éducation on augmentait les produits, aussi le nombre d'éducateurs confectionnant eux-mêmes leurs graines augmente-t-il chaque année, de là peut-être colère contre moi de certains personnages se croyant influents et s'occupant du commerce des graines. On

« On ne peut contenter tout le monde et son père. »

Je n'ai jamais fait d'autres graines que sur cellules ; en fais trop peu pour les faire différemment, sur toile jamais.

Je fais chaque année aux personnes qui m'en font la demande des distributions gratuites de graines pures, par petits lots pour la reproduction.

En outre ~~Entre~~ pour faciliter ceux qui voudraient confectionner eux-mêmes leurs graines et qui n'auraient pas de cocons propices, je garde chaque année après l'examen des papillons de 12 à 15 kilos de cocons de graines, que je tiens jusqu'à la dernière limite à la disposition des éducateurs, que je vends par lot de 500 grammes à 1 kilos. Je fais tout ce qui m'est matériellement possible pour aider et faciliter le petit éducateur.

J'ai été le premier à diminuer le prix des graines, au début on les vendait de 14 à 16 fr l'once de 25 grammes, je les mis à 12 et aujourd'hui à 10 fr l'once de 30 grammes.

Les graines que j'ai distribuées ont en général même cette année bien marché.

	1885	1886	1887	1888	1889
Poids de graines mises en incubation devisée en 10 ou 14 lots devisés. grammes	65	65	65	65	55.
Poids de cocons obtenus	136	137	139	137	114
Je ne tiens pas les premiers et derniers vers éclos et ceux de la litière. ~~Cette~~ à cause du local j'ai fait moins de graine cette année.					
Quantité de cocons mise en incubation.	35	28	20	15	15
Prix de la graine l'once 30 grammes.	12	12	11	11	10
Nombre de personnes ayant visité la magnanerie	250	270	240	250	230
Nombre de personnes ayant suivi l'éducation	35	40	30	35	25
Nombre de personnes ayant appris l'usage du microscope	6	10	8	5	3.

Ayant fait cette année mon éducation dans la ville j'ai pu marquer quelques visiteurs, l'année prochaine une fois fixé dans la nouvelle installation et tout plus en ordre le nombre augmentera.

Veuillez je vous prie remarquer que d'une année à l'autre je suis pour la vente beaucoup moins de graines de 35 je suis descendu à 15 kilos représentant 10 onces différentes, il me

faut au moins ça pour bien sélectionner celles que je garde ou distribue pour la reproduction, après les écarts ou les déchets, il me reste environ une tretaine d'onces pour la vente à 10 frs ce qui ne fait pas une grosse affaire.

Conformément aux instructions du ministère, je me suis particulièrement attaché à engager les propriétaires à confectionner leurs graines plutôt que de chercher à leur en vendre. Je me suis même abstenu de faire de la réclame pour celle.

Si dans mon service, j'ai fait quelques manquements je suis prêt à recevoir toutes les observations, et à me conformer à toutes les instructions qu'on me donnera.

Veuillez je vous prie Monsieur appuyer auprès du Ministre ma demande de subvention.

J'ai fait certainement dans le bâtiment que je fais bâtir beaucoup plus de dépenses que je n'aurai fait pour moi seul, je l'ai fait grand plus du double, et même ayant dans la maison que j'habite assez de large pour y faire manger ma feuille, j'aurai pu me dispenser de faire bâtir. Du temps de mon père on y faisait monter de 5 à 6 onces de vers, ce sera bien un local sacrifié et dont je ne tirerai le revenu de ce que me coûtera ma construction.

Veuillez je vous prie, Monsieur, me faire accorder encore quelques années de subvention, pour que je puisse payer et me dédommager des dépenses que j'ai faites en plus.

Dans cet espoir veuillez je vous prie, Cher Monsieur, agréer l'assurance de mes sentiments de bonne amitié et recevoir les vœux que je fais pour votre rétablissement.

Tout à vous

P. Duriez

5132/F/68

Commission Impériale du Japon
à l'Exposition Universelle de 1889.
à Paris.

le 12 Oct. 89.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 29 Octobre, dans laquelle vous avez bien voulu me faire savoir votre pensée sur l'échange de nos échantillons de cocon.

Je crois que il y a quelques malentendu dans notre lettre precedante, car de votre côté a mon initiative je n'ai pas besoin d'avoir vos collections entières enumérée ci-dessus.

1. Materiel pour la selection de graines à vers à soie, système Pasteur.
2. Photographie de station sericicole.
3. Nouvelles races de vers à soie du murier.
4. Collections de vers à soie et de cocons

Mais je voudrais bien avoir en echange de notre spécimen une de ces collections qui sera tout à fait à votre préference; je vous serai donc fort obligé de prendre de nouveau votre confideration sur cette proposition.

Veuillez agreez Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute consideration.

H. Ishikawa
Commission du
Japon à l'Exposition

5132/F/69

ACADÉMIE
DE TOULOUSE

INSPECTION ACADÉMIQUE
De l'Aveyron

N°

OBJET :

Université de France

Rodez, le 14 octobre 1889.

Mon cher neveu,

Je t'ai écrit à Remoulins et nous attendons avec impatience une réponse nous annonçant que tu vas mieux — Ne serait-ce que deux mots, pour nous rassurer.

Je t'embrasse —

Ton oncle

Boulangier M.,

A M

5132/F/70

CHABRIER FORTUNÉ

Sériciculteur à PEYRUIS (Basses-Alpes)

Chevalier du Mérite Agricole

Diplôme d'Honneur et Médaille d'Argent — Musée national de Sériciculture, Turin (Italie)

GRAINES DE VERS A SOIE

Races du Var

Corse, à Cocons jaunes et blancs

Divers Croisements

SYSTÈME PASTEUR

Peyruis, le 19 octobre 1889

Cher Monsieur Maillot

J'ai reçu votre lettre avec grand plaisir, je languissais de vos nouvelles. Enfin l'appétit revient c'est une preuve d'amélioration dans votre maladie, bon courage, et pas d'imprudence, en mangeant je crois que vous serez vite rétabli.

Pour quand aux cellules, j'en ai encore 10.800 de disponible, comme je n'étais pas sûr que vous m'en demandiez encore je n'ai osé refuser la vente. après vous avoir expédié vos 120.000. j'en ai vendu 35.000. voyez au plutôt pour les dix mille huit cents qui me restent disponible et dites moi si je dois vous les réserver - voici le compte en détail -

N° 9 - 5400 cellules races du var

N° 23 - 1600 id id

N° 63 - 3800 race bione pale

10.800

Je pourrais vous céder en même temps des graines détachées en boîtes, races à cocons jaunes ou blancs, j'en ai encore environ 1000 onces de disponible j'ai eu plusieurs demandes, mais rien de terminé encore.

Ma famille avec moi souhaitons de grand cœur votre prompte guérison. nous vous serrons tous la main amicalement. Mille amitiés aussi à Madame Maillot et vos Enfants,

votre bien dévoué Chabrier

5132/F/71

Imp. Reg.
Istituto sperimentale
DI BACHICOLTURA ED ENOLOGIA
in Gorizia.

Gorizia 20 X 1879

Carissimo Amico!

Spiacemi di rilevare dalla vostra cara lettera del 16 corr. che vi siete attirato un brutto malanno a Parigi, il quale è piuttosto lento nella guarigione.
Vi desidero prestamente un completo ristabilimento di salute, per vostro amore e per quello della vostra famiglia.
Vi ringrazio delle informazioni pei bachi; non so però se potrò ordinarli così presto.
Io feci soltanto una domanda pei eventuali bisogni, qui non faccio nessun impegno

e vi do piena facoltà di far
esaminare o venire ad altri
le partite offertemi.
Oggi stesso mi informai se vi
è stato spedito il cheque
e seppi che questo, pell'ammon-
tare di 3500 fr. vi è già da 5
giorni stato spedito.
Se non lo avete ancora
ricevuto, scrivetemi subito,
poichè allora dovrei reclamare
alla posta.
Vi prego di nuovo d'infor-
marmi in riguardo ai due
Chinesi, come vi chiesi nella
mia ultima lettera.
Scusate le tante secature
e con nuovi auguri di
rapido ristabilimento vi
saluto con tutta amicizia

vostro

G. Bolla

l'assurance de mes meilleurs sentiments.

V. Rondot

5132/F/72

Paris, le 21 octobre 1889.

Mon cher monsieur,

Kiang et King vont partir pour la Chine. Ils auront bien employé leur temps.

Auront-ils tiré de vos enseignements tout le profit possible, c'est une question, mais ils apporteront en Chine des idées tout autres et la pratique qu'ils ont acquise produira un effet utile.

M. Kleinwächter doit être rentré à présent en Chine; il a passé au Japon plusieurs mois pour y étudier la sériciculture et

la légation. Il devait se rendre à Pékin pour rendre compte au Gouvernement de sa mission, et il devait en même temps demander pour vous une décoration.

Je ne vous parlerai de la rédaction du Manuel que sera traduit en Chinois que quand j'aurai de M. Kleinwachter une lettre qui ne laisse pas de doute sur les intentions du Gouvernement à votre égard.

M. Lambert a rendu des services aux Chinois en les accompagnant dans leurs voyages. Sa dépense a été payée, ses leçons particulières ont été payées en dernier lieu 150 fr., mais j'estime que M. Kleinwächter, outre qu'il doit remercier M. Lambert, doit lui offrir une sorte de gratification.

Je vous prie de me dire votre avis sur ce point, et si vous êtes d'avis qu'une allocation est convenable, quelle pourrait-elle être ?

Je serai charmé d'apprendre que vous êtes en meilleur état de santé et que votre complet rétablissement sera prochain.

Veuillez agréer, cher Monsieur

5132/F/73

Institut Pasteur
25, Rue Dutot

Paris, le 24 octobre 1889.

Mon cher Maillot,

Je reçois votre lettre du 22 octobre, à mon retour d'Alais. Je suis bien peiné des nouvelles que vous me donnez sur l'état de votre santé. Si je les avais connues à Alais même, malgré la fatigue que j'éprouvais, j'aurais tout fait pour aller vous voir et Madame Pasteur se serait jointe à moi, ainsi que Vallery-Radot, qui tous deux m'avaient accompagné pour la séance d'inauguration de la statue de notre vénéré maître, M. Dumas. M. le Ministre Faye et M. Bissoraud étaient présents à Alais. Vous avez été à plusieurs reprises le sujet de ma conversation avec ces messieurs. L'un et l'autre vous sont dévoués et je ne crois pas éloigné le jour où vous serez promu chevalier, ainsi que Gayon.

Je ne veux pas m'arrêter un instant à vos tristes pressentiments. Tout est possible cependant. Mais éloignez de votre esprit toute inquiétude. Si votre femme et vos enfants avaient le malheur de vous perdre les sociétés de secours des amis des sciences et des anciens élèves de l'École Normale n'oublieraient pas vos beaux et nombreux travaux si utiles et viendraient en aide à vos enfants et à votre femme.

En attendant je vous envoie 200 francs pour combler quelques vides dans la situation où vous êtes momentanément et que vous me rendrez lorsque vous serez millionnaire — sinon, jamais.

Je vais aujourd'hui même au ministère pour faire la demande de secours que votre lettre me suggère.

Adieu, mon cher Maillot. Bon courage et bon espoir de meilleure santé. Votre tout dévoué.

L. Pasteur

5132/F/74

Paris, ce 25 Octobre 1889.

Mon cher Maillot,

Nous avons été bien attristés, ma mère et moi, en apprenant que tu venais d'être gravement malade. Heureusement, tu vas mieux, et la guérison complète n'est plus qu'une affaire de patience et de temps. Il y a cinq ou six ans, j'avais aussi une maladie de l'estomac, très désagréable et très tenace. Elle se manifestait par le vertige stomacal : à tout moment la tête me tournait ; il me semblait que j'allais tomber ; je ne pouvais monter ni descendre un escalier sans me tenir à la rampe ; et je n'osais presque plus traverser

les nues. Les quatre médecins que j'avais vus étaient d'accord, même diagnostic et même ordonnance ; mais leurs remèdes ne me procuraient aucun soulagement. C'est Roux de chez Pasteur qui, en me conseillant un exercice violent, m'a véritablement sauvé. Après trois mois d'escrime, je me portais mieux ; après un an, j'étais tout à fait guéri. Voilà un exemple pour toi, mon cher Maillot. Quand tu seras sur pieds, et que tes forces seront bien revenues, fais énormément d'exercice. Dans la vie si artificielle que nous menons, l'exercice c'est le salut.

Quelques jours après la visite que tu nous fis, lors de ton dernier voyage, j'allai chez M. Susani, dans le dessein de t'inviter à venir dîner avec nous : on me répondit que tu étais parti le matin même. Depuis, je ne suis pas retourné rue Miromesnil ; mais j'irai un de ces jours.

Donne-nous de tes nouvelles, mon cher Maillot ; annonce-nous vite que tu es complètement rétabli ; mais adresse tes lettres 17 rue Gay-Lussac, sans parler de Ste Barbe : celle que je viens de recevoir est allée au collège et il en est résulté un peu de retard.

Embrasse bien tes enfants pour nous ; fais nos compliments à ta femme ; et crois-moi

Ton ami dévoué !

Désiré André

17, rue Gay-Lussac.

Imp. Reg.
Istituto sperimentale
DI BACHICOLTURA ED ENOLOGIA
in Gorizia.

5132/F/75

Gorizia 10 XI 1889

Carissimo Amico!

Ho ricevuto la Sua del 4 corr. ed ho piacere di ricevere in breve le 30,000 celle a completamento di quelle 150,000 già ordinate.
Vi prego di sapermi dire se si potrebbero averne delle altre, nel caso che mi occorressero?
Voi sapete che il Sig. de Regeredi è uomo molto occupato e che non sempre risponde e se risponde lo fà solo per dimandare qualche cosa. Io gli scrisse che

vi mandi subito l'acconto.
Se non lo avete ricevuto avvi-
satemi con carta postale onde
io batta di nuovo alla porta
di Regeredi.
Vi prego anche di dirmi se i
due Chinesi che sono a Mont-
pellier sono persone a modo
ed istruite, se hanno impa-
rato qualche cosa di agricoltura
e bachicoltura. Vorrei servirmi
di loro per avere sementi di certe
razze chinesi; e perciò prememi
di sapere se sono persone di
fiducia. Avrei cara una rispo-
sta in breve.

Così d'acolo vi colse che continuate ad esser ammalato. Ciò mi dispiace assai e spero che il miglioramento annunziatomi proceda regolarmente fino a completa guarigione, gli cui auguro sinceramente.

Il mio governo mi dà tanto fino a fare che mi manca sempre il tempo per pensare a certe cose, e perciò sono costretto a continuare quello che sono nè più nè meno, però sempre con vera stima e tutta amicizia

Vostro

Italy

5132/F/76

Nicolas Schanioff

Attaché au Ministère des Domaines de l'Etat
de l'Empire Russe
Membre de la Société Impériale des Amis des Sciences
Naturelles d'Anthropologie et d'Ethnographie, des Comités
pour la Sériciculture à Moscou et à Odessa etc.

Tiflis. Caucase

J'ai l'honneur de recommander
à Mr. Eugène Maillot, Directeur
de la Station séricicole de
Montpellier, Mr. Bertagon,
se rendant pour étudier la
Sériciculture

A. Schouvaloff

5132/F/77

Démétrius Rossinsky

Commandé par le Ministère des Domaines de l'État de Russie pour l'étude de la Sériculture
Membre du Conseil de la Société Impériale d'Acclimatation de la Russie
des Animaux et des Plantes
Ci-devant Inspecteur savant du Jardin Zoologique à Moscou.

Moscou. Musée Polytechnique. A M
le président du Comitée Séricicole prof
Alexandre Tichomiroff

5132/F/78

E. MONTOYA

CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS D'UZÈS

(Gard)

J'envoie mes hommages respectueux
à Monsieur Maillot, par mon ami
Busquet, et me recommande à sa
bienveillance pour le cas où il pourrait
faire quelque chose pour moi auprès
des délégués Chinois envoyés en France
pour étudier notre Système Sériciole
Son tout dévoué, E. Montépel

5132|C|79

LE DOCTEUR C. DE FERRY DE LA BELLONE

Je vous jurerais d'agréer, mon cher Monsieur et ami, mes félicitations les plus vives, pour votre décoration du Mérite agricole – si je n'étais persuadé que vous méritez encore mieux.

C'est cependant une occasion de
vous présenter mes meilleurs
souhaits et de vous serrer la main
et y être profité

à vous

Jodesty,

5132|F|80

COMTE DE CASABIANCA,

avec tous ses remerciements pour l'accueil si empressé qu'il a bien voulu faire à son neveu Donati et à Vallerie —

91 Champs Elysées ~~17, rue de Marignan~~.

Vendredi, 8h ½ soir

5132/F/81

François Convert

présente ses amitiés à Monsieur Maillot, et croit devoir lui apprendre qu'il vient d'être informé que M. le Ministre sera conduit ~~à l'Ecole~~ demain matin, à 10h ½ à l'Ecole. Rond d'officiel

5132/F/82

Cher Monsieur,

Voici ma réponse à Kiang.

Lisez-la, je vous prie.

C'est de vous que dépend la durée de leur séjour.

Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments distingués

V. Rondot

5132/F/83

М. Н. П.

ЕЛИСАВЕТПОЛЬСКОЕ

МИХАЙЛОВСКОЕ

ПРОФЕССІОНАЛЬНОЕ

УЧИЛИЩЕ.

„ 5-го „ Августа 1887 г.

№ 364.

Г. Елисаветполь.

Monsieur le Directeur De
la Station Sericicole.

Comme la Station dirigée par vous et, grâce aux efforts et aux sacrifices que vous avez mis, est reconnue ici chez nous, de plus célèbres en Europe, je m'adresse à l'aide de la Station pour quelques conseilles et pour nous procurer des quelques variétés de la Race française de Bombyx mori dont les graines seront toujours les meilleures chez vous.

En m'assistant en qualité de professeur de la Sericiculture je ne trouve pas autre moyen que de s'adresser à votre Station s'il est possible de nous envoyer à l'époque,

quand vous commencez la distribution des graines, pour 5-8 gram. de la graines des variétés suivant à gros cocons:

Race de Cevennes à cocons blanes variétés de la R. à coc. jaune comme par ex.
Alpes maritimes et Roussilon.

Le prix des graines et toutes le dépenses qui seront faites par la Station, sera aussitôt payée par l'Ecole.

En cas si la Station ne peut pas nous satisfaire, se trouvant pour notre prière en dehors des réglements de la Station, je vous prie monsieur le Directeur de me donner le nom d'un graîgneur que vous connessez de plus habile, afin que je puisse m'adresse pour nous procurer des graînes des variétés énumerées plus haut.

Maintenant avec les deux roubles que je vous envoie, je vous prie monsieur de m'envoyer une exemplaire de votre, Cours pratique de la Sericiculture."

Je vous demand bien pardon monsieur le Directeur d'avoir vous deranger pas cette lettre, mais il est necessaire que je demand votre recoure.

Veuilley, agreer, monsieur le sentimants de mes respectes de plus haute distination

Inspecteur N. Meyer.

L'adresse:

Caucase
Elisavetpol

Ecole professionale de Michel (Michailorsxoe).

Елисаветполь.

Въ Михайловское профессіональное училище.

5132/F/84

Consulat du Japon
à Marseille.

Monsieur,

Quoique je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous, je me permets de vous présenter et de recommander à votre bienveillant accueil Monsieur Isaaki, professeur de Zoologie à l'Ecole Japonaise, accompagné de trois de ses compatriotes se rendant tous à Paris pour compléter leurs études.

Parmi eux se trouve Monsieur Wada, membre du Bureau de Géographie au Ministère de l'Intérieur.

Ces Messieurs ont désiré vous
voir et visiter l'école
d'Agriculture de Montpellier
déjà si bien connue au
Japon.

Veuillez agréer, Monsieur,
avec mes excuses et mes
remerciements, l'assurance
de mes sentiments les plus
respectueux.

Léon Dury

Consul du Japon
à Marseille
Rue Estelle 3.

5132/F/85

Mon cher Maillot, 19 janvier -

Ayez la bonté de me donner votre avis sur la demande qui m'est adressée -

Je suis entièrement favorable à ce projet d'un droit protecteur contre l'importation des cocons de l'Orient. Mais les personnes qui se mettent en avant jouissent-elles de la considération des éducateurs etc... ?

Avec mes remerciements L. Pasteur

Mes très affectueux souhaits de santé à mes Susani. Donnez-moi, je vous prie, de ses nouvelles.

Mon cher Maillot je n'ai que le temps de vous envoyer cette bonne lettre de Mr Cisserand et de vous saluer affectueusement

Louis Pasteur

de l'Académie Française
et de l'Académie des Sciences

avec votre famille.

45, Rue d'Ulm

5132|F|86

21 7bre

5132/F/87

Mon cher Maillot

M. Foex m'a adressé, en effet, une lettre très aimable et très chaleureuse à votre sujet et a vivement appuyé votre promotion dans la Légion d'honneur.

Je vous rappelle au souvenir de M. Tisserand. J'apprise aussi Gayon, ce que vous approuverez.

Mille amitiés à vous et à toute votre famille

L. Pasteur

Je fais bien des vœux pour votre précieuse santé.

A.L.3

91826

5132|F|88

Mon cher Maillot,

Envoyez-moi ou à M. Sarral + l'ensemble de vos publications. Je viens de vous proposer pour la grande médaille à l'effigie d'Olivier de Serres.

Faites-moi un projet de rapport sur vos publications, leur liste, leur objet, leur utilité — Cela considère pour mon propre rapport que je devrai lire à la Séance solennelle prochaine (mai sans doute)

La médaille a une valeur intrinsèque de 500 fr et est fort enviée.

L. Pasteur

+ Rue de Bellechasse 18 à mon adresse. Couvert de ministère [illegible]

5132|F|89

57025

M.r et M.me Louis Pasteur
prient Monsieur Maillat

de leur faire le plaisir de venir
passer la Soirée chez eux le Lundi
12 Février,
à neuf heures.

R. S. V. P.

45, rue d'Ulm, Ecole Normale.

MS 5132/G/1

MS 5132 | G | 1

Monsieur Manuel

Je vous envoie ci-inclus la procuration que vous désirez, et, par ce même courrier, je prévins Mad. Long et Mr Sigismond Fuveau, qu'ils veuillent bien passer à votre Mde, s'expliquer sur leurs intentions; que, s'ils ne le font pas pour le 15 du courant, vous emploierez les moyens légaux pour les y contraindre; ou d'autres termes, vous les mettrez l'huissier.

Si vous parvenez à tirer d'eux quelque chose, ce sera un à compte pour vous sur la somme de 4844/60 et je vous garantis d'acheter ce paiement avant la fin du mois, en vous envoyant le reste en lettres de banque.

Merci pour tous vos paroles aimables, tant de la part de ma femme que de la même, et croyez que vous vous en souviendrez très reconnaissant.

Je soussigné Maillot Eugène, directeur de la Station séricole de Montpellier, demeurant à Montpellier, impasse de la Gendarmerie, donne par le présent acte de procuration, pouvoir à Mr Manuel notaire à Rousset (Bouches du Rhône) de recevoir pour moi de Mr Corsin Sigismond Fuveau, et de Mad. Ve Long, boulangère à Rousset, les sommes qu'ils me doivent en vertu des donations spécifiées dans mon contrat de mariage, d'en donner reçu et quittance valables, et en cas de non paiement, d'intenter contre les débiteurs ci-dessus nommés, toutes poursuites devant les tribunaux.

Montpellier le 7 novembre 1874

E. Maillot

Note de M. Maillot.

Avant d'être nommé Dr de la Station agricole de Montpellier, le 26 Xbre 1873, M. Maillot faisait le commerce des graines de vers à soie avec M. Ernest Borde, son beau-frère, résidant à Bourgoin (Bdes du Rhône). Dans ces affaires qu'il a connue Colliard et d'Ortoli.

Depuis le 1er janvier 1874, M. Maillot a laissé M. Borde entièrement maître des placements de graine, et ne s'en est plus occupé. Il a renvoyé à M. Borde tous ceux qui s'adressaient à lui dans l'ignorance de sa situation nouvelle.

Le 30 mars 1874 M. Maillot a reçu de d'Ortoli une caisse contenant 225 onces de graine, dont 120 à d'Ortoli, et 100 à MM. Borde et Maillot. Il a été convenu entre MM. B. et M. sur ces graines, M. Maillot avisa M. Borde, qui ne répond pas. Force est donc à M. Maillot de se défaire de ces graines à tout prix; la saison s'avance, et un nouveau voyage aurait altéré les graines. M. Maillot fait donc la part de M. Borde : 80 onces sur 100, les place à Alais, au Vigan, etc. Les 20 onces qui sont à lui, il les joint aux 120 de d'Ortoli, et les envoie à Colliard, qui accepte. — Voir lettres A et B

Colliard devient aussi débiteur de MM. Maillot et Ortoli d'environ 2000 fr. en cas de réussite — savoir 5 fr. le kg. de cocons par once, l'autre tiers étant la rémunération de Colliard.

Quand il faut payer, Colliard demande des délais; il reconnaît que la graine a bien réussi (Voir lettre C).

Il faut pourtant payer du tout, et le 16 octobre (Voir lettre D), il annonce qu'il est en faillite; il prie M. Maillot d'intervenir en sa faveur.

M. Maillot refuse [illegible]; il demande à la bonne foi et à l'honnêteté de Colliard, le paiement de sa dette sans fixer d'époque; il pensait qu'après ce paiement, il lui [illegible] de nouveau le placement des graines d'Ortoli (voir lettre F d'Ortoli).

Depuis Colliard [illegible]

Note de M. Maillot.

Avant d'être nommé Dr de la Station sévicicole de Montpellier, le 26 Xbre 1873, M. Maillot faisait le commerce des graines de vers à soie avec M. Ernest Borde, son beau-frère, résidant à Rousset (Bas du Rhône). C'est dans ces affaires qu'il a connu Colliard et d'Ortoli.

Depuis le 1er janvier 1874, M. Maillot a laissé M. Borde entièrement maître des placements de graine, et ne s'en est plus occupé. Il a renvoyé à M. Borde tous ceux qui s'adressaient à lui dans l'ignorance de sa situation nouvelle.

Le 10 mars 1874, M. Maillot a reçu de d'Ortoli une caisse contenant 220 onces de graine, dont 120 à d'Ortoli, et 100 à MM. Borde et Maillot. Rien n'ayant été convenu entre MM. B. et M. sur ces graines, M. Maillot avise M. Borde, qui ne répond pas. Force est donc à M. Maillot de se défaire de ces graines à tout prix; la saison s'avance, et un second voyage aurait altéré les graines. — M. Maillot fait donc la part de M. Borde : 80 onces sur 100, les place à Alais, au Vigan, etc. — Les 20 onces qui sont à lui, il les joint aux 120 de d'Ortoli, et les envoie à Colliard, qui accepte — Voir lettres A et B

Colliard devient ainsi débiteur de MM. Maillot et Ortoli d'environ 2000 fr. en cas de réussite — savoir 2/3 de 5 kg. de cocons par once; l'autre tiers étant la rémunération de Colliard —

Quand il faut payer, Colliard demande des délais; il reconnaît que la graine a bien réussi (Voir lettre C) —

Il finit par ne rien payer du tout, et le 16 oct. (Voir lettre D), il annonce qu'il est en faillite; il prie M. Maillot d'intervenir en sa faveur

M. Maillot refuse (copie [illegible]), il demande à la bonne foi et à l'honnêteté de Colliard, le paiement de sa dette sans fixer d'époque; il pensait qu'après ce paiement, il lui [illegible] de nouveau le placement des graines d'Ortoli (voir lettre F d'Ortoli)

Mais depuis Colliard [illegible]

quand tout-à-coup Colliard vient renouer la correspondance avec M. Maillot — Il lui demande une procuration au nom de M. Bovier Lapierre pour se faire payer des 2000 f. Il a écrit pour cela une 1re lettre du 16 mars, qui a été égarée par M. Maillot, et une 2e du 23, qui est ci-jointe (G.)

M. Maillot, fatigué d'être toujours en avant pour une affaire qui était en définitive celle de d'Ortolé, écrit à ce dernier ce qui se passe, et lui demande s'il veut envoyer la procuration en son nom seul — Cela revient à porter à sa charge les 20 onces qui sont la propriété de M. Maillot — Cet arrangement convient à d'Ortolé, qui envoie la procuration et Maillot la transmet à Colliard, en l'invitant désormais à correspondre directement avec Ortolé (V. lettres H. I. J.)

K — Colliard promet toujours et demande des graines pour la campagne de 1875

L — Ortolé annonce à Maillot un paiement de Colliard (qui n'a pas eu lieu), et lui expédie 5k375 de graine à Montpellier, graines à livrer à 400 f le kilo

M — Dépêche de Colliard, assez peu intelligible

N — Copie de lettre de Maillot, qui pour décider Colliard au paiement, lui fait rideau de 375 gr de graines, en l'avisant des conditions de d'Ortolé

O. — Colliard demande 2k5 de graines

P — Colliard confirme cette demande le 20 avril

Le 21, Maillot lui télégraphie qu'il ne livrera rien sans paiement préalable des dettes antérieures

Q — Lettre d'Ortolé, qui dit avoir sommé Colliard de payer sous peine de poursuites

R — Colliard demande encore un délai — Cela équivaut à un refus de payer, car les graines se détériorent, et en effet elles ont péri entre les mains de M. Maillot — La perte de 5k375 à 2000 f le kilo est estimée à 2000 f

S — Le 31 mai, Ortolé avise Maillot qu'il a porté plainte contre Colliard et Bovier Lapierre

quand tout à coup Colliard vient renouer la correspondance avec M. Maillot — Il lui demande une procuration au nom de M. Bovier Lapierre pour se faire payer des 2000 f. Il a écrit pour cela une 1re lettre du 16 mars, qui a été égarée par M. Maillot, et une 2e du 23, qui est ci-jointe (G.)

M. Maillot, fatigué d'être toujours en avant pour une affaire qui était en définitive celle de d'Ortolé, écrit à ce dernier ce qui se passe, et lui demande s'il veut envoyer la procuration en son nom seul — Cela revient à porter à sa charge les 20 onces qui sont la propriété de M. Maillot — Cet arrangement convient à d'Ortolé, qui envoie la procuration et Maillot la transmet à Colliard, en l'invitant désormais à correspondre directement avec Ortolé (V. lettres H. I. J.)

K — Colliard promet toujours et demande des graines pour la campagne de 1875

L — Ortolé annonce à Maillot un paiement de Colliard (qui n'a pas eu lieu), et lui expédie 5k375 de graine à Montpellier, graines à livrer à 400 f le kilo —

M. Dépêche de Colliard, assez peu intelligible —

N — Copie de lettre de Maillot, qui pour décider Colliard au paiement, lui fait cadeau de 375 gr. de graines, en l'avisant des conditions de d'Ortolé —

O. — Colliard demande 2k5 de graines

P — Colliard confirme cette demande le 20 avril

Le 21, Maillot lui télégraphie qu'il ne livrera rien sans paiement préalable des dettes antérieures —

Q — Lettre d'Ortolé, qui dit avoir sommé Colliard de payer sous peine de poursuites

R — Colliard demande encore un délai — Cela équivaut à un refus de payer, car les graines se détériorent, et en effet elles ont péri entre les mains de M. Maillot — La perte de 5k375 à 2000 f le kilo est estimée à 2000 f —

S — Le 31 mai, Ortolé avise Maillot qu'il a porté plainte contre Colliard et Bovier Lapierre

Montpellier, le 29 nov. 1855

Cher Monsieur Manuel,

J'ai encore recours à votre obligeance pour mes affaires de Rousset et de Fuveau, si toutefois vous voulez bien être mon représentant devant mes débiteurs. Vous savez que Mad^e Long et Mr Carsin Luzanne doivent aujourd'hui payer leur reste annuelle et sans doute la procuration que je vous ai faite l'an dernier est encore valable. En ce cas, je vous prierais, Monsieur Manuel, de vouloir bien vous faire remettre les sommes dues, prélever vos honoraires et m'envoyer le reste.

Je serai à Aix le 13 décembre, pour une conférence à la mairie; serai-je le plaisir de vous voir alors?

Dans l'attente d'une réponse

Montpellier, le 29 nov. 1878

Cher Monsieur Manuel,

J'ai encore recours à votre obligeance pour mes affaires de Rousset et de Fuveau, si toutefois vous voulez bien être mon représentant devant mes débiteurs. Vous savez que Mad^e Long et Mr Corsin Suzanne doivent aujourd'hui payer leur reste annuelle et sans doute la procuration que je vous ai faite l'an dernier est encore valable. En ce cas, je vous prierais, Monsieur Manuel, de vouloir bien vous faire remettre les sommes dues, prélever vos honoraires et m'envoyer le reste.

Je serai à Aix le 13 décembre pour une confidence à la mairie; aurai-je le plaisir de vous voir alors?

Dans l'attente d'une réponse

Montpellier, le 12 janvier 18[illegible]

Cher Monsieur Vial,

Je reçois de Mr Paul Mercier, avoué près le tribunal de la Seine, rue du Sentier, 33, à Paris, une lettre en date du 11 courant, par laquelle il m'adresse des remontrances sur ma conduite envers Mr Bord[illegible] puis il continue en ces termes, que je transcris sans y changer un mot :

« L'installation récente à Paris où Mr Bord n'est venu se fixer que pour tâcher par son travail de réparer les brèches faites ainsi inopinément à sa fortune, ne lui ont pas permis de vous donner satisfaction aussitôt qu'il l'aurait voulu, il pense aujourd'hui qu'à la fin du mois de janvier courant, il pourra être en mesure de vous régler. Mais il importe avant tout de se mettre d'accord sur le compte, car vous avez oublié de déduire 1° une somme de mille francs reçue en dehors de celle que vous portez. ces mille francs vous ont été adressés en 2 fois : 500 en un chèque [illegible] 500 en valeurs que vous a fait parvenir en même banquier à Hamburg. 2° 350 payés en [illegible] en votre agent pour solde de frais et honoraires du contrat. Votre compte de 4550 en en retranchant les 1350 plus les intérêts y afférent, n'était plus guère qu'à 2100 qui vous seraient versés fin janvier. Je pense que vous préférerez cela à des procédures coûteuses et toujours pénibles en famille »

A cela, je réponds : Que je n'accepte pas le délai demandé, ayant moi-même des besoins urgents qui m'obligent à ne tenir aucun compte des raisons de sentiment ; Que, sur les 4550 fr. représentant les intérêts dus pour deux années, je n'ai reçu que les 1000 francs ci-dessus désignés, ce qui laisse un reliquat de 3550 à [illegible] ; Que j'ai laissé à Mr Bord pour solder les frais du contrat et de notaire, le jour même du contrat, une somme de 1500 francs, dont il ne [illegible] pas justifié ; [illegible]

Montpellier, le 12 janvier 187[illegible]

Cher Monsieur Vial,

Je reçois de Mr Paul Mercier, avoué près le tribunal de la Seine, rue du Sentier, 33, à Paris, une lettre en date du 11 courant, par laquelle il m'adresse des remontrances sur ma conduite envers Mr Borde puis il continue en ces termes, que je transcris sans y changer un mot :

« L'installation récente à Paris où Mr Borde n'est venu se fixer que pour tâcher par son travail de réparer les brèches faites ainsi inopinément à sa fortune, ne lui ont pas permis de vous donner satisfaction aussitôt qu'il l'aurait voulu, il pense aujourd'hui qu'à la fin du mois de janvier courant il pourra être en mesure de vous régler. Mais il importe avant tout de se mettre d'accord sur le compte, car vous avez oublié de déduire 1° une somme de mille francs reçue en dehors de celle que vous portez. ces mille francs vous ont été adressés en 2 fois : 500 en un chèque Bottin 500 en valeurs que vous a fait parvenir ma maison banquière à Monaco, 2° 350 payés au notaire en votre acquit pour solde de frais et honoraires du contrat. Votre compte de 4550 en en retranchant les 1350 plus les intérêts afférents n'était plus guère qu'à 2100 qui vous seraient versés fin janvier. Je pense que vous préférerez cela à des procédures coûteuses et toujours pénibles en famille »

A cela, je réponds : Que je n'accepte pas le délai demandé, ayant moi-même des besoins urgents qui m'obligent à ne tenir aucun compte des raisons de sentiment ; Que, sur les 4550 fr. représentant les intérêts dûs pour deux années, je n'ai reçu que les 1000 francs ci-dessus désignés, ce qui laisse un reliquat de 3550 à exiger ; Que j'ai laissé à Mr Borde pour solder les frais du contrat et de notaire, le jour même du contrat, une somme de 1500 francs dont il ne m'a pas justifié ; [illegible]

reçu pour prouver la remise de cette somme, seulement je constaterai que j'ai été obligé de payer au notaire Mr Manuel, une somme de 484 f 60 pour solde de ses frais, ce qui me fait croire que le paiement de 350 fr dont parle Mr Barde, a été fait avec les 1500 fr que je lui ai donnés pour cela. Toutefois, si les frais ont été de 1500 fr plus 350 plus 484 f la réclamation peut être juste; la dessin Mr Manuel peut donner tous les renseignements désirables.

Vous apprécierez, Monsieur Vial, ce qu'il convient de faire au sujet de ces 350 fr et des intérêts y afférents, que réclame notre partie adverse. En admettant même que on y renonce, il reste encore plus de 3000 fr et non pas 2100, comme il le trouve par un calcul inexact.

En résumé, cette lettre, loin de me décider à patienter encore, me prouve tant de mauvaise foi de la part de ces messieurs, que je suis au contraire plus que jamais résolu à exiger, soit le paiement du chiffre exact qui est dû, soit un à-compte, de 2000 à 2500 francs, au moins. Répondez, je vous prie, dans ce sens, à Mr Mercier, et veuillez aussi m'informer de ce que vous aurez fait. En vous renonçant par avance, je vous prie, Monsieur Vial, d'agréer mes bien sincères compliments.

E. Maillot

Rue Maquel 11

reçu pour prouver la remise de cette somme, seulement je constaterai que j'ai été obligé de payer au notaire Mr Manuel, une somme de 484 f 60 pour solde de ses frais, ce qui me fait croire que le paiement de 350 fr dont par le Mr Borde, a été fait avec les 1500 fr que je lui ai donnés pour cela. Toutefois, si les frais ont été de 1500 fr plus 350 plus 484 f 60 la réclamation peut être juste; là-dessus Mr Manuel peut donner tous les renseignements désirables.

Vous apprécierez, Monsieur Vial, ce qu'il convient de faire au sujet de ces 350 fr et des intérêts y afférents, que réclame notre partie adverse. En admettant même qu'on y renonce, il reste encore plus de 3000 fr et non pas 2100, comme il le trouve par un calcul inexact.

En résumé, cette lettre, loin de me décider à patienter encore, me prouve tant de mauvaise foi de la part de ces messieurs, que je suis au contraire plus que jamais résolu à exiger, soit le paiement du chiffre exact qui est dû, soit un à-compte, de 2000 à 2500 francs, au moins. Répondez, je vous prie, dans ce sens, à Mr Mercier, et veuillez aussi m'informer de ce que vous aurez fait. En vous remerciant par avance, je vous prie, Monsieur Vial, d'agréer mes bien sincères compliments.

E. Maillol

Rue Maquet 11

Montpellier, le 2 février 1876

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 29 janvier, qui m'a confirmé dans la persuasion où j'étais déjà que M. Borde et son avoué cherchent à lister l'affaire en longueur. Il me semble donc que le mieux à faire pour agir en sens contraire, est de fin saisie à Rousset, et, s'il y a opposition, de faire juger la chose à Aix, autant que possible le seul motif plausible qu'ils puissent invoquer, est la mine causée aux vignobles de Rousset par le phylloxera, mais il est facile de faire constater que la grande majorité des vignes de M. Borde était perdue [illegible] mon mariage, de sorte qu'il devait prévoir la situation où il serait [illegible]. Et puis, je comprendrais ce motif s'il s'agissait d'une somme énorme mais 2000 francs ! —

Bref, je vous prie de continuer les poursuites, et me tenir au courant de ce qui [illegible]. Merci d'avance de vos bons soins, et tous mes compliments bien sincères

Le Maillot

Montpellier, le 2 février 1876

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 29 janvier, qui m'a confirmé dans la persuasion où j'étais déjà que M. Borde et son avoué cherchent à tirer l'affaire en longueur. Il me semble donc que le mieux à faire pour agir en sens contraire, est de fin saisie à Rousset, et, s'il y a opposition, de faire juger la chose à Aix, autant que possible. Le seul motif plausible qu'ils puissent invoquer, est le mieux causé aux vignobles de Rousset par le phylloxera, mais il est facile de faire constater que la grande majorité des vignes de M. Borde était perdue à l'époque de mon mariage, de sorte qu'il devait prévoir la situation où il serait encore aussi. Et puis, je comprendrais ce motif s'il s'agissait d'une somme énorme mais 2000 francs! ——

Bref, je vous prie de continuer les poursuites, et me tenir au courant de ce qui atteindra. Merci d'avance de vos bons soins, et tous mes compliments bien sincères

le Maillot

à mon égard. Ne pouvant arriver à cela d'une manière directe, j'ai pensé que vous voudriez peut-être, à l'occasion, poser une ou deux questions dans ce sens ; si on me fait espérer de l'avancement, je me remettrai avec plus de courage au travail. Sinon, je saurai du moins à quoi m'en tenir.

Voilà, mon cher maître, une proposition bien téméraire de ma part, mais dans le cas où vous me désapprouveriez, j'y consens, et me soumets à ce que vous me conseillerez. Je vous prie donc de considérer cette lettre comme tout à fait confidentielle, et je finis en offrant l'expression [illegible] d'affection [illegible]

Mon cher maître,

Il faut que je vous raconte la mésaventure qui m'est arrivée ces 8 dernières avec le ministère de l'Agriculture. A la suite d'une conversation que j'eus avec Mr Saint-Pierre, et dans laquelle il me parut s'étonner que je ne fusse pas nommé professeur de 1re classe, rédigeai une demande au ministre, pour lui demander cet avancement ; je le motivais par le travail excessif qui m'est imposé, en raison de la distance où je suis de mes vers à soie, et de la cherté des loyers (950 fr.). Je mène de front mes publications, mes essais vers à soie, mes cours d'entomologie et les conférences d'hiver ; il me sera que cela suffit pour mériter un léger encouragement. Au surplus, le [illegible] est [illegible] : il faut vivre, et [illegible] 5000 fr. par an, je n'y [illegible] [illegible]

le 30 juin 1876

Montpellier, le 8 avril 1876

Monsieur,

Monsieur Vial, qui était mon avoué à Aix, (contre mon beau-père Mr Borde) m'a informé dans le courant du mars dernier qu'il vous avait remis le soin de mes intérêts. Monsieur Borde a jugé à propos de transférer son domicile loin des [illegible] ce connaissent; mais comme je réclame [illegible] et simplement l'exécution d'un contrat de mariage authentique, je suppose qu'à Paris aussi bien qu'à Aix, le droit est de mon côté; je viens donc vous prier, Monsieur, de faire votre possible pour que l'affaire soit jugée au plus tôt. Depuis mon mariage, deux ans sont écoulés, et Mr Borde me doit, en vertu du contrat, 4550 fr. d'intérêts. Il ne m'a jamais payé que 1000 fr. Je réclame donc la différence. Voilà toute l'affaire. Elle est simple comme vous voyez. Toute allégation contradictoire venant de Mr Borde ne peut être que fausse.

Dans l'espoir que vous m'annoncerez bientôt le résultat de l'affaire, je vous prie, Monsieur, d'agréer mes salutations bien sincères.

Directeur de la Station sérécole

E. Maillol

Rue Neuquel,
11, à Montpellier

Monsieur Courette, 99 rue de Richelieu

Montpellier, le 8 avril 1876

Monsieur,

Monsieur Vial, qui était mon avoué à Aix, (contre mon beau-père Mr Borde) m'a informé dans le courant du mars dernier qu'il vous avait remis le soin de mes intérêts. Monsieur Borde a jugé à propos de transférer son domicile loin des [illegible] qui le connaissent. Mais comme je réclame [illegible] et simplement l'exécution d'un contrat de mariage authentique, je suppose qu'à Paris aussi bien qu'à Aix, le droit est de mon côté; je viens donc vous prier, Monsieur, de faire votre possible pour que l'affaire soit jugée au plus tôt. Depuis mon mariage, deux ans sont écoulés, et Mr Borde me doit, en vertu du contrat, 4550 fr. d'intérêts. Il ne m'en jamais payé que 1000 fr. Je réclame donc la différence. Voilà toute l'affaire. Elle est simple comme vous voyez. Toute allégation contradictoire venant de Mr Borde ne peut être que fausse.

Dans l'espoir que vous m'annoncerez bientôt le résultat de l'affaire, je vous prie, Monsieur, d'agréer mes salutations bien sincères,

Le Directeur de la Station sérécole

E. Maillol

Rue Maquol,
11, à Montpellier

Monsieur Courrette, 99 rue de Richelieu

Le 30 juin 1876

Cher Monsieur Viel,

En vous écrivant il y a 8 jours au sujet de M. Tourrette j'écrivais en même temps à ce dernier. Il me répond, en date du 28 Ct, qu'il a demandé encore au Pt de la 3e chambre la sortie du rôle de cette affaire « je pense, dit-il, que
« M. le Pt va faire droit incessamment
« à cette demande. aussitôt que l'affaire
« viendra à l'audience je m'efforcerai
« de la faire plaider ».

Il résulte de là que nous allons arriver aux vacances des tribunaux avant que rien soit fait. Il n'y a donc pas à hésiter pour la nouvelle échéance du 29 mai ; il faut exiger le paiement des intérêts échus ce jour là, qui sont, je crois, de 750 fr. Je vous prie donc de vouloir bien faire les actes nécessaires pour cela, et de pousser cette nouvelle affaire avec toute l'activité possible.

Ce dont je vous remercie d'avance en vous prient d'agréer mes salutations bien sincères.

E. Maillot

(actuellement) rue Baumes, 7.

Le 30 juin 1876

Cher Monsieur Viol,

En vous écrivant il y a 8 jours au sujet de M. Tourrette, j'écrivais en même temps à ce dernier. Il me répond, en date du 28 Ct, qu'il a demandé encore au Pt de la 3e chambre la sortie du rôle de cette affaire « je pense, dit-il, que
« M. de Pleva fera droit incessamment
« à cette demande. aussitôt que l'affaire
« viendra à l'audience, je m'efforcerai
« de la faire plaider.

Il résulte de là que nous allons arriver aux vacances des tribunaux avant que rien soit fait. Il n'y a donc pas à hésiter pour la nouvelle échéance du 29 mai; il faut exiger le paiement des intérêts échus ce jour là, qui sont, je crois, de 750 fr. Je vous prie donc de vouloir bien faire les actes nécessaires pour cela, et de pousser cette nouvelle affaire avec toute l'activité possible.

Ce dont je vous remercie d'avance en vous prient d'agréer mes salutations bien sincères.

E. Maillet

(actuellement) rue Baumes, 7.

rue Baumes, 7.

Montpellier, le 3 août 1876

94

A Me Albert Lafon avocat à la Cour d'appel, à Paris
rue de Me Thaler, 10.

Monsieur, Par votre lettre du 2 ct vous me demandez l'acte
passé entre Mr Boula père, son fils Ernest, et moi, à la suite de mon
mariage. Je vous envoie cet acte ci-joint, que je vous prie
de me renvoyer après l'affaire plaidée. Vous verrez, par les 7 ou 8 dernières
lignes de cet acte, que Mr Ernest ne sera mon débiteur que le jour où Mr
Boula père m'aura versé les 30 000 fr. spécifiés au contrat, ce qui n'est
encore pas fait. Il doit le faire au plus tard, le 29 nov. 1876, c'est ce
terme à ses obligations (par lui au contrat de mariage rappelé) Mais
jusque là, je ne puis me libérer qu'en partie pour le service des intérêts
Depuis le jour du contrat, j'ai reçu de lui à ce titre, une somme de
1 200 francs, savoir : 500 fr le 15 mai 1876, par l'intermédiaire de Mr Mézières,
banquier à Marseille,
500 fr le 9 septembre 1876, par lettre de Mr Boula.
Ci-joint ma réception, par lettre, sous date de reçu en forme.
Je ne comprends pas comment Mr Boula prétend avoir payé 1390 fr pour
moi. Il s'agirait peut-être qu'il a payé les frais de notaire. Mais
je les ai laissés à sa charge (le 29 novembre 1873, lors du 1700 fr
comme vous en avertir). Le notaire m'avait avisé, en décembre 73,
qu'il montait les frais du contrat et autres, à 1 200 francs environ, que quand ces frais
seraient payés, j'aurais à lui solder 484 fr 60 pour cela, et il pourra en
vérifier ce notaire est Mr Manuel, à Roubaix. Je crois même que sur
cela point il serait fait l'usage qu'il devait de cette somme de 484 fr
pour le solde total des frais de contrat, mais déjà avant il reste
encore 1 200 fr. Ce n'est que dans ce cas, que Mr Boula aurait soldé ce dont il est
resté quelque chose pour moi.

Je dois vous dire, Monsieur, en terminant, que j'ai attaqué Mr Boula
avoir épuisé inutilement toute la voie de conciliation, et que c'est
par lui d'éclairer l'entremise des juges à lui, la responsabilité
de ces désordres pouvant avoir d'ordinaire, j'ai pour moi, une
obligation de nourrir ma femme et mon enfant, et il m'est impossible

Agréez, Monsieur, mes salutations empressées,
E. Pratt
rue Bonne 2.

Montpellier, le 3 août 1876 94

A Me Albert Lafon avocat à la Cour d'appel, à Paris
rue de Me Thabor, 10.

Monsieur, Par votre lettre du 2 ct vous me demandez l'acte
connu entre Mr Boula père, son fils Ernest, et moi, à la suite de mon
Mariage. Je vous envoie cet acte ci-joint, que je vous prie
de me renvoyer après l'affaire plaidée. Vous verrez, par les 7 ou 8 dernières
lignes de cet acte, que Mr Ernest ne sera mon débiteur que le jour où mon
Beau père m'aura versé les 30 000 fr. spécifiés au contrat, ce qui n'est
encore pas fait. Il doit le faire au plus tard, le 29 nov. 1876, c'est sa
borne d'obligations (portées au contrat de mariage article 2). Mais
jusque là, je ne puis m'adresser qu'au père pour le service des intérêts.
Depuis le jour du contrat, j'ai reçu de lui à ce titre, une somme de
deux fois, savoir: 500 fr. le 8 mai 1876, par l'intermédiaire de Mr Mézou,
banquier à Marseille,
500 f. le 9 septembre 1876, par lettre de Mr Boula.
J'ai donné réception, par lettre, sous donner de reçu en forme.
Je ne comprends pas comment Mr Boula prétend avoir payé 1390 f. pour
moi. Il s'agira peut-être qu'il a payé les frais de notaire. Mais
non, je lui ai laissé dans sa lettre du 22 novembre 1875 la somme de 1300 fr.
(et vous en avertir). Le notaire m'ayant avisé, en décembre
me remettant les actes du contrat et autres, que quand ces frais
seraient payés, j'aurais à lui solder 484 f 60 pour cela, et il pourra en
donner ce montant est Mr Manuel, à Rouvet. J'ai su encore que
cela peut n'être pas fait lorsque qu'il devait de cette somme de 484 f 60
encore le chiffre total des frais de notaire, mais déjà avait il 1846 f
de fait. Ce n'est que dans ce cas, que Mr Boula aurait fondé à dire qu'il
avait quelque chose pour moi.
J'ai dû vous dire, Monsieur, en terminant, que j'ai obligé de
avoir épuisé entièrement toute la voie de conciliation, et que
il y a lieu d'éviter l'intervention des juges à lui, la responsabilité
de ces désagréments pouvant avoir d'graves, j'ai pour moi, ma
obligation de nourrir ma femme et mon enfant, et il m'est
dû.
Agréez, Monsieur mes salutations empressées
E. Vaillé rue Bonne 2.

Montpellier 3 août 1856

A Mr Pourrette, avoué, r. Richelieu 99

Monsieur,

Je reçois de M. Lefèvre, avocat, 40, rue du Mont-Thabor, une lettre par laquelle il a pensé que vous l'avez chargé de plaider une affaire contre Mr Boude.

S'il en est ainsi, je vous prie, Monsieur, de faire parvenir à Mr Lefèvre la lettre et l'acte ci-inclus, qui contiennent des renseignements nécessaires pour cette plaidoirie. Prenez en connaissance d'abord, et faites ensuite remettre le tout sans perdre de temps, car les vacances sont proches, et il serait bien à propos de vider l'affaire.

Agréez, Monsieur, avec mes empressements, l'assurance de ma considération très-distinguée;

E. Maillot

rue Baumes, 7, à Montpellier

Montpellier 3 août 1876

A Mr Tourrette, avoué, r. Richelieu 99

Monsieur,

Je reçois de M. Lefèvre, avocat, 40, rue du Mont-Thabor, une lettre par laquelle il affirme que vous l'avez chargé de plaider mon affaire contre Mr Boude.

S'il en est ainsi, je vous prie, Monsieur, de faire parvenir à Mr Lefèvre la lettre et l'acte ci-inclus, qui contiennent des renseignements nécessaires pour cette plaidoirie. Prenez en connaissance d'abord, et faites ensuite remettre le tout sans perdre de temps, car les vacances sont proches, et il serait bien à propos de vider l'affaire [illegible]

Agréez, Monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération très-distinguée;

E. Maillot

rue Baumes, 7, à Montpellier

rue Bannes, 7 –

Montpellier, 18 août 76

Cher monsieur Viol,

Madame Borde mère n'est pas du tout décédée, et je ne voudrais pas lui causer aucun trouble au sujet de la maison qu'elle habite ; de ce côté, il n'y a donc rien à faire.

Je n'ai pas bien compris comment vous arrivez au chiffre de 1125 fr. pour le nouveau commandement fait à M. Borde, car la créance échue le 19 mai, est le terme [illegible] du capital de 30,000 f (les intérêts des 15500 sont payables annuellement, et étaient compris dans le 1er procès) il me semble donc que nous n'avions à lui réclamer que 750 fr. et non 1125, est-ce une erreur de ma part ?

Ainsi que vous le dites, c'est à désespérer de la justice. Depuis ma dernière lettre, j'ai reçu avis d'un certain [illegible], avocat à la cour d'appel, 40, rue du [illegible], qu'il était chargé de plaider mon affaire, et qu'il demandait des renseignements, j'ai alors écrit à M. Lourette de Barmettre à cet avocat les [illegible] que j'envoyais à [illegible], dans le cas où il aurait fait choix de ce M. Lefèvre pour plaider la cause. [illegible] Etait-ce un piège pour avoir ces [illegible], qui prouvaient que M. Borde est mon [illegible] et non pas son fils, je ne sais, en tout cas, M. Lourette étant mon avoué, je suis bien obligé de me fier à lui. Il y a là [illegible] qui ne me dit rien de bon : à Paris, [illegible] d'en faire accroire !

Écrivez moi, pour me donner votre avis sur ce [illegible] je [illegible] inquiet.

[illegible]

rue Baumes, 7 –

Montpellier, 18 août 76

Cher monsieur Viol,

Madame Borde mère n'est pas du tout décédée, et je ne voudrais pas lui causer aucun trouble au sujet de la maison qu'elle habite ; de ce côté, il n'y a donc rien à faire.

Je n'ai pas bien compris comment vous arriviez au chiffre de 1125 fr. pour le nouveau commandement fait à Mr Borde, car la créance échue le 19 mai, est le terme semestral du capital de 30,000 fr (les intérêts des 15500 sont payables annuellement, et étaient compris dans le 1er procès) il me semble donc que nous n'avions à lui réclamer que 750 fr. et non 1125, est-ce une erreur de ma part ?

Ainsi que vous le dites, c'est à désespérer de la justice. Depuis ma dernière lettre, j'ai reçu avis d'un certain Aubert Lefèvre, avocat à la cour d'appel, 40, rue du mont Thabor, qu'il était chargé de plaider mon affaire, et qu'il demandait des renseignements, j'ai alors écrit à Mr Lourrette de transmettre à cet avocat les papiers que j'envoyais ci-inclus, dans le cas où il aurait fait choix de ce Mr Lefèvre pour plaider la cause. Depuis, plus rien. Était-ce un piège pour avoir ces papiers, qui prouvaient que Mr Borde est mon débiteur et non pas son fils ; je ne sais, en tout cas, Mr Lourrette étant mon avoué, je suis bien obligé de me fier à lui. Il y a là dessous quelque [illegible] qui ne me dit rien de bon : à Paris, [illegible] si facile d'en faire accroire !

Écrivez-moi, pour me donner votre avis sur ce que je dois faire, je suis fort inquiet.

Je suis bien dévoué [illegible]

[illegible]

avoué après l'audience
Recevez etc. »

D'après cette lettre, il me paraît que le procès est gagné. Que dois-je faire ? Conseillez-moi. Si Mr Borde vous fait des propositions d'arrangements, je désire que 1° il paie tous les frais de justice faits par sa faute jusqu'à ce jour, 2° qu'il paie en outre les intérêts dont il s'agit dans le premier procès, 3° qu'il paie enfin les intérêts échus au 19 mai dernier, ce qui fera tomber le 2e procès de lui-même. Ces paiements seraient faits entre vos mains, contre des reçus que vous rédigeriez avec soin, afin de bien constater où nous en sommes. Si Mr Borde accepte, et en définitive ce n'est que son devoir bien strict, je m'engage à laisser passer l'échéance du 29 novembre prochain, sans lui réclamer, avant pareille époque de 1877, le terme échu et le versement des 30000 fr en d'autres termes, il aura un délai d'un an pour les paiements qu'il devrait faire le 27 nov. prochain. Cette concession lui fera voir que je n'ai eu nullement pour but de le pousser à bout, mais bien de recevoir de lui les sommes nécessaires à l'entretien de ma famille.

J'attends votre réponse avec impatience.

Agréez, cher monsieur Bol, mes bien sincères salutations.

[illegible]

[illegible]

1006

Montpellier, le 31 avril 1866

Monsieur Concrette,

Je vous ai écrit, il y a 2 jours, au sujet de mon affaire contre Mr Borde, et j'étais encore indécis sur la manière de la poursuivre. Mais après y avoir réfléchi, je crois qu'il faut ramener cette affaire sur son véritable terrain, c.à.d. à Aix-en-Provence, où Mr Borde est connu, et sera forcé, par respect humain, d'en venir à des arrangements pour éviter une saisie effective.

Je viens donc vous prier, Monsieur, de réunir les différentes pièces du procès, d'y joindre la copie du jugement rendu récemment, et d'envoyer le tout, par lettre recommandée, à Mr Vial, avoué à Aix-en-Provence, rue Bellegarde, 6. C'est donc à lui que vous renverrez Mr Borde et son avoué quand ils voudront se mettre en rapport avec moi; c'est également Mr Vial qui s'occupera des frais d'honoraires et autres, restant à ma charge, à ce que je puis supposer; au surplus, vous serez bien aimable de m'écrire à ce sujet, car je n'ai pas la moindre expérience des affaires.

Il me reste, Monsieur, à vous renvoyer bien sincèrement de vos bons offices, et vous prier de croire à mes sentiments les plus reconnaissants et les plus dévoués,

E. Maillot

rue Bonnes, 7

Monsieur Concrette, 99 rue de Richelieu

100625

Montpellier, le 31 avril 1876

Monsieur Courrette,

Je vous ai écrit, il y a 2 jours, au sujet de mon affaire contre Mr Borde, et j'étais encore indécis sur la manière de la poursuivre. Mais après y avoir réfléchi, je crois qu'il faut ramener cette affaire sur son véritable terrain, c.à.d. à Aix-en-Provence, où Mr Borde est connu, et sera forcé, par respect humain, d'en venir à des arrangements pour éviter une saisie effective.

Je viens donc vous prier, Monsieur, de réunir les différentes pièces du procès, d'y joindre la copie du jugement rendu récemment, et d'envoyer le tout, par lettre recommandée, à Mr Vial, avoué à Aix-en-Provence, rue Bellegarde, 6. C'est donc à lui que vous renverrez Mr Borde et son avoué quand ils voudront se mettre en rapport avec moi; c'est également Mr Vial qui s'occupera des frais d'honoraires et autres, restant à ma charge, à ce que je puis supposer; au surplus, vous serez bien aimable de m'écrire à ce sujet, car je n'ai pas la moindre expérience des affaires.

Il me reste, Monsieur, à vous remercier bien sincèrement de vos bons offices, et vous prier de croire à mes sentiments les plus reconnaissants et les plus dévoués,

E. Maillot

rue Bonnet, 7

Monsieur Courrette, 99 rue de Richelieu

n'avoir pas de reçus en règle
pour l'argent payé ou prêté
nous le ressentons au moins
autant que toi, et c'est pour
quoi nous ne faisons plus rien
maintenant sans l'entremêdeur
d'un avoué qui est M. Vial.
C'est à lui que l'homme
d'affaire de mon Père peut
s'adresser et je t'assure que
nous ne repousserons point les
moyens de conciliation. Nous
avons assez de regret d'avoir été forcés
d'en venir là.

Puisque tu parles au nom
de mon Père, fais lui lire
ma lettre et il jugera lui
même s'il a raison de nous
considérer comme des ennemis.
Nous espérons mon Mari et moi
que ces explications pourront
rétablir entre nous la bonne
harmonie, et vous faisons
nos bien sincères compliments

Ta sœur
Marie

le 2 Septembre 1876

Mon Cher Ernest,

Je te remercie des
sentiments que tu exprimes
dans ta lettre, et des conseils
que tu m'adresses, ainsi qu'à
mon mari. Mais permets
moi de te dire que tu
me parais mal informé
au sujet de nos affaires.
Mon Père dans toutes
ses lettres a toujours promis
qu'il tiendrait ses engage-
ments jusqu'à pied centime
et qu'il ferait même
l'avance de quatre à cinq
mille francs pour que

le 2 Septembre 1876.

Mon Cher Ernest,

Je te remercie des sentiments que tu exprimes dans ta lettre, et des conseils que tu m'adresses, ainsi qu'à mon mari. Mais permets moi de te dire que tu me parais mal informé au sujet de nos affaires. Mon Père dans toutes ses lettres a toujours promis qu'il tiendrait ses engagements jusqu'à un centime et qu'il ferait même l'avance de quatre à cinq mille francs pour que

n'avoir pas de reçus en règle pour l'argent payé ou prêté, nous le ressentons au moins autant que toi, et c'est pour quoi nous ne faisons plus rien maintenant sans l'intermédiaire d'un avoué qui est Mr Vial. C'est à lui que l'homme d'affaire de mon Père peut s'adresser, et je t'assure que nous ne repousserons point les moyens de conciliation. Nous avons assez de regret d'avoir été forcés d'en venir là.

Puisque tu parles au nom de mon Père, fais lui lire ma lettre et il jugera lui même s'il a raison de nous considérer comme des ennemis.

Nous espérons, mon Mari et moi, que ces explications pourront rétablir entre nous la bonne harmonie, et vous faisons nos bien sincères compliments.

Ta sœur
Marie

101.6.5

nous puissions payer nos dettes.
Jamais il n'a dit qu'il fût
dans la gêne ainsi que tu le
prétends aujourd'hui. Il est vrai
que malgré nos demandes
réitérées nous n'avons reçu
qu'une somme de mille
francs pour les intérêts de
ma dot. Tu parles de la
somme remise le soir de
mon mariage, mais tu
oublies que cette somme
est une faible partie
des deux mille cinq cents fr
portés au contrat comme ceux
payés comptant.

L'an dernier mon Père
à son retour de Londres, a payé
de l'argent au Colonel, nous
le savons positivement.

Et à nous, il n'a même
pas répondu. En Janvier dernier
il l'a versé 25.000 francs;
s'il faut en croire le reçu qui
était aux mains de son avoué
ces jours passés; en ce cas, tu
devrais avoir quelque honte de
le dépouiller ainsi et de
nous reprocher l'horreur de
nos procédés, à nous qui
réclamons trois ou quatre
mille francs dont nous
avons le plus grand besoin.
Enfin tu conviendras qu'il
est bien surprenant que
mon Père ait vendu les
deux cents obligations anglaises
qu'il nous avait données, ou
d'autres semblables, sans que
nous en ayons profité pour
notre faible part.
[illegible]

102.6.36

nous puissions payer nos dettes. Jamais il n'a dit qu'il fût dans la gêne ainsi que tu le prétends aujourd'hui. Il est vrai que, malgré nos demandes réitérées nous n'avons reçu qu'une somme de mille francs pour les intérêts de ma dot. Tu parles de la somme remise le soir de mon mariage, mais tu oublies que cette somme est une faible partie des deux mille cinq cents francs portés au contrat comme censés payés comptant.

L'an dernier, mon Père à son retour de Londres, a payé de l'argent au Colonel, nous le savons positivement.

Et à nous, il n'a même pas répondu. En Janvier dernier il l'a versé 25.000 francs; s'il faut en croire le reçu qui était aux mains de son avoué ces jours passés; en ce cas, tu devrais avoir quelque honte de le dépouiller ainsi et de nous reprocher l'horreur de nos procédés, à nous qui réclamons trois ou quatre mille francs dont nous avons le plus grand besoin.

Enfin tu conviendras qu'il est bien surprenant que mon Père ait vendu les deux cents obligations anglaises qu'il nous avait données, ou d'autres semblables, sans que nous en ayons profité pour notre faible part.

[illegible]

105.6.38

104 6 25

Montpellier 30 7bre 76

Cher Monsieur Viel,

Mon affaire contre Mr Bonde a traîné assez longtemps pour lui permettre de la finir à l'amiable, si telle avait été son intention. Il est clair qu'il veut me laisser épuiser toutes les formalités de procédure. Faisons donc la saisie de tout ou partie du mobilier de Rousset qu'il pourra y avoir laissé, et ce, jusqu'à concurrence de la somme portée dans les commandements, augmentée des frais de justice. Je suppose que cela peut se monter à environ 1000 fr. Ce n'est pas une somme telle que Mr Bonde ne puisse la payer s'il est de bonne foi. Dans l'espoir de recevoir bientôt des nouvelles de ce qui sera survenu, je vous prie, Mr Viel, d'agréer mes bien sincères respectueuses, et mes salutations cordiales.

Votre tout dévoué client

E. Maillol

rue Bannes 7

104 6 25

Montpellier 30 7bre 76

Cher Monsieur Vial,

Mon affaire contre Mr Borde a traîné assez longtemps pour lui permettre de la finir à l'amiable, si telle avait été son intention. Il est clair qu'il veut me laisser épuiser toutes les formalités de procédure. Faisons donc la saisie de tout ou partie du mobilier de Rousset qu'il pourra y avoir laissé, et ce, jusqu'à concurrence de la somme portée dans les commandements, augmentée des frais de justice. Je suppose que cela peut se monter à environ 1000 fr. Ce n'est pas une somme telle que Mr Borde ne puisse la payer s'il est de bonne foi. Dans l'espoir de recevoir bientôt des nouvelles de ce qui sera survenu, je vous prie, Mr Vial, d'agréer mes bien sincères remerciements, et mes salutations cordiales.

Votre tout dévoué client

E. Maillol

rue Bannes 7

105 76 25

8 octobre 76

Cher Monsieur Vial,

Je suis fatigué d'attendre indéfiniment les paiements promis par Mr Borde, et qu'il ne tient jamais ; j'ai besoin d'argent, besoin très-urgent, et cela m'empêche d'avoir égard plus longtemps aux raisons de convenance, qui n'ont que trop longtemps prévalu chez moi. Je vous invite donc à commencer la saisie du mobilier qu'on pourra trouver dans les propriétés de Mr Borde, et à ne la suspendre que contre un à-compte raisonnable, d'au moins trois mille francs, dont vous donneriez reçu à titre d'à-compte, sinon, vous irez jusqu'à concurrence de la somme due, en faisant au besoin opposition à la vente des récoltes à venir. Telle est ma détermination bien arrêtée, veuillez m'informer des incidents qui pourraient survenir et agréer, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

E. Maillot

105 6 5

le 8 octobre 76

Cher Monsieur Vial,

Je suis fatigué d'attendre indéfiniment les paiements promis par Mr Borde, et qu'il ne tient jamais ; j'ai besoin d'argent, besoin très-urgent, et cela m'empêche d'avoir égard plus longtemps aux raisons de convenance, qui n'ont que trop longtemps prévalu chez moi. Je vous invite donc à commencer la saisie du mobilier qu'on pourra trouver dans les propriétés de Mr Borde, et à ne la suspendre que contre un à-compte raisonnable, d'au moins trois mille francs, dont vous donneriez reçu à titre d'à-compte, sinon, vous irez jusqu'à concurrence de la somme due, en faisant au besoin opposition à la vente des récoltes à venir. Telle est ma détermination bien arrêtée, veuillez m'informer des incidents qui pourraient survenir et agréer, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

E. Maillot

106 6 25

Montpellier 25 8bre 1876

Cher Monsieur Vial,

Ainsi que vous le désirez, d'après votre lettre du 24 Ct, j'accepte l'à-compte de 3000 fr. de Mr Boulle, et je vous envoie le reçu de cette somme. Mais je vous prie de bien prendre toutes les précautions pour que ce reçu ne soit remis aux mains de Mr Boulle que contre le versement effectif des 3000 fr; j'ai des raisons de m'en défier car il a fait tout son possible pour que j'entre en rapport direct avec lui, en me passant de tout intermédiaire, et je ne sais pourquoi il voulait surtout éviter que cet intermédiaire ne fût vous même, Mr Vial; je n'ai pas répondu à ces propositions, et je tiens au contraire essentiellement à ce que tout passe par vos mains, parce que vous connaissez l'homme.

Je suis encore à Montpellier pour jusqu'au 2 novembre; mon adresse sera ensuite à Marseille, chez Mr Cornubert, rue de la Liberté, n° 1. Tenez-moi, je vous prie, au courant de ce qui arrivera.

Veuillez remercîments de vos bons offices.

Votre bien dévoué

E. Maillot

106 6 25

Montpellier 25 8bre 1876

Cher Monsieur Vial,

Ainsi que vous le désirez, d'après votre lettre du 24 Ct, j'accepte l'à-compte de 3000 fr. de Mr Borde, et je vous envoie le reçu de cette somme. Mais je vous prie de bien prendre toutes les précautions pour que ce reçu ne soit remis aux mains de Mr Borde que contre le versement effectif des 3000 fr; j'ai des raisons de m'en défier; car il a fait tout son possible pour que j'entre en rapport direct avec lui, en me passant de tout intermédiaire, et je ne sais pourquoi il voulait surtout éviter que cet intermédiaire ne fût vous-même, Mr Vial; je n'ai pas répondu à ces propositions, et je tiens au contraire essentiellement à ce que tout passe par vos mains, parce que vous connaissez l'homme.

Je suis encore à Montpellier pour jusqu'au 2 novembre; mon adresse sera ensuite à Marseille, chez Mr Cornubert, rue de la Liberté, no 1. Tenez-moi, je vous prie, au courant de ce qui arrivera.

Veuillez remercîments de vos bons offices. Votre bien dévoué

E. Maillot

107 6 25

Montpellier, le 28 décembre 1876

Cher Monsieur,

J'ai encore une fois recours à votre intervention très obligeante, afin de vous prier de me représenter, comme l'an passé, à l'égard de Madame Long, de Rousset, et de Mr Torsin Lazarme, de Tavaux. Ni l'un ni l'autre n'ont réglé leur dettes à l'échéance, et pour Madame Long, il y aurait à lui déduire ce qu'elle a dépensé en frais de réparation à l'occasion d'un dégât par le mauvais temps. Vous m'obligeriez beaucoup, cher Monsieur, si vous vouliez bien effectuer ces rentrées, et m'envoyer ce que verseront lesdites personnes, après toutefois que vous aurez prélevé vos frais et honoraires.

Dans l'attente d'une réponse je vous prie, cher Monsieur, d'agréer mes plus cordiales salutations.

E. Maillot
Dr de la Sté sérieuse,
rue Baumes, 7.

Mon Manuel, notaire

107 6 5

Montpellier, le 28 décembre 1876

Cher Monsieur.

J'ai encore une fois recours à votre intervention très-obligeante, afin de vous prier de me représenter, comme l'an passé, à l'égard de Madame Long, de Roussel, et de Mr Corsin Suzanne, de Fuveau. Ni l'un ni l'autre n'ont réglé leur dette à l'échéance, et pour Madame Long, il y aurait à lui déduire ce qu'elle a dépensé en frais de réparation à l'occasion d'un dégât par le mauvais temps. Vous m'obligeriez beaucoup, cher Monsieur, si vous vouliez bien effectuer ces rentrées, et m'envoyer ce que verseront lesdites personnes, après toutefois que vous aurez prélevé vos frais et honoraires.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie, cher Monsieur, d'agréer mes plus cordiales salutations.

E. Maillot
Dr de la St-Sévérole,
rue Baumes, 7.

Mr Manuel, notaire.

108

Monsieur le Directeur,

C'est avec joie et reconnaissance que je viens vous accuser réception de votre gracieux envoi : Conditions de l'agriculture en Italie, tomes 1 et 2 et atlas. L'ouvrage est précieux pour moi, tant en lui même que comme souvenir de votre bienveillance ; et il me tarde extrêmement de pouvoir à mon tour vous faire hommage de ma traduction de Malpighi, mais c'est un travail qui n'avance pas vite, et je n'espère [illegible] l'avoir [illegible]

108.6.05

109 16 85

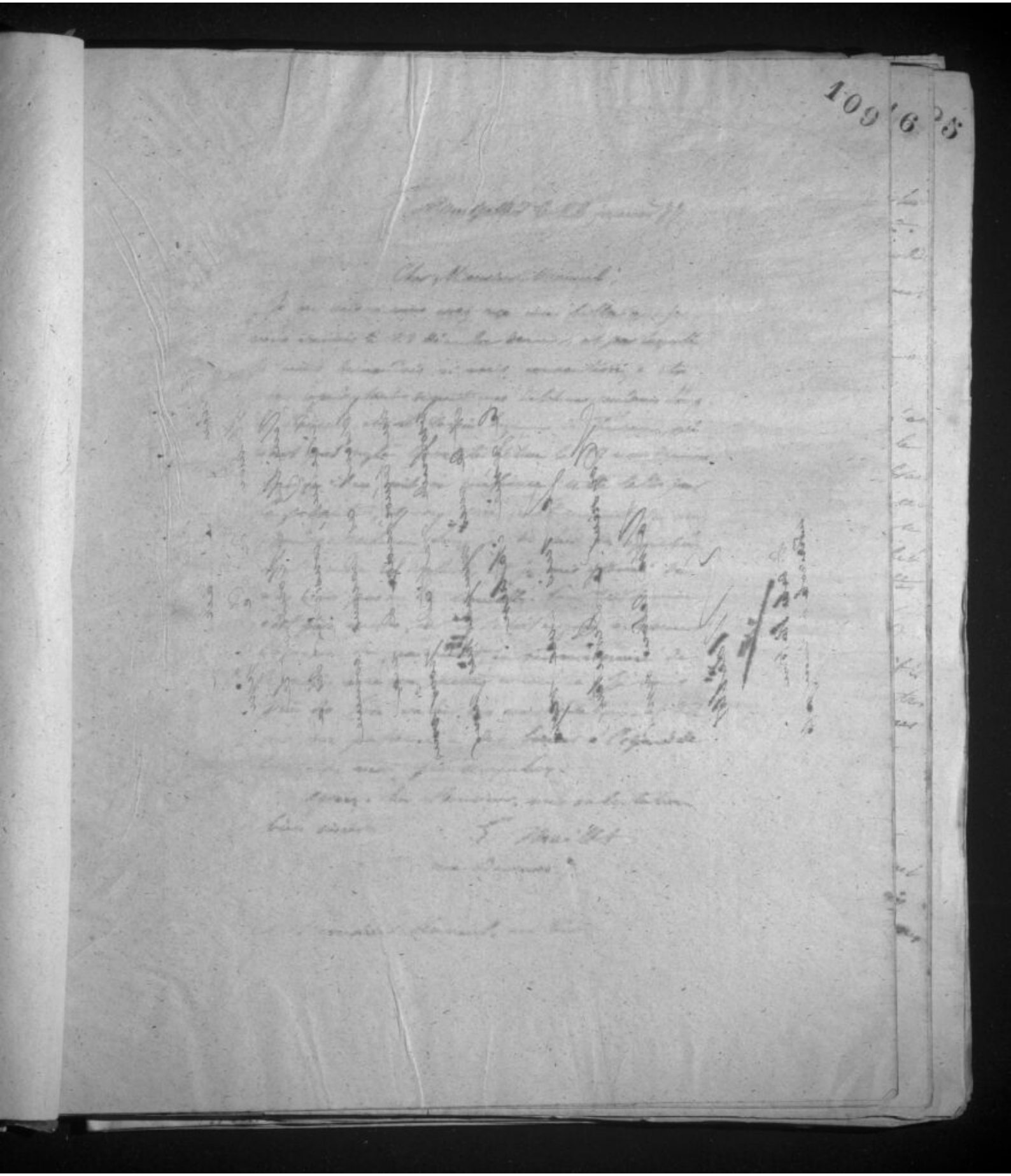

11016

Montpellier le 26 janvier 77

Cher Monsieur Manuel,

Je ne sais si vous avez reçu une lettre que je vous écrivais le 28 décembre dernier, et par laquelle je vous demandais si vous consentiriez à être mon représentant auprès de mes débiteurs, Madame Long de Rousset, et M. Tarsis Bonnet de Tarsis, qui n'ont pas réglé la rente échue le 27 nov. dernier. Quoi qu'il en soit, je confirme cette lettre par la présente, et vous prie instamment de me répondre. Madame Long a dit avoir des réparations dont j'ignore la valeur, et je suis étonné de n'en avoir pas eu de nouvelles. Pour ce dernier, c'est pire encore, car il s'est engagé à donner l'époque du paiement, en reconnaissance de la main ferme que j'ai reçue. Je vous prie de faire valoir ces considérations, et de me faire connaître des bornes à l'égard de l'ordre de mon peu de sensibilité.

Agréez, cher Monsieur, mes salutations bien sincères.

Ch. Maillet

Rue Bonnet, 7.

A Monsieur Manuel, notaire

110 6 25

Montpellier le 26 janvier 77

Cher Monsieur Manuel,

Je ne sais si vous avez reçu une lettre que je vous écrivais le 28 décembre dernier, et par laquelle je vous demandais si vous consentiriez à être mon représentant devant mes débitrices, madame Long de Rousset, et M. Corsin Suzanne de Fusan, qui n'ont pas réglé la rente échue le 29 nov. dernier. Quoiqu'il en soit, je confirme cette lettre par la présente, et vous prie instamment de me répondre. Madame Long a dû faire des réparations dont j'ignore la valeur, et je suis étonné de n'en avoir pas eu de nouvelles. Pour M. Suzanne, c'est pire encore, car il s'était engagé à devancer l'époque du paiement, en reconnaissance de la main levée que j'avais consentie. Je vous prie de faire valoir ces considérations, et dire que ma patience a des bornes à l'égard de locataires aussi peu scrupuleux.

Agréez, cher Monsieur, mes salutations bien sincères

E. Maillet

rue Bannes, 7.

A Monsieur Manuel, notaire

11116 25

Montpellier 29 janvier 77

Cher Monsieur Manuel,

Je reçois votre lettre du 26, qui contient quatre cents francs, et me prouve catégoriquement le tort que j'ai eu de vous écrire également le 26 afin de témoigner mon impatience. Il faut avouer que Mr Suzanne surtout n'y met guère de façons. Enfin, tout est bien qui finit bien, et je ne saurais assez vous remercier de sauvegarder mes intérêts avec tant de soin, et de peine aussi probablement. Combien il me tarde que le chemin de fer soit fini pour que je puisse profiter des occasions que j'aurais d'aller à Roussel, pour tant et tant de raisons; mais entre autres, avoir le plaisir de vous serrer la main. Espérons que ce sera bientôt.

Sur ce qui reste à payer pour Madame Long, je vous prie de prélever la juste rémunération de vos peines et soins, et de vous dire

Je suis en vous saluant cordialement
Votre tout dévoué E. Maillot

111'6 25

Montpellier 29 janvier 77

Cher Monsieur Manuel,

Je reçois votre lettre du 26, qui contient quatre cents francs, et me prouve catégoriquement le tort que j'ai eu de vous écrire également le 26 afin de témoigner mon impatience. Il faut avouer que Mr Suzanne surtout n'y met guère de façons. Enfin, tout est bien qui finit bien, et je ne saurais assez vous remercier de sauvegarder mes intérêts avec tant de soin, et de peine aussi probablement. Combien il me tarde que le chemin de fer soit fini pour que je puisse profiter des occasions que j'aurais d'aller à Roussel, pour tant et tant de raisons; mais entre autres, avoir le plaisir de vous serrer la main. Espérons que ce sera bientôt.

Sur ce qui reste à payer par madame Long, je vous prie de prélever la juste rémunération de vos peines et soins, cette sans doute

Je finis en vous saluant cordialement
Votre tout dévoué E. Maillot

Notes pour une lettre

à Mr Barral, Dr du Journal d'agriculture
rue de Rennes, 85, Paris

Depuis longtemps son journal insère des articles renseignements sur la séricicultrice, qui prouvent l'intérêt que le Dr attache à ces questions. On a des remarques à lui communiquer sur la Station séricicole de Montpellier, et une d'en améliorer l'organisation.

Cette station est en effet unique en France, le but doit être non seulement de vulgariser les procédés de sélection déjà connus, mais de faire des recherches nouvelles. C'est ce que son Dr, Mr Maillet, a ~~fait~~ annoncé dans sa brochure Sur la production des graines page 3.

Les intérêts qui représente cette industrie sont fort importants car la France a pu produire jusqu'à 26 millions de kg. de cocons (165) valant 117 millions de fr., et ces chiffres sont ~~[illegible]~~ réduits de 2/3, sans qu'il y ait à cela de motif autre que des mouvements commerciaux mal calculés ou mal prévus (importation exagérée des soies de Chine, fraudes dans la fabrication de soieries).

Or la visite à la Station ne satisfait qu'à moitié à ~~[illegible]~~ l'attente qu'on s'en faisait. L'établissement se compose d'un pavillon assez petit, flanqué de 2 ailes, et orienté en plein midi. Il s'y trouve 3 salles pour élever des vers (une ou en tout) susceptibles d'être plus ou moins chauffées et veuillées; plus en rez-de-chaussée, une salle d'études servant de bibliothèque et de laboratoire micrographique; une salle pour la feuille, et une petite cour à remisiers.

J'ai trouvé (jeudi 10 mai) les vers sortis de 3e mue, très [illegible] et de bon aspect. Cela peut suffire quand on visite une magnanerie quelconque, parmi les 150,000 (ou environ) qui existent en France. Mais dans une station séricicole, on voudrait des expériences sur les questions pendantes, les maladies, les remèdes, etc. Mr Maillet m'a expliqué qu'il ne voulait

Notes pour une lettre

à M. Barral, Dir. Journal d'agriculture
rue de Rennes, 26, Paris

Depuis longtemps son journal insère des articles renseignements sur la sériciculture, qui prouvent l'intérêt que le Dr attache à ces questions. On a des remarques à lui communiquer sur la Station séricicole de Montpellier, en vue d'en améliorer l'organisation.

Cette station est en effet unique en France. Le but doit être seulement de vulgariser les procédés de sélection déjà connus, mais de faire des recherches nouvelles. C'est ce que son Dr, Mr Maillet, a ~~fait~~ annoncé dans sa brochure De la Production des grains page 3.

Les intérêts que représente cette industrie sont fort importants car la France a pu produire jusqu'à 26 millions de kg. de cocons (183 valant 117 millions de fr.), et ces chiffres sont ~~[illegible]~~ réduits de 2/3, sans qu'il y ait à cela de motif autre que des mouvements commerciaux mal calculés ou mal prévus (importation exagérée des soies de Chine, fraudes dans la fabrication des soieries).

Or la visite à la Station ne satisfait qu'à moitié à ~~[illegible]~~ l'attente qu'on s'en faisait. L'établissement se compose d'un pavillon assez petit, flanqué de 2 ailes, et orienté en plein midi. Il s'y trouve 3 salles pour élever des vers (une ou en tout), susceptibles d'être plus ou moins chauffées et ventilées; plus en rez-de-chaussée, une salle d'études servant de bibliothèque et de laboratoire de micrographie; une salle pour la feuille, et une petite serre à mûriers.

J'ai trouvé (jeudi 10 mai) les vers sortis de 3e mue, très [illegible] et de bon aspect. Cela peut suffire quand on visite une magnanerie quelconque, parmi les 150.000 (ou environ) qui existent en France. Mais dans une Station séricicole, on voudrait des expériences sur les questions pendantes, les maladies, les remèdes, etc. — M. Maillet m'a expliqué qu'il ne voulait

115 16 25

[illegible] l'accident qui est survenu en 1876, où [illegible] 19 sortes de graines, en vue d'études sur la flacherie, cette maladie s'est répandue par contagion à tel point que tout a péri, ce qui a produit dans l'esprit des gens incompétents un effet très fâcheux, car la plupart des visiteurs veulent voir une magnanimerie modèle, et nullement des vers malades.

Tout en reconnaissant la justesse qu'il y a de s'abstenir au désir de la foule, si l'on veut acquérir de la popularité, il y a bien cependant de déplorer qu'on délaisse dans ce but, les recherches scientifiques sérieuses. Ce qu'il faut, ce n'est pas un vain étalage mais des laboratoires. Est-ce que M. Pasteur, au haut fréquent, n'a pas eu à lutter contre les mêmes difficultés ? Que de gens sont sortis de visiter ses essais, en se moquant de lui, parce qu'il avait des lots de vers pébrinés et des lots de vers [illegible]. Pourtant c'est là là qu'est sorti le seul progrès accompli depuis bien longtemps en séricoculture.

M. Maillot nous a donné une de raison qui l'empêchait de faire quelques essais tels que ceux de son illustre maître. C'est la difficulté de surveiller et de nourrir des vers quand on a son logement à 2 ou 3 kilomètres de distance. En fait, la chose est impossible. Il faut que l'expérimentateur soit jour et nuit à proximité de ses essais, qu'il les dirige en personne et non point par procuration. De plus, il faut qu'il ait un aide initié à tout le détail des opérations, pour les exécuter quand il y a force majeure obligeant le directeur à s'absenter (soit les nécessités du service, soit les maladies, etc.)

En conséquence, on ne peut espérer que la Station fasse avancer l'industrie des éducateurs si l'on n'y organise

1° des laboratoires de recherches

2° une magnanimerie modèle

et si l'on ne fait desservir ces établissements par un personnel [illegible], qui ne saurait être [illegible] suivant l'avis de [illegible] qui écrit ces lignes [illegible]

1° [illegible] résidant à la Station —
2° [illegible]
3° [illegible]
4° [illegible]

[illegible] la recherche, le Comité estime [illegible] aménagé pour cet usage, puisqu'on y trouve toute place qu'on peut [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Ce qui manque à [illegible] [illegible] [illegible]

Montpellier 6 juillet 77

Monsieur

Votre lettre du 30 juin, adressée à Marseille, me parvient seulement ce matin. Je m'empresse de vous refermer que je l'envoie sur le champ à mon ami à Sir. Mr Vial, qui vous rendra réponse au 1er courrier

Agréez, Monsieur, mes ad ilité sincères.

Maillot
à Montpellier
rue Baumes, 7

A Mr Trancart, 135, rue Montmartre Paris

Montpellier 6 juillet 55

Monsieur

Votre lettre du 30 juin, adressée à Marseille, me parvient seulement ce matin. Je m'empresse de vous informer que je l'envoie sur le champ à mon avoué à Aix, Mr Vial, qui vous rendra réponse au 1er courrier

Agréez, Monsieur, mes adhésions sincères.

E Maillot

à Montpellier
rue Baumes, 7

A Mr Tranchet, 135, rue Montmartre Paris

Montpellier le 6 juillet 77

Cher Monsieur Viol,

Je reçois ce matin seulement la lettre ci-incluse que Mr Francart avait adressée à Marseille, et par laquelle il réclame le paiement de 120 fr. Si je suis effectivement redevable de cette somme, je vous prie de vouloir bien la lui faire parvenir contre son reçu, et je vous la rembourserai par le premier courrier; seulement je n'ai pas voulu le faire sans votre avis.

Depuis que je n'ai eu l'honneur de vous voir, en Xbre dernier, je suis sans nouvelles de Mr Borde, et je pense qu'il serait peut-être bon de prendre des précautions pour qu'il ne vende pas la maison de Bousset sur laquelle nous avons hypothèque; j'imagine qu'il doit s'être mis à l'abri de toute saisie nouvelle; comment faire pour lui extraire quelques milliers de francs? vous me donnerez votre avis, je vous prie, et je vous

1185

Montpellier le 6 juillet 77

Cher Monsieur Vial,

Je reçois à matin seulement la lettre ci-incluse que Mr Fauvart avait adressée à Marseille, et par laquelle il réclame le paiement de 120 fr. Si je suis effectivement redevable de cette somme, je vous prie de vouloir bien la lui faire parvenir contre son reçu, et je vous le remboursai par le premier courrier; autrement je n'ai pas voulu le faire sans votre avis.

Depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir, au 1er dernier, je suis sans nouvelles de Mr Borda, et je pense qu'il serait peut être bon de prendre des précautions pour qu'il ne vende pas la maison de Bousset sur laquelle nous avons hypothèque; j'imagine qu'il doit être mis à l'abri de toute saisie nouvelle; comment faire pour lui contraire quelques milliers de francs? vous me donnerez votre avis, je vous prie, et je vous

Montpellier, le 29 juillet 1851

Très Monsieur Viel,

Dans votre réponse à une lettre du 2 juillet, vous ne me conseillez rien sur les moyens à prendre pour obtenir de Mr Dorde [illegible] le paiement des sommes qu'il me doit. [illegible] Monsieur Vaucart [illegible] à l'entretien de ma maison [illegible] comme [illegible] de ma femme, [illegible] au lieu d'attendre [illegible] la somme de 150 fr. [illegible] et déboursés de [illegible] faites une traite sur moi de cette somme pour le 31 juillet, [illegible] Dorde [illegible] Agréez [illegible] Maillot

à Montpellier

rue Baumes

[illegible] immédiatement les 2525 fr. [illegible] sans aucun délai la somme [illegible] Il faut [illegible] l'époque des [illegible] ne [illegible] Mr Dorde [illegible] [illegible] Maillot

Montpellier, le 29 juillet 1875

Cher Monsieur Viel,

Dans votre réponse à ma lettre du 6 juillet, vous ne me conseillez rien sur les moyens à prendre pour obtenir de Mr Borde père le paiement des sommes qu'il me doit. Le besoin que j'ai d'avances pour subvenir à l'entretien de ma maison s'augmente encore en raison de l'état de grossesse de ma femme, je viens donc vous prier de faire sommation à Mr Borde d'avoir à payer dans les huit jours les sommes échues le 29 novembre 1874, savoir : 1° une somme de 30000 inscrite au contrat (sur laquelle j'en reverserai 25000 à Ernest Borde - il fait valoir l'acte consécutif que vous avez entre les mains) 2° le complément des intérêts courant du 29 nov. 73 (déduction des à-compte reçus, p. [illegible] de 12000 frs) ce qui doit faire, si je ne me trompe 2825 francs. Et pour que Mr Borde n'ait pas à récriminer contre ce procédé, prévenez-le par lettre officieuse de cette sommation, en ajoutant qu'il aura un sursis d'un an, s'il envoie immédiatement les 2825 fr. d'intérêts, sans quoi vous ferez sans aucun délai la sommation pour la huitaine. Il faut tâcher de devancer l'époque des conseils féminins, en ne perdant pas de temps, car Mr Borde ne manquerait pas d'en profiter, puis on tomberait dans les vacances des tribunaux, et de fil en aiguille, je serais sans le sou quand j'en aurai le plus besoin. Agréez, cher Monsieur, mes bien sincères compliments —— Votre [illegible]

[illegible]

P.S. Mr Trouvent a encore réclamé 50 fr. pour l'avocat de Paris, lorsque cette nouvelle note est encore [illegible]

Montpellier, le 29 juillet 1877

Cher Monsieur Viol,

Dans votre réponse à ma lettre du 6 juillet, vous ne me conseillez rien sur les moyens à prendre pour obtenir de Mr Borde père le paiement des sommes qu'il me doit. Le besoin que j'ai d'avances pour subvenir à l'entretien de ma maison s'augmente encore en raison de l'état de grossesse de ma femme, je viens donc vous prier de faire sommation à Mr Borde d'avoir à payer dans les huit jours les sommes échues le 29 novembre 1876, savoir : 1° une somme de 30000 inscrite au contrat (sur laquelle j'en reverserai 25000 à Ernest Borde s'il fait valoir l'acte consécutif que vous avez entre les mains) 2° le complément des intérêts courant du 29 mai 73 (— déduction des à-compte reçus, [illegible] de 12000 frs) ce qui doit faire, si je ne me trompe 2825 francs. Et pour que Mr Borde n'ait pas à récriminer contre ce procédé, prévenez-le par lettre officieuse de cette sommation, en ajoutant qu'il aura un sursis d'un an, s'il envoie immédiatement les 2825 fr. d'intérêts, sans quoi vous ferez sans aucun délai la sommation pour la huitaine. Il faut tâcher de devancer l'époque des Conseils généraux, en ne perdant pas de temps, car Mr Borde ne manquerait pas d'en profiter, puis on tomberait dans les vacances des tribunaux, et de fil en aiguille, je serais sans le sou quand j'en aurai le plus besoin. Agréez, cher Monsieur, mes bien sincères compliments —— Votre [illegible]

[illegible]

P.S. Le Tournant a encore réclamé [illegible] pour l'[illegible] de Paris, lorsque cette nouvelle note est [illegible]

121 26

Le 3 août

Cher Monsieur Viel,

J'avais effectivement oublié le semestre échu le 28 mai dernier, de 30000 f qui font mi vivre 750 fr.

Qui, joints aux intérêts que j'avais calculé, qui sont de 2825 f

font bien — 3575

Ce sont ces intérêts que je réclame et je vous prie d'en poursuivre le recouvrement par les moyens légaux. Même, si Mr Borde consentait à éviter tous frais de justice, je me contenterais très bien d'un à compte de 3000 fr. comme la dernière fois. Qu'est ce que je lui demande ? de contribuer pour sa part à l'entretien de ma maison, rien de plus ; il doit voir que je ne songe nullement à lui créer des embarras sérieux —

Agréez, cher Monsieur Viel, mes remerciements de complaisance sincère,

Votre [illegible]

[illegible]

121 25

Le 3 août

Cher Monsieur Viel,

J'avais effectivement oublié le semestre échu le 28 mai dernier, de 30000 f qui font 750 f.
Que, joints aux intérêts que j'avais calculé, qui sont de 2825 f
font bien — 3575

Ce sont ces intérêts que je réclame et je vous prie d'en poursuivre le recouvrement par les moyens légaux. Même, si Mr Borde consentait à éviter tous frais de justice, je ne contenterais très bien d'un à compte de 3000 fr. comme la dernière fois. Qu'est ce que je lui demande ? de contribuer pour sa part à l'entretien de ma maison, rien de plus : il doit voir que je ne songe nullement à lui créer des embarras sérieux —

Agréez, cher Monsieur Viel, mes remerciements et compliments sincères,

Votre [illegible]

E. [illegible]

122 26

Montpellier le 8 août 1817

Monsieur Borde,

Personne ne désire plus que moi vivre en bonne harmonie avec tous les siens, et puisqu'il faut vous en donner une nouvelle preuve, j'attendrai encore ce que vous me promettez pour le mois de septembre. Je ne crois pas avoir jamais commis d'offense envers vous, et ce n'est que poussé par le besoin le plus pressant que j'ai invoqué l'intervention des hommes d'affaires; vous avez dû comprendre qu'il fallait une extrême nécessité pour me résoudre à une telle détermination; vous savez que j'ai été obligé d'emprunter à droite et à [illegible], que ce sont des dettes criardes, [illegible] lesquelles j'ai attendu vainement votre [illegible] de plus il faut subvenir à [illegible] de ma petite famille. En [illegible], un second enfant est en [illegible] surtout en précision de cet [illegible] que j'ai dû venir vous

122 5

Montpellier le 8 août 1817

Monsieur Borde,

Personne ne désire plus que moi vivre en bonne harmonie avec tous les siens, et puisqu'il faut vous en donner une nouvelle preuve, j'attendrai encore ce que vous me promettez pour le mois de septembre. Je ne crois pas avoir jamais commis d'offense envers vous, et ce n'est que poussé par le besoin le plus pressant que j'ai invoqué l'intervention des hommes d'affaires; vous avez dû comprendre qu'il fallait une extrême nécessité pour me résoudre à une telle détermination; vous savez que j'ai été obligé d'emprunter à droite et à gauche, que ce sont des dettes criardes, pour lesquelles j'ai attendu vainement votre secours, et de plus il faut subvenir à l'entretien de ma petite famille. En ce moment, un second enfant est en route; c'est surtout en précision de cet événement que j'ai dû venir vous

[illegible]

Le 8 avril 1[illegible]

Cher Monsieur Viol,

Je reçois de Mr Bonde une lettre par laquelle il demande un sursis jusqu'à la fin de septembre. C'est une chose que je ne puis lui refuser, et je m'empresse de vous en informer, afin qu'il n'y ait [illegible] à m'entendre; j'aurai soin de vous [illegible] au courant de ce qui en arrivera.

[illegible]

importeur de nouvelle. Que je souhaiterais d'être au dessus de ces nécessités. Je n'ai jamais douté de vos bonnes intentions à l'égard de tous vos enfants quand vous travaillez à constituer votre fortune, je souhaite que personne n'a bas, vous en jouissez pendant un grand nombre d'années; mais je vous en prie, venez en vue de l'heure ne vous oubliez pas dans le présent. J'attends donc avec confiance dans votre parole, et vous assurez l'éponge sur vos dissentiments que vous avez [illegible] ami.

Marie me charge de vous essuyer, j'y ajoute tous [illegible] en madame

Le 8 avril 77

Cher Monsieur Viol,

Je reçois de Mr Borde une lettre par laquelle il demande un sursis jusqu'à la fin de septembre. C'est une chose que je ne puis lui refuser, et je m'empresse de vous en [illegible], fin qu'il n'y ait [illegible] [illegible], j'aurai soin de vous [illegible] au courant de ce qui en [illegible].

[illegible]

12426

Montpellier, le 12, 7bre 1829

Monsieur le Président

Je pense que vous avez bien reçu ma lettre du 8 août par laquelle je répondais à la vôtre du 5, en vous exposant ma situation, les charges qui pèsent maintenant sur moi, et mon très-vif désir de vous être agréable jusqu'aux limites du possible. J'ai compté et je compte toujours sur ce que vous me promettez dans cette lettre, et le seul but de la présente est de vous remémorer, ce qui précède, afin que vous ne m'oubliez pas pour la fin du mois courant.

Puis autre de particulier à vous mentionner - marie et moi, nous vous embrassons de cœur.

Votre bien dévoué

E. Maillet

rue Daumas, 7

124

Montauban, le 17, 7bre 1877

Monsieur [illegible]

Je pense que vous avez bien reçu ma lettre du 8 août par laquelle je répondais à la vôtre du 5, en vous exposant ma situation, les charges qui pèsent maintenant sur moi, et mon très-vif désir de vous être agréable jusqu'aux limites du possible. J'ai compté et je compte toujours sur ce que vous me promettez dans cette lettre, et le seul but de la présente est de vous remémorer ce qui précède, afin que vous ne m'oubliiez pas pour la fin du mois courant.

Rien autre de particulier à vous mentionner - Marie et moi, nous vous embrassons de cœur.

Votre bien dévoué

E. Maillet

rue Baumes, 7

Montpellier le 2 octobre

Monsieur Bond.

Vous n'avez pas tenu les promesses de votre lettre du 5 août, je suis donc obligé à mon grand regret de recourir encore à l'office de l'avoué ; c'est vous qui m'y forcez, et je suis prêt à agir sous son intermédiaire quand vous voudrez sérieusement faire les concessions que je désire.

Suis, Monsieur Bond, votre très humble serviteur,

Maillot

rue Baumes,

à Montpellier

Montpellier le 2 octobre

Monsieur Bord.

Vous n'avez pas tenu les promesses de votre lettre du 5 août, je suis donc obligé à mon grand regret de recourir encore à l'office de l'avoué ; c'est vous qui m'y forcez, et je suis prêt à agir sous son intermédiaire quand vous voudrez sérieusement faire les concessions que je désire.

Je suis, Monsieur Bord, votre très humble serviteur,

T. Maillot

rue Baumes, 7

à Montpellier

Montpellier, 2 octobre 1877

Cher monsieur Viol,

A la date de ce jour, je n'ai rien reçu de Mr Borde, depuis sa lettre du 5 août par laquelle il demandait mes délais que je ne pouvais décemment lui refuser ; mais je m'attendais parfaitement à ce qui arrive, il a voulu gagner du temps, peut-être pour se rendre insaisissable. Je viens de lui écrire pour l'informer que je reprends les voies judiciaires à son égard ; je vous prie donc de vous reporter à ma lettre du 3 août, et de réclamer en mon nom la somme de 3[illegible] fr par tous les [illegible] que la loi nous autorise à employer. [illegible] mieux que moi ce qu'il y a à [illegible] pour [illegible] je [illegible] besoin [illegible] je ne [illegible] contre [illegible] à compte [illegible] [illegible]

En [illegible] mes bonnes nouvelles je vous prie, cher [illegible], [illegible] mes [illegible]

[illegible]

[illegible]

E. Vaillé

[illegible]

Montpellier, 2 octobre 1877

Cher monsieur Viol,

A la date de ce jour, je n'ai rien reçu de Mr Borde, depuis sa lettre du 5 août par laquelle il demandait un délai que je ne pouvais décemment lui refuser; mais je m'attendais parfaitement à ce qui arrive; il a voulu gagner du temps, peut-être pour se rendre insaisissable. Je viens de lui écrire pour l'informer que je reprends les voies judiciaires à son égard; je vous prie donc de vous reporter à ma lettre du 3 août, et de réclamer en mon nom la somme de 35 fr. par tous les moyens que la loi nous autorise à employer. Vous savez mieux que moi ce qu'il y a à faire pour opérer ce recouvrement; j'en ai un besoin très urgent, et je ne transigerai que contre un à-compte d'au moins 2000 fr. comptant.

En attendant de vos bonnes nouvelles je vous prie, cher monsieur Viol, d'agréer mes sincères compliments.

Votre dévoué client

E. Maillol

rue Jaumes 7

Cher monsieur,

Je voyais à l'instant de Mr Boude un à-compte de mille francs, et promesse de pareille somme dans un mois. Devant cette concession, qui réalise à peu près ce que je voulais, je dois arrêter les poursuites commencées; veuillez donc, je vous prie, télégraphier qu'on ne donne pas suite aux actes entrepris depuis ma lettre du 2 8bre. Je souhaite que nous puissions n'y jamais revenir, sans oser encore l'espérer.

Agréez, cher monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments bien dévoués

E. Maillet

68-71

Cher monsieur,

Je rugais à l'instant de Mr Boude un à-compte de mille francs, et promesse de pareille somme dans un mois. Devant cette concession, qui réalise à peu près ce que je voulais, je dois arrêter les poursuites commencées; veuillez donc, je vous prie, télégraphier qu'on ne donne pas suite aux actes entrepris depuis ma lettre du 2 9bre. Je souhaite que nous puissions n'y jamais revenir, sans oser encore l'espérer.

Agréez, cher monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments bien dévoués

E. Maillet

Mon

Monsieur Bordes,

Je m'empresse de vous accuser réception et de vous remercier de votre lettre du 2 octobre contenant mille francs en un billet de la Banque de France. Cette somme par malheur ne fera que passer entre mes mains, car elle est réclamée depuis longtemps par mes fournisseurs et créanciers divers; néanmoins je vous suis profondément reconnaissant de m'avoir tiré ainsi d'une bien mauvaise pas. Si vous m'envoyez par elle somme, je ne dis pas au jour que vous fixez, mais d'ici à décembre, je serai tout à fait rassuré sur la situation de ma petite famille pour cette saison au moins, et Marie attendra [illegible] l'époque de ses couches, qui auront lieu, je pense, au voisinage du 1er janvier. Nous avons [illegible] vous savez, une petite fille, [illegible] mois qu'est [illegible]

[illegible]

[illegible] de vous présenter tout ce petit monde, et je jouis d'avance de votre surprise. Ai-je besoin de dire que c'est surtout pour eux et pour Marie que je travaille moi-même autant que je le puis? Peut-être vous sera-t-il agréable d'avoir quelques brochures que j'ai publiées; je vous les envoie uniquement en témoignage du genre d'occupations que j'ai maintenant. Marie et moi vous embrassons de cœur, en vous assurant de notre vive reconnaissance et de notre affection la plus sincère.

Votre tout dévoué

[illegible]

128

Mon

Monsieur Boudin,

Je m'empresse de vous accuser réception et de vous remercier de votre lettre du 5 octobre contenant mille francs en un billet de la Banque de France. Cette somme par malheur en fera que passer entre mes mains, car elle est réclamée depuis longtemps par mes fournisseurs et créanciers divers; néanmoins je vous suis profondément reconnaissant de m'avoir tiré ainsi d'une bien mauvaise pas. Si vous m'envoyez par elle somme, je ne dis pas au jour que vous fixez, mais d'ici à décembre, je serai tout à fait rassuré sur la [illegible] de ma petite famille pour [illegible] raison au mains, et Marie attendra [illegible] l'époque de ses [illegible], qui [illegible] tout lieu, je pense, au visage du [illegible] janvier. Nous avons [illegible] vous savez, une petite fille, [illegible] mois qu'est [illegible]

[illegible]

[illegible] de vous présenter tout ce petit monde, et je jouis d'avance de votre surprise. Ai-je besoin de dire que c'est surtout pour eux et pour Marie que je travaille moi-même autant que je le puis? Peut-être vous sera-t-il agréable d'avoir quelques brochures que j'ai publiées; je vous les envoie uniquement en témoignage du genre d'occupations que j'ai maintenant. Marie et moi vous embrassons de cœur, en vous assurant de notre vive reconnaissance et de notre affection la plus sincère.

Votre tout dévoué

[illegible]

128

Le 3 9bre 77

Monsieur Manuel,

Je vous renvoie bien sincèrement de
[illegible] lettre du 29 8bre contenant les 230 fr.
[illegible] par Mr Lang et vous renouvelle
la prière de retirer sur l'argent de
Mr Suzanne le montant de vos frais
honoraires; je me fais vraiment
conscience de vous causer tous les ans
du dérangement, et je ne serais plus le
faire sans cela. Vous trouverez ci-joint
les deux reçus que vous demandez;
si Mr Suzanne prie pour le 1er Xbre vous
pourrez m'écrire à Montpellier du 1er au 6
ou du 10 au 12, ou enfin à partir du
[illegible] me suis arrangé pour être à la
maison à ces époques là.

Si les questions versatiles vous
intéressent, je vous enverrai quelques
[illegible] que j'ai faites dans ces
derniers temps.

Mille remerciements encore une
fois

Votre tout dévoué

Maillot

Le 3 9bre 77

Monsieur Manuel,

Je vous renvoie bien sincèrement de
[illegible] lettre du 29 8bre contenant les 230 fr.
[illegible] par Mr Long et vous renouvelle
la prière de retenir sur l'argent de
Mr Suzanne le montant de vos frais
[illegible]onoraires ; je me fais vraiment
conscience de vous causer tous les ans
du dérangement, et je n'écrirais plus le
faire sans cela. Vous trouverez ci-joint
les deux reçus que vous demandez ;
si Mr Suzanne paie pour le 1er 8bre, vous
pourrez m'écrire à Montpellier du 1er au 6
ou du 10 au 12, ou enfin à partir du
[illegible] me suis arrangé pour être à la
maison à ces époques-là.

Si les questions vers-à-soie vous
intéressent, je vous enverrai quelques
bonnes que j'ai faites dans ces
derniers temps.

Mille remerciements encore une
fois

Votre tout dévoué

E. Maillot

Le 26 7bre

Mon cher Ernest,

Montpellier 23 décembre 1878

Cher Monsieur Bordé,

Depuis ma dernière lettre par laquelle je vous accusais réception de la vôtre du 5 octobre, je n'ai rien vu de particulier à vous annoncer, et encore en ce moment il n'y a rien de plus à nouveau. Seulement le moment approche où Marie va faire des couches, et où nous aurons encore à faire appel à votre secours, ne nous oubliez pas dans cette circonstance critique. Je vous envoie ci-inclus la photographie de notre prominence, que Marie a fait faire ces jours-ci; elle est tout à fait ressemblante. Vous aurez reçu aussi, je pense, les brochures que je vous ai adressées dans le mois d'octobre. J'en prépare plusieurs autres pour paraître fin janvier. Malgré toutes les peines que je prends, j'ai le regret d'être toujours au-dessous de ce qu'il faudrait et d'être fort peu encouragé. Une lettre de vous me fait grand plaisir, et à Marie encore plus, car nous vivons dans une solitude presque absolue.

Au bien tôt, n'est-ce pas, une réponse. Nous vous embrassons, de cœur.

Votre tout dévoué

J. Maillot

Montpellier 13 décembre 1877

Cher Monsieur Borde,

Depuis ma dernière lettre, par laquelle je vous accusais réception de la vôtre du 5 octobre, je n'ai rien eu de particulier à vous annoncer, et, encore en ce moment, il n'y a rien de nouveau. Seulement le moment approche où Marie va faire ses couches, et où nous aurons encore à faire appel à votre secours, ne nous oubliez pas dans cette circonstance critique. Je vous envoie ci-inclus la photographie de notre premier né, que Marie a fait faire ces jours-ci; elle est tout à fait ressemblante. Vous aurez reçu aussi, je pense, les brochures que je vous ai adressées dans le courant d'octobre; j'en prépare plusieurs autres pour paraître fin janvier. Malgré toutes les peines que je prends, j'ai le regret d'être toujours au-dessous de ce qu'il faudrait et d'être fort peu encouragé. Une lettre de vous me fait grand plaisir, et à Marie encore plus, car nous vivons dans une solitude presque absolue.

A bientôt, n'est-ce pas, une réponse. Nous vous embrassons, de cœur.

Votre tout dévoué

E. Maillot

Le 26 Xbre 77

Mon cher Ernest,

Rien ne pouvait m'être plus agréable que votre lettre du 21 Ct où vous témoignez des sentiments si affectueux pour nous tous, et je vous assure que nous y sommes très sensibles. Les renseignements que vous désirez sur les vignes, je vais les recueillir et vous les envoyer, car je ne suis pas très au courant actuellement; il serait mieux de venir vous même; nous vous offrons tout ce qui est en notre pouvoir, c.à.d. une place à nos festins quotidiens, si cela peut vous être agréable. Marie est sur le point de s'accoucher; je ne sais si cela tardera jusqu'au 15 janvier comme elle l'avait cru d'abord; en tout cas, elle est prodigieusement grosse. Ce serait le moment pour la caisse paternelle de s'entrouvrir, ne fut-ce que pour un billet de 500 fr. et vous seriez bien aimable d'user dans ce but de votre influence, car je souffre horriblement d'avoir recours à des emprunts, qui par la suite ont des conséquences que j'ai éprouvées. Je ne refuse pas, tant s'en faut, votre appui dans les ministères, et je me déclare prêt à accepter une augmentation de traitement et même la croix de quelque ordre des plus recherchés si l'on veut; ainsi je ne suis pas difficile. Mais avant tout, parlez à Mr Boode de ce qui précède, et vous aurez droit à ma sincère reconnaissance.

Marie demande des détails sur votre famille est-elle de un, deux, trois enfants? nous l'ignorons tout à fait. Nos compliments à Madame Ernest

Le 26 Xbre 77

Mon cher Ernest,

Rien ne pouvait m'être plus agréable que votre lettre du 21 Ct où vous témoignez des sentiments si affectueux pour nous tous, et je vous assure que nous y sommes très sensibles. Les renseignements que vous désirez sur les vignes, je vais les recueillir et vous les envoyer, car je ne suis pas très au courant actuellement; il serait mieux de venir vous-même; nous vous offrons tout ce qui est en notre pouvoir, c.à.d. une place à nos festins quotidiens, si cela peut vous être agréable. Marie est sur le point de s'accoucher; je ne sais si cela tardera jusqu'au 15 janvier comme elle l'avait cru d'abord; en tout cas, elle est prodigieusement grosse. Ce serait le moment pour la caisse paternelle de s'entrouvrir, ne fût-ce que pour un billet de 500 fr. et vous seriez bien aimable d'user dans ce but de votre influence, car je souffre horriblement d'avoir recours à des emprunts, qui par la suite ont des conséquences que j'ai éprouvées. Je ne refuse pas, tant s'en faut, votre appui dans les ministères, et je me déclare prêt à accepter une augmentation de traitement et même la croix de quelque ordre des plus recherchés si l'on veut; ainsi je ne suis pas difficile. Mais avant tout, parlez à Mr Boode de ce qui précède, et vous aurez droit à ma sincère reconnaissance.

Marie demande des détails sur votre famille est-elle de un, deux, trois enfants? nous l'ignorons tous à fait. Nos compliments à Madame Ernest

Montpellier 7 janvier 78

Monsieur Manuel,

Vous seriez bien aimable de rappeler à M. Suzanne de Tournon la petite somme dont il m'est redevable, et qu'il me serait utile d'encaisser au plus tôt; dites-lui que j'ai moins tardé quand il m'a demandé service à propos de ses terrains pris par le chemin de fer, et il ne s'en montre guère reconnaissant. Je vous envoie les brochures dont je vous avais parlé dans ma dernière lettre, et vous serre la main bien cordialement,

Votre tout dévoué,

E. Maillot

Montpellier 7 janvier 78

Monsieur Manuel,

Vous seriez bien aimable de rappeler à M. Suzanne de Tourcan la petite somme dont il m'est redevable, et qu'il me serait utile d'encaisser au plus tôt; dites-lui que j'ai moins tardé quand il m'a demandé service à propos de ses terrains pris par le chemin de fer, et il ne s'en montre guère reconnaissant. Je vous envoie les brochures dont je vous avais parlé dans ma dernière lettre, et vous serre la main bien cordialement,

Votre tout dévoué,

E. Maillot

133 2

Montpellier 16 janvier 1878

Cher Monsieur Borde

Je demeure sans aucune réponse de vous depuis le 13 8bre, et cependant M. Ernest a dû vous rappeler vers la Noel le besoin [illegible] j'allais me trouver d'une petite avance de fonds. Je ne vous demandais que cinq cents francs pour l'époque des couches de Marie. La commission n'a-t-elle pas été faite ? N'avez-vous pas pensé à cette circonstance ? Je ne sais qu'imaginer, car un à-compte de 500 fr. [illegible] ne serait être bien gênant pour vous, et il me suffirait pour le moment, l'un qu'insuffisant à me tirer d'embarras, tout à fait. Vous ne voulez pas, je pense, que nous soyons brouillés pour si peu, je vous assure que mon plus vif désir est de vivre amicalement avec vous. Mais, par grâce, ne me traitez pas comme un ennemi — si bientôt une réponse, je vous en prie.

Marie et moi vous embrassons le cœur,

Votre bien dévoué

J. Maillot

rue Baumes 7

à Montpellier

133 2

Montpellier 16 janvier 1878

Cher Monsieur Borde,

Je demeure sans aucune réponse de vous depuis le 13 Xbre, et cependant Mr Ernest a dû vous rappeler vers la Noel le besoin pressant où j'allais me trouver d'une petite avance de fonds. Je ne vous demandais que cinq cents francs pour l'époque des couches de Marie. La commission n'a-t-elle pas été faite ? N'avez-vous pas pensé à cette circonstance ? Je ne sais qu'imaginer, car un à-compte de 500 fr. ~~[illegible]~~ ne saurait être bien gênant pour vous, et il me suffirait pour le moment, bien qu'insuffisant à me tirer d'embarras tout à fait. Vous ne voulez pas, je pense, que nous voyions brouillés pour si peu, je vous assure que mon plus vif désir est de vivre amicalement avec vous. Mais, par grâce, ne me traitez pas comme un ennemi — A bientôt une réponse, je vous en prie.

Marie et moi vous embrassons de cœur,

Votre bien dévoué

J. Maillot

rue Baumes 7

à Montpellier

1342

Montpellier 4 février 1828

Cher Monsieur Bordo,

Vous n'avez pas répondu à mes lettres du 13 Xbre et du 18 janvier ; il faudrait être aveugle pour se faire encore illusion sur vos intentions à mon égard ; je vais donc recourir encore à l'intervention d'un avoué, quoiqu'il m'en coûte, mais la nécessité oblige.

Marie et moi, ainsi que nos deux petites filles demeurons, quand même, tout prêts à vous embrasser,

E. Maillot

rue Dumas, 7

à Montpellier

1342

Montpellier 4 février 1878

Cher Monsieur Boude,

Vous n'avez pas répondu à mes lettres du 13 Xbre et du 18 janvier ; il faudrait être aveugle pour se faire encore illusion sur vos intentions à mon égard ; je vais donc recourir encore à l'intervention d'un avoué, quoiqu'il m'en coûte, mais la nécessité oblige.

Marie et moi, ainsi que nos deux petites filles, demeurons, quand même, tout prêts à vous embrasser.

E. Maillot

rue Daumas, 7

à Montpellier

Montpellier 9 février 1878

Cher monsieur Viol,

Depuis un mois je diffère de jour en jour de vous écrire, afin de vous prier de continuer à vous occuper de mes intérêts comme le faisait avec tant de sollicitude Monsieur votre père. Mais je pensais bien qu'il y aurait beau tôt à agir de nouveau contre mon beau-père Mr Borde, et j'ai attendu jusqu'à aujourd'hui. Vous verrez en consultant mon dossier, que Mr Borde me doit, outre une somme de 30000 fr échue le 29 9bre 1876, les intérêts de 15500 fr ce qui fait annuellement 2275 fr d'intérêts. Or, le 1er 9bre dernier, il y a eu 4 années révolues, ce qui fait 2275 x 4 = 9100. Sur cette somme, j'ai reçu en à-compte à diverses époques 5000 fr

Restent dûs	capital	30 000
	intérêts	10'100
		34 100

Depuis le mois de décembre je réclame avec instance un à-compte sur ces sommes, mais on fait la sourde oreille, et par

Montpellier 9 février 1878

Cher monsieur Vial,

Depuis un mois je diffère de jour en jour de vous écrire, afin de vous prier de continuer à vous occuper de mes intérêts comme le faisait avec tant de sollicitude Monsieur votre père. Mais je pensais bien qu'il y aurait bientôt à agir de nouveau contre mon beau-père Mr Borde, et j'ai attendu jusqu'à aujourd'hui. Vous verrez en consultant mon dossier, que Mr Borde me doit, outre une somme de 30000 fr échue le 29 9bre 1876, les intérêts de 15500 fr ce qui fait annuellement 2275 fr d'intérêts. Or, le 1, 9bre dernier, il y a eu 4 années révolues, ce qui fait 2275 × 4 = 9100. Sur cette somme, j'ai reçu en à-compte à diverses époques 5000 fr

Restent dûs	capital	30 000
	intérêts	4'100
		34 100

Depuis le mois de décembre je réclame avec instance un à-compte sur ces sommes, mais on fait la sourde oreille, et par

135.2

136 12

une dernière lettre du 4 février,
j'annonçais que j'allais recourir
à votre office — ne recevant
pas davantage de réponse, je viens
vous prier d'écrire d'abord officieusement
en demandant un à-compte de
2000 fr. immédiat ; je n'en demande
pas plus pour surseoir jusqu'à
l'an prochain — Sinon, emploi des
moyens de rigueur, que vous
connaissez mieux que moi — Fixez
un délai de 5 à 6 jours pour la réponse
de cet Arabe — Je vous prétendrai
fidèlement de ce qu'il pourra
m'écrire dans l'intervalle —

Veuillez bien, monsieur,
présenter mes respects à Monsieur
votre père, et agréer pour
vous-mêmes mes sincères
compliments

Votre cliente
E. Maillot
rue Bannes, 7

136

137 2

Montpellier, le 8 mars 78

Cher Monsieur Vial,

Je n'ai pas encore répondu à votre lettre du 26 février, tant je suis occupé, mais vous avez bien supposé sans doute que je m'arrêterais devant les renseignements que vous me donnez au sujet de Mr Bonde. Je vais donc le laisser en repos, provisoirement au moins, jusqu'à ce qu'il ait débrouillé son affaire avec le Crédit Foncier. J'ai bien peur que malgré toute l'habileté possible, il ne coule à fond ; j'espère que je n'y aurai contribué en rien [illegible]

137 2

Montpellier, le 8 mars 78

Cher Monsieur Viel,

Je n'ai pas encore répondu à votre lettre du 26 février, tant je suis occupé, mais vous avez bien supposé sans doute que je m'arrêterais devant les renseignements que vous me donnez au sujet de Mr Bonde. Je vais donc le laisser en repos, provisoirement au moins, jusqu'à ce qu'il ait débrouillé son affaire avec le Crédit foncier; j'ai bien peur que malgré toute l'habileté possible, il ne coule à fond; j'espère que je n'y aurai contribué en rien [illegible] [illegible]

[illegible] le mai

Cher Monsieur Vial,

Je vous remercie de votre lettre du 1er mai, dont j'ai profité pour prendre une détermination. Vous verrez par l'acte ci-joint que je renonce à la succession, surtout en vue d'éviter une foule de tracas. Mais je compte toujours sur vous pour me guider dans les revendications qu'il pourrait être utile de faire un jour au sujet de la dot.

Le notaire, Mr Fadat, m'a dit que vous enverriez l'acte ci-joint à qui il conviendrait; je pense que vous désignerez volontiers quelqu'un de nos amis pour être mon mandataire en cette affaire. — J'ignore absolument comment les choses se pratiquent. Je sais seulement que Mr Borde habitait rue Castellane, 10, au quartier de la Madeleine. — Mr Ernest Borde m'écrit que le notaire qui fera l'inventaire est Mr Lanoignat, 5 rue Auber.

Je pense qu'il serait utile aussi que Mr Manuel, notaire à Rouen, eût une au courant de ce qui se passe, car il s'occupe avec beaucoup de dévouement de mes intérêts.

Veuillez agréer, cher Monsieur, pour vous et monsieur votre frère, mes bien sincères salutations.

Votre client tout dévoué

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Cher Monsieur Viel,

Je vous remercie de votre lettre du 1er mai, dont j'ai profité pour prendre une détermination. Vous verrez par l'acte ci-joint que je renonce à la succession, surtout en vue d'éviter une foule de tracas. Mais je compte toujours sur vous pour me guider dans les revendications qu'il pourrait être utile de faire un jour au sujet de la dot.

Le notaire, Mr Fadat, m'a dit que vous enverriez l'acte ci-joint à qui il conviendrait; je pense que vous désignerez volontiers quelqu'un de vos amis pour être mon mandataire en cette affaire. J'ignore absolument comment les choses se pratiquent. Je sais seulement que Mr Borde habitait rue Castellane, 10, au quartier de la Madeleine. Mr Ernest Borde m'écrit que le notaire qui fera l'inventaire est Mr Lassignat, 5 rue Auber.

Je pense qu'il serait utile aussi que Mr Manuel, notaire à Rouvet, fût tenu au courant de ce qui se passe, car il s'occupe avec beaucoup de dévouement de mes intérêts.

Veuillez agréer, cher Monsieur, pour vous et monsieur votre frère, mes bien sincères salutations.

Votre client tout dévoué

E. Maillot

rue Bonaparte, 7

Montpellier 19 mai 1878

Cher monsieur Ernest,

L'acte que vous demandez, je vous l'ai envoyé le 5 de ce mois l'adresse que vous m'avez donnée au Bas-Meudon, 47, route de Vaugirard. Si vous ne l'avez pas reçu, envoyez-m'en une copie, je n'en ai pas gardé et je le signerai de nouveau. Je vous ai [illegible] en vain à votre bureau de la Chaussée d'Antin le 10 mai; c'était une belle occasion de me réclamer cette pièce, et je regrette que vous n'en ayez pas profité, je voulais aussi vous demander si Mr Borde avait laissé dans ses papiers les deux cents obligations de l'Impérial [illegible] [illegible] en dépôt le jour de mon mariage, ou bien si la [illegible] en a été effectuée, vous devez savoir cela. Enfin je vous [illegible] dit, comme je l'écrivais le 5 dans la lettre dont je parle [illegible] commençant, que j'avais remis aux mains de mon avoué [illegible] [illegible] à la succession, avec les réserves de droit au [illegible] [illegible] est chez Mr Tourrette, rue de Richelieu 99.

[illegible] Monsieur Ernest, les détails que je suis obligé [illegible] [illegible] par lettre puisque je n'ai pu le faire [illegible] [illegible] regret. Croyez bien que je [illegible] tout mon possible [illegible] agréable d'ailleurs, et [illegible] bien [illegible] [illegible] pour vous et votre famille. Marie se joint à [illegible] cette circonstance.

Votre bien dévoué [illegible]

[illegible]

139 12

Montpellier 19 mai 1878

Cher monsieur Ernest,

L'acte que vous demandez, je vous l'ai envoyé le 5 de ce mois l'adresse que vous m'avez donnée au Bas-Meudon, 47, route de Vaugirard. Si vous ne l'avez pas reçu, envoyez-m'en une copie, je n'en ai pas gardé, et je le signerai de nouveau. Je vous ai [illegible] en vain à votre bureau de la Chaussée d'Antin le 10 mai, c'était une belle occasion de me réclamer cette pièce, et je regrette que vous n'en ayez pas profité, je voulais aussi vous demander si Mr Bonde avait laissé dans ses papiers les deux cents obligations de l'Impérial [illegible] [illegible] en dépôt le jour de mon mariage, ou bien si la [illegible] en a été effectuée, vous devez savoir cela. Enfin je vous [illegible] dit, comme je l'écrivais le 5 dans la lettre dont je parle [illegible] commençant, que j'avais remis aux mains de mon avoué [illegible] [illegible] à la succession, avec les réserves de droit au [illegible] [illegible] acte est chez Mr Tourrette, rue de Richelieu 99.

[illegible] cher monsieur Ernest, les détails que je suis obligé [illegible] [illegible] par lettre puisque je n'ai pu le faire [illegible] [illegible] vif regret. Croyez bien que je fais tout mon possible, [illegible] agréable d'ailleurs, et [illegible] mes bien sincères [illegible] pour vous et votre famille. Marie se joint à [illegible] cette circonstance.

Votre bien dévoué [illegible] Maillot

[illegible] Ernest [illegible]

139 42

Montpellier, 23 juin 78

Monsieur [illegible],

Je reçois de Me Lamignat, notaire, rue [illegible], 5, l'invitation d'assister (ou de me faire représenter par un fondé de pouvoirs) à l'inventaire au décès de Mr Borde, jeudi prochain à 2 heures. Je pense que c'est le cas de faire savoir que j'ai renoncé à la succession; veuillez donc, je vous prie, faire le nécessaire pour que [illegible] [illegible] [illegible] de mon absence et s'il [illegible] que je [illegible] quelque acte, veuillez m'en informer au plus tôt; je ne suis pas au courant de toutes ces formalités, et n'hésite pas à me conseiller d'avoir recours à vos [illegible].

Dans cette [illegible], je vous [illegible] Monsieur [illegible], d'agréer mes plus [illegible] salutations,

[illegible]

[illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] 97

[illegible] 2 juin 1878

Monsieur Lamignat,

En réponse à votre lettre du 22 juin par laquelle vous me demandez d'assister à l'inventaire de Mr Borde, je m'empresse de vous informer que j'ai fait acte de renonciation à la succession, lequel est déposé chez [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] 93. Je vous demande [illegible] [illegible] qu'il faut le nécessaire afin que [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] pas [illegible] [illegible] vous que vous [illegible] [illegible]

Agréez, Monsieur, mes [illegible] salutations,

[illegible]

[illegible] [illegible]

A Mr Lamignat, notaire, rue [illegible]

Montpellier, 23 juin 78

Monsieur Tourette,

Je reçois de Mr Lavignat, notaire, rue Auber, 5, l'invitation d'assister (ou de me faire représenter par un fondé de pouvoirs) à l'inventaire au décès de Mr Borde, jeudi prochain à 2 heures. Je pense que c'est le cas de faire savoir que j'ai renoncé à la succession; veuillez donc, je vous prie, faire le nécessaire pour que nul embarras ne résulte de mon absence, et s'il fallait que je signe quelqu'acte, veuillez m'en informer au plus tôt; je ne suis pas au courant de toutes ces formalités, et ai besoin qu'on me conseille d'une manière bien précise.

Dans cette [illegible], je vous [illegible] Monsieur Tourette, d'agréer mes plus sincères salutations,

E. Mazillot

Mr de la Station séricicole

Tourette, [illegible] 99

Montpellier, 23 juin 1878

Monsieur Lavignat,

En réponse à votre lettre du 22 juin par laquelle vous me demandez d'assister à l'inventaire de Mr Borde, je m'empresse de vous informer que j'ai fait acte de renonciation à la succession, lequel est déposé chez Mr Tourette [illegible] rue de Richelieu, 99. Je vais lui écrire de suite pour qu'il fasse le nécessaire, afin que nul obstacle ne survienne par une faute au rendez-vous que vous avez préparé.

Agréez, Monsieur, mes plus sincères salutations,

[illegible]

Dr de la Station séricicole de Montpellier

A Mr Lavignat, notaire, rue [illegible]

140 12

141 2

13 juillet 78

Cher monsieur Vial,

Je vous envoie ci-joint un acte que vous lirez qui me mande à comparaître à Aix le 8 août. Est-ce qu'il faut que je m'y rende ? Cela me semble bien superflu — mais je vous prie de me le dire vous-même, car toutes ces paperasses sont pour moi la bouteille à l'encre.

Je ne vois pas que mon jour cette ait signifié une renonciation à la succession ; est-ce que ce ne serait pas sensible de ne pas attendre davantage ?

Si vous voulez bien me tranquilliser sur ces deux points, je vous en serai bien reconnaissant. En attendant votre réponse agréez, je vous prie mon bien sincère salutation.

Votre client dévoué

E. Maillot

141 2

13 juillet 75

Cher monsieur Vial,

Je vous envoie ci-joint un acte que vous bien qui m'invite à comparaître à Aix le 8 août. Est-ce qu'il faut que je m'y rende ? Cela me semble bien superflu — mais je vous prie de me le dire vous-même, car toutes ces paperasses sont pour moi la bouteille à l'encre.

Je ne crois pas que ma tourette ait signifié une renonciation à la succession ; est-ce que ce ne serait pas utile de ne pas attendre davantage ?

Si vous voulez bien me tranquilliser sur ces deux points, je vous en serai bien reconnaissant. En attendant votre réponse, agréez, je vous prie mes bien sincères salutations

Votre client dévoué

E. Maillot

143 142

25 juillet 1875

Monsieur Tournette

Je crois devoir vous rappeler, de peur d'oublier l'acte de renonciation que j'ai eu à accomplir pour la succession [illegible]. Les [illegible] des [illegible] [illegible] leur [illegible] je viens de recevoir du [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] relative à la [illegible] [illegible] de [illegible] (Bne du Rhône) est peut-être arrivé en le moment de [illegible] à qui il convient une [illegible] ; vous savez [illegible] [illegible], ignorant des usages [illegible], ce qu'il faut faire de cet acte. Je vous prie instamment de ne pas l'oublier ; il me serait infiniment désagréable [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

25 juillet 18[illegible]

Monsieur Tournette,

Je crois devoir vous rappeler, de peur d'oublier l'acte de renonciation que j'ai envoyé par la mission Bordes. Les pourvoirs des exécuteurs sont leur brain; je viens de recevoir du crédit foncier une volumineuse copie relative à la vente des immeubles de Bousset (Bd du Lion) tel peut-être savait ce le moment de signifier à qui il convient ma renonciation; vous savez [illegible] ignorant des usages judiciaires ce qu'il faut faire de cet acte.

Je vous prie instamment de ne pas l'oublier; il me serait infiniment désagréable [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Montpellier, le 16 septembre 1878

Cher Monsieur Vial

Je vous envoie encore ci-joint une feuille de réclamation d'un créancier de Mr Bordes pour faire suite à celles que vous avez déjà. Ne pensez-vous pas que tout ce dossier devrait être envoyé à Mr Tourrette à Paris, pour qu'il signifie ma renonciation aux réclamants ? Je crains toujours d'être compromis dans ces affaires, et il me tarde que cet acte de renonciation soit rendu notoire aux intéressés. Ecrivez je vous prie, dans ce sens, à Mr Tourrette, qu'il ne s'endorme pas, et ne me laisse pas attaquer à titre d'héritier. En outre, qu'il s'informe du résultat de la liquidation.

J'ignore totalement ce qui s'est passé à la vente des [illegible] de Rousset. A-t-on vendu le four dont le revenu faisait partie de la dot de Madame Maillet ? Mr Manuel ne m'a pas écrit.

Agréez, cher Monsieur Vial, mes bien sincères compliments

Votre bien dévoué

E. Maillet

rue Bannus, 7

E.V.P.

Montpellier, le 16 septembre 1878

Cher Monsieur Vial,

Je vous envoie encore ci-joint une feuille de réclamation d'un créancier de Mr Borde, pour faire suite à celles que vous avez déjà. Ne pensez-vous pas que tout ce dossier devrait être envoyé à Mr Tourrette à Paris, pour qu'il signifie ma renonciation aux réclamants ? Je crains toujours d'être compromis dans ces affaires, et il me tarde que cet acte de renonciation soit rendu notoire aux intéressés. Ecrivez-je vous prie, dans ce sens, à Mr Tourrette, qu'il ne s'endorme pas, et ne me laisse pas attaquer à titre d'héritier. En outre, qu'il s'informe du résultat de la liquidation —

J'ignore totalement ce qui s'est passé à la vente des immeubles de Rousset. A-t-on vendu le four dont le revenu faisait partie de la dot de Madame Maillot ? Mr Manuel ne m'a pas écrit.

Agréez, cher Monsieur Vial, mes bien sincères compliments

Votre bien dévoué

E. Maillot

rue Bannus, 7

E.V.P.

Le 20 septembre 1878

Monsieur Courrette,

Vous avez dû recevoir de Mr Vial, avoué à Aix, un acte de sommation adressé à moi par Mr Kugelmann — Je vous envoie encore l'acte d'assignation que je viens de recevoir du même, et vous prie de ne pas oublier de signifier à ce créancier, la renonciation que j'ai faite à la succession de Mr Borde, afin que je ne sois pas exposé à des frais de ce côté. Est-ce qu'il n'y a pas de moyen de rendre cette renonciation notoire d'une manière générale? Car je prévois que ce créancier ne sera pas le seul à m'envoyer son papier timbré. Dites-moi aussi ce que je dois faire à l'égard des autres héritiers, s'il y a possibilité de rentrer dans une partie de la dot.

En attendant le plaisir de vous lire, je vous prie, Monsieur Courrette, d'agréer mes salutations bien sincères

E. Maillet

Rue Bonaparte 7

Le 20 septembre 1878

Monsieur Courrette,

Vous avez dû recevoir de Mr Vial, avoué à Aix, un acte de sommation adressé à moi par Mr Kugelmann — Je vous envoie encore l'acte d'assignation que je viens de recevoir du même, et vous prie de ne pas oublier de signifier à ce créancier, la renonciation que j'ai faite à la succession de Mr Borde, afin que je ne sois pas exposé à des frais de ce côté. Est-ce qu'il n'y a pas de moyen de résidre cette renonciation notoire d'une manière générale? Car je prévois que ce créancier ne sera pas le seul à m'envoyer son papier timbré. Dites-moi aussi ce que je dois faire à l'égard des autres héritiers, s'il y a possibilité de rentrer dans une partie de la dot.

En attendant le plaisir de vous lire, je vous prie, Monsieur Courrette, d'agréer mes salutations bien sincères

E. Maillet

rue Bonne 7

Montpellier, 8 août 1879.

Monsieur le Directeur,

Conformément à l'indication portée sur la Carte que vous avez eu la bonté de me donner, je la renvoie ci-incluse à votre administration, et je vous en exprime de nouveau mes plus vifs remerciements. Permettez-moi d'espérer que l'année prochaine vous voudrez bien me faire la même faveur.

Je vous adresse à titre d'échange une brochure [illegible] publiée par mes soins à la Faculté de Médecine de Montpellier [illegible] Vous me ferez grand plaisir en m'envoyer par l'intermédiaire de votre bibliothécaire, en échange de cette brochure, la première année de votre Revue d'Hygiène, et par la suite les numéros de votre Revue à partir de la date exacte de la Société.

Je suppose donc que vous avez effectué la réexpédition au greffier de la Faculté de Médecine de Montpellier, par suite de la réalité pas sans doute que la faute au plus tôt et de ne m'envoyer la date exacte de la Société [illegible]

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes bien sincères salutations.

E. Mailhot, professeur à l'École d'Agriculture de Montpellier.

Adresse : à l'École d'Agriculture de Montpellier

Montpellier, le 11 août 1879

Monsieur Lancaster,

J'ai reçu du secrétariat de l'Assignation de [illegible] 15 de Milan, une lettre [illegible] de la Société de la [illegible] par mes soins [illegible] Vous me [illegible] que le [illegible] Mais la première année [illegible] cette année [illegible] je suppose donc que vous avez effectué la réexpédition au greffier de la Faculté de Médecine de Montpellier, par suite de la réalité pas sans doute que la faute au plus tôt et de ne m'envoyer la date exacte de la Société [illegible]

Veuillez agréer, Monsieur Lancaster, mes bien sincères salutations.

E. Mailhot, professeur à l'École d'Agriculture de Montpellier.

Montpellier, le 11 juin 1878

Monsieur Courrette,

Je reçois du receveur de l'enregistrement de Trots (Bd du Rhône) une lettre par laquelle il demande la date de la renonciation faite par ~~par~~ une femme (née Borde) et par moi à la succession de son père Mr Borde. Vous savez que le 14 mai 1878 je vous ai envoyé par l'intermédiaire de Mr Viel, d'Aix, la procuration pour effectuer cette renonciation, et par une lettre du courant de juin, je vous priais de faire le [illegible] pour me mettre à l'abri de toute [illegible]. Je suppose donc que vous avez effectué cette renonciation au greffe du tribunal, et si par hasard ce n'était pas fait je vous prie de la faire au plus tôt, et de m'envoyer la date exacte de ladite renonciation.

Veuillez agréer, Monsieur Courrette, mes bien sincères salutations,

E. Maillet, professeur à l'Ecole d'Agriculture de Montpellier

Adresse :
à l'Ecole d'Agriculture
de Montpellier

148

Montpellier, 8 août, 1879.

Monsieur le Directeur,

Conformément à l'indication portée sur la Carte que vous avez eu la bonté de me donner, je la renvoie ci-incluse à votre administration, et je vous en exprime de nouveau mes plus vifs remerciments. Permettez-moi d'espérer que l'année prochaine vous voudrez bien me faire la même faveur.

Je vous adresse, à titre d'hommage, mes dernières publications, en vous priant de les accepter comme un faible témoignage de mes sentiments.

Je suis, Monsieur le Directeur, avec la plus haute considération,

Votre très-humble et reconnaissant serviteur

Le Dr de la Station séricole

[illegible]

M. Talabot

Montpellier, 8 août, 1879.

Monsieur le Directeur.

Conformément à l'indication portée sur la Carte que vous avez eu la bonté de me donner, je la renvoie ci-incluse à votre administration, et je vous en exprime de nouveau mes plus vifs remerciments. Permettez-moi d'espérer que l'année prochaine vous voudrez bien me faire la même faveur.

Je vous adresse, à titre d'hommage, mes dernières publications, en vous priant de les accepter comme un faible témoignage de mes sentiments.

Je suis, Monsieur le Directeur, avec la plus haute considération,

Votre très-humble et reconnaissant serviteur

Le Dr de la Station séricicole

E. Maillot

M. Talabot

Montpellier, 3 janvier 1880

Cher Monsieur

Voici les adresses que je vous avais promises, pour les graines de vers à soie. Bien entendu que tout en ayant grande confiance dans tous ces messieurs je ne me porte pas garant de la qualité de toutes leurs graines :

Mr Guisquet, à St Ambroix (Gard)
Mr Chabrier, à Peyruis (Basses Alpes)
Mr Marcy, à Grasse (Alpes-maritimes)
Mr Santol, à Cenet (Pyrénées Orientales)
Mr Henri Baron de Claviers, à Seillans (Var)

Je me permets aussi de vous rappeler que j'ai fait imprimer ma dernière conférence sur l'élevage des vers à soie, à 0f10 et que peut-être votre Société voudrait m'en acheter un ou deux cents. De plus, que la publication des ouvrages italiens que j'avais ministère, vient d'être suspendue, je suis, je suppose, des avis malveillants de quelqu'ennemi que je ne pourrais désigner. Il me semblerait important de continuer ces publications (notamment un mémoire de Villadini sur la muscardine). Votre société pourrait émettre un vœu dans ce sens. Cela ferait peut-être quelque effet.

Je saisis cette occasion pour [illegible] de bonne année, et vous prie de toujours me croire

Votre bien dévoué
collègue en [illegible]

[illegible]

151

Montpellier, 3 janvier 1880

Cher Monsieur,

Voici les adresses que je vous avais promises, pour les graines de vers à soie. Bien entendu que, tout en ayant grande confiance dans tous ces messieurs, je ne me porte pas garant de la qualité de toutes leurs graines :

Mr Guisquet, à St Ambroix (Gard)
Mr Chabrier, à Peyruis (Basses Alpes)
Mr Marcy, à Grasse (Alpes maritimes)
Mr Santol, à Ceret (Pyrénées Orientales)
Mr Henri Baron de Claviers à Seillans (Var)

Je me permets aussi de vous rappeler que j'ai fait imprimer ma dernière conférence sur l'élevage des vers à soie, à 0f10, et que peut-être votre Société voudrait m'en acheter un ou deux cents. De plus, que la publication des ouvrages italiens que j'avais ministère, vient d'être suspendue, je suite, je suppose, des avis malveillants de quelqu'ennemi que je ne pourrais désigner. Il me semblerait important de continuer ces publications (notamment un mémoire de Villadini sur la muscardine). Votre société pourrait émettre un vœu dans ce sens, cela ferait peut-être quelque chose.

Je saisis cette occasion de vous offrir mes souhaits de bonne année, et vous prie de toujours me croire

Votre bien dévoué
collègue en sérénité

[illegible]

152

Montpellier 10 janvier 1880

Monsieur [illegible],

Ayant été malade ces jours-ci, je n'ai pu répondre encore à votre lettre du 5 ct. Je dois vous dire que M. Carbonnel et moi avons vendu l'an dernier en bloc pour 378 fr, un lot d'objets d'[illegible], à moi, et à M. [illegible], [illegible] à la condition que tous les objets vendus auraient livrés à M. [illegible], lequel faisait la [illegible], [illegible] ensuite avec moi de gré à gré. Si les objets n'ont pas été tous livrés, car M. Carbonnel a gardé un [illegible], estimé 50 francs par lui, et ce que je croyais qu'il [illegible] [illegible] 30 francs, [illegible] les autres objets [illegible] plus cher. Aujourd'hui, n'ayant rien reçu [illegible], [illegible] [illegible] M. [illegible], il [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] que ce dernier [illegible] et [illegible], c'est à lui que vous [illegible] tout. Je ne comprends pas pourquoi il n'a pas depuis longtemps terminé cette affaire ainsi qu'il s'y était engagé. Ayez la bonté de m'écrire, quand vous aurez réglé la partie [illegible] vous [illegible] toujours [illegible] à toute consultation [illegible].

Agréez, Monsieur, mes salutations empressées

E. Maillot

Montpellier 10 janvier 1880

Monsieur Verdal,

Ayant été malade ces jours-ci, je n'ai pu répondre encore
à votre lettre du 5 ct. Je dois vous dire que Mr Carbonnel et
Mme Verdal ont vendu l'an dernier <u>en bloc</u> pour 378f 10,
un lot d'objets d'ameublement, <u>à moi, et à Mr Boujol,</u>
menuisier, [illegible], à la double condition que <u>tous les
objets susdits</u> seraient livrés à Mr Boujol, <u>lequel paierait la
facture</u>, quitte à régler ensuite avec moi de gré à gré. Or les
objets n'ont pas été <u>tous</u> livrés, car Mr Carbonnel a gardé un
secrétaire, estimé 50 francs par lui, et sur lequel je n'avais qu'[illegible]
[illegible] notamment [illegible] au 30 francs, à seule fin de faire
passer les autres objets à un prix plus élevé. Aujourd'hui,
n'ayant pas reçu ce secrétaire, je demande une réduction
sur le total [illegible], mais [illegible] consulté Mr Boujol,
il [illegible] que vous [illegible]
[illegible] cette réduction est consentie, il [illegible]
[illegible] à vous [illegible] entre vos mains, ou de [illegible]
[illegible] par l'intermédiaire de Mr Boujol — mais encore faut-il
que ce dernier soit avisé et consentant — En définitive,
c'est à lui que vous avez affaire avant tout — je ne
comprends pas pourquoi il n'a pas depuis longtemps
terminé cette affaire ainsi qu'il s'y était engagé. Ayez
la bonté de m'écrire, quand vous aurez décidé le
parti à prendre et vous me trouverez toujours prêt à
toute conciliation raisonnable ——

Agréez, Monsieur, mes salutations empressées

E. Maillot

à monsieur le Président de la Commission royale pour l'encouragement de l'agriculture, de l'industrie et du Commerce.

Monsieur le Président,

En réponse à votre honorée du 17 janvier, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai écrit aujourd'hui à quatre producteurs de graines de vers à soie, afin de retenir les quantités que vous désirez. Cette année les graines sont rares, et très recherchées; leur prix moyen, pour les collectrices de choix est de 20 francs l'once de 25 grammes, c'est à-dire 800 fr. le kilog. j'en aurai pourtant un kilogramme à un prix notablement moindre, et la différence représentera à peu près les frais d'emballage et d'expédition jusqu'à Marseille.

Veuillez donc bien, Monsieur le Président me faire parvenir un mandat de 3200 francs, afin que je puisse payer comptant des graines

Montpellier, le 28 janvier 1880

A Monsieur le Président de la Commission royale pour l'encouragement de l'agriculture, de l'industrie et du Commerce.

Monsieur le Président,

En réponse à votre honorée du 17 janvier, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai écrit aussitôt à quatre producteurs de graines de vers à soie, afin de retenir les quantités que vous désirez. Cette année les graines sont rares, et très-recherchées; leur prix moyen, pour les cellulaires de choix est de 20 francs l'once de 25 grammes, c'est-à-dire 800 fr. le kilo. J'en aurai pourtant un kilogramme à un prix notablement moindre, et la différence représentera à peu près les frais d'emballage et d'expédition jusqu'à Marseille.

Veuillez donc bien, Monsieur le Président, me faire parvenir un mandat de 3200 francs, afin que je puisse payer comptant les graines.

à mesure qu'elles me seront livrées. J'ignore le prix de transport à Marseille. Veuillez me dire s'il reste sur la somme que vous m'avez pour payer le transport, je le paierai sinon, l'expédition sera faite en port dû. D'ailleurs je vous enverai comme l'an dernier une lettre rectificative des dépenses faites.

Vous pouvez adresser votre mandat Desandrieis, courant d'Italie, à Montpellier rue St Roch, 8, ou me le faire tenir par telle autre voie que bon vous semblera.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération

E. Maillet

Directeur de la Station séricicole de Montpellier

P. S. Prière de répondre sans retard, vu l'urgence de satisfaire aux commandes des vendeurs.

à mesure qu'elles me seront livrées. J'ignore le prix de transport de Marseille à [illegible] s'il reste sur la somme que vous m'avez [illegible] pour payer le transport, je le paierai sinon, l'expédition sera faite en port dû. D'ailleurs je vous enverrai comme l'année une facture justificative des dépenses faites.

Vous pouvez adresser votre mandat Desandrieis, consul d'Italie, à Montpellier rue St Roch, 6, ou me le faire tenir par telle autre voie que bon vous semblera.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération [illegible]

L. Moillot

Directeur de la Station séricicole de Mon[illegible]

P. S. Prière de répondre sans retard, vu l'urgence de satisfaire aux [illegible] vendeurs.

Etat des graines envoyées

par M. Maillet [illegible]

1° graine de [illegible]	[illegible]	[illegible] marque	H. L.
	4	———	H. D.
	14	———	H. O.
	16	———	H. C.
2° graine des [illegible]	[illegible]	———	n° 32. Chabrier
	20	———	n° 8. Chabrier
	5	———	n° 4.
3° graine des [illegible]	20	———	1 A.
	20	———	2 R.
4° graine de [illegible]	20	———	pas de marque.

Total. 160. [illegible] de 25 [illegible]

[illegible]

[illegible] entre elles, afin que si l'une [illegible] elle ne gâte pas les autres.

Marseille le 3 mars 1860

Monsieur le Président

Je viens de remettre au bureau de la Cie Traissinet la caisse contenant les quatre kilogrammes de graine de vers à soie que vous m'avez demandés, et dont l'état détaillé est ci-joint. Il sera bon sitôt la caisse arrivée de déballer les boîtes et de les bien aérer. J'espère que la suite en sera aussi bon que l'an passé et que vous voudrez bien m'en informer.

Voici le détail des dépenses que j'ai payées sur les fonds que vous m'avez fournis à cet effet.

2 kg. de graine à 800 f.	—	1600 f.
2 kg. id. — 640	—	1280
Change du billet de 3200	—	15
Emballage des graines	—	42
Transport à Marseille		
Port de Marseille au Pirée	—	
Total		

Sur les 3200 f. il me reste par conséquent disponible une somme de [illegible] que je vous ferai parvenir par la voie que vous me devez bien m'indiquer lorsque vous

aurez reçu les graines.

J'ai écrit à Paris pour les microscopes. Celui de Nachet, modèle le plus simple, reviendrait rendu à Marseille à 110 fr. et celui de Parzniowski qui est un peu plus soigné à 150 à peu près. En outre, on peut les compléter l'un et l'autre par l'adjonction d'objectifs et d'oculaires de diverse puissance; une série assez complète porterait le prix du 1er modèle à 250 fr. et celui du second à 350 francs. Si vous désirez j'emploierai le reste de l'argent que j'ai à vous envoyer, à l'achat du modèle que vous préférerez.

Veuillez bien, Monsieur le Président, agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée

E. Maillot

à Montpellier
(Ecole d'Agriculture)

Montpellier le 3 janvier

Monsieur Cardieu,

Ainsi que vous m'y avez autorisé lors de ma dernière visite, je vous expédie aujourd'hui par grande vitesse, à votre domicile, une caisse à destination de Chypre, en vous priant de vouloir bien la faire parvenir à l'adresse indiquée, qui est [illegible] à Larnaca.

Je désire qu'elle soit assurée pour une valeur de 950 francs, voici le détail de ce qu'elle contient :

20 kg. papier pris percé pour vers à soie, valant	25 fr.
40 onces (de 25 gr.) de graine vers à soie, à 18 fr.	720
1 microscope, de Wagnerski, de Paris	175
Mesure objets de [illegible] (Hermanitz, [illegible])	30
Total ...	950 fr.

Vous voudrez bien faire l'avance des frais d'assurance, et [illegible] la note [illegible] de vos déboursés et commissions que je m'empresserai de solder aussitôt.

Agréez, Monsieur Cardieu, l'assurance de mes sentiments de parfaite considération,

E. Maillot

Professeur à l'École d'Agriculture

près Montpellier

[illegible], rue Sénac, 38, Marseille.

Montpellier le 3 janvier 1877.

Monsieur Tardieu,

Ainsi que vous m'y avez autorisé lors de ma dernière visite, je vous expédie aujourd'hui par grande vitesse, à votre domicile, une caisse à destination de Chypre, en vous priant de vouloir bien la faire parvenir à l'adresse indiquée, qui est Mr Jacobos Crapenda, à Larnaca.

Je désire qu'elle soit assurée pour une valeur de 950 francs, voici le détail de ce qu'elle contient,

20 kg. papier gris percé pour vers à soie, valant	25 fr
40 onces (de 25 gr.) de graine vers à soie, à 18 f	720
1 microscope, de Wazmowski, de Paris	175
Mesure objets de pierrerie (Hermanitz, Morton)	30
Total	950 fr

Vous voudrez bien faire l'avance des frais d'assurance, et m'envoyer la note avec celle de vos déboursés et commissions que je m'empresserai de solder aussitôt.

Agréez, Monsieur Tardieu, l'assurance de mes sentiments de parfaite considération,

E. Maillot

Professeur à l'École d'Agriculture de Montpellier

Rue, rue Sénac, 35, Marseille.

Montpellier 4 janvier 1851

Mon cher monsieur Philippi.

Voici le détail de ce que contient la caisse que je vous ai expédiée hier, par l'entremise de Mr Candière négociant à Marseille, rue [illegible] à l'adresse de Mr Jacobs [illegible] à [illegible] :

1° trois cartons de papier prol pour l'étalage, poids 21 kg valeur	21 francs
2° l'embrasage de premier choix, avec les garnitures 30 et 600	175,80
3° 6 [illegible], 2 [illegible], 1 [illegible], [illegible]	27,55
4° 1 manuel du [illegible]	4,00
5° 1 boîte en zinc contenant les graines de [illegible]	3,00
6° 3 onces graines de [illegible], en un petit paquet [illegible] à 25f	
10 — do — à 20 fr, d'une autre provenance	200,00
12 — do — à 16, d'une autre provenance	192,50
et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]	
7° 1 [illegible] [illegible] de [illegible]	1,80
Ajoutez y les frais de [illegible]	4,00
du port payé jusqu'à Marseille	
du change des 2 billets	4,50
total	723,10

Reçu 750,00
Dépensé 723,10
26,90

Il reste par conséquent 26f90, que je [illegible] employer à payer les frais [illegible] Mr Candière, à Marseille, [illegible] de la caisse, qui sera retirée, pour la semaine [illegible] [illegible] tout vous arrivera à bon port. Il faudra de suite [illegible] les graines à l'air, et les tenir dans un lieu le plus frais [illegible] quelques volumes [illegible] [illegible] que je vous offre [illegible] partie de la station [illegible]. Vous trouverez peut-être le [illegible] un peu cher, mais il est excellent, et vous [illegible] qu'il n'est pas trop payé. Avant de l'employer, [illegible] la [illegible] des [illegible] à l'aide du [illegible] qui est dans la caisse.

Agréez mes salutations, [illegible] avec lesquelles [illegible]

Votre très dévoué [illegible]

Montpellier 4 janvier 1881

Mon Monsieur Philippidis,

Voici le détail de ce que contient la caisse que je vous ai expédiée hier, par l'entremise de Mr Tardieu (négociant à Marseille, rue [illegible]) à l'adresse de Mr Jacobus Ezeparse à Larnaca :

1° Trois rouleaux de papier percé pour déchiffrage, poids 21 kg valeur 21 francs
2° 1 microscope de premier choix, avec les grossissements 30 et 600 — 175,80
3° 6 martins, 2 thermomètres, 1 hygromètre, 1 [illegible] — 27,55
4° 1 manuel du maquinaire — 4,20
5° 1 boîte en zinc contenant les graines de vers à soie — 9,00
6° 3 onces graines de 1er choix, en un petit paquet séparé à 25f —
10 — id — à 20 fr, d'une autre provenance — 200,00
12 — id — à 16, d'une autre provenance — 192,30
et trois boîtes envoyées par Mr Daillon dont j'ignore le contenu —
7° 1 paquet graine de bottes — 1,80

Ajoutez-y le prix de l'emballage — 4,00
du port payé jusqu'à Marseille —
du change des 2 billets — 4,50

Total — 723,10

Reçu — 750,00
Déposé — 723,10
26,90

Il reste par conséquent 26f90, que je dois employer à payer les frais de Mr Tardieu à Marseille, et [illegible] de la caisse, que j'ai estimée, pour la douane, à 150 fr. — J'espère tout vous arriver à bon port. Il faudra de suite étaler les graines à l'air, et la tenir dans un lieu le froid. J'ai ajouté en quelques volumes sur le vers à soie, que je vous offre, de la part de la Station séricicole. Vous trouverez peut-être le microscope un peu cher, mais il est excellent, et vous verrez que ce n'est pas trop payé. Avant de l'employer, enlevez la poussière des verres à l'aide du pinceau qui est dans la caisse.

Accusez moi réception, dès que vous aurez la caisse.

Votre bien dévoué G. Mai[illegible]

Montpellier 5 février 1828.

Monsieur le Consul de Grèce à Marseille

Monsieur,

Je vais immédiatement me occuper d'acheter les cellules de poivre, les étudier en entrepôt, puis laver et sortir ces poivres, tout cela demande bien une vingtaine de jours; mais j'aurai fini, j'aurai l'honneur de vous écrire pour vous avoir du jour de mon arrivée à Marseille [illegible] les renfermant. J'estime que la dépense totale sera de 1200 à 1300 francs. Comme je suis obligé de traiter mon cinq ou six moyennes, il est probable que j'aurai des pouvoirs à recevoir [illegible] pour être en mesure de payer, je vous serais bien obligé de m'envoyer un à compte de mille francs pour le solde, ce serait quand je vous remettrais la [illegible] de [illegible]. J'aurai vu que cette [illegible] soit prête pour l'expédition en Grèce.

Veuillez bien, Monsieur le Consul, agréer avec la [illegible] [illegible].

[illegible]

[illegible] d'Agriculture
de Montpellier

A. D. V. P.

Montpellier, le 9 février 1863

A Monsieur le Consul de Grèce à Marseille.

Monsieur,

Je me suis mis en rapport avec les fabricants de graines de vers à soie que je crois les plus habiles et les plus consciencieux. Comme je le prévoyais, ils ne veulent livrer leurs produits que au comptant, et j'attends que vous me fassiez parvenir une certaine somme, mille francs au moins, pour conclure les achats. Dans l'intérêt même des acquéreurs, il n'y a pas de temps à perdre.

Veuillez bien, Monsieur le Consul, agréer mes sincères salutations,

E. Maillet

professeur à l'Ecole
d'Agriculture de Montpellier

Montpellier, le 9 février 1853

A Monsieur le Consul de Grèce à Marseille.

Monsieur,

Je me suis mis en rapport avec les fabricants de graines de vers à soie que je crois les plus habiles et les plus consciencieux. Comme je le prévoyais, ils ne veulent livrer leurs produits que au comptant, et j'attends que vous me ferez parvenir une certaine somme, mille francs au moins, pour conclure les achats. Dans l'intérêt même des acquéreurs, il n'y a pas de temps à perdre.

Veuillez bien, Monsieur le Consul, agréer mes sincères salutations,

E. Maillot

professeur à l'École
d'Agriculture de Montpellier

Montpellier 28 Juin 1811

A Monsieur le Consul de [illegible] à

Marseille

Monsieur

Je ne laisserai pas [illegible] de faire toute ce [illegible] pour nos [illegible] dans l'expédition des grains, je les ai maintenant en main, et vous les [illegible] lundi prochain 28 du courant [illegible] le [illegible] des [illegible] que j'ai [illegible],

$\frac{1}{4}$ [illegible] 10 [illegible] à 1000 [illegible]	250 f
1 [illegible] 40 [illegible] à 800 f [illegible]	800
1 [illegible] 30 [illegible] à 640 f [illegible]	1120
	2170
[illegible]	80
[illegible] le port et la [illegible]	50
Total	2300 f

Je [illegible] par l'expédition, et je vous [illegible] la note [illegible] des [illegible] [illegible] de ces graines [illegible] [illegible] [illegible]

Montpellier 23 février 1811

A Monsieur le Consul de Grèce à
Marseille

Monsieur,

Je n'aurai pas besoin de faire traite sur vous pour mes avances dans l'acquisition des graines, je les ai maintenant en main, et vous les porterai moi-même lundi prochain 28 du courant. Voici le détail des sommes que je vous demanderai :

1/4 [illegible] ou 20 [illegible] à 1000 fr. [illegible]	250 f
1 [illegible] ou 40 [illegible] à 800 f [illegible]	800
1 [illegible] ou 30 [illegible] à 640 f [illegible]	1020
	2170
Emballage (cisse à [illegible])	20
Frais de port et de correspondance	10
Total	2200 f

La caisse me prête pour l'expédition, et je vous remettrai la note détaillée des diverses provenances de ces graines. J'espère, Monsieur, avoir l'avantage

164

Détail des 60 boîtes, contenant chacune 50 grammes ou 2 onces.

Marque	Race	Nombre de boîtes	Prix de l'once	Valeur totale
A	Corse	1	25f	50f
B	Roussillon	3	25	150
C	Cévennes	1	25	50
		10	16	320
D	Roussillon	5	16	160
E	Alpes	10	16	320
F	Alpes	10	16	320
G	Hérault	18	20	720
H	Roussillon	2	20	80
		60		2170

Note. Ne pas mêler les sortes. Aérer les graines, vitôt reçues.

Détail des 60 boites, contenant chacune 50 grammes ou 2 onces.

Marque	Race	Nombre de boites	Prix de l'une	Valeur totale
A	Corse	1	25 t	50 t
B	Soumette	3	25	150
C	Cévennes	4	25	50
D	Soumette	5	16	320
E	Alpes	10	16	160
F	Alpes	10	16	320
G	Hérault	18	20	320
H	Soumette	4	20	80
		60		2170

Nota. Ne pas mêler les sortes. Séparer les graines, n'est-ce pas.

166

L'étail des graines de mer à soie contenues dans la boîte de zinc

1 boîte marquée	A	renferme	2 onces	(50 gr.)	Corse
3 "	B	"	6 "	(150 gr.)	Bouvillon
11 "	C	"	22 "	(550 gr.)	Cévennes
9 "	D	"	10 "	(250 gr.)	Bouvillon
10 "	E	"	20 "	(500 gr.)	Alpes
10 "	F	"	20 "	(500 gr.)	Alpes
18 "	G	"	36 "	(900 gr.)	Hérault
2 "	H	"	4 "	(100 gr.)	Bouvillon
Total 60			120 "	3 kg	

Note — Ne pas mêler les sortes A, B, C, etc...
— Aérer les graines, sitôt reçues.
— Tenir note des sortes qui réussiront le mieux, et m'en informer.

E. Maillot

Montpellier, le 23 janv. 18[illegible] 168

A Monsieur [illegible] au Ch. de [illegible]

Monsieur,

Permettez-moi de m'adresser à vous comme acquéreur du château de
[illegible], afin de vous soumettre une affaire relative à l'héritage laissé par
M.r [illegible], autrefois possesseur dudit château. Il s'agit d'un four situé au
village de [illegible], et que M.r [illegible] a donné en dot en 1813 à une de ses
filles, ma femme; ce four, estimé [illegible] francs, produit 200 fr. de revenu net,
car la location est à 250 fr. et il y a environ 50 fr. de réparations tous les ans. Les
200 fr. forment, avec une autre créance produisant 300 fr., tout ce qui reste à
ma femme de l'héritage de son père. Tout ceci peut vous être certifié au
besoin par M.r [illegible], notaire à [illegible], qui est parfaitement au courant
de la situation.

Vous ne devez pas ignorer, Monsieur, ce qui [illegible] peut vous toucher
le [illegible]; j'ai appris qu'il [illegible] été [illegible] dit, dans un cercle
de gens d'affaires, que la propriété de ce four était sujette à contestation
que vous aviez acquis du [illegible] le droit de [illegible] la
possession. Pour moi, j'ai toujours cru que M.r [illegible], ayant fait pour
des [illegible] de mille francs d'améliorations et constructions sur la
propriété du château qui n'était pas [illegible] au droit en donnant
[illegible] la [illegible] de 6000 fr. à une de ses filles. Cependant j'ai [illegible] les [illegible]
pas, à [illegible] des [illegible], j'ai [illegible]
vous, Monsieur, [illegible]
[illegible] à la propriété de ce four, auquel cas, [illegible]
valoir vos raisons [illegible] et je [illegible]
[illegible] pour [illegible]
de [illegible], je vous prie
[illegible]
beaucoup [illegible]
de [illegible]

Dans l'attente d'une réponse, agréez, Monsieur, [illegible]
mes salutations bien sincères.

E. [illegible]
[illegible]

Montpellier le 16 juin 81

Monsieur Vassiliadi,

Il est certainement possible de se procurer 3 onces de graine à cocons blancs; j'en ai 1 once sous la main, et d'ici à 15 jours, il est certain que j'aurais les 2 autres; le prix est 25 francs l'once (de 25 grammes) — le prix de l'once jaune des Cévennes est, pour les qualités extra, 25 fr.

bonne cellulaire 20 fr.

ordinaire 16 fr.

c'est-à-dire 1000 fr., 800 fr. et 640 fr. le kilogramme.

A titre de renseignement, je vous informe que ces graines, qu'on est en train de confectionner, ne doivent pas voyager avant 30 ou 40 jours; il faut qu'elles restent en attendant, exposées au grand air; il serait même mieux de ne les expédier qu'en septembre.

Agréez, Monsieur, mes salutations empressées,

E. Maillot

Dr de la Station séricicole

16
150
800
16
2400

Montpellier le 16 juin 81

Monsieur Vassiliadi,

Il est certainement possible de se procurer 3 onces de graine à cocons blancs ; j'en ai 1 once sous la main, et d'ici à 15 jours, il est certain que j'aurais les 2 autres ; le prix est 25 francs l'once (de 25 grammes) — le prix de l'once jaune des Cévennes est, pour les qualités extra, 25 fr.
——— bonne cellulaire 20 fr.
——— ordinaire 16 fr.
c'est-à-dire 1000 fr., 800 fr. et 640 fr. le kilogramme.

A titre de renseignement, je vous informe que ces graines, qu'on est en train de confectionner, ne doivent pas voyager avant 30 ou 40 jours ; il faut qu'elles restent en attendant, exposées au grand air ; il serait même mieux de ne les expédier qu'en septembre.

Agréez, monsieur, mes salutations empressées,

E. Maillot
Dr de la Station séricicole

16
150
800
16
2400

16
150
800
16
2400

[illegible] avril 84
([illegible])

Mon cher [illegible],

Vous ne m'écrivez pas souvent pas du tout, même
pour parler plus exactement ; pourtant je
voudrais bien savoir où en sont les partages
de la succession de ma grand-mère [illegible]. Nous
sommes convenus avec M. Richard de partager les
objets mobiliers, et de vendre [illegible] ; si les
[illegible]
[illegible]
[illegible] M. Richard [illegible]
[illegible] de faire cette vente [illegible] notaire
et non pas en publique [illegible]
[illegible], la maison se vendrait probablement très
mal. [illegible] pour
[illegible], et vous
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]
[illegible]

[illegible]

180

Mon petit 29 juin 1885

à Monsieur G. Mallaisé, à Limoges

Monsieur

La quantité de graine que vous désirez est trop forte pour qu'il soit prudent de l'acheter chez un seul fabricant, il vaut mieux s'adresser à 3 ou 4 des meilleurs. Je ne fais pas de graines moi-même pour la vente, mais j'étudie des cellules tant qu'on veut au microscope; il m'est donc très-facile de vous procurer ce qu'il y a de mieux. Seulement vous comprenez, Monsieur, que je ne puisse me risquer à acheter, sans être en mesure de payer comptant, je tiens essentiellement à éviter tout souci qui troublerait mon travail. Aussi, veuillez me faire savoir si vous désirez des graines cellulaires pures, pour reproduction qui se vendent 18 à 20 fr. les 25 grammes.

Prière de répondre sans retard, si vous donnez suite à la Poitrine

ou bien des graines non cellulaires, tous [illegible] pour [illegible], et qui valent seulement 10 à 12 francs l'once; calculez le total de la dépense, par exemple comme suit:

200 onces à 10 fr	2000 fr
40 onces à 18 f	720
ajoutez: emballage spécial	30 f
Total	2750 f

Et envoyez-moi (par lettre chargée, ou billets de banque, ou vacances sur le crédit lyonnais ou sur la Banque de France) l'édite somme ainsi calculée, dont je vous enverrai aussitôt un reçu. Les graines seront prêtes dans le courant de septembre, et expédiées à Marseille de la manière que vous désirez. J'ai procédé de cette manière dans une fourniture de graines que j'ai faite au gouvernement grec; et tout s'est passé, je puis le dire, à la satisfaction des deux parties.

Veuillez agréer, Monsieur, mes bien sincères salutations

E. Mallaisé

[illegible]

181

Mons, [illegible] 29 juin 1885

Monsieur G. [illegible], à [illegible]

Monsieur

La quantité de graine que vous désirez est trop forte pour qu'il soit prudent de l'acheter chez un seul fabricant, il vaut mieux s'adresser à 3 ou 4 des meilleurs. Je ne fais pas de graines moi-même pour la vente, mais j'étudie des cellules tant qu'on veut au microscope; il m'est donc très-facile de vous procurer ce qu'il y a de mieux. Seulement vous comprenez, Monsieur, que je ne puisse me risquer à acheter, mais elle ne conserve de payer comptant; je tiens essentiellement à éviter tout souci qui troublerait mon travail. Aussi, veuillez me faire savoir si vous désirez des graines cellulaires pures, pour reproduction qui se vendent 18 à 20 fr. les 25 grammes.

[illegible] graines non cellulaires, [illegible] pour [illegible]. Et qui valent [illegible] 10 à 12 francs l'once; calculez le total de la dépense, par exemple comme suit:

200 onces à 10 fr	2000 fr
40 onces à 18 f	720
ajoutez: emballage spécial	30 f
total	2750 f

Et envoyez-moi (par lettre chargée, en billets de banque, ou vacances sur le Crédit Lyonnais ou la Banque de France) ladite somme ainsi calculée, dont je vous enverrai aussitôt un reçu. Les graines seront prêtes dans le courant de septembre, et expédiées à Marseille de la manière que vous désirerez. J'ai procédé de cette manière dans une fourniture de graines que j'ai faite au gouvernement grec; et tout s'est passé, je puis le dire, à la satisfaction des deux parties.

Veuillez agréer, Monsieur, mes bien sincères salutations.

E. Maillet

[illegible] le mardi 14 [illegible]

Prière de répondre [illegible], si vous donnez suite à la [illegible]

181

mon travail étude des cellules au microscope, lavage et emballage des graines, je vous compterai à 15 fr. l'once de graines, once de 25 grammes, et la caisse sera rendue franco à Marseille prête pour l'expédition à la destination que vous voudrez. Je ne saurais faire mieux pour que vous ayiez des graines irréprochables.

[illegible] entendu, que vous en [illegible] et à d'autres [illegible] ne pas faire de [illegible] ressources, afin que [illegible] l'issue de [illegible]

[illegible] à Rieulet, l'assurance de ma [illegible] la plus distinguée

Raillot

[illegible] la [illegible] sericicole [illegible]

[illegible] de la Marne

mon Samuel [illegible] des articles au mercoyage, [illegible]
[illegible] la Cage des graines, je vous en [illegible] a
15 f. l'once de graines, onze de 25 grammes, et la
caisse sera rendue [illegible] à Marseille prête pour
l'expédition à la destination que vous voudrez. Je ne
manquerai faire mieux pour que vous soyez [illegible] graines
[illegible] de vos ordres.

[illegible] m'en remettait [illegible] entière, je vous en
[illegible] choisis [illegible] pour et à [illegible]
[illegible] ; [illegible] [illegible] mes graines [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] graines, [illegible] que
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Montpellier et Vitot

Monsieur le Président,

Je ne pourrais pas, sans inconvénient pour [illegible] tels ou tels fabricants de graines. Respecté de connivence avec eux, responsable de la mauvaise qualité de leurs produits, quelle situation serait la mienne ! Et que de détails, importants pour le succès des graines, sont ignorés des meilleurs fabricants, lorsqu'il s'agit d'expédier leurs produits à l'étranger ! Le séjour des graines dans un air trop humide suffit à les corrompre absolument, l'emballage est donc chose très difficile, et pourtant de première importance. Pour ces divers motifs, j'ai pris le parti de ne me mêler en quoi que ce soit à l'achat ou à la vente des graines à moins d'opérer sous ma seule responsabilité. L'acheteur me fait tenir le montant de la somme qu'il désire consacrer à des graines ; je me procure, en choisissant de mon mieux, la quantité voulue ; j'emballe et j'expédie moi-même. Si donc, Monsieur le Président, vous désirez user de mon entremise, je ferai le possible pour vous [illegible] des meilleures graines. En calculant le prix des cellules à 10 fr. le cent, et évaluant à 5 fr. le prix de

180

Montpellier et Otto

Monsieur le Président,

Je ne pourrais pas, sans inconvénient pour [illegible] tels ou tels fabricants de graines. Respecté [illegible] connaissance avec eux, responsable de la [illegible] qualité de leurs produits, quelle situation serait la mienne [illegible] que de détails importants [illegible] le succès des graines, sont ignorés des meilleurs fabricants, lors qu'il s'agit d'expédier leurs produits à l'étranger ! Le séjour des graines dans un air trop humide suffit à les corrompre absolument, l'emballage est donc chose très difficile, et pourtant de premier importance. Pour ces divers motifs, j'ai pris le parti de ne me mêler en quoi que ce soit à l'achat [illegible] des graines à moins d'opérer sous ma seule responsabilité. L'acheteur me fait tenir le [illegible] de la somme qu'il désire consacrer à des graines, je me procure, en choisissant de mon mieux, la quantité voulue, j'emballe et j'expédie moi-même. Si [illegible] Monsieur le Président, vous désirez user de mon entremise, je ferai le possible pour vous [illegible] des meilleures graines. En calculant le prix des cellules à 10 fr. le cent, et évaluant à 5 fr. le prix [illegible]

22 novembre

Cher Ami Sorte,

Les 225 onces de graine que je dois vous expédier sont prêtes, mises en sac, et rien ne manque plus que de les porter au chemin de fer. Mais il fait une pluie diluvienne depuis 8 jours, et je désire attendre jusqu'à mercredi 25 avant de fermer le couvercle de la caisse, dans [illegible] que le temps sera plus [illegible]. Je redoute beaucoup l'humidité [illegible] les graines. [illegible] il [illegible] retirer les boîtes de la caisse [illegible] 110 boîtes [illegible] (sauf 5 boîtes qui sont de [illegible] onces), ce qui fait bien 225. Le détail des sortes est indiqué ci-après. [illegible] boîte

1883

N° 544

BULLETIN CONSTATANT LE DÉPÔT AU BUREAU ET À LA DATE INDIQUÉS DANS LE TIMBRE CI-DESSOUS : (***)
D'un objet recommandé. D'un chargement de valeurs déclarées. — Montant de la déclaration.

Nature de l'objet.

Poids.		Valeurs.			Port de la demande d'avis de réception.
gram.	cent.	Nombre	Couleur	Empreintes	

MONTPELLIER 3 AOUT 8 HÉRAULT

Lettre : M. Courrette et M. Lefèvre

La perte d'un chargement de valeurs déclarées expédié dans une lettre ou dans une boîte donne droit, sauf le cas de force majeure, au remboursement intégral du montant de la déclaration qui ne peut excéder 10,000 francs. (Loi du 4 juin 1859, art. 3. — Loi du 25 janvier 1873, art. 10.)

L'Administration des postes n'est tenue à aucune indemnité soit pour détérioration, soit pour spoliation des objets recommandés. La perte, sauf le cas de force majeure, donne seule droit à une indemnité de 25 francs. (Loi du 25 janvier 1873, art. 4.)

1893

[illegible] de [illegible] à [illegible] de [illegible] Directeur de la [illegible]

[illegible]

[illegible] 3600 fr.

[illegible] 1000

[illegible] 2600 fr.

[illegible] mémoire s'élevant [illegible] deux mille six cents francs.

Montpellier le 22 novembre 1885

E. Maillot

[illegible]

[illegible]

[illegible]

N° des boîtes	Nature des [illegible]	[illegible]	Nombre d'heures
1-45	Cèpes	jeunes	90
46-62	id	id	14
63	id	id	2
64-67	id	id	8
68-77	Hérault	id	20
78, 79, 80, 81	id	id	11
82-87	Lyonnais	id	12
88-96	id	id	18
97-99	Hérault	id	6
100	Lyonnais	id	2
101-108	Hérault	id	17
109-110	Cévennes	bleues	5

Total - 225

Nota, les nos 79, 80, 81, 108 et 110 sont [illegible]

[illegible]

E. Chaillot

[illegible]

E. Chaillot

[illegible]

189

[illegible] commencement [illegible]
ménager les portes, bien que toutes [illegible]
également [illegible] sur les 225 [illegible], je
n'en ai mis que 5 à [illegible] blancs; toutes
les autres sont à [illegible] jaunes. Je prends à
mon charge les petits frais d'emballage,
ayant un bénéfice suffisant dans le
prix de mes examens microscopiques.
Je vous laisse seulement le port à
payer. Je joins ici la facture pour
Mr de Bégéridy.

Dans l'attente d'une réponse, lorsque
vous aurez reçu les graines, je vous
serre la main bien amicalement

E. Maillot

14 rue de la Merci

[illegible] des 225 onces

N° des boîtes	Nature des [illegible]	[illegible] des [illegible]	Nombre d'onces
1-45	Alpes	jaunes	90
46-62	id	id	34
63	id	id	2
64-67	id	id	8
68-77	Hérault	id	20
78, 79, 80, 81	id	id	11
82-87	Pyrénées	id	12
88-96	id	id	18
97-99	Hérault	id	6
100	Pyrénées	id	2
101-108	Hérault	id	17
109-110	Cévennes	blancs	5

Total - 225

Nota: les nos 79, 80, 81, 108 et 110 sont
ceux des cinq boîtes où il y a trois onces.
Toutes les autres renferment deux onces

E. Maillot

[illegible] mon [illegible]
[illegible] nous [illegible]
[illegible] nous [illegible]
[illegible] 225 [illegible]
[illegible] 5 [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible]

1903

Fourniture de graines de vers à soie de races de France, faite par Mr Maillot, Directeur de la Station sericicole de Montpellier.

A Mr de Berendy, à Buda Test.

---

225 onces de graine à 16 f l'once de 25 grammes . . 3600 fr.

Reçu en à-compte 1000

Reste dû . . . 2600 fr.

Certifié véritable le présent mémoire s'élevant à la somme de deux mille six cents francs.

Montpellier le 22 novembre 1883

E Maillot

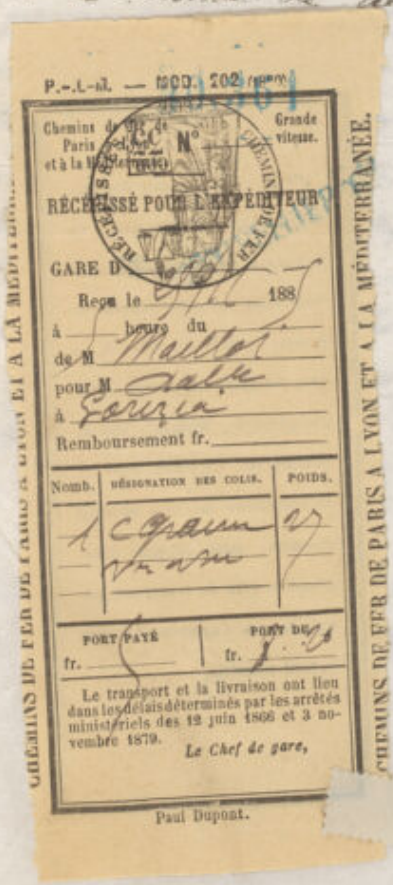

Fourniture de graines de vers à soie de races de France, faite par Mr Maillot, Directeur de la Station Séricicole de Montpellier.

A Mr de Bezeredy, à Buda Pest.

---

225 onces de graine à 16f l'once de 25 grammes	3600 fr.
Reçu en à-compte . . .	1000
Reste dû . .	2600 fr.

Certifié véritable le présent mémoire s'élevant à la somme de deux mille six cents francs.

Montpellier, le 22 novembre 1885

E Maillot

NOTA. — La colonne des prix de transport, d'autre part, ne comprend pas le montant des frais dont les colis peuvent se trouver grevés au delà de la gare d'arrivée du réseau, pour réexpédition, factage, octroi, douane, etc. Toutefois, pour les réexpéditions taxées à un tarif commun, cette colonne comprend le prix de transport jusqu'à la gare d'arrivée où expire le tarif commun.

Fourniture de graines de vers à soie de races de France, faite par Mr Maillot, Directeur de la Station Séricicole de Montpellier.

A Mr de Bezeredy, à Buda Pest.

225 onces de graine à 16f l'once de 25 grammes	3600 fr.
Reçu en à-compte . . .	1000
Reste dû . .	2600 fr.

Certifié véritable le présent mémoire s'élevant à la somme de deux mille six cents francs.

Montpellier, le 22 novembre 1885

E Maillot

1913

Monsieur Bolle Montpellier le 10 juin 86 192 03

[illegible] de l'Institut bacologique de

Cher Monsieur et Ami,

Gorizia

Si vos ordres me parviennent avant le 20 juin, j'aurai le temps de faire préparer les cellules de graines en quantité voulue, et cela coûtera beaucoup moins que de les acheter après qu'elles sont faites en nombre trop restreint. En [illegible], la plupart des graineurs ne font de cellules que pour [illegible] reproduction, et ne consentent à en céder à des acheteurs qu'à des prix élevés: 100 à 120 fr. le mille environ; en les commandant d'avance je me charge d'en avoir à moitié de ce prix; ce qui, en ajoutant le prix de mes observations microscopiques, porterait le prix de l'once de 25 grammes à environ dix francs. Mais il n'y a pas de temps à perdre, car les grainages sont déjà en cours d'exécution dans les Pyrénées, et, de ce côté, vous arrivez trop tard; au contraire, dans les Cévennes et les Alpes, il y a eu du retard par suite de temps froids, et je pourrai me tourner de ce côté. Répondez donc par dépêche sans retard lorsque vous aurez la réponse de Mr de Bézéredy.

Ainsi, je répète, pour plus de clarté: le prix que je demande de l'once de 25 grammes est: dix francs pour les races des Cévennes et des Alpes (Montpellier compris dans les Cévennes). Quant aux races des Pyrénées, il m'est impossible de vous en garantir de bonnes à moins de quinze francs l'once

Dans l'attente de votre réponse, croyez bien, cher Monsieur et Ami, à mes bien cordiales salutations et offrez mes compliments à Mr de Bézéredy.

Maillot

14 rue de la Merci

ne pour dépêche télégraphique: Maillot, rue merci, Montpellier.

Monsieur Bolz Montpellier le 10 juin 86 192 93

[illegible] de l'Institut Lacologique de

Cher Monsieur et Ami,

Gorizia

Si vos ordres me parviennent avant le 20 juin, j'aurai le temps de faire préparer les cellules de graines en quantité voulue, et cela coûtera beaucoup moins que de les acheter après qu'elles sont faites en nombre trop restreint. En [illegible], la plupart des graineurs ne font de cellules que pour [illegible] reproduction, et ne consentent à en céder à des acheteurs qu'à des prix élevés : 100 à 120 fr. le mille environ ; en les commandant d'avance je me charge d'en avoir à moitié de ce prix ; ce qui, en ajoutant le prix de mes observations microscopiques, porterait le prix de l'once de 25 grammes à environ dix francs. Mais il n'y a pas de temps à perdre, car les grainages sont déjà en cours d'exécution dans les Pyrénées, et, de ce côté, vous arrivez trop tard ; au contraire, dans les Cévennes et les Alpes, il y a eu du retard par suite de temps froids, et je pourrai me tourner de ce côté. Répondez donc par dépêche sans retard lorsque vous aurez la réponse de Mr de Bézérédy.

Ainsi, je répète, pour plus de clarté : le prix que je demande de l'once de 25 grammes est, dix francs pour les races des Cévennes et des Alpes (Montpellier compris dans les Cévennes). Quant aux races des Pyrénées, il m'est impossible de vous en garantir de bonnes à moins de quinze francs l'once.

Dans l'attente de votre réponse, croyez bien, cher Monsieur et Ami, à mes bien cordiales salutations et offrez mes compliments à Mr de Bézérédy.

J. Maillot

14 rue de la Merci

ou, pour dépêche télégraphique : Maillot, rue Merci, Montpellier.

arrêté d'un commun accord les prix suivants,
450 onces Roussillon à 15 f = 2250 f
300 — Alpes et Cèdre 10 f = 3000
Total 5250 f

Montpellier, 14 9bre 86

Cher Ami Bolle,

Je viens de vous expédier par gde vitesse, via Modane, à Gorizia, les 450 onces de graines de vers à soie destinées à M. le Cézanne. Elles sont renfermées, par boîtes de 2 onces, dans 3 caisses qui sont composées semblablement, savoir:

50 onces de Roussillon marquées R
50 — Alpes — A
50 — Cèdre Hérault — H

Les marques et nos d'ordre sont répétées sur les couvercles des boîtes et au fond intérieur.

J'ai lieu d'espérer que vous en serez satisfait et que tout vous arrivera en bon état; veuillez m'accuser réception dès que vous aurez reçu cet envoi.

Il sera bon de ne pas mélanger les graines tirées de divers lots, et pour cela, d'avoir égard aux indications suivantes:

Les R. forment 6 lots, savoir: 1 à 34, 35 à 54, 55 à 66, 67 à 82, 83 à 96 et 97 à 150

Les A. forment 5 lots, savoir: 1 à 32, 33 à 80, 81 à 146, 147 à 150 (ce dernier est à cocons blancs).

Les H forment 8 lots, savoir: 1 à 40, 41 à 62, 63 à 66, 67 à 70, 71 à 108, 109 à 124, 125 à 142, 143 à 150.

J'ai déclaré la valeur en douane, à un chiffre un peu supérieur à la valeur réelle, parce qu'il me serait impossible de retrouver de semblable graine en cas de perte.

Vous pourrez vous-même faire la facture que j'aurai à signer après règlement, sachant que nous avons

Montpellier, 4 9bre 86

Cher Ami Bolle,

Je viens de vous expédier par gde vitesse, via Modane, à Gorizia, les 450 onces de graines de vers à soie destinées à Mr de Calzolari. Elles sont renfermées, par boîtes de 2 onces, dans 3 caisses qui sont composées semblablement, savoir:

50 onces de Roussillon marquées R
50 — Alpes — A
50 — Cévennes-Hérault — H

Les marques et nos d'ordre sont répétées sur les couvercles des boîtes et au fond intérieur.

J'ai lieu d'espérer que vous en serez satisfait et que tout vous arrivera en bon état; veuillez m'accuser réception dès que vous aurez reçu cet envoi.

Il sera bon de ne pas mélanger les graines tirées de divers lots, et pour cela, d'avoir égard aux indications suivantes:

Les R. forment 6 lots, savoir: 1 à 34, 35 à 54, 55 à 66, 67 à 82, 83 à 96 et 97 à 150

Les A. forment 5 lots, savoir: 1 à 32, 33 à 80, 81 à 146, 147 à 150 (ce dernier est à cocons blancs).

Les H forment 8 lots, savoir: 1 à 40, 41 à 62, 63 à 66, 67 à 70, 71 à 108, 109 à 124, 125 à 142, 143 à 150.

J'ai déclaré la valeur en douane, à un chiffre un peu supérieur à la valeur réelle, parce qu'il me serait impossible de retrouver de semblable graine en cas de perte.

Vous pourrez vous-même faire la facture que j'aurai à signer après règlement, sachant que nous avons

arrêté d'un commun accord les prix suivants,
150 sous Roussillon à 15 f = 2250 f
300 — Alpes et Cèdre 10 f = 3000
Total 5250 f
A quoi il faut ajouter Emballage 30 f
5280 f.

Sur quoi j'ai reçu à-compte une somme de 2000 f dans le courant de juillet, par l'entremise de M. de Ritter.

Veuillez, je vous prie, communiquer ces divers renseignements à Mr de Bézardy, et lui transmettre en même temps mes bien sincères compliments.

Je vous serre la main cordialement

E. Maillot

arrêté d'un commun accord les prix suivants,
150 onces Roussillon à 15 f = 2250 f
300 — Alfas et Cédron 10 f = 3000
Total 5250 f
A quoi il faut ajouter Emballage 30 f
5280 f.

Sur quoi j'ai reçu à-compte une somme de 2000 f dans le courant de juillet, par l'entremise de M. de Ritter.

Veuillez, je vous prie, communiquer ces divers renseignements à Mr de Bézerédy, et lui transmettre en même temps mes bien sincères compliments.

Je vous serre la main cordialement

E. Maillot

195 203

28 janvier 7

A Monsieur le Directeur des Domaines, à [illegible]

Monsieur le Directeur,

Le Ministère impérial des Domaines, par une lettre datée de St Pétersbourg, 17 janvier, m'a chargé de vous faire parvenir [illegible] (30 [illegible]) de graine de vers à soie à cocons jaunes, j'ai l'honneur de vous la transmettre ci-incluse. La race [illegible] est celle des Cyrénées, à cocons petits, très fins.

J'ai pris la liberté d'y ajouter, de la part de notre [illegible] d'Agriculture, quinze cellules de graine à cocons jaunes [illegible], qui sont un peu plus gros que ceux des Cyrénées [illegible] à cocons blancs des Cévennes.

J'aime à espérer que ces diverses sortes [illegible] à vos ordres pour tous renseignements [illegible] à leur élevage.

Agréez, Monsieur le Directeur, mes hommages respectueux [illegible]

E. Maillot

Directeur de la Station séricicole de [illegible]

28 janvier 7

A Monsieur le Directeur des Domaines, à Tiflis

Monsieur le Directeur,

Le Ministère Impérial des Domaines, par une lettre datée de St Pétersbourg, 17 janvier, m'a chargé de vous faire parvenir [illegible] (30 grammes) de graine de vers à soie à cocons jaunes [illegible] vous la transmettre à incluse. La race qui [illegible] est celle des Cyrénées, à cocons petits, très fins.

J'ai pris la liberté d'y ajouter, de la part de notre Sec[illegible] Agriculteur, Quinze cellules de graine à cocons jaunes, [illegible], qui sont un peu plus gros que ceux des Cyrénées [illegible] Quinze cellules à cocons blancs des Cévennes.

J'aime à espérer que ces diverses sortes réussiront bien [illegible] à mes ordres pour tous renseignements [illegible] à leur échange.

Agréez, Monsieur le Directeur, mes hommages respectueux

E. Maillot

Directeur de la Station
sédiciale de [illegible]

25 janvier

A Son Excellence le Ministre
de l'Intérieur à St Pétersbourg

Monsieur le Ministre,

195 203

28 janvier 7

A Son Excellence le Ministre
des Domaines à St Pétersbourg

Monsieur le Ministre,

En réponse à la lettre que votre administration m'a fait l'honneur de m'adresser, le 1er courant, m'empresse de vous informer que je viens de faire à la direction des Domaines à Tiflis, une lettre renfermant une once (30 grammes) de graine de vin à soie à cocon jaune, race des Grèmes, dont j'ai fait l'acquisition auprès d'une personne de confiance instruite par moi-même dans les opérations de

196 203

197 203

Réflexions.

Mais, à l'épreuve, ce plan ne paraît pas aussi simple. En supposant qu'on arrivât à se procurer des graines bien mûres, comment être assuré toutes saines et bien conservées ? Plus rarement encore elles appartiendront à un type unique de race et de croisement. Or, pour le commerce, particulièrement aux États-Unis, on ne peut pas se contenter d'une variété, il faut un assortiment de variétés. Il faut que le cultivateur puisse choisir, parmi des échantillons, celle qui convient le mieux à son terrain et à son climat. Or, le nombre de graines nécessaires pour les essais à faire serait immense. On verra au dernier chapitre si l'idée de la vente des vers sur feuilles qu'ils consomment, leur paraît praticable, et, en tout cas, comment on pourrait diminuer les frais de transport.

Que l'on remarque [illegible] la Chine [illegible] un type [illegible] sera bientôt plus [illegible]. Que si [illegible] ! Que de soins pour [illegible] ! Que de peines [illegible] mélanges ou croisements [illegible] !

[illegible] les races [illegible] vraiment utiles ne trouvent [illegible] un travail pénible d'éclat dans cette spécialité qu'aux races pures.

Nous avons heureusement sur nos devanciers l'avantage immense de posséder des méthodes de sélection certaines ; grâce à elles, la perfectionnement d'une graine peut être poursuivi pendant une série de quelques années ; ces méthodes supprimeront donc un obstacle majeur dans la pratique expérimentale de la [illegible].

Un coup d'œil jeté sur les tableaux des climatologistes, permettra de juger à quel point cet obstacle a nui à nos devanciers et jusqu'où pourtant ils ont poussé leurs investigations. D'ailleurs, il sera employé surtout dans les expériences sur les vers de la race Sina, race de la Chine, qui exige [illegible] dans un même temps une basse température et une [illegible] pour éclore.

différentes.

Mais, à l'exécution, ce plan ne paraît pas aussi simple. En supposant qu'on arrive à se procurer des graines diverses, [illegible] elles soient toutes saines et bien conservées, qu'elles [illegible] encore elles correspondront chacune à un type [illegible] de race et de couleur. On sera [illegible] de conserver plusieurs années à l'abri ces graines pour [illegible] les [illegible], et [illegible] la pébrine. D'ailleurs la [illegible] préparatoire [illegible] de chaque race, un nombre suffisant pour les livrer à des éleveurs et obtenir une valeur industrielle. On [illegible] en même temps si [illegible] la vie des vers, la consommation de feuille qu'ils exigent, les [illegible] rendent cet élevage assez [illegible].

Quant aux variations qui [illegible] à la longue dans un type de race ou un type de couleur, ce sera une œuvre plus délicate. Que de [illegible] ne faudra-t-il pas pour [illegible] les variations certaines et durables ! Que de soins pour éviter tous les [illegible] qui [illegible] les expériences, [illegible] !

Malheureusement, [illegible] à la théorie de [illegible] ; les races sont tellement mêlées en Orient que ce sera déjà un travail pénible d'isoler dans cette confusion quelques races pures.

Nous avons heureusement sur nos devanciers l'avantage immense de posséder les méthodes de sélection Pasteur ; grâce à elles, la descendance d'une graine peut être poursuivie pendant une suite d'années presque indéfinie ; ces méthodes suppriment donc un obstacle majeur dans ce genre d'expériences : la discontinuité.

Un coup d'œil jeté sur les travaux des Bonafous, des Robinet, des [illegible], permettra de juger à quel point cet obstacle a nui à leur succès et jusqu'où pourtant ils ont poussé leurs investigations. Et comme ils ont employé surtout dans leurs expériences les vers de la race Sina, tirée de la Chine, cet aperçu historique sera en même temps une bonne introduction à l'étude de nos races provenant de la même contrée.

présente, comme tous les animaux depuis longtemps
des estiqués, une multitude de variétés, dont les plus stables sont qualifiées de
races. Ainsi, on distingue des races annuelles et des races polyvoltines; des races à
trois ou à quatre mues; des races à cocons jaunes, verts, blancs, de diverses formes et
de diverses tailles; des races à pers noirs, gris, blancs, zébrés, rachetés, etc...

L'étude de toutes ces races et de leurs croisements est intéressante à deux points
de vue. Pour les naturalistes, elle est de nature à éclairer le problème encore si obscur
de la variabilité des espèces; il est même étonnant qu'ils n'aient pas utilisé plus
qu'ils ne l'ont fait dans ce but un animal qui se prête si bien aux expériences,
et dont la vie très courte ne retient pas trop longtemps l'observateur enchaîné
à son travail. Pour les agriculteurs, d'autre part, cette étude peut amener la
découverte de races plus robustes ou plus productives en soie que nos vieilles
races d'Europe, ou tout au moins améliorer l'élevage de celles-ci, en faisant
mieux connaître les conditions de leur conservation ou de leur perfectionnement.

Le programme de ces recherches n'est pas difficile à tracer. Que faut-il, en effet?
avoir en sa possession divers lots de graines de vers à soie, accompagnés des types
d'accès correspondants; ensuite, élever ces graines dans des conditions bien
déterminées. Si ces conditions sont identiques, on pourra comparer entre eux les cocons
produits; on les comparera aussi à leurs types primitifs. Si les conditions sont
différentes, on appréciera l'étendue des modifications qui ont pu résulter de ces
différences.

[illegible] la Chine et les Indes fournissaient déjà
à nos fabriques de Lyon de grandes quantités de soie; on commençait à
peine à bien apprécier la qualité des soies de France et d'Italie, regardées
longtemps comme inférieures; pour les étoffes blanches surtout, les soies
blanches de Chine semblaient indispensables. Aussi ce fut une grande joie
dans les fabriques quand on sut que des voyageurs avaient rapporté de la
Chine des graines d'une race blanche magnifique, dite sina ou nankin;
c'était vers 1780 sous le règne de Louis XVI; les graines furent remises
à un éleveur nommé Bolliond, de Brugieux, près Annonay, qui réussit
à les propager. Une fabrique de blondes, au Bourg Argental [illegible]

Recherches sur les races et variétés de vers à soie du mûrier.

[illegible] présente, comme tous les animaux depuis longtemps domestiqués, une multitude de variétés, dont les plus stables sont qualifiées de races. Ainsi, on distingue des races annuelles et des races polyvoltines; des races à trois ou à quatre mues; des races à cocons jaunes, verts, blancs, de diverses formes et de diverses tailles; des races à vers noirs, gris, blancs, zébrés, tachetés, etc...

L'étude de toutes ces races et de leurs croisements est intéressante à deux points de vue. Pour les naturalistes, elle est de nature à éclairer le problème encore si obscur de la mobilité des espèces; il est même étonnant qu'ils n'aient pas utilisé plus qu'ils ne l'ont fait dans ce but un animal qui se prête si bien aux expériences, et dont la vie très courte ne retient pas trop longtemps l'observateur enchaîné à son travail. Pour les agriculteurs, d'autre part, cette étude peut amener la découverte de races plus robustes ou plus productives en soie que nos vieilles races d'Europe, ou tout au moins améliorer l'élevage de celles-ci, en faisant mieux connaître les conditions de leur conservation ou de leur perfectionnement.

Le programme de ces recherches n'est pas difficile à tracer. Que faut-il, en effet? Voir en sa possession divers lots de graines de vers à soie, accompagnés des types de cocons correspondants; ensuite, élever ces graines dans des conditions bien déterminées. Si ces conditions sont identiques, on pourra comparer entre eux les cocons produits; on les comparera aussi à leurs types primitifs. Si les conditions sont [illegible] on appréciera l'étendue des modifications qui ont pu résulter de ces [illegible]

[illegible] de nos fabriques de Lyon de grandes qualités de soie; on commençait à peine à faire apprécier la qualité des soies de France et d'Italie, regardées longtemps comme inférieures; pour les étoffes blanches surtout, les soies blanches de Chine semblaient indispensables. Aussi ce fut une grande joie dans les fabriques quand on sut que des voyageurs avaient rapporté de la Chine des graines d'une race blanche magnifique, dite sina ou nankin; c'était vers 1780, sous le règne de Louis XVI; les graines furent remises à un éleveur nommé Bolliond, de Brogieux, près Annonay, qui réussit à les propager. Une fabrique de blondes, au Bourg Argental, achetait [illegible]

Recherches sur les races et variétés de vers à soie du mûrier.

[illegible] présente, comme tous les animaux depuis longtemps domestiqués, une multitude de variétés, dont les plus stables sont qualifiées de races. Ainsi, on distingue des races annuelles et des races polyvoltines; des races à trois ou à quatre mues; des races à cocons jaunes, verts, blancs, de diverses formes et de diverses tailles; des races à vers noirs, gris, blancs, zébrés, tachetés, etc...

L'étude de toutes ces races et de leurs croisements est intéressante à deux points de vue. Pour les naturalistes, elle est de nature à éclairer le problème encore si obscur de la variabilité des espèces; il est même étonnant qu'ils n'aient pas utilisé plus qu'ils ne l'ont fait dans ce but un animal qui se prête si bien aux expériences, et dont la vie très courte ne retient pas trop longtemps l'observateur enchaîné à son travail. Pour les agriculteurs, d'autre part, cette étude peut amener la découverte de races plus robustes ou plus productives en soie que nos vieilles races d'Europe; ou tout au moins améliorer l'élevage de celles-ci, en faisant mieux connaître les conditions de leur conservation ou de leur perfectionnement.

Le programme de ces recherches n'est pas difficile à tracer. Que faut-il, en effet? Voir en sa possession divers lots de graines de vers à soie, accompagnés des types d'oeufs correspondants; ensuite, élever ces graines dans des conditions bien déterminées. Si ces conditions sont identiques, on pourra comparer entre eux les cocons produits; on les comparera aussi à leurs types primitifs. Si les conditions sont différentes, on appréciera l'étendue des modifications qui ont pu résulter de ces différences.

[illegible] la Chine et les Indes fournissaient déjà à nos fabriques de Lyon de grandes quantités de soie; on commençait à peine à faire apprécier la qualité des soies de France et d'Italie, regardées longtemps comme inférieures; pour les étoffes blanches surtout, les soies blanches de Chine semblaient indispensables. Aussi ce fut une grande joie dans les fabriques quand on sut que des voyageurs avaient rapporté de la Chine des graines d'une race blanche magnifique, dite sina ou nankin; c'était vers 1780 sous le règne de Louis XVI; les graines furent remises à un éleveur nommé Baillond, de Brogieux, près Annonay, qui réussit à les propager. Une fabrique de blondes, au Bourg Argental, [illegible]

vie de ses cocons à 1f6 fr. le kilogramme. En 1826, elle valait 17f 50
on le payait pour se fabriquer le cœur et même celui d'Angleterre.
Un industriel de Lyon, nommé Richard, avait acquis depuis 1862 ces
propres de ces lieux de Grange Argental pour les élever à Pilban
et produit en 1864 jusqu'à 900 kilos de cocons, un bonheur
remarquable. La même année, le bonheur, à Paris, en avait
donné 1400 kilos, d'un type un peu plus gros, mais moins beau
que celui de Pilban. Tous deux furent récompensés par la Société
d'Encouragement qui avait alors sa place rue de Rivoli, au coin de la
rue d'Angoulême, entre les mains de Héricart de Thury. (1)

La filature, la race obtenue de Nîmes faisait concurrence aux Lyonnais
aux environs de Lyon
comparaison des deux soies fut faite par Pomafour en 1823. Elle est
installée. (2)

	Lyon	Nîmes
Durée de l'éducation	39 jours	40 jours
Nombre de onces pour 1 once	6	9
Nombre de cocons pour 1 once	11	13
Poids de soie filée de 1 kilo de cocons	20 3/4 grammes	25 grammes
Qualité de la soie	blanc cuir	blanc éclatant.

Pomafour montrait en faveur des Nîmes, à cause de leur plus grand rendement;
il ne parle pas de tout des doubles, qui doivent diminuer la valeur des
deux races dans une proportion inégale.

Le docteur Moretti, à Pavie, obtint par un bout de trois reproductions
natives, les lions perdaient beaucoup de leur blancheur, mais les

---

Un commencement de 1865 vérifia, la Chine et les Indes fournissaient déjà
à nos fabriques de Lyon la grande quantité de soie; on commençait à
peine à faire apprécier la qualité des soies de France et d'Italie, regardées
toujours comme inférieures; pour les étoffes blanches surtout, les soies
blanches de Chine semblaient indispensables. Aussi a fait une grande joie
dans la fabrique quand on sut que les magnaniers avaient rapporté de la
Chine de graines d'une race blanche magnifique, dite Sina ou Nankin
qui était à ses débuts sous le règne de Louis XVI, les graines, gardées
par Thouin au Muséum, Bathémont, de Bourgogne, puis Bonnemay, qui obtint
les premiers une cocon de blanches, un beau [illegible]

nie de ses cocons à 146 fr. le kilogramme. En 1820, elle valut 173 fr. on le demandait pour les fabriques de Caen et même celles d'Angleterre. Un industriel de Lyon, nommé Boidebar, avait acquis depuis 1812 des grains de ces Sina de Bourg Argental, pour les élever à St Alban et produit en 1819 jusqu'à 900 kilos de cocons d'une blancheur remarquable. La même année, Rocheblave, à Alais, en avait récolté 2400 kilos, d'un type un peu plus gros, mais moins blanc que ceux de Boidebar. Tous deux furent récompensés par la Société d'Encouragement qui donnait alors des prix nombreux en vue de perfectionner notre industrie séricicole.(1)

En Italie, la race blanche de Novi faisait concurrence aux Sina : la comparaison des deux sortes fut faite aux environs de Turin par Bonafous en 1823. Voici ses résultats.(2)

	Sina	Novi
Durée de l'élevage	39 jours	40 jours
Nombre de vers mûrs pour 1 once	6	9
Nombre de cocons pour 1 once	11	13
Poids de soie tirée de 1 rub de cocons	20 3/8 onces	25 onces
Qualité de la soie	blanc supérieur	blanc ordinaire

Bonafous conclut en faveur des Novi, à cause de leur plus fort rendement ; il ne parle pas du tout des doubles, qui doivent diminuer la valeur des deux races dans une proportion inégale.

De son côté, Morette, à Pavie, assura qu'au bout de trois reproductions [illegible] les Sina perdaient beaucoup de leur blancheur, sous les [illegible]

Au commencement du 18e siècle, la Chine et les Indes fournissaient déjà [illegible] à nos fabriques de Lyon de grandes quantités de soie ; on commençait à peine à bien apprécier la qualité des soies de France et d'Italie, regardées longtemps comme inférieures ; pour les étoffes blanches surtout, les soies blanches de Chine semblaient indispensables. Aussi ce fut une grande joie dans les fabriques quand on sut que des voyageurs avaient rapporté de la Chine des graines d'une race blanche magnifique, dite sina ou nankin ; c'était vers 1760 sous le règne de Louis XVI ; les graines furent remises à un éleveur nommé Bolliond, de Brogieux, près Annonay, qui réussit à les propager. Une fabrique de blondes, au Bourg Argental, [illegible]

vie de ses cocons à 146 fr. le kilogramme. En 1820, elle valait 173 fr. on le demandait pour les fabriques de Caen et même celles d'Angleterre. Un industriel de Caen, nommé Boidebar, avait acquis depuis 1812 ces cocons de ces Sina de Bourg Argental, pour les élever à St Alban et produit en 1819 jusqu'à 900 kilos de cocons d'une blancheur remarquable. La même année, Rochebleuve, à Alais, en avait récolté 3400 kilos, d'un type un peu plus gros, mais moins blanc que ceux de Boidebar. Tous deux furent récompensés par la Société d'Encouragement qui connaît alors des prix nombreux en vue de perfectionner notre industrie séricicole.(1)

En Italie, la race blanche de Novi faisait concurrence aux Sina : la comparaison des deux cotes fut faite aux environs de Turin par Bonafous en 1823. Voici ses résultats.(2)

	Sina	Novi
Durée de l'élevage	39 jours	40 jours
Nombre de vers mûrs pour 1 once	6	9
Nombre de cocons pour 1 once	11	13
Poids de soie tirée de 1 rub de cocons	20 3/4 onces	25 onces
Qualité de la soie	blanc supérieur	blanc ordinaire

Bonafous conclut en faveur des Novi, à cause de leur plus fort rendement ; il ne parle pas du tout des doubles, qui doivent diminuer la valeur des deux races dans une proportion inégale.

De son côté, Morette, à Pavie, assura qu'au bout de trois reproductions consécutives, les Sina perdaient beaucoup de leur blancheur, sous les climats d'Europe.(3)

Malgré tout, la vogue persista en leur faveur ; en 1832, Lambruschini en élevait en Toscane et Camille Beauvais, à Sénart ; en 1837, Aubert les introduisait à Neuilly, dans la magnanerie royale ; enfin, à Annonay

---

(1) Ces renseignements sont tirés d'une lettre de Nicod, d'Annonay, insérée au t. 5 des Annales de la Société séricicole (année 1841, p. 264) ; et des Annales de l'agriculture française, par Teissier et Bosc, t. 22, p. 55.

(2) V. Bulletin de Pérussac (1825), tome 4.

(3) Morette et Thiolini : Sui cachi a sui bachi da seta. Milano, 1839.

sie de ses cocons à 146 fr. le kilogramme. En 1820, elle valut 173 fr. on le demandait pour les fabriques de Caen et même celles d'Angleterre. Un industriel de Lyon, nommé Poidebar, avait acquis depuis 1812 des grains de ces Sina de Bourg Argental, pour les élever à St Alban et produit en 1819 jusqu'à 900 kilos de cocons d'une blancheur remarquable. La même année, Rocheblave, à Alais, en avait récolté 2400 kilos, d'un type un peu plus gros, mais moins blanc que ceux de Poidebar. Tous deux furent récompensés par la Société d'Encouragement qui donnait alors des prix nombreux en vue de perfectionner notre industrie séricicole.(1)

En Italie, la race blanche de Novi faisait concurrence aux Sina : la comparaison des deux sortes fut faite aux environs de Turin par Bonafous en 1823. Voici ses résultats.(2)

	Sina	Novi
Durée de l'élevage	39 jours	40 jours
Nombre de vers mûrs pour 1 once	6	9
Nombre de cocons pour 1 once	11	13
Poids de soie tirée de 1 rub de cocons	20 3/4 onces	25 onces
Qualité de la soie	blanc supérieur	blanc ordinaire

Bonafous conclut en faveur des Novi, à cause de leur plus fort rendement ; il ne parle pas du tout des doubles, qui doivent diminuer la valeur des deux races dans une proportion inégale.

De son côté, Morette, à Pavie, assura qu'au bout de trois reproductions consécutives les Sina perdaient beaucoup de leur blancheur, sous les climats d'Europe.(3)

Malgré tout, la vogue persista en leur faveur : en 1832, Lambruschini en élevait en Toscane, et Camille Beauvais, à Sénart ; en 1837, Aubert les introduisait à Neuilly, dans la magnanerie royale ; enfin, à Annonay

---

(1) Ces renseignements sont tirés d'une lettre de Nicod, d'Annonay, insérée au t. 5 des Annales de la Société séricicole (année 1841, p. 264) ; et des Annales de l'agriculture française, par Teissier et Bosc, t. 22, p. 55.

(2) V. Bulletin de Férussac (1825), tome 4.

(3) Morette et Chiolini : Sui rubi a sui bachi da seta. Milano. 1839.

même en 1839, les cocons de cette race se vendaient jusqu'à 9 f. le kilo. Nicod, d'Annemay, qui nous donne ce détail, ajoute que les vers sont faciles à élever, qu'ils vivent moins longtemps que les autres sortes, et mangent moins de feuille. Sont-ils les mêmes que ceux de Bonafous, dont le poids est si grand ? il eût été curieux de le savoir.

Tous ces travaux, comme on peut le voir, nous laissent ignorants de la forme et de la grandeur des cocons sina, aussi bien que des caractères des vers eux-mêmes : lacunes bien regrettables puisqu'elles nous empêchent de constater les changements qui ont pu survenir depuis l'introduction de cette race en France.

Avec les recherches de Mr Robinet, commencées à Poitiers en 1837, les indications numériques deviennent plus nombreuses. C'est ce qui fait surtout leur importance aujourd'hui (1)

Les sina qu'il élevait en 1837 étaient tirés de Neuilly ; tous les vers étaient blancs et les cocons extra-blancs : 500 faisaient le kilo.

En 1838, il constate la présence de quelques vers noirs, qu'il ne sait comment expliquer : S'est-il en variation, en atavisme, ou tout simplement mélange accidentel avec un lot de vers noirs élevé dans le voisinage ? On ne sait. Robinet trouve que le nombre des cocons au kilo s'est élevé à 518. Sur 100 gr. de cocons, il y a seulement 12 gr. 10 de coques soyeuses (pour les jaunes Turin, le poids des coques dépasse 19 gr. !)

Enfin, en 1839, il faut 542 cocons au kilo, et en 1840, il en faut 680 ! Le rendement en soie à la filature est de 8 % à peine, au lieu que les jaunes donnent aisément 10 %. Cette dégradation du type des sina étonne et désespère Mr Robinet, qui désormais tourne son activité vers d'autres objets.

Puisons dans ses travaux de 1840 quelques notes encore sur les sina, tels qu'il les possédait à cette époque.

Nombre d'œufs par gramme sina de Poitiers 1335

id. sina de l'Ardèche 1310

(1) Robinet. Mémoires sur l'industrie de la soie. Paris, 1846.

même, en 1839, les cocons de cette race se vendaient jusqu'à 9f 40 le kilo. Nicod, d'Annemay, qui nous donne ce détail, ajoute que les vers sont faciles à élever, qu'ils vivent moins longtemps que les autres sortes, et mangent moins de feuille. Sont-ils les mêmes que ceux de Bonaparte, dont le poids est si grand ? il eût été curieux de le savoir.

Tous ces travaux, comme on peut le voir, nous laissent ignorants de la forme et de la grandeur des cocons sina, aussi bien que des caractères des vers eux-mêmes : lacunes bien regrettables puisqu'elles nous empêchent de constater les changements qui ont pu survenir depuis l'introduction de cette race en France.

Avec les recherches de Mr Robinet, commencées à Poitiers en 1837, les indications numériques deviennent plus nombreuses. C'est ce qui fait surtout leur importance aujourd'hui (1)

Les Sina qu'il élevait en 1837 étaient tirés de Neuilly ; tous les vers étaient blancs et les cocons extra-blancs : 500 faisaient le kilo.

En 1838, il constate la présence de quelques vers noirs, qu'il ne sait comment expliquer. Y a-t-il eu variation, atavisme, ou tout simplement mélange accidentel avec un lot de vers noirs élevé dans le voisinage ? On ne sait. Robinet trouve que le nombre des cocons au kilo s'est élevé à 518. Sur 100 gr. de cocons, il y a seulement 12 gr 10 de coques soyeuses (pour les jaunes Turin, le poids des coques dépasse 19 gr. !)

Enfin, en 1839, il faut 542 cocons au kilo, et en 1840, il en faut 680 ! Le rendement en soie à la filature est de 8 % à peine, au lieu que les jaunes donnent aisément 10 %. Cette dégradation du type des Sina étonne et désespère Mr Robinet, qui désormais tourne son activité vers d'autres objets.

Puisons dans ses travaux de 1840 quelques notes encore sur les Sina, tels qu'il les possédait à cette époque.

Nombre d'œufs par gramme Sina de Poitiers 1335
id — Sina de l'Ardèche 1310

---

(1) Robinet. Mémoires sur l'industrie de la soie. Paris, 1846.

Poids moyen d'un cocon sina 1gr 47

id de la coque soyeuse 0 22

Diamètre du cocon 32mm 25 et 18mm 51

Un croisement de sina et de jaunes durin, essayé par Robinet en 1839 et 1840, lui donna des cocons un peu plus lourds (490 et 520 au kilo), mais beaucoup moins blancs que les sina purs.

Cette condamnation des sina doit-elle être acceptée comme définitive? Nous ne le croyons pas. Il faudrait être bien sûr que la maladie des corpuscules, dont la nature n'était pas connue à cette époque, et qui commençait à sévir d'une façon assez intense, n'a pas contribué à déterminer l'amincissement des cocons et leur diminution de poids. Le contraire est beaucoup plus probable.

Mais ce n'est pas seulement à cause de la pébrine que les résultats de Robinet demandent à être vérifiés de nouveau: il faut encore déterminer avec plus de précision qu'il ne l'a fait la qualité des sina soumis à ses expériences. Il paraît en effet que cette race, au lieu d'être pure et unique, comme on le croit généralement, était un mélange de plusieurs variétés distinctes: Mr Emile Beauvais(1) nous apprend qu'on y trouvait, en 1842, des negroni ou moricauds, vers à gros noir se reproduisant fidèlement avec leurs caractères; il y avait en outre des vers à 3 mues: parmi les cocons blanc azur, il se trouvait enfin quelques variétés, et même des jaunes!

Mr Camille Beauvais avait déjà projeté de séparer les variétés qu'il rencontrait ainsi, non-seulement dans les sina, mais dans toutes les races de vers à soie: c'est ce qu'il appelait régénération des races, recherche des sang-pur. Un passage des Annales séricicoles de 1847(2) dit qu'il en avait isolé deux, dont les formes et les couleurs se conservaient déjà permanentes: Malheureusement une longue maladie arrêta ses travaux, et il mourut en 1852 sans avoir rien publié sur ce point.

---

(1) Annales de la Société séricicole, 1842, t. 6, p. 45.

(2) Annales, 1847, t. 11, p. 285.

Poids moyen d'un cocon sina 1gr 47
id de la coque soyeuse 0 22
Diamètre du cocon 32mm 25 et 18mm 51

Un croisement de sina et de jaunes turin, essayé par Robinet en 1839 et 1840, lui donna des cocons un peu plus lourds (490 et 520 au kilo), mais beaucoup moins blancs que les sina purs.

Cette condamnation des sina doit-elle être acceptée comme définitive? Nous ne le croyons pas. Il faudrait être bien sûr que la maladie des corpuscules, dont la nature n'était pas connue à cette époque, et qui commençait à sévir d'une façon assez intense, n'a pas contribué à déterminer l'amincissement des cocons et leur diminution de poids. Le contraire est beaucoup plus probable.

Mais ce n'est pas seulement à cause de la pébrine que les résultats de Robinet demandent à être vérifiés de nouveau: il faut encore déterminer avec plus de précision qu'il ne l'a fait la qualité des sina soumis à ses expériences. Il paraît en effet que cette race, au lieu d'être pure et unique, comme on le croit généralement, était un mélange de plusieurs variétés distinctes: Mr Emile Beauvais(1) nous apprend qu'on y trouvait, en 1842, des negroni ou moricauds, vers à peau noire se reproduisant fidèlement avec leurs caractères; il y avait en outre des vers à 3 mues: parmi les cocons blanc azur, il se trouvait enfin quelques verdâtres, et même des jaunes!

Mr Camille Beauvais avait déjà projeté de séparer les variétés qu'il rencontrait ainsi, non-seulement dans les sina, mais dans toutes les races de vers à soie: c'est ce qu'il appelait régénération des races, recherche des sang pur. Un passage des Annales séricicoles de 1847(2) dit qu'il en avait isolé deux, dont les formes et les couleurs se conservaient déjà permanentes: Malheureusement une longue maladie arrêta ses travaux, et il mourut en 1852 sans avoir rien publié sur ce point.

---

(1) Annales de la Société séricicole, 1842, t. 6, p. 45.
(2) Annales, 1847, t. 11, p. 285.

Nous ne poursuivrons pas plus loin l'histoire des vins. Aussi bien leur tra-
ce serait pas aisée à suivre, au milieu des mélanges et croisements de toutes
sortes [illegible] nos éleveurs ont eu recours, quand la pébrine a sévi d'une
manière si terrible. Ce qui précède est d'ailleurs suffisant pour démontrer
que le plan de nos études est en parfaite concordance avec celui de Camille
Beauvais et que les recherches projetées ne seront que la continuation des
[illegible].

Il est toutefois nécessaire d'ajouter quelques mots sur les vers polyvoltins.
Depuis longtemps, en effet, le Chine nous en a fourni quelques échantil-
lons. Ainsi, en 1837, Mr Camille Beauvais reçut de ce pays des graines en partie
[illegible], qui lui donnèrent, dit-il, des vers petits, vifs, brillants, à peau
blanchâtre devenant ensuite blanchâtre et enfin jaune; les cocons furent
jaune-soufre, pointus, satinés, agglomérés en tas; ces polyvoltins
éclosaient tous les mois (1). Un peu plus tard, en 1846, il en reçut
d'autres de Mr Hedde; les graines, en fort mauvais état, donnèrent un petit
nombre de vers d'une transparence et d'une délicatesse remarquables, quelques-uns
[illegible] de petites protubérances [illegible]; tous firent des cocons blancs.
Leurs lobes soyeux parurent plus développés, relativement aux autres organes,
que dans les races d'Europe. Les papillons fondaient d'une [illegible] et d'un
[illegible] singulières (2).

Dans le voyage qu'il fit en Chine en 1859, Castellani se procura aussi des
graines de races polyvoltines, dont cinq onces environ furent essayées à Naples
par la Société d'encouragement. Le rapporteur, Achille Costa, dans une note
lue à cette Société le 14 juin 1860, donna à ce sujet les détails suivants. L'éclosion
traîna du 10 au 17 avril, mais fut complète; il y eut ensuite à toutes les mues
des morts nombreux; les vers étaient inégaux, atteints de grassine, ou tachés de
points noirs (pébrine). La récolte se réduisit à 5000 cocons environ, d'un beau
blanc, mais petits et très-légers; il en fallait 650 pour peu pendant que 400
de la race ordinaire de Naples; à poids égal, ils ne donnaient que moitié

(1) [illegible] de la Société séricicole (1837) t. 2, p. 331.
(2) Annales de la Société séricicole 1846, t. 10, p. 307.

Nous ne poursuivrons pas plus loin l'histoire des sina. Aussi bien leur tra-
ce serait pas mise à suivre, au milieu des mélanges et croisements de toutes
sortes, auxquels nos éleveurs ont eu recours, quand la pébrine a sévi d'une
manière si terrible. Ce qui précède est d'ailleurs suffisant pour démontrer
que le plan de nos études est en parfaite concordance avec celui de Camille
Beauvais et que les recherches projetées ne seront que la continuation des
siennes.

Il est toutefois nécessaire d'ajouter quelques mots sur les races polyvoltines.
Depuis longtemps, en effet, la Chine nous en a fourni quelques échantil-
lons. Ainsi en 1837, Mr Camille Beauvais reçut de ce pays des graines en partie
éclosées, qui lui donnèrent, dit-il, des vers petits, vifs, brillants, à peau
blanchâtre devenant ensuite blanchâtre et enfin jaune; les cocons furent
jaune-soufre, pointus, satinés, agglomérés en tas; ces polyvoltins
éclosaient tous les mois.(1) Un peu plus tard, en 1846, il en reçut
d'autres de Mr Hedde; les graines, en fort mauvais état, donnèrent un petit
nombre de vers d'une transparence et d'une délicatesse remarquables, quelques-uns
avaient de petites protubérances dorsales colorées; tous firent des cocons blancs.
Leurs lobes soyeux parurent plus développés, relativement aux autres organes,
que dans les races d'Europe. Les papillons furent d'une vivacité et d'un
[illegible] régulières.(2)

Dans le voyage qu'il fit en Chine en 1859, Castellani se procura aussi des
graines de races polyvoltines, dont cinq onces environ furent essayées à Naples
par la Société d'Encouragement. Le rapporteur, Achille Costa, dans une note
lue à cette Société le 1er juin 1860, donna à ce sujet les détails suivants. L'éclosion
traîna du 10 au 17 avril, mais fut complète; il y eut ensuite à toutes les mues
des morts nombreux; les vers étaient inégaux, atteints de grassine, ou tachés de
points noirs pébrinés. La récolte se réduisit à 5000 cocons environ, d'un beau
blanc, mais petits et très légers; il en faisait 650 pour peser autant que 400
de la race ordinaire de Naples; à poids égal, ils ne donnaient que moitié

(1) [illegible] (1838) t. 2, p. 331

(2) [illegible] (1846) t. 10, p. 307.

moins de vingt pas, parce qu'on les tient à la corne pour former [illegible]
il était [illegible] K. [illegible] à la connaissance de
[illegible] avec vieille [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible]

[illegible] de soie [illegible] pour qu'au lieu de [illegible] pour former le bout [illegible] [illegible] [illegible] 6 [illegible] à la commencement de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] au [illegible] d'être [illegible] [illegible] [illegible]. Les [illegible] feuilles [illegible] [illegible] ces vers ne [illegible] nullement reconnaissables. [illegible] [illegible] qu'elles offraient [illegible] [illegible] [illegible] la variété des taches [illegible] le corps des vers. [illegible] [illegible] [illegible] de 8 sortes :

1° vers blancs : corps blanc sans taches ; lunules [illegible], [illegible]

2° vers blancs à lunules noires : corps blanc, [illegible] [illegible] [illegible] taches noires ; lunules d'un noir [illegible]

3° vers blancs à rayures noires : corps blanc ; bande noire sur les [illegible] des anneaux plus [illegible], sur la frontière antérieure de chaque anneau (1).

4° [blanchâtres] [vers] : corps blanchâtre ; thorax et abdomen marqués de points et taches symétriques rougeâtres plus ou moins [illegible].

5° vers ocellés : corps d'un brun violacé ; 2°, 3°, 4°, 5° et 6° anneaux de l'abdomen marqués de deux taches arrondies de couleur [illegible], bordées de brun ; thorax et 1er anneau abdominal tachés de brun-noirâtre.

6° vers noirs à rayures blanches : corps brun-noirâtre, violacé par places ; anneaux de l'abdomen rayés de blanc sur leur bord postérieur.

7° vers noirs (mori) : corps brun-noirâtre, plus clair ou plus foncé par places, et violacé en d'autres places ; [illegible] [illegible] (1).

8° vers à bosses : chaque anneau abdominal portant deux [illegible] ou tubercules plus ou moins marqués.

Tous ces vers, d'ailleurs, ont eu 4 mues, [illegible] [illegible] [illegible] et [illegible] une taille [illegible] que ceux de la race ordinaire du pays.

---

(1) Plusieurs mues [illegible] [illegible] dans le pays [illegible], on peut supposer que la sorte a été [illegible] [illegible] des [illegible] qui l'accompagnait au moment.

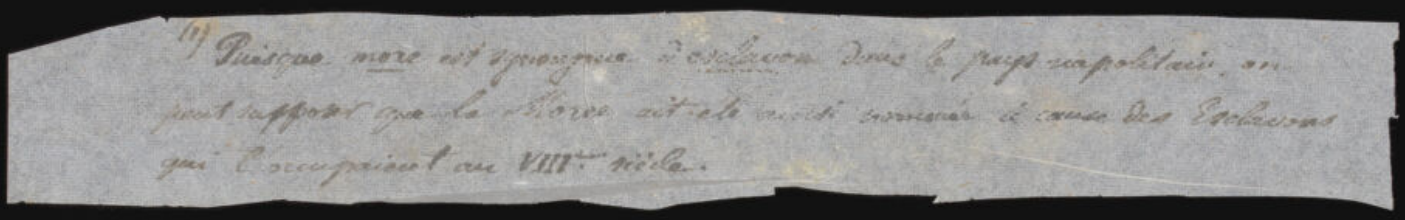

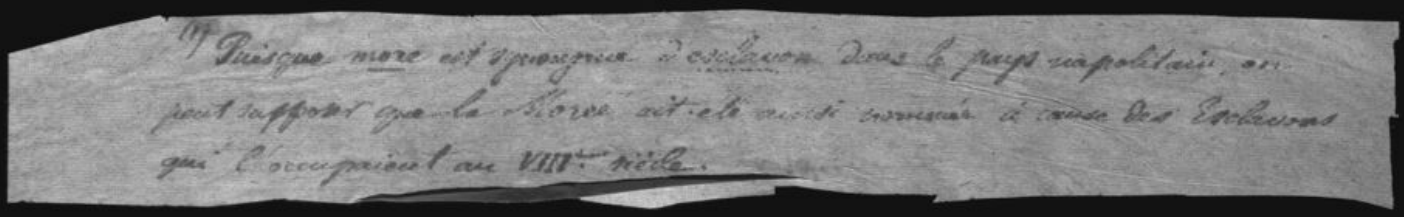

(1) Puisque more est synonyme d'esclavon dans le pays napolitain, on peut supposer que la Morée ait été ainsi nommée à cause des Esclavons qui l'occupaient au VIIIe siècle.

moins de soie grège, parce qu'au lieu de 4 cocons pour former le bout il était nécessaire d'en [illegible] 6. Quant à la consommation de feuilles pour une récolte d'égale poids, elle était à peu près la même. Le bon fait le rendement en soie, ces races ne paraissaient nullement recommandables. Mais ce qu'elles offrirent de plus curieux ce fut la diversité des taches décorant le corps des vers. Cette en distingue de 8 sortes :

1° vers blancs : corps blanc sans taches ; lunules cendrées, peu visibles.

2° vers blancs à lunules noires : corps blanc, thorax marqué de quatre taches noires ; lunules d'un noir vif.

3° vers blancs à rayures noires : corps blanc ; bande noire sur les jointures des anneaux (plus exactement, sur la frontière antérieure de chaque anneau) ; [illegible]

4° [tachetés] [vers] : corps blanchâtre : thorax et abdomen marqués de points et taches symétriques rougeâtres plus ou moins sombres.

5° vers ocellés : corps d'un brun violacé ; 2e, 3e, 4e, 5e et 6e anneaux de l'abdomen marqués de deux taches arrondies, de couleur cannelle bordées de brun ; thorax et 1er anneau abdominal tachés de brun-noirâtre.

6° vers noirs à rayures blanches : corps brun noirâtre, violacé par places ; anneaux de l'abdomen rayés de blanc sur leur bord postérieur.

7° vers noirs (mori) : corps brun-noirâtre, plus clair ou plus foncé par places, et violacé en d'autres places ; vulgairement schiacomi (1).

8° vers à bosses : chaque anneau abdominal portant deux [illegible] ou tubérosités plus ou moins marquées.

Tous ces vers, d'ailleurs, eurent 4 mues, nécessitant moins longtemps et acquirent une taille à rendre [illegible] ceux de la race ordinaire du pays.

---

(1) [illegible] supposer que la Morée doit avoir [illegible] occupée au 8e siècle ?

moins de sa graisse, parce qu'au lieu de se [illegible] pour former le [illegible] il était déjà [illegible] [illegible] à la [illegible] des feuilles [illegible] [illegible] la [illegible]. Les deux feuilles rendaient [illegible] ces races ne paraissaient nullement communicables. Mais [illegible] les [illegible] la variété des taches décorant le corps des vers [illegible] de 8 sortes :

1° vers blancs : corps blanc sans taches ; lunules cendrées, peu visibles.

2° vers blancs à lunules noires : corps blanc ; thorax [illegible] taches noires ; lunules d'un noir vif.

3° vers blancs à rayures noires : corps blanc ; bande noire sur les ceintures des anneaux, plus exactement, sur la frontière antérieure de chaque anneau ; [illegible]

4° [tachetés] [vers] : corps blanchâtre ; thorax et abdomen marqués de points et taches [illegible] rougeâtres plus ou moins [illegible].

5° vers ocellés : corps d'un brun violacé ; 2e, 3e, 4e, 5e et 6e anneaux de l'abdomen marqués de deux taches arrondies, de couleur cannelle, bordées de brun ; thorax et 1er anneau abdominal tachés de brun-noirâtre.

6° vers noirs à rayures blanches : corps brun-noirâtre, violacé par places ; anneaux de l'abdomen rayés de blanc sur leur bord postérieur.

7° vers noirs (moro) : corps brun-noirâtre, plus clair ou plus foncé par places, et violacé en d'autres places ; vulgairement [illegible] (1)

8° vers à bosses : chaque anneau abdominal portant deux [illegible] plus ou moins marqués.

Tous ces vers, d'ailleurs, [illegible] [illegible] toujours [illegible] et n'acquièrent une taille moindre que ceux de la race ordinaire du pays.

---

(1) [illegible] que le Moro [illegible] ressemble au 8e ?

[illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] observations, [illegible] plusieurs années de
[illegible] [illegible] [illegible] ; mais nous n'en trouvons nulle part la
suite [illegible] [illegible] a été et on a [illegible] ailleurs, un peu partout, des
[illegible] [illegible] [illegible] sans établir leurs caractères [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] invariables ! on nous assure [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] Sin San Gu (N° 19) [Oeufs non corpusculeux] Vers blancs. Toute [illegible] de vers à rayures noires transversales. Cocons blancs récolte [illegible] $\frac{17}{30}$ et 6 verdâtres $\frac{14}{30}$. N = 1600.

Sur 2 pontes, tirées de ces cocons l'une reste annuelle (voir 1888, n° 44). L'autre bivoltine. On élève celle-ci, on en tire 5 cocons blancs assez vissés $\frac{15}{26}$.

Deux pontes de cette 2e récolte naissent encore toutes deux le 19 juillet. Ces bivoltins font 8 jolis cocons blancs $\frac{15}{29}$. Mais leurs oeufs sont perdus par accident.

Sin Hsing San Gu (N° 24) [Oeufs non corpusculeux. [Vers blancs ordinaires. Quinze cocons blancs assez forts $\frac{16}{31}$. N = 866.

On a fait 2 pontes de cette récolte, mais deux pontes qui n'ont pas bivoltiné. Mais les dermestes les ont dévorées.

Shing Si San Gu, 2e récolte (N° 16)

Shing Si San Gu, 3e récolte (N° 7)

Shing Si San Gu, 5e récolte (N° 14)

Shing Si San Gu, 6e récolte (N° 8)

Oeufs non corpusculeux.

N° 16. Vers blancs, mêlés de vers rayés de noir. Treize cocons blancs $\frac{17}{29}$ et six verdâtres $\frac{14}{30}$. N = 1200. On fait 2 pontes qui bivoltinent et qu'on laisse perdre.

N° 7. Vers blancs, mêlés de quelques moriseurs. Quarante six cocons blancs $\frac{14}{28}$ et soixante verdâtres $\frac{14}{28}$ tous fort vilains. On a une seule ponte, elle bivoltine et on la néglige. N = 1146.

N° 14. Vers de teinte bleuâtre unie, s'agglomérant en tas. Quatre vingt dix cocons blancs $\frac{13}{26}$. N = 1618.

On prépare une ponte qui bivoltine le 11 juin. Elle produit 5 cocons blancs assez forts $\frac{15}{36}$.

De ces bivoltins, on fait 2 pontes. L'une bivoltine est négligée, l'autre est conservée pour 1888 (N° 42)

N° 8. Toute la graine est close à l'arrivée, et les vers [illegible].

Ki Shu Tsan [illegible] N° 14 [Oeufs non corpusculeux] Vers blancs à teinte [illegible] de vers à rayures noires [illegible]. Cocons blancs récolte [illegible] $\frac{13}{30}$ et 6 verdâtres $\frac{14}{30}$. N = 1600.

Les 2 pontes, tirées de ces cocons, l'une reste annuelle (voir 1888, n° 44) l'autre bivoltine. On élève celle-ci, on en tire 5 cocons blancs assez [illegible] $\frac{15}{26}$.

Deux pontes de cette 2e récolte naissent encore toutes deux le 19 juillet. Ces bivoltins font 8 jolis cocons blancs $\frac{15}{29}$. Mais leurs oeufs sont perdus par accident.

Kiu Hsing Tsan Tzu (N° 29) [Oeufs non corpusculeux. [Vers blancs ordinaires. Quinze cocons blancs assez forts $\frac{16}{31}$. N = 866.

On a fait 2 pontes de cette récolte, mais deux pontes qui n'ont pas bivoltiné. Mais les dérivées les ont décorées.

Shing Ti Tsan Tzu, 2e récolte (N° 16)

Shing Ti Tsan Tzu, 3e récolte (N° 7)

Shing Ti Tsan Tzu, 5e récolte (N° 14)

Shing Ti Tsan Tzu, 6e récolte (N° 8)

Oeufs non corpusculeux.

N° 16. Vers blancs, mêlés de vers rayés de noir. Treize cocons blancs $\frac{17}{29}$ et six verdâtres $\frac{14}{31}$. N = 1200. On fait 2 pontes qui bivoltinent et qu'on laisse perdre.

N° 7. Vers blancs, mêlés de quelques moribonds. Quarante six cocons blancs $\frac{14}{28}$ et soixante verdâtres $\frac{14}{28}$ tous fort vilains. On a une seule ponte, elle bivoltine et on la néglige. N = 1146.

N° 14. Vers de teinte blanche unie, s'agglomérant en tas. Quatre vingt dix cocons blancs $\frac{13}{26}$. N = 1618.

On prépare une ponte qui bivoltine le 11 juin. Elle produit 5 cocons blancs assez forts $\frac{15}{36}$.

De ces bivoltins, on fait 2 pontes; l'une bivoltine est négligée, l'autre est conservée pour 1888 (n° 42)

N° 8. Toute la graine est close à l'arrivée, et les vers [illegible].

Hui-pi Tsan bzu, de Hou-Tchéou-fou, 2e récolte (n° 12).
Hui-pi Tsan bzu 3e récolte (n° 2).

N° 12. Oeufs non corpusculeux. Vers bleuâtres, mêlés de moricauds et de flancs. Quarante cocons blancs $\frac{14}{29}$ et trois verdâtres. N = 1080. On prépare trois portes qui brialtinent toutes et sont négligées.

N° 2. Oeufs non corpusculeux. Vers blancs mêlés de moricauds. Vingt-quatre cocons blancs $\frac{13}{26}$ et six verdâtres $\frac{14}{28}$. N = 1500. On fait deux portes qui brialtinent et qu'on néglige.

Hua-Pi Tsan bzu, de Hing Kiang Kiao (n° 30)
Hui-pi Tsan bzu, 2e récolte, de Hou-Tchéou-fou (n° 4).

N° 30. Vers noirs très-jolis à ocelles marron. Oeufs très-corpusculeux. Récolte vingt-quatre neuf cocons blancs $\frac{15}{33}$ assez fermes. N = 757. On fait 2 pontes de reproduction : l'une brialtine et est perdue ; l'autre est rangée par les [illegible]. de Hing Kiang Kiao (n° 31)

N° 34. Oeufs sans corpuscules. Vers noirs très-jolis à [illegible] en [illegible] clair. Récolte [illegible] cocons blancs $\frac{15}{34}$ ovales et un verdâtre. N = 750. On fait 3 pontes, dont 1 reste annuelle (voir 1888, n° 5), les 2 autres brialtinent.

On les élève ; elles font des vers zébrés de noir et des cocons blancs ovales ; beaucoup de vers mourant de flachirie. On obtient une ponte de reproduction pour 1888 (v. n° 36).

Hiang-chin Tsan bzu (n° 20)

Oeufs légèrement corpusculeux. Cocons [illegible] blancs [illegible]. Vers d'aspect ordinaire, [illegible]. Récolte [illegible] cocons blancs assez jolis $\frac{17}{31}$ et vingt-deux jaune-dorés $\frac{17}{33}$. N = 856. Une ponte brialtine n'a pas été recueillie et une autre a été dévorée par les insectes. Cette race aurait mérité d'être gardée.

Hui-Pi, 2e récolte, de Hou-Tchéou-fou (n° 18)
Hui-Pi, 3e récolte (n° 6)

Hui-pi Tsan bzu, de Hou-Tchéou-fou, 2e récolte (n° 12).
Hou-pi Tsan bzu 3e récolte (n° 2).

N° 12. Oeufs non corpusculeux. Vers bleuâtres, mêlés de moricauds et de blancs. Quarante cocons blancs $\frac{14}{29}$ et trois verdâtres. N = 1080. On prépare trois pontes qui brûlent toutes et sont négligées.

N° 2. Oeufs non corpusculeux. Vers blancs mêlés de moricauds. Vingt-quatre cocons blancs $\frac{13}{26}$ et six verdâtres $\frac{14}{28}$. N = 1500. On fait deux pontes qui brûlent et qu'on néglige.

Hua-Pi Tsan bzu, de Hing Kiang Kiao (n° 30)
Hua-Pi Tsan bzu, 2e récolte, de Hou-Tchéou-fou (n° 4).

N° 30. Vers noirs très-jolis, à ocelles marron. Oeufs très-corpusculeux. Récolte cinquante-neuf cocons blancs $\frac{15}{33}$ assez fermes. N = 757. On fait 2 pontes de reproduction : l'une brûlante et est perdue ; l'autre est mangée par les dermestes.

N° 4. Oeufs sans corpuscules. Vers noirs très jolis, à ocelles en ocelles marron clair. Récolte ~~[illegible]~~ cocons blancs $\frac{15}{34}$ ovales et un verdâtre. N = 750. On fait 3 pontes, dont 1 reste annuelle (voir 1888, n° 35), les 2 autres brûlent.

On les élève ; elles font des vers zébrés de noir et des cocons blancs ovales ; beaucoup de vers meurent de fléchure. On obtient une ponte de reproduction pour 1888 (v. n° 36).

Huang-chiao Tsan bzu (n° 20)

Oeufs légèrement corpusculeux.

Vers d'aspect ordinaire, tardifs aux mues. Récolte six-cent cocons blancs assez jolis $\frac{17}{31}$ et vingt-deux jaune-dorés $\frac{18}{33}$. N = 856. Une ponte ~~[illegible]~~ n'a pas été recueillie et une autre a été dévorée par les insectes. Cette race aurait mérité d'être gardée.

Hui-Pi, 2e récolte, de Hou-Tchéou-fou (n° 18)
Hui-Pi, 3e récolte (n° 6)

n° 12. Oeufs non corpusculeux. Vers d'aspect ordinaire. Vingt-quatre cocons blancs. N = 888. On prépare 2 pontes. 1 éclot et n'est pas recueillie, 1 reste annuelle (voir 1888, n° 43).

n° 13. Oeufs non corpusculeux. Vers blancs mêlés de quelques moricauds. Cent trente-quatre cocons blancs $\frac{14}{26}$. N = 1300. On fait une seule ponte qui bivaltine et n'est pas recueillie.

Mao-tsao tsan tzu (n° 25)

Oeufs un peu corpusculeux. — Vers d'assez grande taille d'aspect ordinaire. Trente-six cocons blancs verdâtres $\frac{17}{32}$. N = 843. Une ponte non éclose est dévorée par les dermes et une autre bivaltine n'est pas recueillie.

Pai-pi tsao tsan tzu de Hing Kiang Kiao (n° 31)
Pai-pi tsan tzu, 2e récolte, de Hou tchéou-fou (n° 5)
Pai-pi tsan tzu, 3e récolte (n° 13).

n° 31. Oeufs non corpusculeux. Vers blancs mêlés de quelques gris perle. Récolte cent treize cocons blancs ovales $\frac{15}{37}$. N = 1040. Deux pontes; une bivaltine négligée; l'autre annuelle est perdue par accident.

n° 5. Oeufs non corpusculeux. Vers d'un gris bleuâtre uni sans tache. Quarante-sept cocons blancs $\frac{12}{27}$ et trois verdâtres $\frac{13}{26}$. N = 1680. Deux pontes bivaltines, on les étude.

Les vers bivaltins sont moricauds. Cocons tous blancs $\frac{13}{27}$. On en fait une ponte qui éclot encore, et une qui reste pour 1888 (v. n° 37).

Les bivaltins donnent trente cocons $\frac{14}{30}$ tous blancs ovales, et on en tire 5 pontes qui se conservent pour 1888 (v. n° 38).

n° 13. Oeufs légèrement corpusculeux. Vers bleuâtres, petits, sans tomérant. Récolte cent quarante cocons blancs $\frac{14}{29}$. N = 1095. On en fait 5 pontes, dont 4 bivaltines et sont négligées; la 5e reste pour 1888 (v. n° 41).

n° 12. Oeufs non corpusculeux. Vers d'aspect ordinaire. Vingt-quatre cocons blancs. N = 888. On prépare 2 pontes. 1 éclot et n'est pas recueillie; 1 reste annuelle (voir 1888, n° 43).

n° 13. Oeufs non corpusculeux. Vers blancs mêlés de quelques moriands. Cent trente quatre cocons blancs $\frac{14}{26}$. N = 1300. On fait une seule ponte qui bivoltine et n'est pas recueillie.

Mao-tuo tsan tzu (n° 25)

Oeufs un peu corpusculeux. — Vers d'assez grande taille d'aspect ordinaire. Trente six cocons blancs verdâtres $\frac{17}{32}$. N = 843. Une ponte non éclose est dévorée par les derniers et une autre bivoltine n'est pas recueillie.

Pai-pi tsan tzu de Hing Kiang Kiao (n° 31)
Pai-pi tsan tzu, 2e récolte, de Hou tcheou-fou (n° 5)
Pai-pi tsan tzu, 3e récolte (n° 13).

n° 31. Oeufs non corpusculeux. Vers blancs mêlés de quelques gris perle. Récolte cent treize cocons blancs ovales $\frac{15}{27}$. N = 1040. Deux pontes: une bivoltine négligée; l'autre annuelle est perdue par accident.

n° 5. Oeufs non corpusculeux. Vers d'un gris bleuâtre uni sans tache. Quarante sept cocons blancs $\frac{12}{27}$ et trois verdâtres $\frac{13}{26}$. N = 1680. Deux pontes bivoltinent; on les élève.

Les vers bivoltins sont moriands. Cocons tous blancs $\frac{13}{27}$. On en fait une ponte qui éclot encore et une qui reste pour 1888 (v. n° 37).

Les bivoltins donnent trente cocons $\frac{14}{30}$ tous blancs ovales, et on en tire 5 pontes qui se conservent pour 1888 (v. n° 38).

n° 13. Oeufs légèrement corpusculeux. Vers bleuâtres, petits, s'agglomérant. Récolte cent quarante cocons blancs $\frac{14}{29}$. N = 1095. On en fait 5 pontes, dont 4 bivoltinent et sont négligées; la 5e reste pour 1888 (v. n° 41).

Ping-Hu Tsan Tzu (n° 3)

Oeufs non corpusculeux.

Vers blancs ordinaires. Vingt-trois cocons blancs assez gros $\frac{17}{34}$. N° 1071. Six pontes recueillies, dont 5 bivoltinent et sont perdues ; 1 reste pour 1888, (voir n° 34)

Lung Chiao Tou Tsan Tzu (n° 32)

Vers-à-soie examinés par groupes de 3 : six groupes sont sains, et cinq corpusculeux ce qui fait un minimum de 5 mauvais sur 33, ou 15 %.

Les vers sont blancs, avec ou sans tubercules saillants sur les anneaux du thorax et de l'abdomen. Récolte trois cent quatre vingt cocons $\frac{14}{24}$ ovales assez jolis, dont 25 doubles, c.à.d. 6 à 7 %. N° 840. On fait six pontes de reproduction ; aucune ne bivoltine (v. 1888, n° 50)

San Tsan Tzu (n° 24)

Sen mien Tsan Tzu (n° 28)

Ssu Tsan Tzu (n° 22)

Le n° 24 a [illegible] sans corpuscules ; les 2 autres lots sont très corpusculeux. Les vers des trois pontes ont l'aspect ordinaire, c.à.d. blanchâtre, sans taches remarquables.

Le 24 donne 17 cocons blancs $\frac{18}{30}$. N° 1090. Une ponte éclot le 15 juin et n'est pas recueillie ; une autre reste annuelle (v. 1888, n° 46).

Le 28 donne 5 cocons blancs $\frac{17}{31}$ et 14 jaune doré $\frac{15}{29}$. N° 836. On fait une seule ponte qui bivoltine et n'est pas gardée.

Le 22 donne 27 cocons blancs $\frac{17}{33}$ ovales assez gros et 1 verdâtre. N° 800. Une seule ponte obtenue éclot et n'est pas gardée.

Tien Tai Hsin Chang Tsan Tzu (n° 9).

Oeufs non corpusculeux (6 groupes de 3 vers éclos).

Vers d'aspect ordinaire. Récolte 55 jolis cocons blancs assez ronds $\frac{18}{32}$. N° 769. Une seule ponte préparée ne bivoltine pas (voir 1888 n° 39).

Ping-Hu Tsan Tzu (n° 3)
Oeufs non corpusculeux.
Vers blancs ordinaires. Vingt trois cocons blancs assez gros $\frac{17}{74}$. N = 1070. Six pontes recueillies, dont 5 bivoltinent et sont perdues ; 1 reste pour 1888, (voir n° 34)

Leung Chiao Tou Tsan Tzu (n° 32)
Vers élevés examinés par groupes de 3 : six groupes sont sains, et cinq corpusculeux ce qui fait un minimum de 5 mauvais sur 33, ou 15 %.
Les vers sont blancs, avec ou sans tubercules saillants sur les anneaux du thorax et de l'abdomen. Récolte trois cent quatre vingt cocons $\frac{14}{24}$ ovales assez jolis, dont 25 doubles, c.à.d. 6 à 7 %. N = 840. On fait six pontes de reproduction ; aucune ne bivoltine (v. 1888, n° 50)

San Tsan Tzu (n° 24)
San mien Tsan Tzu (n° 28)
Ssu Tsan Tzu (n° 22)
Le n° 24 a [illegible] sans corpuscules ; les 2 autres lots sont très corpusculeux. Les vers des trois sortes ont l'aspect ordinaire, c.à.d. blanchâtre, sans taches remarquables.
Le 24 donne 17 cocons blancs $\frac{18}{30}$. N = 1090. Une ponte éclot le 15 juin et n'est pas recueillie ; une autre reste annuelle (v. 1888, n° 46).
Le 28 donne 5 cocons blancs $\frac{17}{31}$ et 14 jaune doré $\frac{15}{29}$. N = 836. On fait une seule ponte, qui bivoltine et n'est pas gardée.
Le 22 donne 27 cocons blancs $\frac{17}{33}$ ovales assez gros et 1 verdâtre. N = 800
Une seule ponte obtenue éclot et n'est pas gardée.

Tien tai Hsin Chang Tsan Tzu (n° 9).
Oeufs non corpusculeux (6 groupes de 3 vers éclos).
Vers d'aspect ordinaire. Récolte 55 jolis cocons blancs assez ronds $\frac{18}{2}$. N = 769. Une seule ponte préparée ne bivoltine pas (voir 1888 n° 39).

Ecu à (n° 33).

Ecu 1ch blanc Bzé (n° 25)

Ecu 1ch blanc Bze (n° 26)

Ecu 1ch blanc Bze, de Hei Yen (n° 21)

Ecu 1ch blanc Bze, de Yü-Hang (n° 17)

Ces 4 sont très premiers lots soies, un peu corpusculeux

N° 25. Vers blancs ordinaires, mêlés de quelques zébrés. Cocons blancs ovoïdes, en moyenne $\frac{15}{27}$, dont 5 blancs et 5 roselets. N. 756. Trois pontes faites réussirent toutes et sont perdues.

N° 26. Vers ordinaires. Cocons blancs variables, les uns gros variés $\frac{17}{32}$, les autres petits $\frac{15}{26}$. N = 885. Cinq pontes faites restent annuelles (voir 1888 n° 47) et un 3e bivoltine; on l'élève; la donne les mêmes types de cocons blancs; on en garde une ponte pour 1888 (voir n° 48).

N° 21. Vers ordinaires. Cocons blancs petits $\frac{14}{25}$, mêlés de quelques gros variés $\frac{18}{33}$. N = 1500. Fait 3 pontes: 1 bivoltine est mélangée; 2 restent pour 1888 (voir n° 47).

N° 17. Vers ordinaires, petits, s'agglomérant. Cocons blancs ovoïdes, 15 roselets, Grainage depuis $\frac{12}{24}$ à $\frac{17}{32}$. N = 1291. Cinq pontes faites bivoltinent toutes et sont perdues.

Ecu blanc Bze (n° 23).

Ecu 1ch blanc Bze (n° 18).

Ces 2 de ces deux lots très corpusculeux.

N° 23. Vers blancs, mêlés de gris perle, et de variétés. Cocons mêlés blancs, depuis $\frac{15}{25}$ à $\frac{18}{32}$, et 1 verdâtre. Fait 4 pontes dont 1 reste annuelle, voir 1888 n° 45) N. 1100. Les 3 autres bivoltinent. On élève quelques vers qui font des cocons blancs $\frac{16}{30}$ à fin de reproduction.

N° 18. Vers ordinaires, lots cocons blancs ovoïdes $\frac{17}{33}$ et 5 jaunes dorés $\frac{16}{32}$. N = 800. Deux pontes faites: 1 bivoltine, est perdue, et l'autre annuelle, reste pour 1888 (v. notre).

Tou Erh Tsan Tzu (n° 15)
Tou Erh Tsan Tzu (n° 26)
Tou Erh Tsan Tzu, de Hei-Yen (n° 21)
Tou Erh Tsan Tzu, de Yü-Hang (n° 17)

Oeufs des trois premiers lots sains, du 4e un peu corpusculeux.

N° 15. Vers blancs ordinaires, mêlés de quelques zébrés. Cocons très inégaux, en moyenne $\frac{15}{27}$, dont 57 blancs et 5 verdâtres. N = 954. Trois pontes faites éclosent toutes et sont perdues.

N° 26. Vers ordinaires. Cocons blancs verdâtres, les uns gros ovales $\frac{19}{32}$, les autres petits $\frac{15}{26}$. N = 855. Deux pontes faites restent annuelles (voir 1888 n° 47) et une 3e bivoltine, on l'élève; elle donne les mêmes types de cocons blancs; on en garde une ponte pour 1888 (voir n° 48).

N° 21. Vers ordinaires. Cocons blancs petits $\frac{14}{20}$, mêlés de quelques gros ovales $\frac{18}{33}$. N = 1100. Fait 3 pontes: 1 bivoltine est négligée; 2 restent pour 1888 (v. n° 49).

N° 17. Vers ordinaires, petits, s'agglomérant. Cocons blancs inégaux; 155 récoltés, diamètres depuis $\frac{12}{24}$ à $\frac{17}{32}$. N = 1291. Cinq pontes faites bivoltinent toutes et sont perdues.

Wu Tsan Tzu (n° 23).
Wu Lou Tsan Tzu (n° 11).

Oeufs de ces deux lots très corpusculeux.

N° 23. Vers blancs, mêlés de gris perle, et de moricauds. Cocons mêlés: 14 blancs, depuis $\frac{15}{35}$ à $\frac{18}{32}$, et 1 verdâtre. Fait 4 pontes dont 1 reste annuelle, voir 1888 n° 45) et les 3 autres bivoltinent. N = 1100. On élève quelques vers qui font des cocons blancs $\frac{16}{30}$ et pas de reproduction.

N° 11. Vers ordinaires, 44 cocons blancs ovales $\frac{17}{33}$ et 5 jaunes dorés $\frac{16}{32}$. N = 800. Deux pontes faites: 1 bivoltine, est perdue, et l'autre, annuelle, reste pour 1888 (v. n° 40).

Coréé (n° 33).

Cette graine, collée sur un très-grand papier revêtu de caractères chinois, n'a pas donné un seul ver vivant.

Canton (n°s 34 et 35).

Aucun œuf n'est éclos.

Perse (Races supposées Turbath et moselvelane) (n° 63 et 64).

Graines légèrement corpusculeuses. Vers d'aspect ordinaire mêlés de vers piquetés comme les vers japonais. Cocons d'un jaune doré assez satinés $\frac{29}{14}$, et cocons verts mauve assez claire $\frac{30}{15}$. N = 865. On tire de ces cocons six pontes qu'on a égrées sans distinction de races. (v. 1888 n° 62).

Baydoud. (n° 43).

Race envoyée de Brousse en 1886 par Mr Zarifian. Les cocons en 1886 ont été presque tous blancs à teinte verdâtre $\frac{21}{42}$, N = 450; il y a eu 1 % de jaunes dorés qu'on n'a pas reproduits.

En 1887, la graine des blancs a donné encore quelques jaunes doré $\frac{43}{20}$, et beaucoup plus de blancs, toujours verdâtres, $\frac{45}{21}$. N = 370. Pour la reproduction en 1888, v. n° 61.

Résumé des élevages de 1887.

En récapitulant les faits ci-dessus on voit que beaucoup de races de Chine ont bivoltiné totalement: ce sont les n°s 1, 5, 6, 7, 10, 12, 15, 16, 17, 22, 28. Beaucoup d'autres ont bivoltiné partiellement, quelques pontes étant restées (ou devenues) annuelles: ce sont les n°s 2, 3, 4, 11, 13, 14, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 31. Enfin deux n'ont pas bivoltiné du tout: les n°s 9 et 32. Les bivoltines qu'on a élevées sont ceux des n°s 4, 5, 14, 26, 23 et 19; et les trivoltines des n°s 5 et 19.

Les races conservées pour 1888 sont, en définitive, réduites aux suivantes

3, 4, 4_2 5_1 5_3 9, 11, 13, 14, 18, 19, 21, 23, 24, 26, 26, 32,

Corée (n° 33).

Cette graine, collée sur un très-grand papier revêtu de caractères chinois, n'a pas donné un seul ver vivant.

Canton (n°s 34 et 35).

Aucun œuf n'est éclos.

Perse (races supposées Burbath et Malvalane) (n° 63 et 64).

Graines légèrement corpusculeuses. Vers d'aspect ordinaire mêlés de vers piquetés comme les vers japonais. Cocons d'un jaune doré assez satinés $\frac{29}{14}$, et cocons verts nuance assez claire $\frac{30}{15}$. N = 866. On tire de ces cocons six pontes mélangées sans distinction de races. (v. 1888 n° 62).

Bagdad (n° 43).

Race envoyée de Brousse en 1886 par Mr Zarifian. Les cocons en 1886 ont été presque tous blancs à teinte verdâtre $\frac{21}{42}$, N = 450; il y a eu 1 % de jaunes dorés qu'on n'a pas reproduits.

En 1887, la graine des blancs a donné encore quelques jaunes doré $\frac{43}{20}$, et beaucoup plus de blancs, toujours verdâtres, $\frac{45}{21}$. N = 370. Pour la reproduction en 1888, v. n° 61.

Résumé des élevages de 1887.

En récapitulant les faits ci-dessus on voit que beaucoup de races de Chine ont bivoltiné totalement: ce sont les n°s 1, 5, 6, 7, 10, 12, 15, 16, 17, 22, 28. Beaucoup d'autres ont bivoltiné partiellement, quelques pontes étant restées (ou devenues) annuelles: ce sont les n°s 2, 3, 4, 11, 13, 14, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 31. Enfin deux n'ont pas bivoltiné du tout: les n°s 9 et 32. Les bivoltins qu'on a élevés sont ceux des n°s 4, 5, 14, 26, 23 et 19; et les trivoltins des n°s 5 et 19.

Les races conservées pour 1888 sont, en définitive, réduites aux suivantes

3_1, 4_1, 4_2, 5_2, 5_3, 9_1, 11_1, 13_1, 14_1, 18_1, 19_1, 21_1, 23_1, 24_1, 26_1, 26_1, 32_1,

13 bis

C'est par l'instigation et avec les conseils de Mr Natalis Rondot que j'ai abordé cette étude. Je n'en ai pas saisi tout d'abord l'étendue et les difficultés. Au début, c'est-à-dire au printemps de 1887, quand Mr Rondot m'eut fait parvenir de nombreux lots de graines de Chine, je fus frappé que du mauvais état de ces graines, et curieux d'en tirer des [illegible]. Mr Lambert, alors stagiaire à la Station séricicole, voulut bien [illegible] il le fit [illegible] infatigable : c'est à lui que [illegible] qui s'y trouvent. Il [illegible] à tous deux d'omettre beaucoup de détails, soit par [illegible], soit faute de temps et de place. Le principal intérêt [illegible] ces premiers élevages et d'avoir fourni [illegible] matériaux mieux connus pour ceux de l'année 1888.

[illegible] j'ai rangé les races de Chine par ordre [illegible] leur nom d'origine. Les récoltes mentionnées comprennent [illegible] récoltes de 2 élevages : le 1er précoce, commencé vers le 8 mars [illegible] des graines, et dont les produits ont servi au grainage ; le second, plus tardif commencé fin avril, et qui a fourni des spécimens de [illegible] et de papillons pour les études entomologiques, ainsi que des cocons pour la [illegible]. Mr Frédéric Moore s'occupe actuellement de l'étude des spécimens susdits.

J'ai désigné les diamètres moyens des cocons en millimètres par deux [illegible] sous forme de fraction. Le nombre N désigne le nombre des cocons pesant 1 kg. calculé d'après une pesée faite sur 15 ou 20 cocons [illegible].

C'est par l'instigation et avec les conseils de Mr Natalis Rondot que j'ai abordé cette étude. Je n'en ai pas saisi tout d'abord l'étendue et les difficultés. Au début, c'est-à-dire au printemps de 1887, quand Mr Rondot m'eut fait parvenir de nombreux lots de graines de Chine, je fus frappé que du mauvais état de ces graines, et curieux d'en tirer des cocons. Mr Lambert, alors stagiaire à la Station séricicole, voulut bien [illegible] il le fit avec un zèle infatigable : c'est à lui que [illegible] des déterminations numériques qui s'y trouvent. Il [illegible] à tous deux d'omettre beaucoup de détails, soit par [illegible], soit faute de temps et de place. Le principal intérêt [illegible] aujourd'hui à mes yeux ces premiers élevages est d'avoir fourni [illegible] matériaux mieux connus pour ceux de l'année 1888.

[illegible] les [illegible] j'ai rangé les races de Chine par ordre [illegible] leur nom d'origine. Les récoltes mentionnées comprennent [illegible] récoltes de 2 élevages : le 1er précoce, commencé vers le 8 mars [illegible] des graines, et dont les produits ont servi au grainage ; le [illegible], plus tardif [illegible] fin avril, et qui a fourni des spécimens de [illegible] et de papillons pour les études entomologiques, ainsi que des cocons pour la filature. Mr Frédéric Moore s'occupe actuellement de [illegible] des spécimens susdits.

J'ai désigné les diamètres moyens des cocons en millimètres par deux [illegible] mis sous forme de fraction. Le nombre N désigne le nombre des [illegible] pesant 1 kg. calculé d'après une pesée faite sur 15 ou 20 cocons

13 bis.

Yü-Hang Esen Tzu (n° 27). ces races au point de vue de la production

Yü-Ti Esen Tzu, 5e récolte (n° 10). elles de côté les races polyvoltines

Yü-Ti Esen Tzu, 6e récolte (n° 1). d'Europe. On ne connaissait

n° 27. Oeufs non corpusculeux. Vers d'aspect ordinaire. Lobes soyeux verdâtres.

112 Cocons blancs assez gros $\frac{17}{30}$ blancs verdâtres. N = 900. Deux pontes récoltées

obtiennent toutes deux et sont perdues. [illegible]

n° 10. Oeufs légèrement corpusculeux. Vers d'aspect ordinaire. Récolte

153 cocons blancs petits, vilains, $\frac{12}{25}$. N = 1633. Une ponte faite éclôt et

n'est pas conservée. premières sortes n'a rien présenté de notable, il se

fait 1011. La graine est arrivée en totalité éclose et les vers morts.

la grande taille et la variété des vers les prédisposait à la flacherie

et à la grasserie, beaucoup plus que nos vers de races jaunes ordinaires.

D'autre part, les poids des corps soyeux et des cocons sont à considérer,

voici les moyennes obtenues pour les Chine et les Bagdad en faisant

dix, à la suite, les mêmes données pour des cocons de Blancs lévesques

et jaunes des Alpes.

	Soie d'un cocon	Poids de la coque	Soie pour 100
Chine n° 9	1 gr 30	0 gr 18	13,8
Chine n° 32	1 19	0 gr 12	10,6
Bagdad	2 70	0 43	16,0
Blancs lévesques	1 78	0 24	13,2
Jaunes des Alpes	2 04	0 32	15,6

D'après cela, le n° 9 serait à peu près l'égal de nos races blanches des

lévesques, mais inférieur aux jaunes. Le Bagdad les surpasserait sous

ce rapport. Comme tout, il paraît que nos vers jaunes sont encore

à préférer.

Cette conclusion paraît également ressortir d'un travail spécial fait

par M. Lambert (voir Appendice 1) sur les poids proportionnels acquis

par les grandes [illegible] de diverses races. Les différences en sont par

13 bis.

Yü-Hang tsan tzu (n° 27).

Yü-bi tsan tzu, 5e récolte (n° 10).

Yü-bi tsan tzu, 6e récolte (n° 1).

N° 27. Oeufs non corpusculeux. Vers d'aspect ordinaire. Lobes soyeux verdâtres. 112 Cocons blancs assez gros $\frac{17}{30}$ blancs verdâtres. N° 900. Deux pontes récoltées bien tiennent toutes deux et sont perdues.

N° 10. Oeufs légèrement corpusculeux. Vers d'aspect ordinaire. Récolte 133 cocons blancs petits, vilains, $\frac{12}{25}$. N° 1633. Une ponte faite éclat et n'est pas conservée.

N° 1. La graine est arrivée en totalité éclose et les vers morts.

sans compter les Bagdad et les Perse.

L'indice des nos d'ordre signifie que la ponte conservée provient de la 1re 2e ou 3e génération.

En considérant maintenant toutes ces races au point de vue de la production économique de la soie, il faut tout d'abord mettre de côté les races polyvoltines. Elles ne conviennent nullement à nos éleveurs d'Europe. On ne consentirait à en accepter que si la soie présentait des qualités extraordinaires d'éclat, de blancheur, etc., ce qui n'est pas le cas pour ~~toutes les~~ aucune des précédentes. Restent les races annuelles : les Chine n'en ont offert que deux, savoir, les Tien tai (no 9) et Lung Chine (no 32) ; les Perse, deux (nos 63 et 64) ; enfin, les Bagdad.

L'élevage des quatre premières sortes n'a rien présenté de notable ; il se ferait couramment sans difficulté. Celui des Bagdad serait plus délicat : la grande taille et la voracité des vers les prédisposent à la flacherie et à la grasserie, beaucoup plus que nos vers de races jaunes ordinaires. D'autre part, les poids des coques soyeuses et des cocons sont à considérer ; voici les moyennes obtenues pour les Chine et les Bagdad en pesant dix ; à la suite, les mêmes données pour des cocons de Blancs Cévennes et jaunes des Alpes.

	Poids d'un cocon	Poids de la coque	Soie pour 100
Chine no 9	1 gr 30	0 gr 18	13,8
Chine no 32	1 19	0 gr 12	10,6
Bagdad	2 70	0 43	16,0
Blancs Cévennes	1 78	0 24	13,2
Jaunes des Alpes	2 04	0 32	15,6

D'après cela, le no 9 serait à peu près l'égal de nos races blanches des Cévennes, mais inférieur aux jaunes. Le Bagdad les surpasserait sous ce rapport. Somme toute, il paraît que nos races jaunes sont encore à préférer.

Cette conclusion paraît également ressortir d'un travail spécial fait par Mr Lambert (voir Appendice 1) sur les poids proportionnels acquis par les glandes soyeuses de diverses races. Les différences ne sont pas

gans compter les Bagdad et les Perse.

L'indice des nos d'ordre signifie que la ponte conservée provient de la 1e, 2e ou 3e génération.

En considérant maintenant toutes ces races au point de vue de la production économique de la soie, il faut tout d'abord mettre de côté les races polyvoltines. Elles ne conviennent nullement à nos éleveurs d'Europe. On ne consentirait à en accepter que si la soie présentait des qualités extraordinaires, d'éclat, de blancheur, etc., ce qui n'est pas le cas pour ~~toutes les~~ aucune des précédentes. Restent les races annuelles : les Chine n'en ont offert que deux, savoir, les Tientai (no 9) et Lung Chiao (no 32) ; les Perse, deux (nos 63 et 64) ; enfin, les Bagdad.

L'élevage des quatre premières sortes n'a rien présenté de notable ; il se ferait couramment sans difficulté. Celui des Bagdad serait plus délicat : la grande taille et la voracité des vers les prédisposent à la flacherie et à la grasserie, beaucoup plus que nos vers de races jaunes ordinaires. D'autre part, les poids des coques soyeuses et des cocons sont à considérer : voici les moyennes obtenues pour les Chine et les Bagdad, en pesant dix ; à la suite, les mêmes données pour des cocons de Blancs Cévennes et jaunes des Alpes.

	Poids d'un cocon	Poids de la coque	Soie pour 100
Chine no 9	1 gr 30	0 gr 18	13,8
Chine no 32	1 19	0 gr 12	10,6
Bagdad	2 70	0 43	16,0
Blancs Cévennes	1 78	0 24	13,2
Jaunes des Alpes	2 04	0 32	15,6

D'après cela, le no 9 serait à peu près l'égal de nos races blanches des Cévennes, mais inférieur aux jaunes. Le Bagdad les surpasserait sous ce rapport. Somme toute, il paraît que nos races jaunes sont encore à préférer.

Cette conclusion paraît également ressortir d'un travail spécial fait par M. Lambert (voir Appendice 1) sur les poids proportionnels acquis par les glandes soyeuses de diverses races. Les différences ne sont pas

énormes, mais elles sont néanmoins fort curieuses à constater; en voici le tableau par ordre de richesse en soie :

Nature de la race	Poids d'un ver mûr	Poids de ses glandes soyeuses	Rapport
Moricauds, jaunes du Var	3 gr 348	1 gr 466	0,437
Chine (n° 4) Hua-pi, blanc	1 281	0 555	0,433
Roussillon, jaune	3 135	1 265	0,403
Chine (n° 30) Hua-pi, blanc	2 060	0 770	0,373
Chine (n° 9) Tien-tai, blanc	2 189	0 769	0,351
Alpes jaunes	2 280	0 800	0,350
Valleraugue blancs	3 935	1 340	0,340
Chine (n° 32) Lung-Chiao, blanc	2 380	0 807	0,339
Roussillon, jaune	2 776	0 906	0,326
Chine (n° 28) Tan-Mia, jaune	1 480	0 480	0,324
Chine (n° 20) Huang-Chiao, jaune	1 130	0 305	0,269

Il est regrettable que les races de Perse et les Bagdad n'aient pas été étudiées aussi par Mr Lambert en même temps que les précédentes. Pour ces mesures, Mr Lambert aurait la patience de peser 3 ou 4 vers de chaque sorte, arrivés à complète maturité, puis d'extraire leurs glandes soyeuses jusque dans leurs derniers replis.

On trouvera aussi dans son travail une partie relative à la couleur des lobes soyeux. Les cocons blancs offrent souvent une légère nuance pelotte ou au contraire jaunâtre; c'est qu'alors les lobes étaient verts ou jaunes; la couleur des lobes peut donc renseigner avec précision sur la vraie nuance du blanc, et peut être même sur l'origine de la race blanche dont il s'agit.

énormes, mais elles sont néanmoins fort curieuses à constater; en voici le tableau, par ordre de richesse en soie :

Nature de la race	Poids d'un ver mûr	Poids de ses glandes soyeuses	Rapport
Moricands, jaunes du Var	3 gr 348	1 gr 466	0,437
Chine (n° 4) Hua-pi, blanc	1 281	0 555	0,433
Roussillon, jaune	3 135	1 265	0,403
Chine (n° 30) Hua-pi, blanc	2 060	0 770	0,373
Chine (n° 9) Tien-tai, blanc	2 189	0 769	0,351
Alpes jaunes	2 280	0 800	0,350
Valleraugue blancs	3 935	1 340	0,340
Chine (n° 32) Lung-Chiao, blanc	2 380	0 807	0,339
Roussillon, jaune	2 776	0 906	0,326
Chine (n° 34) Jan-Miao, jaune	1 480	0 480	0,324
Chine (n° 20) Huang-Chiao, jaune	1 130	0 305	0,269

Il est regrettable que les races de Perse et les Bagdad n'aient pas été étudiées aussi par Mr Lambert en même temps que les précédentes. Pour ces mesures, Mr Lambert aurait la patience de peser 3 ou 4 vers de chaque sorte, arrivés à complète maturité, puis d'extraire leurs glandes soyeuses jusque dans leurs derniers replis.

On trouvera aussi dans son travail une partie relative à la couleur des lobes soyeux. Les cocons blancs offrent souvent une légère nuance verdâtre ou, au contraire, jaunâtre; c'est qu'alors les lobes étaient verts ou jaunes; la couleur des lobes peut donc renseigner avec précision sur la vraie nuance du blanc, et peut être même sur l'origine de la race blanche dont il s'agit.

Montpellier le 29 août 1838

Cher Ami Bolle,

Je viens de recevoir votre carte postale du 24 Ct par laquelle vous acceptez les cellules des marques B et C, mais vous ne parlez pas de la marque A. Je vous ai informé, en envoyant les échantillons, le 3 août, que les marques B et C correspondaient à un total de 70 mille; je ne suis donc pas libre d'en envoyer davantage de ces sortes. Les 30 autres mille, je les ai commandées à la même personne qui a déjà fourni en 1837 des graines dont vous avez été très satisfait. Les cellules de cette marque A n'atteignent pas le 5% de moulure; je ne peux pas les laisser, sans être exposé à ce que cette personne m'intente un procès. J'espère que cette considération sera assez puissante pour que vous acceptiez ces 30 mille cellules, dont vous ne parlez pas du tout dans votre carte postale.

En attendant votre réponse, je vais toujours préparer les emballages des cellules B et C, et j'espère vous en faire l'envoi vers le 15 septembre au plus tard. J'aurai, dans cet intervalle, votre réponse, et je pourrai peut-être expédier les 30 mille de la marque A peu de jours après. Adressez, cher Ami, mes bien cordiales salutations

E. Maillot

P.S. J'insiste sur la nécessité d'accepter les 30 mille cellules de marque A, parce que la personne qui les a préparées expire pour vous est dans une situation de fortune très médiocre; ce n'est pas la même qui livre les marques B et C, ce serait donc pour elle une véritable ruine si on lui refusait ces cellules. Ce serait en même temps pour moi une source d'embarras très graves, puisque c'est en mon nom que je lui ai fait cette commande.

E. M.

Montpellier le 29 août 1888

Cher Ami Bolle,

Je viens de recevoir votre carte postale du 24 Ct par laquelle vous acceptez les cellules des marques B et C; mais vous ne parlez pas de la marque A. Je vous ai informé, en envoyant les échantillons, le 3 août, que les marques B et C correspondaient à un total de 70 mille; je ne suis donc pas libre d'en envoyer davantage de ces sortes. Les 30 autres mille, je les ai commandées à la même personne qui a déjà fourni en 1887 des graines dont vous avez été très satisfait. Les cellules de cette marque A n'atteignant pas le 5% de morlade je ne peux pas les laisser, sans être exposé à ce que cette personne m'intente un procès. J'espère que cette considération sera assez puissante pour que vous acceptiez ces 30 mille cellules, dont vous ne parlez pas du tout dans votre carte postale.

En attendant votre réponse, je vais toujours préparer les emballages des cellules B et C, et j'espère vous en faire l'envoi vers le 15 septembre au plus tard. J'aurai, dans cet intervalle, votre réponse, et je pourrai par conséquent expédier les 30 mille de la marque A peu de jours après. Agréez, cher Ami, mes bien cordiales salutations

E. Maillot

P.S. J'insiste sur la nécessité d'accepter les 30 mille cellules de marque A, parce que la personne qui les a préparées expire pour vous est dans une situation de fortune très médiocre; ce n'est pas la même qui livre les marques B et C, ce serait donc pour elle une véritable ruine si on lui refusait ces cellules. Ce serait en même temps pour moi une source d'embarras très graves, puisque c'est en mon nom que je lui ai fait cette commande.

E. M.

222

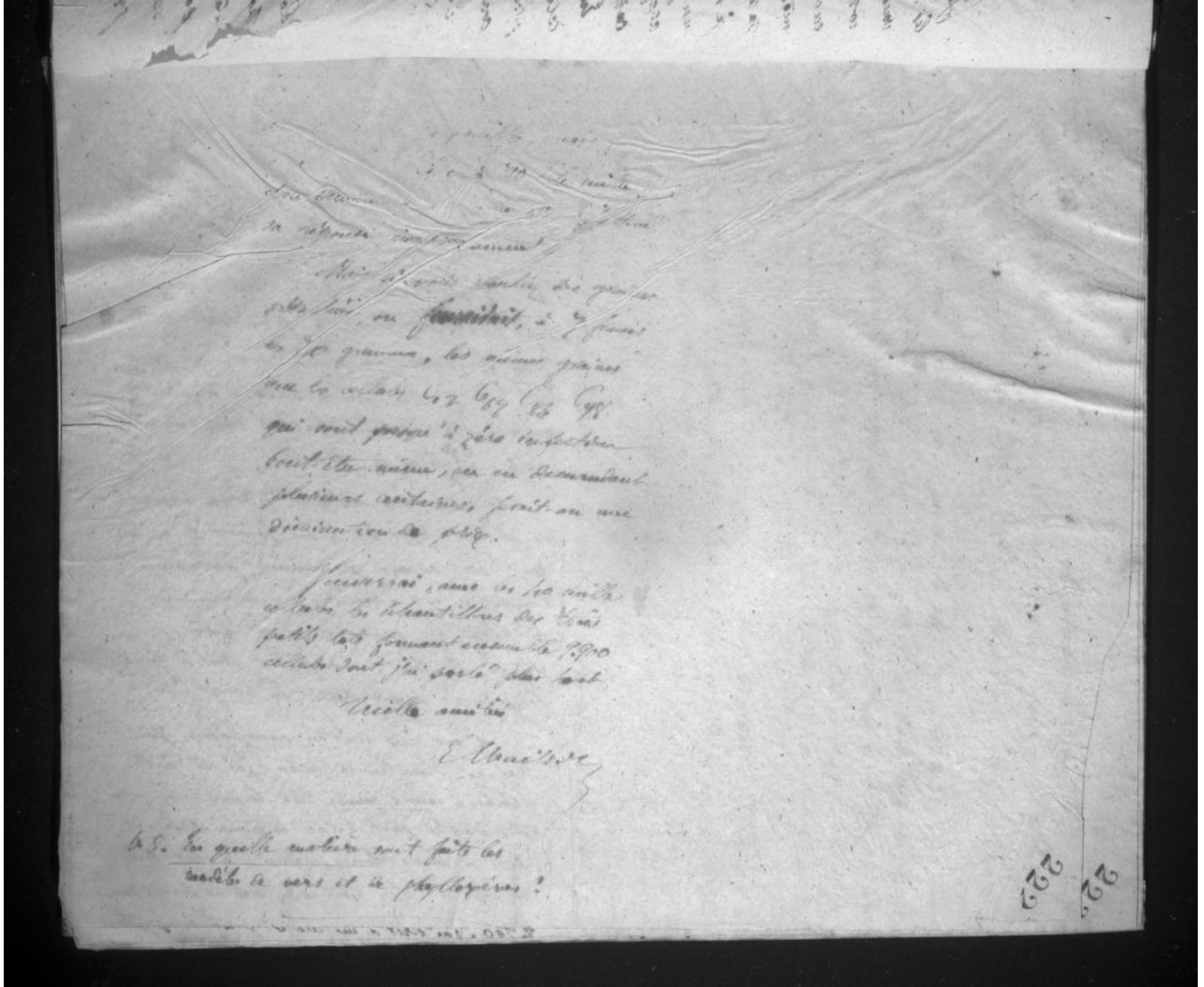

[illegible] à 40 [illegible] le mille

[illegible]

sa réponse [illegible]

Mais si vous parlez des graines [illegible], on fournirait, à 7 francs les 50 grammes, les mêmes graines que les cellules C17 C69 C86 C98 qui sont presque à zéro infection bout-être même, ou en demandant plusieurs centaines, serait-on une diminution de prix.

Je verrai, avec les 40 mille cellules, les échantillons des trois petits lots formant ensemble 9.900 cellules dont j'ai parlé plus haut.

Vieille amitié

E. Chaillot

N.B. En quelle matière sont faits les modèles de vers et de phylloxères ?

222

Fourniture de graines de vers à soie, faite à Mr de Bozondy à Szegszard, par E. Maillot, Directeur de la Station séricicole de Montpellier.

Cent trois mille six cents cellules de graines de races de France à cocons [illegible], au prix convenu de sept francs le cent. 7.252 00

Emballage : huit paniers caisses, à 7 fr. chacune. 56 00

Total 7.308 00

Reçu en à compte, le 24 décembre 1888 3.000 00

Reste 4.308 00

Ce le fré [illegible] le présent mémoire, s'élevant à la somme de quatre mille trois cent huit francs

[illegible] 4 janvier 1889

[illegible]

253

Mon Ami

Je reçois votre lettre du 11 C.
et les photographies. Je ferai voir celles
à un Directeur de notre École : je ne
vois trop si l'on aura tout d'argent à
recevoir à ces achats : c'est bien douteux.
Enfin, je ferai la possible.

Quant aux cellules, j'ai en mains
les 30 000 A_1 et A_2, les 10 000 B. ne me
sont pas encore parvenues ; probablement
l'individu est absent. Je vous demande
un délai de quelques jours pour
réunir le tout, et expédier tout à la fois.
Vous devez avoir reçu les 60000 C.

Je me suis mis en campagne pour
trouver d'autres cellules — j'ai ici mille
cellules à cornes jaunes très bonnes — on m'en
offre d'autre part 2.500 de même sorte, et
6400 à cornes blanches Bagdad. En supposant
que vous acceptiez tout cela, cela ne ferait que
8900. J'ai écrit à un autre [illegible] qui en

553
501

Fourniture de graines de vers à soie, faite à Mr de Bazerody, à Regszard, par E. Maillot, Directeur de la Station séricicole de Montpellier.

Cent trois mille six cents cellules de graines de races de France à cocons jaunes, au prix convenu de sept francs le cent ... 7.252 00

Emballage : huit grandes caisses, à 7 fr. chacune ... 56 00

Total ... 7.308 00

Reçu en à compte, le 26 décembre 1888 ... 3.000 00

Reste ... 4.308.00

Ce qui précède arrêté le présent mémoire, s'élevant à la somme de quatre mille trois cent huit francs

Montpellier, le 1er janvier 1889

E. Maillot

Fourniture de graines de vers à soie, faite à Mr de Bezaudy, à Reyssard, par E. Maillot, Directeur de la Station séricicole de Montpellier.

Cent trois mille six cents cellules de graines de races de Siam à cocons jaunes, au prix convenu de sept francs le cent ... 7.252 oo

Emballage : huit grandes caisses, à 7 fr. chacune ... 56 oo

Total ... 7.308 oo

Reçu en à compte, le 24 décembre 1888 ... 3.000 oo

Reste ... 4.308.oo

Ce dernier solde le présent mémoire, s'élevant à la somme de quatre mille trois cent huit francs

Montpellier, le 1er janvier 1889

E. Maillot

A number of blank pages follow and have not been photographed.